

# Programme et budget de l'Agence 2026–2027



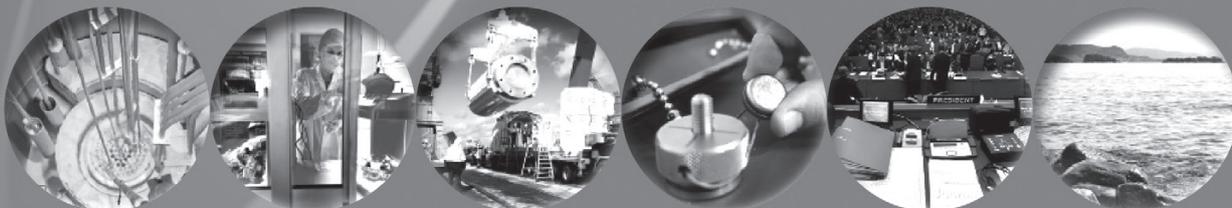
**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

GC(69)/6

La version électronique du présent document se trouve sur le site web de l'AIEA :  
[www.iaea.org](http://www.iaea.org)

# Programme et budget de l'Agence 2026-2027



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

*L'atome pour la paix et le développement*

GC(69)/6

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2025



# Table des matières

Avant-propos du Directeur général .....	iii
Le programme et budget 2026-2027 en bref.....	v

## **PARTIE I Programme et budget de l'Agence 2026-2027**

I.1	Aperçu général .....	1
I.2	Aperçu financier .....	5
I.3	Aperçu du programme et budget par programme sectoriel .....	15
I.4	Investissements majeurs.....	33
I.5	Projets de résolution pour 2026.....	47
	A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2026.....	50
	B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2026 .....	54
	C. Le Fonds de roulement en 2026.....	54

## **PARTIE II Programme et budget de l'Agence 2026-2027 Détail par programme sectoriel**

II.1	Programme sectoriel 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires.....	57
II.2	Programme sectoriel 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement.....	91
II.3	Programme sectoriel 3. Sûreté et sécurité nucléaires .....	125
II.4	Programme sectoriel 4. Vérification nucléaire .....	159
II.5	Programme sectoriel 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration .....	177
II.6	Programme sectoriel 6. Gestion de la coopération technique pour le développement..	189

## **Annexes**

Annexe 1. Liste des abréviations.....	195
Annexe 2. Organigramme .....	199
Annexe 3. Économies et gains d'efficacité .....	201



## Avant-propos du Directeur général

L'intérêt que suscite l'utilisation de l'énergie atomique dans le cadre du développement durable ne cesse de croître dans le monde. Au cours des dix dernières années, 20 nouveaux pays ont rejoint l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le nombre d'États Membres a ainsi été porté à 180. Les solutions propres et précises qu'offre la technologie nucléaire incitent les pays à utiliser ses applications pour atteindre les objectifs de développement durable dans de nombreux domaines, notamment dans celui de la santé humaine (en particulier dans la lutte contre le cancer), dans l'alimentation et l'agriculture, dans l'industrie, dans la recherche, dans la gestion des ressources en eau et dans le domaine des questions environnementales, pour ne citer que ces quelques exemples. On l'a vu aux conférences des Nations Unies sur les changements climatiques et dans de nombreux autres forums : de plus en plus de pays s'engagent publiquement à utiliser l'énergie d'origine nucléaire dans le cadre de leur lutte contre les changements climatiques.



Par conséquent, les services de l'Agence font l'objet d'une demande de plus en plus importante, notamment dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sécurité nucléaire et des garanties. L'Agence applique déjà des garanties à un nombre record de matières et d'installations nucléaires, nombre qui est appelé à croître rapidement si l'on en croit les engagements pris concernant le triplement de la capacité nucléaire au cours des prochaines décennies. Une situation similaire est observée concernant d'autres services de l'Agence. L'Agence continuera également à répondre aux demandes d'aide visant à faire face aux défis que posent la sûreté et la sécurité nucléaires et la non-prolifération à l'échelle de la planète, ainsi qu'aux demandes d'assistance visant à surmonter les conséquences de situations d'urgence d'ampleur régionale ou mondiale. L'Agence tirera parti des outils modernes pour fournir ses services de manière efficace et efficiente, mais nous devrions engager une réflexion distincte sur les ressources dont l'organisation devra disposer à l'avenir pour faire face à la multiplication des demandes.

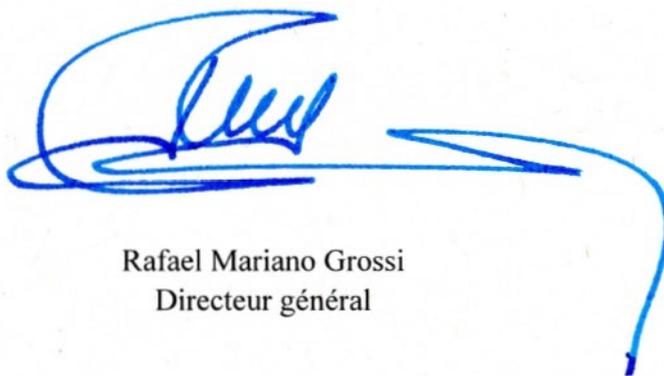
Les États Membres ont continué à manifester leur large soutien aux activités de l'Agence, comme en a témoigné l'approbation du budget révisé pour 2023 afin d'atténuer partiellement l'incidence de l'inflation élevée sur l'exécution des programmes. En outre, après les problèmes de liquidités rencontrés par l'Agence en 2023, votre mobilisation massive en 2024 a permis de maintenir une situation de liquidité saine tout au long de l'année.

Le programme et budget pour 2026-2027 est établi en tenant compte une fois de plus des contraintes auxquelles font face les États Membres et l'Agence en raison du contexte financier actuel. À toutes les étapes de la préparation du programme et budget, on s'est efforcé de trouver de possibles gains d'efficacité grâce à la rationalisation des processus et à la hiérarchisation des activités.

Nous continuerons à nous efforcer de renforcer la coopération entre départements en établissant des liens entre des projets pertinents de l'Agence pour faciliter leur exécution collective et accroître leur contribution à la résolution des problèmes mondiaux. Cette approche est actuellement suivie avec succès pour la mise en œuvre d'initiatives telles que ZODIAC (Action intégrée contre les zoonoses), Rayons d'espoir, NUTEC Plastics (Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique), la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications (Plateforme SMR), Atoms4NetZero, l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI), le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie (MSCFP), le programme Lise Meitner et Atoms4Food, initiative lancée récemment. Plusieurs de ces initiatives servent de pivots permettant d'amplifier les projets existants en fonction des ressources disponibles. La mise en œuvre de ces initiatives se poursuivra dans le cadre d'une coordination interne renforcée, en mobilisant des ressources, en élargissant la base des donateurs et en nouant de nouveaux partenariats, notamment avec des banques de développement et des banques régionales, le secteur privé et les fondations intéressées, entre autres acteurs.

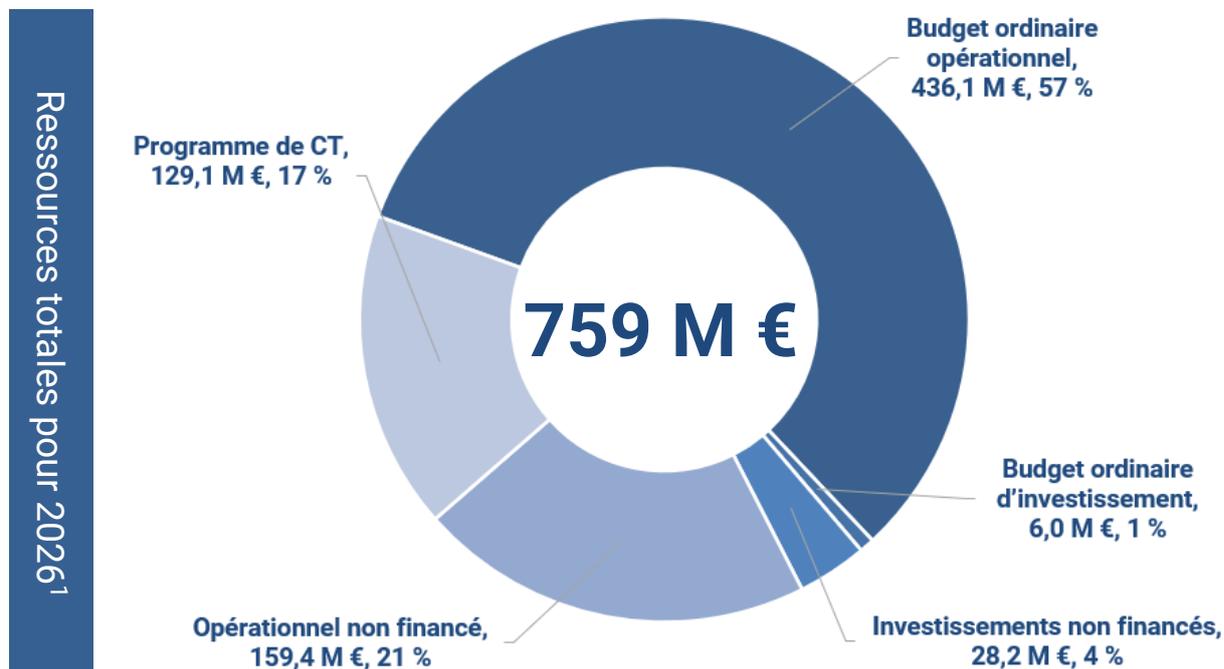
Il est très satisfaisant de constater que dans la déclaration ministérielle adoptée lors de la Conférence ministérielle sur la science, les technologies et les applications nucléaires et sur le programme de coopération technique, qui s'est tenue récemment, le rôle important de ces initiatives qui contribuent à accroître la visibilité des travaux de l'AIEA, à mobiliser des ressources supplémentaires et à concentrer les activités de l'AIEA sur ces domaines importants, a été mis en évidence.

Enfin, qu'il me soit permis de souligner ma détermination à gérer les ressources à la disposition de l'Agence de manière judicieuse et productive, mais aussi rigoureuse et prudente.



Rafael Mariano Grossi  
Directeur général

## Le programme et budget 2026-2027 en bref



Le programme et budget de l'Agence 2026-2027 :

- est un budget à croissance nominale nulle, malgré l'augmentation de la demande concernant les services de l'Agence, et tient compte des contraintes financières auxquelles font face les États Membres ;
- prévoit des gains d'efficacité durables sans compromettre l'efficacité des produits de l'Agence ;
- demeure axé sur le renforcement des partenariats et la mobilisation de ressources.



<sup>1</sup> Les montants dans les tableaux étant arrondis, les totaux ne coïncident pas nécessairement aux sommes correspondantes. Les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des activités actuellement non financées dans le budget ordinaire apparaissent dans la catégorie « Activités non financées » dans les graphiques et tableaux du présent document.

<sup>2</sup> Gains d'efficacité sur les dépenses au titre des coûts des ressources matérielles et humaines. Voir l'annexe 3 pour des informations plus détaillées.



---

## PARTIE I

# Programme et budget de l'Agence 2026-2027

---



---

## I.1 Aperçu général

---



## Aperçu général

1. Le *programme et budget de l'Agence 2026-2027* a été établi dans un contexte où les États Membres continuent de subir l'incidence d'une situation financière mondiale difficile. Malgré ces difficultés, les États Membres reconnaissent le rôle essentiel que l'Agence joue en accroissant la contribution de la science et de la technologie nucléaires à la réalisation des objectifs de développement durable, en améliorant la sûreté et la sécurité nucléaires et en renforçant les efforts de vérification nucléaire et de non-prolifération dans le monde entier.

2. Les États Membres ont continué à manifester leur large soutien aux activités de l'Agence, comme en témoigne l'approbation du budget révisé pour 2023 afin d'atténuer partiellement l'incidence de l'inflation élevée sur l'exécution des programmes. Après la crise financière liée au manque de liquidités survenue en 2023, la mobilisation constructive des États Membres a permis d'améliorer la situation tout au long de l'année 2024.

3. Malgré la précarité de la situation financière mondiale, les demandes des services de l'Agence continuent d'augmenter. Le nombre de membres de l'Agence continue de croître, tout comme l'utilisation pacifique des technologies et des applications nucléaires pour le développement. L'énergie nucléaire devrait jouer un rôle plus important dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des défis qu'ils suscitent, ainsi que dans la réalisation de la sécurité énergétique. La contribution des techniques nucléaires à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) devrait encore s'accroître, notamment dans les domaines de la santé humaine (en particulier la lutte contre le cancer), de l'alimentation et l'agriculture, des capacités de préparation et de conduite des interventions face aux épidémies de zoonoses, de la gestion des ressources en eau, et de l'environnement. Les pays sont de plus en plus nombreux à adhérer aux instruments juridiques internationaux relatifs à la sûreté nucléaire, à la sécurité nucléaire et aux garanties, ce qui accroît

la demande concernant le soutien et les activités de l'Agence.

4. Dans ce contexte, le Secrétariat continuera à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et à les soutenir dans leurs efforts visant à relever leurs défis en matière de développement, notamment la réalisation des ODD, principalement dans le cadre du programme de coopération technique (CT) et d'un large éventail d'activités programmatiques. L'Agence continuera également à répondre aux demandes d'assistance pour aider à relever les défis mondiaux et à surmonter les conséquences des situations d'urgence médicale, des catastrophes naturelles et des accidents industriels, ainsi que les défis qui touchent la sûreté et la sécurité nucléaires et la non-prolifération, à l'échelle régionale ou mondiale.

5. Lors des délibérations sur le *projet de programme et budget de l'Agence pour 2026-2027*, les États Membres se sont entendus sur un budget à croissance nominale nulle (CNN), contre un projet de budget qui était à l'origine à croissance réelle nulle (CRN). Cela correspond à des réductions de 3,8 % par an (soit 51,0 millions d'euros) pour l'exercice biennal dans le projet de budget, équivalant à l'ajustement pour hausse des prix.

6. Le Secrétariat continuera à s'efforcer de « faire plus avec les ressources octroyées », ainsi qu'à renforcer la coopération entre départements en appliquant avec diligence l'approche axée sur les résultats dans tous les domaines d'activité de l'Agence et à veiller à ce que la qualité et l'efficacité des produits de l'Agence ne soient pas compromises. En outre, l'Agence continuera à mettre l'accent sur les partenariats et la mobilisation de ressources, ce qui devrait lui permettre de mieux répondre à des demandes de plus en plus nombreuses.

Pour 2026, le montant total du budget ordinaire à croissance nominale nulle s'établit à 442,1 millions d'euros, ce qui correspond au niveau du budget ordinaire de 2025. Ce budget ordinaire correspond à un budget ordinaire opérationnel de 436,1 millions d'euros et à un budget ordinaire d'investissement de 6,0 millions d'euros.

7. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros, aux prix de 2026<sup>3</sup>.

### Économies et gains d'efficacité

8. La hiérarchisation des priorités et les gains d'efficacité sont restés des préoccupations centrales tout au long du processus de préparation du budget. Le Secrétariat a par ailleurs recensé d'autres mesures d'efficacité pour 2026-2027 afin de dégager des ressources pour permettre à l'Agence de répondre, au moins partiellement, aux demandes de plus en plus nombreuses qu'elle reçoit.

9. Des gains d'efficacité d'un montant de 4,4 millions d'euros (aux prix de 2025) pour l'exercice 2026-2027 ont été recensés. Des informations plus détaillées sont fournies à l'annexe 3.

### Gestion axée sur les résultats

10. Conformément à la demande faite par les États Membres lors des discussions relatives au programme et budget 2024-2025, l'Agence a continué à s'efforcer de renforcer la gestion axée sur les résultats (GAR) tout au long du cycle de programmation. Les enseignements tirés des exercices biennaux précédents et d'autres examens et évaluations, ainsi que d'évaluations internes et externes, constituent l'un des points de départ du processus de planification. Dans le cadre de la GAR, la planification nécessite d'examiner en amont les examens et les évaluations et de voir comment leurs résultats influencent la planification à venir ou la

poursuite de la mise en œuvre des activités programmatiques en cours.

11. Avec son approche axée sur les résultats, l'Agence vise à améliorer la clarté et la cohérence de la conception des programmes dans l'ensemble de ses composantes. À cette fin, le Groupe de coordination de la gestion axée sur les résultats (Groupe de coordination de la GAR), un groupe interdépartemental permanent, contribue à la coordination, à la mise en œuvre et à l'assurance de la qualité de l'application de la GAR tout au long du cycle de programmation. Le Groupe de coordination de la GAR contribue à promouvoir la réflexion, l'apprentissage interdépartemental et l'ajustement des programmes sur la base du suivi des résultats et des éléments probants tirés des évaluations.

12. En outre, l'Agence a renforcé sa collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, notamment par l'intermédiaire du Réseau de planification stratégique des Nations Unies et de la communauté des spécialistes des résultats du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'objectif était de contribuer aux bonnes pratiques en matière d'application de la GAR et d'en tirer continuellement des enseignements pour obtenir de meilleurs résultats.

13. Lors de la préparation du programme et budget pour 2026-2027, l'Agence a planifié de nouvelles activités en s'appuyant sur les besoins et les demandes des États Membres, après avoir hiérarchisé les priorités concernant le programme existant et recensé de nouvelles mesures d'efficacité. Les indicateurs concernant l'Agence dans son ensemble et ceux spécifiques aux programmes sectoriels illustrant l'augmentation de la demande ont été examinés et soigneusement intégrés.

<sup>3</sup> Les prix de 2026 sont au même niveau que ceux de 2025, compte tenu des réductions appliquées pour atteindre une croissance nominale nulle.

14. En outre, les indicateurs de performance ont été affinés pour mesurer la performance des programmes. Par exemple, les indicateurs de performance, y compris les états de référence, les cibles et les moyens de vérification ont été revus pour évaluer la performance des programmes et proposer aux États Membres des comptes rendus instructifs. En outre, un exercice d'examen semestriel interne spécifique, utilisant des indicateurs de performance pour suivre les résultats réels par rapport aux objectifs prévus, permet de renforcer le suivi des performances. Afin d'évaluer l'incidence de ses activités dans les États Membres, l'Agence a mis au point, à titre expérimental, des tests de connaissances et des enquêtes de suivi des participants pour mesurer de façon plus efficace et plus rapide les résultats du renforcement des capacités.

15. L'Agence continue à renforcer son système informatique en ce qui concerne les programmes, afin d'en améliorer les fonctionnalités, et notamment l'évaluation des réalisations effectives par rapport aux objectifs prévus. En parallèle, des activités axées sur le renforcement des capacités, notamment des supports de formation en ligne sur la GAR pendant la phase de planification et dans le cadre du programme d'initiation des nouveaux cadres, ont été conçues et mises en œuvre.

#### *Gestion du risque*

16. La gestion du risque institutionnel de l'Agence se fait dans le cadre d'une politique et de lignes directrices internes renforcées et à l'aide de l'outil de gestion des risques informatiques, qui a été mis à jour. Cela a facilité la gestion et le suivi des risques à tous les niveaux des activités programmatiques de l'Agence, et renforcé les liens entre la gestion du risque, la GAR et les contrôles internes. En outre, un ensemble révisé de supports de formation a été élaboré et un programme périodique d'initiation a été mis en place pour sensibiliser les nouveaux cadres et renforcer leurs capacités. L'Agence continue d'améliorer sa gestion du risque institutionnel pour remplir ses objectifs et mandats, ainsi que pour définir et protéger ses valeurs.

#### *Questions transversales*

17. Les questions transversales concernent, à des degrés divers, tous les aspects des activités de l'Agence. Pour qu'elles soient prises en compte de manière systématique, les questions transversales doivent être considérées comme des éléments à part entière dans le cadre de la planification, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes de l'Agence.

#### *Contribution aux ODD*

18. L'Agence s'efforce d'accélérer et d'élargir la contribution des technologies et des applications nucléaires à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. Ainsi, l'Agence soutient ses États Membres en leur proposant des activités de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de recherche, en vue de contribuer à la réalisation des priorités et des objectifs nationaux et, par conséquent, en les aidant à réaliser les ODD. Dans le programme et budget de l'Agence 2026-2027, il a été indiqué que plus de 72 % des projets au titre du budget ordinaire opérationnel aident les États Membres en contribuant à la réalisation des ODD, la majorité étant axée sur l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être).

#### *Gestion des connaissances*

19. La gestion des connaissances est une composante transversale importante de l'approche axée sur les résultats de l'Agence. Elle est pleinement intégrée au cadre de gestion axée sur les résultats de l'Agence et se retrouve dans les plans d'action des départements. La gestion des connaissances est intimement liée aux processus de travail des différentes unités organisationnelles de l'Agence. Elle permet à l'Agence de créer, d'acquérir, de capturer, de codifier, de stocker, de conserver, de partager, d'utiliser et de transférer des connaissances. Pour renforcer la gestion des connaissances en interne, il a été procédé à un exercice de planification et d'établissement de rapports à l'échelle de l'Agence, ainsi qu'à un échange de bonnes pratiques entre les départements afin de favoriser le partage des connaissances. En outre, un portail commun de gestion des connaissances

a été créé afin d'optimiser et d'intégrer les outils et modèles disponibles en matière de transfert de connaissances et d'améliorer l'expérience de partage et de stockage des connaissances au sein de l'Agence.

#### *Questions de genre*

20. L'Agence est déterminée à assurer l'égalité femmes-hommes et à aider toute personne, femme comme homme, à contribuer à ses programmes et activités et à en bénéficier en toute égalité. À cette fin, le *programme et budget de l'Agence 2026-2027* a été préparé compte tenu de ces considérations, le cas échéant.

21. En 2025, le Secrétariat a atteint la parité femmes-hommes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, en respectant les normes les plus élevées en matière d'efficacité, de compétence technique et d'intégrité.

#### *Partenariats*

22. L'Agence continue d'apporter son soutien aux États Membres, notamment dans le cadre d'initiatives phares axées sur des domaines clés des applications de la science et de la technologie nucléaires. L'accent est mis sur des domaines tels que les soins contre le cancer, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, la prévention des maladies, la protection des océans et les femmes dans le nucléaire, dans le cadre, respectivement, de Rayons d'espoir, d'Atoms4Food (L'atome pour l'alimentation), de ZODIAC, de NUTEC Plastics, du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et du programme Lise Meitner.

23. L'Agence continue de tirer parti des programmes-cadres nationaux (PCN) pour établir des partenariats et des matrices de résultats afin d'aider les États Membres à trouver des partenaires potentiels pour exécuter des projets visant à réaliser les priorités nationales de développement. Dans la même optique, l'appui fourni par l'Agence dans le cadre des accords régionaux de coopération permet d'établir des partenariats et de mobiliser des ressources pour

les projets de CT connexes. Cette approche contribuera à la durabilité des activités de CT menées dans le cadre d'accords régionaux et facilitera l'adhésion et l'engagement des pays à l'égard de ces activités.

24. L'Agence étend continuellement ses collaborations stratégiques avec d'autres organismes du système des Nations Unies et organisations internationales. Par exemple, la coopération avec le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies s'est avérée déterminante pour mieux communiquer concernant les activités du programme liées à la pollution marine, les rendre plus visibles et en faciliter la mise en œuvre, en particulier les activités visant à lutter contre la pollution par les microplastiques et l'acidification des océans. Un autre exemple est l'étroite collaboration nouée avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui a débouché sur une publication conjointe sur la gestion durable des installations et du matériel de radiothérapie. Ce partenariat a revêtu une grande importance, car il a permis d'éviter les doublons dans les activités menées par l'Agence, d'une part, et par l'OMS, d'autre part, pour répondre aux besoins des États Membres. Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence a été étendu au-delà du Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture grâce à une initiative conjointe, Atoms4Food (L'atome pour l'alimentation), qui vise à soutenir les efforts des États Membres pour lutter contre le problème croissant de la faim et renforcer la sécurité alimentaire.

25. En outre, l'Agence continuera de rechercher des possibilités d'obtenir de nouveaux flux de financement publics et privés et d'élargir les partenariats, notamment à des donateurs non traditionnels, afin d'étendre sa capacité à appuyer les États Membres. L'Agence continuera à s'efforcer de tirer parti des connaissances et des pratiques innovantes de ses partenaires, selon qu'il conviendra.

---

## I.2 Aperçu financier

---



## Ressources totales

26. Les ressources de l'Agence se composent du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources allouées au programme de CT. Pour l'exercice biennal 2026-2027, ces ressources s'élèvent au total à 1 513,0 millions d'euros aux prix de 2026, compte tenu des besoins non financés pour lesquels des ressources extrabudgétaires seront recherchées.

Récapitulatif des ressources totales pour 2026-2027  
(en millions)

Source de financement	2026	2027	Total
Budget ordinaire opérationnel	436,1	436,1	872,2
Budget ordinaire d'investissement	6,0	6,0	12,0
Reports d'investissements	0,0	0,0	0,0
Opérationnel non financé	159,4	152,5	311,9
Investissements non financés	28,2	31,4	59,6
Programme de CT	129,1	128,1	257,2
<b>TOTAL</b>	<b>758,9</b>	<b>754,2</b>	<b>1 513,0</b>

27. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs (PIM). Le projet de budget ordinaire est organisé en six programmes sectoriels, conformément à la structure du programme de travail de l'Agence.

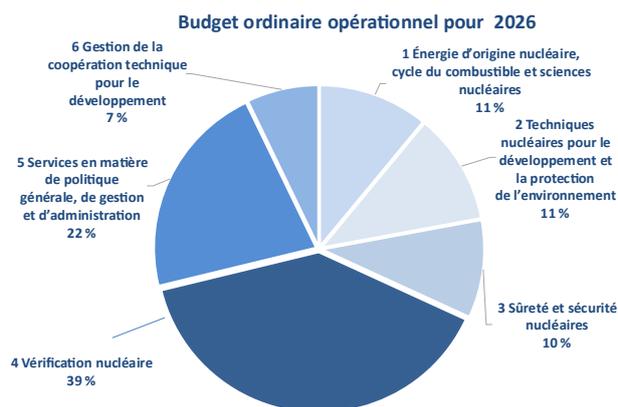
28. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires pour l'exécution de certaines activités pour lesquelles aucun financement n'est prévu dans le budget ordinaire. Pour 2026, les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des activités actuellement non financées s'élèvent à 159,4 millions d'euros pour la partie opérationnelle du budget ordinaire et à 28,2 millions d'euros pour la partie du budget ordinaire consacrée aux investissements. Ces activités apparaissent dans la catégorie

« Activités non financées » dans les tableaux relatifs au budget du présent document.

29. En ce qui concerne le programme de CT, un montant de 129,1 millions d'euros devrait être disponible en 2026, réparti comme suit : 92,1 millions d'euros destinés au financement des projets de base (montant estimatif), complétés par 2,0 millions d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 35,0 millions d'euros de contributions extrabudgétaires destinées à appuyer le programme de CT. Pour 2027, le montant total prévu s'élève à 128,1 millions d'euros.

## Ressources du budget ordinaire opérationnel

30. Le graphique et le tableau ci-après présentent la composition du budget ordinaire opérationnel proposé pour 2026, qui représente un montant de 436,1 millions d'euros.



Budget ordinaire opérationnel pour 2026-2027  
(en millions)

Programme sectoriel	2026	2027
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	47,7	47,7
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	48,5	48,5
3 Sécurité et sécurité nucléaires	42,8	42,8
4 Vérification nucléaire	171,4	171,4
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	94,6	94,6
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	31,1	31,1
<b>TOTAL</b>	<b>436,1</b>	<b>436,1</b>

## Ressources du budget d'investissement

31. L'allocation des ressources destinées aux investissements est faite dans l'optique de répondre aux besoins de l'Agence en la matière. Pour 2026, le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) recevra un montant de 6,0 millions d'euros, provenant des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres au titre du budget ordinaire d'investissement, pour financer les grands investissements d'infrastructure conformément au PIM.

32. Le tableau suivant décrit les dépenses d'investissement prévues pour 2026-2027. Des détails sont donnés dans la section I.4.

Dépenses d'investissement pour 2026-2027  
(en millions)

Programme sectoriel	2026	2027
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	0,0	0,0
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	0,6	0,6
3 Sécurité et sécurité nucléaires	0,3	0,3
4 Vérification nucléaire	1,0	1,0
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3,5	3,5
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	0,6	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>

## Autres considérations financières

### Principaux chefs de dépenses

33. Les principaux postes de dépenses, qui correspondent aux États financiers de l'Agence, conformément à la recommandation du vérificateur extérieur, sont les suivants : salaires et avantages du personnel (324,1 millions

d'euros, soit 74 % du budget ordinaire opérationnel de 2026) ; services communs du CIV (36,1 millions d'euros, soit 8 %) ; matériel et avoirs incorporels (18,8 millions d'euros, soit 4 %) ; services contractuels et autres (28,0 millions d'euros, soit 6 %) ; voyages (18,2 millions d'euros, soit 4 %) ; transfert à des acteurs du développement<sup>4</sup> (7,0 millions d'euros, soit 2 %) ; consultants et experts (4,8 millions d'euros, soit 1 %) ; formation (3,5 millions d'euros, soit 1 %) ; et autres dépenses d'exploitation (montant négatif de 4,3 millions d'euros, soit -1 %).

34. Bien que le coût des ressources humaines reste dans la limite des 75 % fixée par le Directeur général au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la part globale des dépenses de personnel s'élève actuellement à 74 %.

### Ajustement pour hausse des prix

35. Conformément à la *Méthode d'ajustement pour hausse des prix à appliquer dans le Programme et budget de l'Agence pour 2020-2021 et les périodes biennales suivantes* (document GOV/INF/2018/8), l'ajustement pour hausse des prix appliqué à chaque année, 2026 et 2027, a été estimé à 3,8 %. Ces pourcentages sont fixés en fonction de l'Indice des prix à la consommation harmonisé pour la zone euro, présenté dans le rapport sur l'enquête de la Banque centrale européenne auprès des prévisionnistes professionnels pour le quatrième trimestre, publié en octobre 2024<sup>5</sup>, et d'un facteur de correction de 1,8 % pour 2026 et pour 2027.

36. Sans préjudice de l'application de la méthode d'ajustement pour hausse des prix, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a recommandé de ne pas tenir compte de l'ajustement pour hausse des prix dans le présent projet de budget.

<sup>4</sup> Allocation aux contreparties pour les projets de recherche coordonnée.

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse [Enquête de la BCE auprès des prévisionnistes professionnels - Quatrième trimestre 2024](#) (en anglais).

### **Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service**

37. L'Agence s'acquitte de ses obligations de financement de l'assurance maladie des anciens fonctionnaires en puisant dans le budget ordinaire, selon le principe d'une comptabilisation au décaissement. Elle ne met actuellement pas de ressources de côté pour couvrir ces obligations financières à long terme, qui représentent un montant de 409 millions d'euros (au 31 décembre 2023)<sup>6</sup>. Le financement des obligations vis-à-vis des anciens fonctionnaires est un problème auquel sont confrontés la majorité des organismes des Nations Unies, et la plupart d'entre eux ont constitué des réserves. Une recommandation du vérificateur extérieur des comptes de l'Agence demandant d'envisager la mise en place d'une stratégie de financement à long terme de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) a été formulée pour la première fois en 2013 et réitérée par le vérificateur extérieur dans de nombreux rapports.

38. Dans le document GOV/INF/2024/2, le Secrétariat a fourni des informations actualisées sur les questions liées à l'ASHI au sein du système des Nations Unies, ainsi que sur les mesures prises par le Secrétariat de l'Agence pour maîtriser les coûts et trouver une solution au problème des charges non financées connexes. Conscient de l'impératif de réduire le passif de l'ASHI et de stabiliser les coûts croissants de celle-ci, compte tenu en particulier de l'environnement financier difficile, le Directeur général a mis en œuvre un ensemble de mesures de maîtrise des coûts comme première étape vers la réduction de ce passif et la résolution des problèmes de financement connexes.

### **Fonds de roulement**

39. Comme demandé dans le document GOV/2024/25, le Secrétariat prépare une proposition visant à porter le Fonds de roulement à un niveau plus adéquat, afin de la soumettre avec la mise à jour du budget pour 2027, pour examen par les États Membres.

### **Monnaie du budget et taux de change**

40. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 euro pour 1 dollar des États-Unis. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. Le Secrétariat détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars des États-Unis, conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. La majeure partie des dépenses de l'Agence sont en euros ; cependant, comme certaines sont en dollars des États-Unis, le système mixte de calcul des contributions protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar É.-U. Le Secrétariat suivra l'évolution de la proportion des monnaies dans lesquelles seront encourues les dépenses et en rendra compte aux États Membres, le cas échéant.

<sup>6</sup> Voir les *États financiers de l'Agence pour 2024* [document GC(69)/5].

**Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel**

Programme/Programme sectoriel	2026					2027	
	Budget 2025	Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation par rapport à 2025		Prévisions pour 2026 à croissance nominale nulle	Ajustement pour hausse des prix*	Prévisions préliminaires pour 2027 à croissance nominale nulle
			EUR	%			
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	1 907 139	1 907 139	( 0)	(0,0%)	1 907 139	-	1 907 139
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 1	2 469 897	2 469 898	0	0,0%	2 469 898	-	2 469 898
Électronucléaire	10 967 494	10 971 476	3 982	0,0%	10 971 476	-	10 974 316
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 543 171	10 543 340	169	0,0%	10 543 340	-	10 550 055
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 828 759	11 823 648	( 5 110)	(0,0%)	11 823 648	-	11 814 593
Sciences nucléaires	10 020 660	10 021 620	960	0,0%	10 021 620	-	10 021 121
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>47 737 121</b>	<b>47 737 121</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>47 737 121</b>	-	<b>47 737 121</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	3 012 226	3 012 226	0	0,0%	3 012 226	-	3 012 226
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 2	7 325 790	7 325 790	( 0)	(0,0%)	7 325 790	-	7 325 791
Alimentation et agriculture	13 454 535	13 454 535	( 0)	(0,0%)	13 454 535	-	13 454 533
Santé humaine	9 966 037	9 966 037	0	0,0%	9 966 037	-	9 966 037
Ressources en eau	4 314 948	4 314 947	( 0)	(0,0%)	4 314 947	-	4 314 948
Environnement marin	5 411 004	5 411 004	( 0)	(0,0%)	5 411 004	-	5 411 004
Radiochimie et technologie des rayonnements	5 061 086	5 061 086	0	0,0%	5 061 086	-	5 061 087
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>48 545 625</b>	<b>48 545 625</b>	<b>0</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>48 545 625</b>	-	<b>48 545 625</b>
<b>3. Sécurité et sécurité nucléaires</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	2 347 397	2 347 397	( 0)	(0,0%)	2 347 397	-	2 347 397
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 3	2 635 277	2 635 277	( 0)	(0,0%)	2 635 277	-	2 635 277
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	5 093 873	5 093 874	0	0,0%	5 093 874	-	5 093 873
Sûreté des installations nucléaires	12 202 785	12 202 785	0	0,0%	12 202 785	-	12 202 785
Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 755 366	8 755 366	0	0,0%	8 755 366	-	8 755 366
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 389 526	4 389 526	( 0)	(0,0%)	4 389 526	-	4 389 526
Sécurité nucléaire	7 329 107	7 329 108	0	0,0%	7 329 108	-	7 329 108
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>42 753 332</b>	<b>42 753 332</b>	<b>0</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>42 753 332</b>	-	<b>42 753 332</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 538 302	4 538 302	0	0,0%	4 538 302	-	4 538 302
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 4	13 510 842	13 510 842	0	0,0%	13 510 842	-	13 510 842
Application des garanties	149 958 394	150 135 980	177 586	0,1%	150 135 980	-	150 135 980
Autres activités de vérification	3 412 331	3 234 745	( 177 586)	(5,2%)	3 234 745	-	3 234 745
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>171 419 868</b>	<b>171 419 868</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>171 419 868</b>	-	<b>171 419 869</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>							
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	88 218 170	88 497 338	279 168	0,3%	88 497 338	-	88 497 338
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 5	6 079 527	6 079 528	0	0,0%	6 079 528	-	6 079 527
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>94 297 698</b>	<b>94 576 866</b>	<b>279 168</b>	<b>0,3%</b>	<b>94 576 866</b>	-	<b>94 576 865</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>							
Gestion du programme de coopération technique	29 268 180	29 268 180	0	0,0%	29 268 180	-	29 268 180
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	1 807 208	1 807 209	0	0,0%	1 807 209	-	1 807 209
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>31 075 389</b>	<b>31 075 389</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>31 075 389</b>	-	<b>31 075 389</b>
<b>Budget ordinaire opérationnel</b>	<b>435 829 033</b>	<b>436 108 201</b>	<b>279 168</b>	<b>0,1%</b>	<b>436 108 201</b>	-	<b>436 108 201</b>
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>6 279 168</b>	<b>6 000 000</b>	<b>(279 168)</b>	<b>(4,4%)</b>	<b>6 000 000</b>	-	<b>6 000 000</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>442 108 201</b>	<b>442 108 201</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>442 108 201</b>	-	<b>442 108 201</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 652 299	3 611 263	(41 036)	(1,1%)	3 611 263	-	3 643 380
<b>Total - Budget ordinaire</b>	<b>445 760 500</b>	<b>445 719 464</b>	<b>(41 036)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>445 719 464</b>	-	<b>445 751 581</b>
Moins recettes diverses	6 787 299	6 746 263	(41 036)	(1,1%)	6 746 263	-	6 778 380
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>438 973 201</b>	<b>438 973 201</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>438 973 201</b>	-	<b>438 973 201</b>

\*Les États Membres ayant demandé à appliquer des réductions de 3,8 % (proportionnelles à l'ajustement pour hausse des prix) en vue d'atteindre une croissance nominale nulle en 2026 [et en 2027].

Tableau 2. Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes

	2026			2027		
	Budget 2025	Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation 2026 par rapport à 2025	Prévisions pour 2026 aux prix de 2026	Prévisions préliminaires pour 2027 aux prix de 2026	Prévisions préliminaires pour 2027 aux prix de 2027
Budget ordinaire opérationnel <sup>3</sup>	432 694 033	432 973 201	279 168	432 973 201	432 973 201	432 973 201
Budget ordinaire d'investissement	6 279 168	6 000 000	( 279 168)	6 000 000	6 000 000	6 000 000
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>438 973 201</b>	<b>438 973 201</b>	<b>0</b>	<b>438 973 201</b>	<b>438 973 201</b>	<b>438 973 201</b>
<b>Recettes diverses</b>						
<b>Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>						
Services d'impression	426 080	370 000	( 56 080)	370 000	370 000	370 000
Services médicaux	966 988	1 114 717	147 729	1 114 717	1 114 717	1 114 717
Revue « Nuclear Fusion »	408 996	408 996	( 0)	408 996	408 996	408 996
Recettes des laboratoires	249 520	220 000	( 29 520)	220 000	220 000	220 000
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	1 600 715	1 497 550	( 103 165)	1 497 550	1 529 667	1 529 667
<b>Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>	<b>3 652 299</b>	<b>3 611 263</b>	<b>( 41 036)</b>	<b>3 611 263</b>	<b>3 643 380</b>	<b>3 643 380</b>
<b>Autres</b>						
Remises sur les voyages	135 000	135 000	-	135 000	135 000	135 000
Revenus de placements et intérêts	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	3 000 000
<b>Total partiel - Autres</b>	<b>3 135 000</b>	<b>3 135 000</b>	<b>-</b>	<b>3 135 000</b>	<b>3 135 000</b>	<b>3 135 000</b>
<b>Total - Recettes diverses</b>	<b>6 787 299</b>	<b>6 746 263</b>	<b>( 41 036)</b>	<b>6 746 263</b>	<b>6 778 380</b>	<b>6 778 380</b>
<b>Total - Recettes du budget ordinaire</b>	<b>445 760 500</b>	<b>445 719 464</b>	<b>( 41 036)</b>	<b>445 719 464</b>	<b>445 751 581</b>	<b>445 751 581</b>

<sup>3</sup> N'inclut pas les estimations au titre des autres recettes diverses.

**Tableau 3 a). Ressources totales nécessaires pour 2026 par programme et programme sectoriel**

Programme/Programme sectoriel	Budget ordinaire		Fonds reportés	Activités non financées		Programme de CT	Total
	Activités opérationnelles	Budget d'investissement	Budget d'investissement	Activités opérationnelles	Budget d'investissement		
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 377 036	-	-	658 977	952 477	-	5 988 491
Électronucléaire	10 971 476	-	-	6 807 551	-	6 851 734	24 630 760
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 543 340	-	-	3 273 819	-	3 076 465	16 893 624
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 823 648	-	-	11 544 509	-	2 131 203	25 499 361
Sciences nucléaires	10 021 620	-	-	660 190	327 500	7 251 053	18 260 363
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>47 737 121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 945 046</b>	<b>1 279 977</b>	<b>19 310 455</b>	<b>91 272 598</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	10 338 015	607 322	-	290 844	4 877 867	-	16 114 048
Alimentation et agriculture	13 454 535	-	-	15 245 305	-	17 593 542	46 293 382
Santé humaine	9 966 037	-	-	4 513 915	-	35 193 049	49 673 001
Ressources en eau	4 314 947	-	-	535 000	-	3 242 307	8 092 254
Environnement marin	5 411 004	-	-	2 825 607	-	4 945 626	13 182 237
Radiochimie et technologie des rayonnements	5 061 086	-	-	346 072	-	14 058 541	19 465 700
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>48 545 625</b>	<b>607 322</b>	<b>-</b>	<b>23 756 743</b>	<b>4 877 867</b>	<b>75 033 065</b>	<b>152 820 622</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 982 674	304 393	-	1 987 416	702 317	-	7 976 800
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	5 093 874	-	-	1 253 875	-	3 205 155	9 552 904
Sûreté des installations nucléaires	12 202 785	-	-	7 995 338	-	8 199 009	28 397 131
Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 755 366	-	-	4 497 204	-	11 825 718	25 078 289
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 389 526	-	-	2 565 175	-	10 886 026	17 840 726
Sécurité nucléaire	7 329 108	-	-	42 969 261	-	-	50 298 369
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>42 753 332</b>	<b>304 393</b>	<b>-</b>	<b>61 268 269</b>	<b>702 317</b>	<b>34 115 908</b>	<b>139 144 219</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	18 049 144	-	-	1 634 363	-	-	19 683 507
Application des garanties	150 135 980	1 000 000	-	33 548 340	11 105 921	-	195 790 240
Autres activités de vérification	3 234 745	-	-	4 990 525	-	-	8 225 270
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>171 419 868</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	<b>40 173 228</b>	<b>11 105 921</b>	<b>-</b>	<b>223 699 017</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>							
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	94 576 866	3 488 285	-	8 337 678	10 236 907	660 573	117 300 308
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>94 576 866</b>	<b>3 488 285</b>	<b>-</b>	<b>8 337 678</b>	<b>10 236 907</b>	<b>660 573</b>	<b>117 300 308</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>							
Gestion de la coopération technique pour le développement	31 075 389	600 000	-	2 950 654	-	-	34 626 043
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>31 075 389</b>	<b>600 000</b>	<b>-</b>	<b>2 950 654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 626 043</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>436 108 201</b>	<b>6 000 000</b>	<b>-</b>	<b>159 431 617</b>	<b>28 202 989</b>	<b>129 120 000</b>	<b>758 862 807</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 611 263	-	-	-	-	-	3 611 263
<b>Total</b>	<b>439 719 464</b>	<b>6 000 000</b>	<b>-</b>	<b>159 431 617</b>	<b>28 202 989</b>	<b>129 120 000</b>	<b>762 474 070</b>

Tableau 3 b). Ressources totales nécessaires pour 2027 par programme et programme sectoriel

Programme/Programme sectoriel	Budget ordinaire		Fonds reportés Budget d'investissement	Activités non financées		Programme de CT	Total
	Activités opérationnelles	Budget d'investissement		Activités opérationnelles	Budget d'investissement		
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 377 036	-	-	658 977	935 601	-	5 971 615
Électronucléaire	10 974 316	-	-	6 670 247	-	6 798 669	24 443 231
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 550 055	-	-	3 271 679	-	3 052 639	16 874 373
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 814 593	-	-	11 518 969	-	2 114 698	25 448 260
Sciences nucléaires	10 021 121	-	-	660 190	3 960 000	7 194 895	21 836 206
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>47 737 121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 780 062</b>	<b>4 895 601</b>	<b>19 160 901</b>	<b>94 573 684</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	10 338 017	607 322	-	290 844	5 013 404	-	16 249 586
Alimentation et agriculture	13 454 533	-	-	15 340 305	-	17 457 284	46 252 122
Santé humaine	9 966 037	-	-	4 647 818	-	34 920 488	49 534 343
Ressources en eau	4 314 948	-	-	535 000	-	3 217 196	8 067 143
Environnement marin	5 411 004	-	-	2 825 607	-	4 907 324	13 143 935
Radiochimie et technologie des rayonnements	5 061 087	-	-	346 072	-	13 949 661	19 356 821
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>48 545 625</b>	<b>607 322</b>	<b>-</b>	<b>23 985 646</b>	<b>5 013 404</b>	<b>74 451 954</b>	<b>152 603 951</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 982 674	304 393	-	1 987 416	115 607	-	7 390 090
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	5 093 873	-	-	1 149 417	-	3 180 332	9 423 623
Sûreté des installations nucléaires	12 202 785	-	-	7 891 514	-	8 135 510	28 229 808
Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 755 366	-	-	4 439 646	-	11 734 131	24 929 143
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 389 526	-	-	2 181 867	-	10 801 716	17 373 109
Sécurité nucléaire	7 329 108	-	-	41 930 925	-	-	49 260 033
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>42 753 332</b>	<b>304 393</b>	<b>-</b>	<b>59 580 785</b>	<b>115 607</b>	<b>33 851 689</b>	<b>136 605 806</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>							
Gestion et coordination globales et activités communes	18 049 144	-	-	1 634 363	-	-	19 683 508
Application des garanties	150 135 980	1 029 287	-	28 239 243	6 841 613	-	186 246 122
Autres activités de vérification	3 234 745	-	-	4 990 525	-	-	8 225 270
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>171 419 869</b>	<b>1 029 287</b>	<b>-</b>	<b>34 864 131</b>	<b>6 841 613</b>	<b>-</b>	<b>214 154 900</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>							
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	94 576 865	3 458 998	-	8 337 678	14 570 097	655 457	121 599 095
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>94 576 865</b>	<b>3 458 998</b>	<b>-</b>	<b>8 337 678</b>	<b>14 570 097</b>	<b>655 457</b>	<b>121 599 095</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>							
Gestion de la coopération technique pour le développement	31 075 389	600 000	-	2 950 654	-	-	34 626 043
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>31 075 389</b>	<b>600 000</b>	<b>-</b>	<b>2 950 654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 626 043</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>436 108 201</b>	<b>6 000 000</b>	<b>-</b>	<b>152 498 955</b>	<b>31 436 322</b>	<b>128 120 000</b>	<b>754 163 479</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 643 380	-	-	-	-	-	3 643 380
<b>Total</b>	<b>439 751 581</b>	<b>6 000 000</b>	<b>-</b>	<b>152 498 955</b>	<b>31 436 322</b>	<b>128 120 000</b>	<b>757 806 858</b>



---

### I.3 Aperçu du programme et budget par programme sectoriel

---



## **Programme sectoriel 1 : Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**

41. Le programme sectoriel 1 vise à fournir un appui, des orientations et des services scientifiques et techniques pour le développement et le déploiement de l'électronucléaire et de la technologie des réacteurs de recherche, notamment leurs cycles du combustible nucléaire et les installations associées ; l'avancement des nouvelles technologies électronucléaires, comme les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires (SMR) et l'énergie de fusion ; la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement ; l'analyse des systèmes énergétiques et la planification énergétique ; et la gestion des connaissances et des informations concernant le nucléaire. Il soutient également le progrès des sciences nucléaires, notamment la science de la fusion et la physique des plasmas, les données nucléaires et atomiques, les applications des accélérateurs et des sources de neutrons et l'instrumentation nucléaire. Le programme sectoriel 1 vise en outre à appuyer les États Membres dans leurs efforts d'information du public et de travail avec les parties prenantes tout au long du cycle du combustible nucléaire et aux différentes étapes du cycle de vie des installations nucléaires.

42. Le rôle de l'énergie d'origine nucléaire dans l'atténuation des effets des changements climatiques, l'assurance de la sécurité énergétique et l'accélération de la transition vers une énergie propre conformément aux objectifs de développement durable (ODD) et à l'Accord de Paris, a été confirmé par l'inclusion historique du nucléaire dans le bilan mondial de la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) en 2023, ainsi que lors du tout premier Sommet sur l'énergie nucléaire, organisé à Bruxelles en 2024. Le programme sectoriel 1 continuera d'aider les États Membres intéressés à évaluer le potentiel de l'énergie d'origine nucléaire et à intégrer celle-ci dans leurs stratégies énergétiques nationales grâce, notamment, à l'initiative Atoms4NetZero

(L'atome pour la neutralité carbone) et au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO). Un soutien continuera également d'être fourni dans le domaine de la gestion des connaissances nucléaires, de la mise en valeur des ressources humaines et de la diffusion et préservation des informations connexes.

43. Le programme sectoriel 1 aide par ailleurs les États Membres qui envisagent de se doter d'un programme électronucléaire, en entreprennent un ou développent un programme existant. Il continuera de soutenir l'amélioration des performances d'exploitation ; la gestion de la durée de vie ; et la construction et l'exploitation à long terme sûres, sécurisées, efficaces et fiables des centrales nucléaires, y compris la mise en place de chaînes d'approvisionnement. Un appui continuera d'être fourni également pour le développement et le déploiement des SMR ; les systèmes de réacteurs innovants et les cycles du combustible associés ; les applications non électriques de l'énergie nucléaire, y compris la production d'hydrogène ; l'intégration de l'énergie nucléaire avec les sources d'énergie renouvelables ; et le développement de la technologie et le déploiement de l'énergie de fusion.

44. Le programme sectoriel 1 continuera d'appuyer la prospection, l'extraction et la préparation du minerai d'uranium, ainsi que les activités du cycle combustible nucléaire, notamment celles qui concernent l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible et son entreposage. Il continuera aussi de fournir un appui pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé des installations nucléaires et la gestion des sources radioactives scellées retirées du service, ainsi que pour la remédiation de l'environnement.

45. Le programme sectoriel 1 continuera également d'aider les États Membres qui souhaitent construire ou exploiter des réacteurs de recherche, ou y avoir accès – notamment par l'intermédiaire du programme des centres internationaux désignés par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR) – ou ceux qui souhaitent améliorer leur utilisation.

Sur demande, un soutien continuera d'être fourni aux États Membres qui passent de l'uranium hautement enrichi (UHE) à l'uranium faiblement enrichi (UFE) dans les réacteurs de recherche.

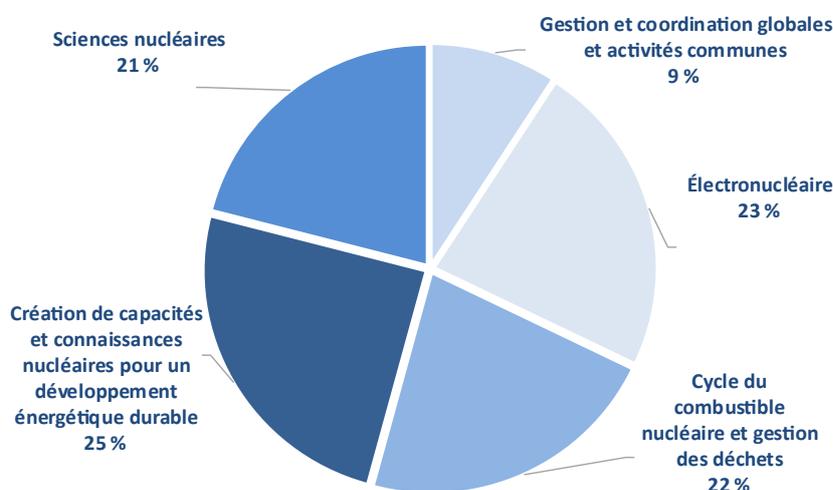
46. Le programme sectoriel I continuera de fournir des données précises sur les réactions et les structures nucléaires, ainsi que des données atomiques et moléculaires. Les efforts de formation, de mise au point de méthodes et de facilitation des expériences faisant appel à

différents types d'accélérateurs de particules, de sources de neutrons et d'instruments nucléaires, se poursuivront. La collaboration avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), à Trieste (Italie), se poursuivra, dans le but de faciliter les études avancées en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, y compris les activités de formation théorique et pratique, en particulier pour les pays en développement.

**Tableau 4. Programme sectoriel 1 – Énergie d’origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l’exercice biennal**  
**(non compris les investissements majeurs)**

Sous-programme/Programme	Budget 2025	2026		2027			
		Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation par rapport à 2025		Prévisions préliminaires aux prix de 2025	Variation par rapport à 2026	
			EUR	%		EUR	%
1.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	1 907 139	1 907 139	(0)	(0,0%)	1 907 139	-	-
1.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 1	2 469 897	2 469 898	0	0,0%	2 469 898	0	0,0%
<b>1.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	<b>4 377 037</b>	<b>4 377 036</b>	<b>(0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>4 377 036</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires	1 851 506	1 826 507	(25 000)	(1,4%)	1 821 507	(5 000)	(0,3%)
1.1.2 Gestion de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires	1 292 644	1 292 654	9	0,0%	1 292 654	-	-
1.1.3 Appui intégré au développement de l'infrastructure des programmes électronucléaires	3 053 221	3 055 750	2 530	0,1%	3 062 215	6 464	0,2%
1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	1 339 370	1 338 865	(504)	(0,0%)	1 338 865	-	-
1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l'énergie nucléaire et l'énergie de fusion	3 430 754	3 457 700	26 946	0,8%	3 459 075	1 375	0,0%
<b>1.1 Total - Énergie d'origine nucléaire</b>	<b>10 967 494</b>	<b>10 971 476</b>	<b>3 982</b>	<b>0,0%</b>	<b>10 974 316</b>	<b>2 840</b>	<b>0,0%</b>
1.2.1 Ressources et production d'uranium	1 192 674	1 192 445	(229)	(0,0%)	1 193 810	1 365	0,1%
1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible	1 124 693	1 141 453	16 760	1,5%	1 154 389	12 936	1,1%
1.2.3 Gestion du combustible utilisé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives	1 319 246	1 319 374	128	0,0%	1 313 235	(6 139)	(0,5%)
1.2.4 Gestion des déchets radioactifs	3 153 527	3 148 315	(5 212)	(0,2%)	3 138 565	(9 750)	(0,3%)
1.2.5 Déclassement et remise en état de l'environnement	1 974 195	1 971 218	(2 977)	(0,2%)	1 971 288	70	0,0%
1.2.6 Réacteurs de recherche	1 778 837	1 770 535	(8 302)	(0,5%)	1 778 768	8 233	0,5%
<b>1.2 Total - Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets</b>	<b>10 543 171</b>	<b>10 543 340</b>	<b>169</b>	<b>0,0%</b>	<b>10 550 055</b>	<b>6 716</b>	<b>0,1%</b>
1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	2 143 166	2 143 197	31	0,0%	2 142 988	(208)	(0,0%)
1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	1 984 742	1 984 812	70	0,0%	1 984 646	(166)	(0,0%)
1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines	2 670 312	2 684 081	13 769	0,5%	2 679 301	(4 780)	(0,2%)
1.3.4 Information nucléaire	5 030 539	5 011 558	(18 980)	(0,4%)	5 007 657	(3 901)	(0,1%)
<b>1.3 Total - Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable</b>	<b>11 828 759</b>	<b>11 823 648</b>	<b>(5 110)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>11 814 593</b>	<b>(9 056)</b>	<b>(0,1%)</b>
1.4.1 Données atomiques et nucléaires	3 447 732	3 451 602	3 870	0,1%	3 451 103	(500)	(0,0%)
1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons	1 857 718	1 855 758	(1 960)	(0,1%)	1 855 758	-	-
1.4.3 Instrumentation nucléaire	1 430 414	1 466 626	36 212	2,5%	1 466 626	-	-
1.4.4 Science de la fusion et physique des plasmas	871 910	832 388	(39 522)	(4,5%)	832 388	-	-
1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT)	2 412 886	2 415 247	2 361	0,1%	2 415 247	-	-
<b>1.4 Total - Sciences nucléaires</b>	<b>10 020 660</b>	<b>10 021 620</b>	<b>960</b>	<b>0,0%</b>	<b>10 021 121</b>	<b>(500)</b>	<b>(0,0%)</b>
<b>Total - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>	<b>47 737 121</b>	<b>47 737 121</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>47 737 121</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**Projet de budget ordinaire pour 2026**



## **Programme sectoriel 2 : Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement**

47. Le programme sectoriel 2 vise à promouvoir l'élaboration de solutions novatrices fondées sur la science et la technologie nucléaires qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et à faciliter, sur le plan technique, le transfert de technologies validées aux États Membres. Il appuie les utilisations pacifiques de la science et des applications nucléaires en fournissant aux États Membres des technologies et techniques nouvelles et améliorées, des conseils fondés sur la science, des supports de formation, des normes, des orientations sur les meilleures pratiques et les matières de référence, et des documents techniques. Il couvre cinq domaines thématiques : l'alimentation et l'agriculture, la santé humaine, les ressources en eau, l'environnement marin, et la radiochimie et la technologie des rayonnements.

48. Les applications issues de la science et de la technologie nucléaires ne cessent de se multiplier dans des domaines tels que les soins de santé, la protection de l'environnement, les matériaux, l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, ou encore les ressources en eau, ainsi que dans la lutte contre les problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, les zoonoses, les maladies non transmissibles (MNT) et la pollution par le plastique.

49. Les 12 laboratoires de l'Agence situés à Vienne, Seibersdorf et Monaco, caractéristique unique dans le système des Nations Unies, sont la pierre angulaire du développement et du transfert de technologies de l'Agence aux États Membres. Ils aident les États Membres à renforcer leur capacité d'utiliser les applications nucléaires pour atteindre leurs objectifs de développement, y compris les cibles associées aux ODD. Gérés dans le cadre du programme sectoriel 2, ils développent, coordonnent et mettent en œuvre la recherche-développement (R-D) essentielle au transfert de technologies effectué principalement au moyen du programme de CT de l'Agence et appuient les initiatives transversales : Action intégrée contre

les zoonoses (ZODIAC), Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (NUTEC Plastics), Rayons d'espoir, Atoms4Food et le Réseau mondial des laboratoires d'analyse de l'eau (Réseau GloWAL). Ils doivent pouvoir continuer de répondre aux besoins évolutifs et croissants des États Membres.

50. Les activités de R-D et les nombreuses activités de recherche coordonnée de l'Agence contribuent à répondre à toute une série de questions. Le programme sectoriel aide les États Membres à améliorer leurs capacités, leurs connaissances et leurs compétences, et ses projets de recherche coordonnée (PRC) contribuent au renforcement de leurs capacités de R-D. Le système des centres collaborateurs de l'Agence reste un mécanisme utile de coopération avec les institutions des États Membres. Des mesures seront prises pour continuer à rationaliser ce système, qui facilite l'exécution à moindre coût du programme sectoriel et dont on continuera à tirer parti pour accroître l'efficacité et l'efficacité du programme.

51. Les partenariats restent un précieux moyen de renforcer les activités programmatiques et de dialoguer avec les États Membres. Le programme sectoriel 2 continuera de renforcer les partenariats essentiels noués avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, autrefois Office international des épizooties), ainsi que de mettre sur pied des partenariats avec le secteur privé dans certains domaines clés.

52. Le programme sectoriel 2 soutient plusieurs bases de données internationalement reconnues et plusieurs réseaux d'établissements scientifiques et de recherche d'États Membres, comme le réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA), le Réseau de

laboratoires diagnostiques vétérinaires (VETLAB), le réseau des laboratoires nationaux ZODIAC et le Réseau GloWAL. La formation théorique et pratique restera fondamentale pour l'exécution de ce programme sectoriel. Pour toucher un public plus large et réaliser davantage

d'économies, le programme sectoriel continuera de mettre l'accent sur l'élaboration d'outils et de plateformes de formation en ligne, notamment de webinaires, et sur l'utilisation de plateformes virtuelles selon qu'il convient.

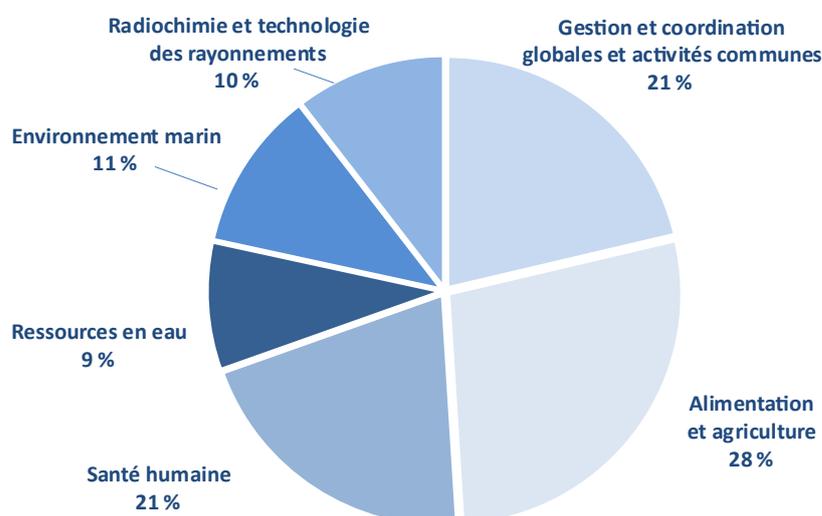
**Tableau 5. Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement**

**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l’exercice biennal  
(non compris les investissements majeurs)**

Sous-programme/Programme	Budget 2025	2026		2027			
		Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation par rapport à 2025		Prévisions préliminaires aux prix de 2025	Variation par rapport à 2026	
			EUR	%		EUR	%
2.0.0 Gestion et coordination globales et activités communes	3 012 226	3 012 226	0	0,0%	3 012 226	-	-
2.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 2	7 325 790	7 325 790	( 0)	(0,0%)	7 325 791	1	0
<b>2.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	<b>10 338 015</b>	<b>10 338 015</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>10 338 017</b>	<b>1</b>	<b>0,0%</b>
2.1.1 Gestion durable des terres et de l’eau	2 645 982	2 645 982	( 0)	(0,0%)	2 645 982	1	0,0%
2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale	2 572 788	2 572 788	0	0,0%	2 572 788	-	-
2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	2 047 730	2 047 730	( 0)	(0,0%)	2 047 728	( 3)	(0,0%)
2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs	4 031 665	4 031 665	0	0,0%	4 031 665	-	-
2.1.5 Amélioration des cultures pour l’intensification des systèmes de production agricole	2 156 370	2 156 370	( 0)	(0,0%)	2 156 370	-	-
<b>2.1 Total - Alimentation et agriculture</b>	<b>13 454 535</b>	<b>13 454 535</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>13 454 533</b>	<b>( 2)</b>	<b>(0,0%)</b>
2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition	2 028 285	2 033 143	4 857	0,2%	2 033 263	120	0,0%
2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	2 277 893	2 258 090	( 19 803)	(0,9%)	2 258 212	122	0,0%
2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer	2 141 059	2 172 022	30 963	1,4%	2 171 997	( 25)	(0,0%)
2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l’imagerie et la thérapie	3 518 799	3 502 782	( 16 017)	(0,5%)	3 502 565	( 216)	(0,0%)
<b>2.2 Total - Santé humaine</b>	<b>9 966 037</b>	<b>9 966 037</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>9 966 037</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
2.3.1 Réseaux de données d’hydrologie isotopique et changements climatiques	1 493 239	1 233 912	( 259 327)	(17,4%)	1 356 155	122 243	9,9%
2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes	1 317 768	815 850	( 501 919)	(38,1%)	804 708	( 11 141)	(1,4%)
2.3.3 Applications des radio-isotopes pour la durabilité des ressources en eau	1 503 940	1 373 642	( 130 298)	(8,7%)	1 243 216	( 130 426)	(9,5%)
2.3.4 Applications isotopiques pour la qualité de l’eau*	-	891 543	891 543	-	910 868	19 325	2,2%
<b>2.3 Total - Ressources en eau</b>	<b>4 314 948</b>	<b>4 314 947</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>4 314 948</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
2.4.1 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et des changements dans l’environnement marin	1 707 507	1 693 677	( 13 830)	(0,8%)	1 693 677	-	-
2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d’évaluation de la pollution marine	1 916 969	1 814 822	( 102 147)	(5,3%)	1 814 822	-	-
2.4.3 Techniques d’analyse pour la protection de la biodiversité marine et des services écosystémiques	1 786 528	1 902 505	115 977	6,5%	1 902 505	-	-
<b>2.4 Total - Environnement marin</b>	<b>5 411 004</b>	<b>5 411 004</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>5 411 004</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles	1 207 900	1 181 894	( 26 006)	(2,2%)	1 212 622	30 727	2,6%
2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines des soins de santé, de l’industrie et de l’environnement	1 617 195	1 643 900	26 705	1,7%	1 613 133	(30 767)	(1,9%)
2.5.3 Radiochimie de l’environnement terrestre	2 235 991	2 235 292	( 699)	(0,0%)	2 235 333	40	0,0%
<b>2.5 Total - Radiochimie et technologie des rayonnements</b>	<b>5 061 086</b>	<b>5 061 086</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>5 061 087</b>	<b>1</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement</b>	<b>48 545 625</b>	<b>48 545 625</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>48 545 625</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

\* Les activités relevant des sous-programmes 2.3.1 Réseaux de données d’hydrologie isotopique et changements climatiques, 2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes et 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour la durabilité des ressources en eau ont été transférées vers un nouveau sous-programme 2.3.4 Applications isotopiques pour la qualité de l’eau.

**Projet de budget ordinaire pour 2026**



### **Programme sectoriel 3 : Sûreté et sécurité nucléaires**

53. Le programme sectoriel 3 porte sur la mise en place et le maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement contre les effets néfastes des rayonnements ionisants. Il répond à la demande d'élévation du niveau de sûreté du nombre croissant d'installations nucléaires, y compris les installations d'extraction d'uranium, ainsi que des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche existants, dont l'âge moyen continue d'augmenter. Il permet également d'aider les États Membres à gérer l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire, et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé. Par ces activités, l'Agence promeut une solide culture de sûreté et de sécurité. En mettant en œuvre le programme sectoriel 3, elle s'acquitte de sa fonction statutaire consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour que celles-ci soient appliquées dans les États Membres qui en font la demande ainsi que dans le cadre de ses propres opérations.

54. Le programme sectoriel 3 permet d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en favorisant la coopération internationale et en transférant, grâce à des réseaux de partage des savoirs, les connaissances en matière de sûreté nucléaire des États dotés de programmes d'énergie nucléaire et d'applications nucléaires avancés vers les États qui entreprennent de tels programmes. Les activités menées au titre de ce programme sectoriel continueront de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets de façon globale, notamment la sûreté de la conception, l'évaluation des risques externes, la culture de sûreté, la communication sur la sûreté, la gestion des accidents graves, la remédiation après un accident et le passage à la phase de relèvement, et porteront également sur certains aspects de la prolongation de la durée de vie utile des centrales nucléaires, notamment les

performances organisationnelles et humaines, le déclassement des installations, le stockage définitif des déchets radioactifs de faible ou de haute activité, les technologies innovantes comme les réacteurs à neutrons rapides ainsi que les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires et la sûreté des sources de rayonnements utilisées dans des applications non énergétiques.

55. La sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations nucléaires reste hautement prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et gère une plateforme d'information efficace en vue de leur application. Lorsqu'un État en fait la demande, elle fournit une assistance en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une solide infrastructure de sécurité nucléaire, qui porte notamment sur la prévention, la détection et l'intervention. Malgré les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, on ne peut complètement écarter le risque que survienne une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quelles qu'en soient la gravité ou l'origine. C'est pourquoi ce programme sectoriel s'attache également à offrir une aide à la création et au renforcement des capacités nationales et internationales de préparation afin que les parties concernées puissent intervenir efficacement en cas d'urgence de ce type et en atténuer les conséquences. Le Centre des incidents et des urgences continuera à répondre aux demandes des États Membres, qui sont de plus en plus nombreuses.

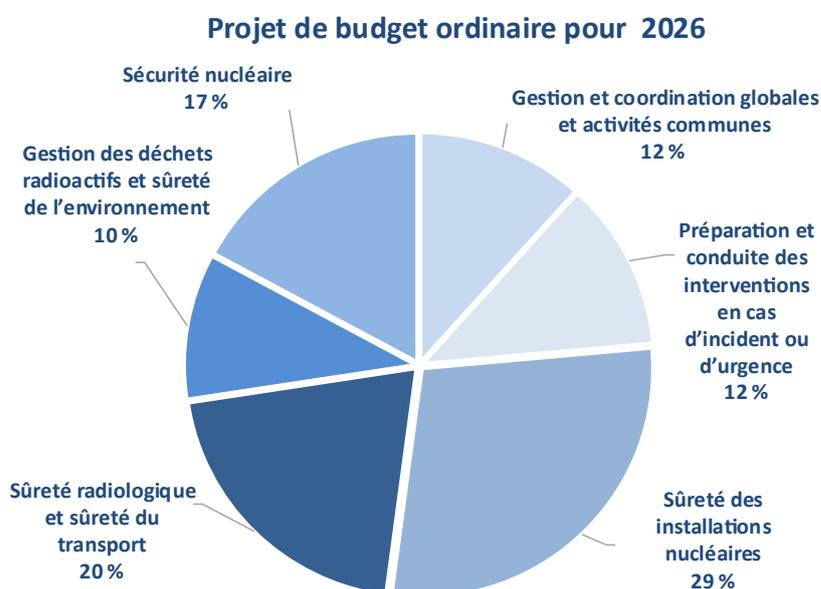
56. L'Agence coordonne au niveau mondial les activités internationales de préparation et de conduite des interventions en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique et s'acquitte de ses fonctions d'intervention dans le cadre de ce programme sectoriel. La réglementation sur la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire qui régit les propres activités de l'Agence sera encore renforcée. L'accent continuera d'être mis sur le renforcement de la coordination, au sein de ce programme sectoriel et avec d'autres programmes sectoriels, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre d'activités comme la Plateforme de l'AIEA sur

les petits réacteurs modulaires et leurs applications, l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI), l'initiative

Rayons d'espoir et d'autres initiatives, et afin de créer des synergies et d'accroître l'efficacité et l'efficacité de ces activités.

**Tableau 6. Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal**  
**(non compris les investissements majeurs)**

Sous-programme/Programme	Budget 2025	2026			2027		
		Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation par rapport à 2025		Prévisions préliminaires aux prix de 2025	Variation par rapport à 2026	
			EUR	%		EUR	%
3.0.0 Gestion et coordination globales et activités communes	2 347 397	2 347 397	( 0)	(0,0%)	2 347 397	-	-
3.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 3	2 635 277	2 635 277	-	-	2 635 277	0	0,0%
<b>3.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	<b>4 982 674</b>	<b>4 982 674</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>4 982 674</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	2 041 568	2 041 253	( 315)	(0,0%)	2 038 761	( 2 492)	(0,1%)
3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales	3 052 306	3 052 620	315	0,0%	3 055 112	2 492	0,1%
<b>3.1 Total - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence</b>	<b>5 093 873</b>	<b>5 093 874</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>5 093 873</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>
3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté	3 550 072	3 922 426	372 354	10,5%	3 550 071	( 372 356)	(9,5%)
3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires	2 619 432	2 539 445	( 79 987)	(3,1%)	2 619 432	79 987	3,1%
3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes	1 337 838	1 188 187	( 149 651)	(11,2%)	1 337 839	149 652	12,6%
3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	2 954 549	2 882 830	( 71 719)	(2,4%)	2 954 549	71 719	2,5%
3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	1 740 893	1 669 896	( 70 997)	(4,1%)	1 740 894	70 998	4,3%
<b>3.2 Total - Sûreté des installations nucléaires</b>	<b>12 202 785</b>	<b>12 202 785</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>12 202 785</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>
3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques	5 096 737	5 096 725	( 12)	(0,0%)	5 096 698	( 26)	(0,0%)
3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	3 658 629	3 658 642	13	0,0%	3 658 668	26	0,0%
<b>3.3 Total - Sûreté radiologique et sûreté du transport</b>	<b>8 755 366</b>	<b>8 755 366</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>8 755 366</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>
3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs	2 279 838	2 042 777	( 237 061)	(10,4%)	2 171 466	128 688	6,3%
3.4.2 Sûreté du déclassement, de la remédiation et des rejets dans l'environnement	2 109 688	2 346 749	237 061	11,2%	2 218 060	( 128 688)	(5,5%)
<b>3.4 Total - Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement</b>	<b>4 389 526</b>	<b>4 389 526</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>4 389 526</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
3.5.1 Gestion de l'information	1 490 975	1 491 801	826	0,1%	1 476 356	( 15 445)	(1,0%)
3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations	1 807 216	1 800 511	( 6 706)	(0,4%)	1 800 511	-	-
3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire	1 919 772	1 844 767	( 75 005)	(3,9%)	1 819 800	( 24 967)	(1,4%)
3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale	2 111 144	2 192 029	80 885	3,8%	2 232 442	40 413	1,8%
<b>3.5 Total - Sécurité nucléaire</b>	<b>7 329 107</b>	<b>7 329 108</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>7 329 108</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total - Sûreté et sécurité nucléaires</b>	<b>42 753 332</b>	<b>42 753 332</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>42 753 332</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>



#### **Programme sectoriel 4 : Vérification nucléaire**

57. Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant, d'une part, à instituer et à appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres matières, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence, ou à sa demande ou sous sa direction ou son contrôle, ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires et, d'autre part, à étendre l'application de ces garanties, à la demande des parties à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle activité de cet État dans le domaine de l'énergie atomique.

58. À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation et l'autorité juridiques d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties. L'application des garanties de l'Agence conformément aux accords de garanties comprend quatre processus fondamentaux : la collecte et l'évaluation des informations pertinentes pour les garanties ; l'élaboration de méthodes de contrôle ; la planification, la conduite et l'évaluation des activités de garanties, sur le terrain et au Siège ; et l'établissement des conclusions relatives aux garanties. En outre, conformément à son Statut, l'Agence contribue à d'autres tâches de vérification, notamment en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de maîtrise des armements, à la demande des États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.

59. Pour l'exercice 2026-2027, les principaux enjeux du programme sectoriel 4 sont notamment les suivants :

- s'acquitter des responsabilités croissantes en matière de garanties de manière efficace et efficiente ;
- améliorer la continuité des opérations et les capacités de relèvement après une catastrophe pour répondre à des événements externes de grande envergure, afin de faire en sorte que les activités essentielles de

vérification au titre des garanties soient menées sans interruption, notamment grâce à l'utilisation accrue de la télétransmission de données et à l'intensification des activités des bureaux régionaux de l'Agence existants ;

- prendre, selon qu'il convient, des mesures nécessaires de vérification et de contrôle du respect par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du Plan d'action global commun (PAGC), à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;
- préparer l'application des garanties à des installations plus complexes ou plus grandes, comme l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes (J-MOX) au Japon, et l'usine d'encapsulation et dépôt géologique en Finlande et en Suède, ainsi qu'à de nouveaux types d'installations nucléaires, et assurer la préparation organisationnelle et la résilience de l'Agence dans un paysage nucléaire en mutation ;
- planifier et mener des activités de vérification liées au transfert du combustible utilisé vers des entreposages à sec, et au déclassement des installations nucléaires ;
- traiter les difficultés rencontrées dans l'application des garanties ;
- renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) et des autorités nationales ou régionales chargées de l'application des garanties (ANR) en fournissant un appui supplémentaire aux États dans le cadre de l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS) ;
- faciliter la conclusion d'accords de garanties généralisées (AGG) et de protocoles additionnels (PA) ainsi que la modification ou l'annulation de protocoles relatifs aux petites quantités de matières (PPQM) conformément à la décision de 2005 du Conseil des gouverneurs ;
- maintenir les conditions optimales de préparation de l'Agence pour revenir en

République populaire démocratique de Corée (RPDC) ;

- garantir la disponibilité de membres du personnel des garanties qui possèdent le savoir-faire et les compétences nécessaires tout en améliorant le rapport coût-efficacité et en entretenant les connaissances institutionnelles essentielles ;
- entretenir et renforcer l'infrastructure modernisée de TI, notamment les systèmes, services et instruments techniques sur lesquels repose l'application efficace et efficiente des garanties et qui prévoient notamment les normes les plus strictes en matière de sécurité de l'information ;
- obtenir des sources de financement pérennes

afin de continuer à fournir des services de garanties de grande qualité et à appliquer efficacement les garanties dans les États, notamment le financement du matériel pour les garanties nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de contrôle efficaces et efficientes, et encourager les États Membres et des donateurs extérieurs à fournir un cofinancement ou des contributions en nature pour appuyer la mise en œuvre des activités pertinentes, selon qu'il convient ; et

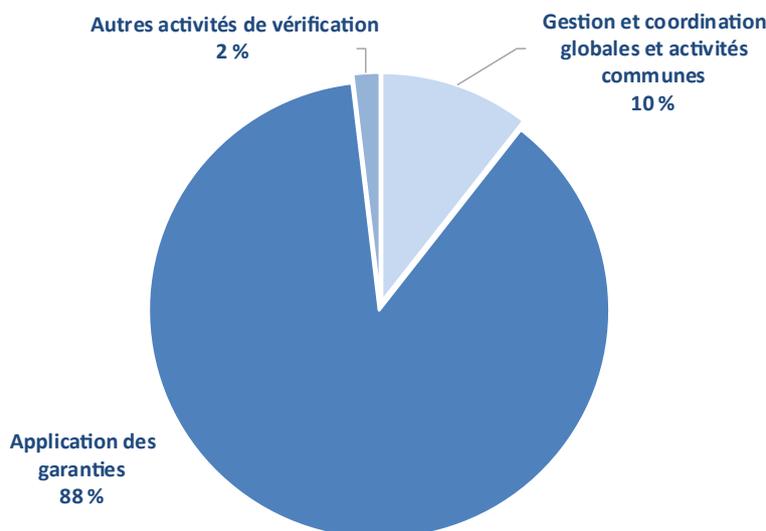
- conduire des activités dans des conditions de sécurité difficiles qui peuvent nécessiter des mesures supplémentaires pour garantir la sûreté physique du personnel œuvrant sur le terrain et la sécurité de l'information.

**Tableau 7. Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**

**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal  
(non compris les investissements majeurs)**

Sous-programme/Programme	Budget 2025	2026		2027			
		Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation par rapport à 2025		Prévisions préliminaires aux prix de 2025	Variation par rapport à 2026	
			EUR	%		EUR	%
4.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 538 302	4 538 302	0	0,0%	4 538 302	-	-
4.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 4	13 510 842	13 510 842	-	-	13 510 842	-	-
<b>4.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	<b>18 049 144</b>	<b>18 049 144</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>18 049 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4.1.1 Concepts et planification	9 489 178	9 489 178	0	0,0%	9 489 178	( 1)	(0,0%)
4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A	19 559 180	19 559 176	( 4)	(0,0%)	19 559 177	1	0,0%
4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	29 144 776	29 322 365	177 588	0,6%	29 322 365	-	-
4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	19 753 480	19 753 479	( 1)	(0,0%)	19 753 479	-	-
4.1.5 Analyse de l'information	14 381 717	14 381 717	0	0,0%	14 381 717	( 0)	(0,0%)
4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties	24 971 711	24 971 711	0	0,0%	24 971 711	-	-
4.1.7 Services d'analyse	12 611 673	12 611 673	0	0,0%	12 611 674	0	0,0%
4.1.8 Projets spéciaux	1 873 922	1 873 922	( 0)	(0,0%)	1 873 922	-	-
4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties	18 172 757	18 172 758	1	0,0%	18 172 758	-	-
<b>4.1 Total - Application des garanties</b>	<b>149 958 394</b>	<b>150 135 980</b>	<b>177 586</b>	<b>0,1%</b>	<b>150 135 980</b>	<b>( 0)</b>	<b>(0,0%)</b>
4.2.1 Autres activités de vérification	3 412 331	3 234 745	( 177 586)	(5,2%)	3 234 745	-	-
<b>4.2 Total - Autres activités de vérification</b>	<b>3 412 331</b>	<b>3 234 745</b>	<b>( 177 586)</b>	<b>(5,2%)</b>	<b>3 234 745</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total - Vérification nucléaire</b>	<b>171 419 868</b>	<b>171 419 868</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>171 419 868</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**Projet de budget ordinaire pour 2026**



## **Programme sectoriel 5 : Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**

60. Sous la direction et l'autorité du Directeur général, les programmes de l'Agence visent à atteindre les objectifs des États Membres. Cela requiert des orientations efficaces sur les priorités, une assurance de la qualité, des interactions avec les États Membres, et la fourniture aux organes directeurs de services tenant compte des questions transversales pertinentes. En outre, une fonction de déontologie indépendante continue de promouvoir et de maintenir, dans l'organisation, une culture éthique fondée sur l'intégrité, le principe de responsabilité et la transparence, et d'aider le Directeur général à veiller à ce que tous les membres du personnel observent les normes d'intégrité les plus élevées et s'acquittent de leurs fonctions conformément à ces normes.

61. Un large éventail de services administratifs et juridiques ainsi que de services de gestion et de supervision vient toujours appuyer les programmes de l'Agence, aidant cette dernière à s'acquitter de son mandat en permettant l'exécution efficace et efficiente des programmes en faveur des États Membres.

62. Le Bureau des services de supervision interne (OIOS) fournit en toute indépendance et objectivité une assurance et des conseils au Directeur général, à la direction, aux États Membres et à d'autres parties prenantes dans le cadre de ses activités (audits, évaluations, enquêtes et fourniture d'un appui consultatif à la haute direction et aux États Membres), mais aussi du soutien apporté par le Secrétariat aux vérificateurs extérieurs.

63. Le Bureau des affaires juridiques (OLA) continue de fournir des services juridiques complets à l'ensemble de l'Agence dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de celle-ci.

64. L'exploitation durable des installations que l'Agence entretient ou utilise, comme ses laboratoires à Seibersdorf et le Centre international de Vienne (CIV), demeure

importante. Environ un quart du budget du programme sectoriel 5 est consacré aux services communs de sécurité et à la gestion des locaux du CIV assurée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), dont le coût devrait continuer d'augmenter. L'entretien de l'infrastructure du CIV requiert un financement adéquat. Dans le même temps, la contribution de l'Agence à ces services communs de gestion des bâtiments doit également tenir compte du climat budgétaire actuel.

65. La demande de services relevant du programme sectoriel 5 ne cesse de croître, tous programmes confondus. Elle concerne notamment la mise en place de nouveaux outils informatiques, l'élaboration de programmes de formation et l'amélioration de la visualisation des données, ainsi que l'établissement de plateformes d'infrastructure communes qui peuvent avoir un effet de levier à l'échelle de l'organisation. Il est également nécessaire d'améliorer en permanence la souplesse des services, d'en garantir l'efficacité et d'en optimiser la prestation, notamment en recourant, chaque fois qu'il convient, à des technologies innovantes et à l'IA, le cas échéant. Il reste important de garantir une gestion financière transparente et efficace de toutes les ressources de l'Agence, en apportant un soutien affirmé aux États Membres et aux gestionnaires.

66. L'utilisation accrue de services et d'outils informatiques de pointe favorise à la fois l'efficacité et l'efficacités dans l'ensemble de l'Agence, en ce qu'elle rationalise les processus et permet une gestion des opérations axée sur les données. La complexité croissante des technologies de l'information et la dépendance à leur égard, ainsi que l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la sécurité de l'information, exigent que l'on continue à se préoccuper des risques qui entourent cette dernière. Il est donc essentiel de continuer à développer et maintenir une infrastructure informatique sécurisée, et de veiller à ce que des mesures solides et appropriées soient en place.

67. Le Bureau des services d'achat poursuit ses efforts visant à optimiser la fourniture de

services de base au programme ordinaire et au programme de coopération technique, en faisant en sorte que l'Agence conserve sa capacité à fournir une assistance rapide aux États Membres en cas de besoin. L'accent est également mis sur l'offre de solutions innovantes pour soutenir les programmes, par exemple dans le cadre des activités de coopération qu'ils mènent avec des partenaires non traditionnels.

68. La poursuite du développement du multilinguisme et des activités d'information

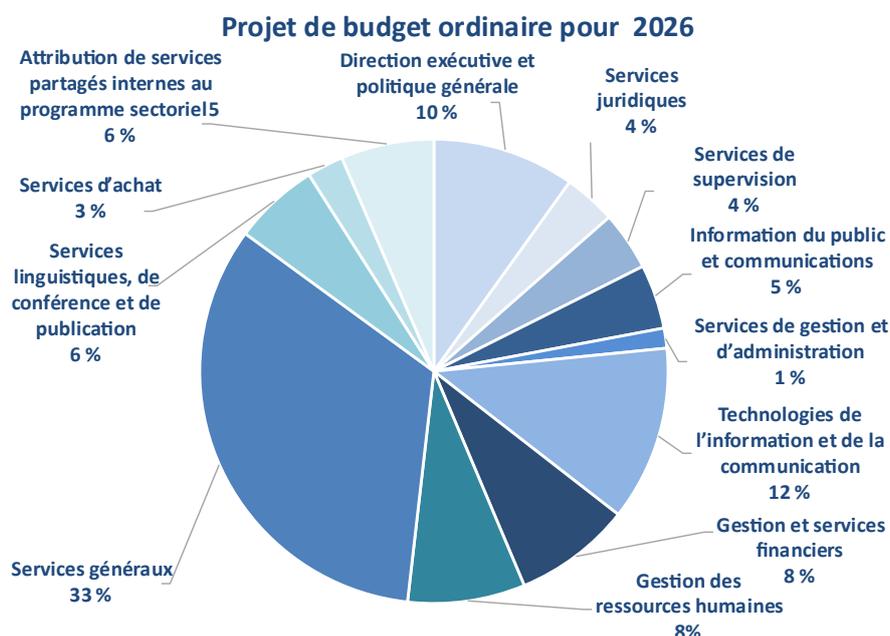
demeure une priorité, l'accent étant mis notamment sur la diversification des formats de publication et autres supports et sur le recours accru à la publication numérique et à la diffusion électronique des documents de conférence.

69. La gestion des ressources humaines vise toujours à trouver des moyens de promouvoir l'Agence en tant qu'employeur de choix, en renforçant une culture de la responsabilité et en améliorant les facultés d'adaptation et l'efficacité du personnel.

**Tableau 8. Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**

**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal  
(non compris les investissements majeurs)**

Sous-programme	Budget 2025	2026			2027		
		Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation par rapport à 2025		Prévisions préliminaires aux prix de 2025	Variation par rapport à 2026	
			EUR	%		EUR	%
5.0.1 Direction exécutive et politique générale	9 102 476	9 279 643	177 167	1,9%	9 279 643	0	0,0%
5.0.2 Services juridiques	3 388 149	3 427 049	38 899	1,1%	3 427 049	-	-
5.0.3 Services de supervision	3 834 022	3 877 122	43 100	1,1%	3 877 122	-	-
5.0.4 Information du public et communications	4 107 975	4 238 576	130 601	3,2%	4 238 576	( 0)	(0,0%)
5.0.5 Services de gestion et d'administration	1 316 626	1 316 626	0	0,0%	1 316 626	-	-
5.0.6 Technologies de l'information et de la communication	11 566 728	11 508 589	( 58 140)	(0,5%)	11 508 589	-	-
5.0.7 Gestion et services financiers	7 676 376	7 676 376	( 0)	(0,0%)	7 676 376	-	-
5.0.8 Gestion des ressources humaines	7 669 189	7 669 188	( 0)	(0,0%)	7 669 188	-	-
5.0.9 Services généraux	31 493 589	31 493 588	( 1)	(0,0%)	31 493 588	0	0,0%
5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication	5 679 409	5 626 950	( 52 459)	(0,9%)	5 626 950	-	-
5.0.11 Services d'achat	2 383 631	2 383 631	0	0,0%	2 383 631	-	-
5.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 5	6 079 527	6 079 528	0	0,0%	6 079 527	( 0)	(0,0%)
<b>Total - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	<b>94 297 698</b>	<b>94 576 866</b>	<b>279 168</b>	<b>0,3%</b>	<b>94 576 866</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>



## **Programme sectoriel 6 : Gestion de la coopération technique pour le développement**

70. Le programme sectoriel 6 permet de gérer, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de CT dans le cadre du programme de CT. Le programme de CT est élaboré en concertation avec les États Membres afin qu'il réponde à leurs priorités en matière de développement grâce à une gestion efficace des programmes, conformément à l'objectif stratégique. Le programme de CT continuera de servir au transfert de la technologie nucléaire et au renforcement des capacités en matière d'applications nucléaires dans les États Membres, l'accent étant placé sur la mise en valeur des ressources humaines, ce qui contribue aux efforts des États Membres pour réaliser les ODD.

71. Le programme de CT est un programme transversal de l'Agence qui soutient les États Membres dans les efforts qu'ils font pour répondre à leurs besoins en matière de développement durable et aux priorités qu'ils se sont fixées à cet égard, notamment dans les domaines de la santé humaine, en particulier de la lutte contre le cancer ; de l'alimentation et de l'agriculture ; de la technologie et du traitement fondés sur l'irradiation ; de la planification énergétique et du développement de l'électronucléaire ; et de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Le programme de CT aide en outre les États Membres à se préparer à prévenir et à combattre les zoonoses, à faire face aux situations d'urgences liées aux épidémies, aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, à lutter contre la pollution par le plastique et à promouvoir une plus large participation des femmes dans le domaine nucléaire. Le programme facilite l'établissement de partenariats, favorise la mise en commun des connaissances, et établit et renforce des réseaux scientifiques au moyen de projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT), des ressources extrabudgétaires et des contributions en nature. Les projets de CT sont élaborés dans le cadre de consultations avec les États Membres et répondent aux priorités nationales en matière de développement énoncées dans les PCN et les

plans de développement nationaux, ainsi qu'à des questions d'intérêt commun et aux besoins recensés dans divers cadres régionaux. Dans le cadre du cycle du programme de CT 2026-2027, des projets de CT nationaux seront menés dans 152 États Membres et territoires au total, dont 37 pays parmi les moins avancés. À des fins de planification, on considère que le taux de réalisation global du FCT atteindra 94 %.

72. Le programme de CT pour le cycle 2026-2027 met l'accent sur les éléments suivants :

- renforcer le dialogue avec les États Membres, ainsi que la participation de ces derniers, à toutes les étapes du cycle du programme, notamment la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de CT, et l'établissement de rapports ;
- assurer la fourniture d'un appui adéquat pour satisfaire la demande et les besoins croissants des États Membres en matière d'utilisation de la technologie nucléaire aux fins du développement durable, en soutenant notamment les efforts visant à la réalisation des ODD, en particulier les ODD 2, 3, 6, 7, 9, 13, 14, 15 et 17 ;
- aider les États Membres à créer des capacités en matière de détection précoce des zoonoses et de lutte contre celles-ci ;
- aider les États Membres qui demandent une assistance en matière de création et de renforcement de leur capacité de prise en charge du cancer par l'intégration de services de radiothérapie, d'imagerie diagnostique et de médecine nucléaire dans le cadre d'un programme global de lutte contre le cancer ;
- aider les États Membres à répondre à des défis mondiaux, comme les changements climatiques et la pollution par le plastique ;
- aider les États Membres à traiter les questions de la sécurité sanitaire des aliments et de la sécurité alimentaire ;
- aider les États Membres dans les domaines de la planification énergétique, de l'exploitation à long terme des centrales nucléaires et du développement de

l'infrastructure électronucléaire, y compris en ce qui concerne les petits réacteurs modulaires (SMR) ;

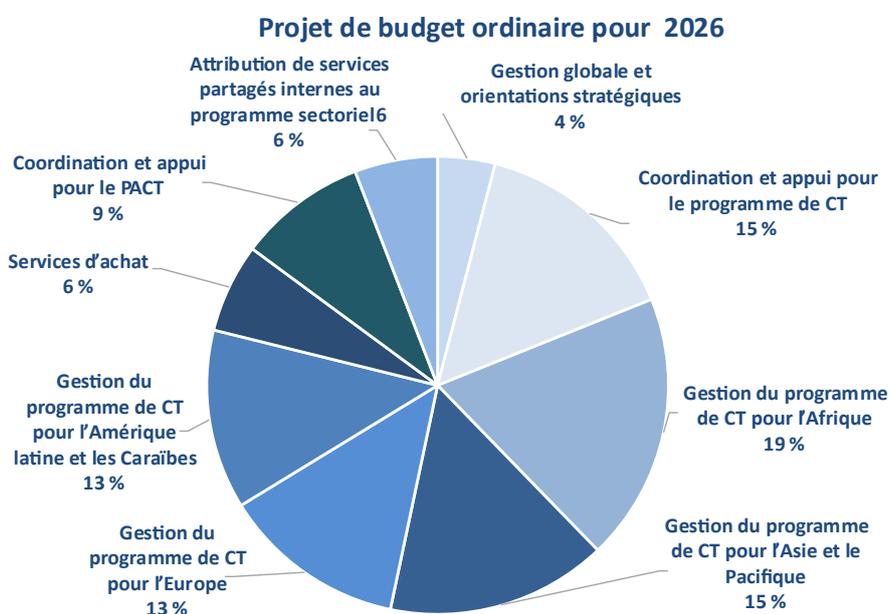
- aider les États Membres à mettre en place et à renforcer leurs infrastructures de réglementation et de sûreté pour permettre une utilisation sûre et sécurisée de la science et des applications nucléaires ;
- promouvoir la coopération entre les États Membres pour faire face à l'évolution des défis en matière de développement par l'échange d'informations et de connaissances, notamment en tirant parti des compétences spécialisées disponibles au niveau régional ;
- assurer la capacité continue de l'Agence à planifier et à exécuter le programme ainsi qu'à répondre rapidement et de manière appropriée aux nouvelles demandes et aux demandes urgentes d'assistance des États Membres dans le cadre du programme de CT ;
- améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité du programme de CT en renforçant encore l'approche axée sur les résultats ainsi

que la coordination en interne avec les départements techniques, et en rationalisant les projets de CT pour optimiser leur impact ;

- faciliter l'application à plus grande échelle des résultats obtenus grâce au programme de CT dans le cadre des grandes initiatives axées sur le développement ;
- renforcer les partenariats et les activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs traditionnels et non traditionnels ainsi que les partenariats public-privé ;
- renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec les États Membres, les institutions financières et les organismes officiels de développement pour élaborer et mettre en œuvre des projets liés à l'application de la technologie nucléaire ;
- renforcer la visibilité et le rôle du programme de CT dans le transfert et le développement de la technologie nucléaire grâce à des activités de sensibilisation ; et
- promouvoir la participation des femmes aux activités de CT.

**Tableau 9. Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement**  
**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal**  
**(non compris les investissements majeurs)**

Projet	Budget 2025	2026		2027			
		Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Variation par rapport à 2025		Prévisions préliminaires aux prix de 2025	Variation par rapport à 2026	
			EUR	%		EUR	%
6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques	1 251 100	1 251 099	( 0)	(0,0%)	1 251 099	-	-
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	4 613 123	4 613 122	( 0)	(0,0%)	4 613 122	-	-
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	5 881 564	5 881 564	( 0)	(0,0%)	5 881 564	-	-
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	4 813 405	4 813 405	0	0,0%	4 813 405	( 0)	(0,0%)
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	4 017 780	4 017 780	0	0,0%	4 017 780	-	-
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3 938 561	3 938 561	1	0,0%	3 938 561	-	-
6.0.1.007 Services d'achat	1 951 460	1 951 460	( 0)	(0,0%)	1 951 460	0	0,0%
6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT	2 801 188	2 801 188	0	0,0%	2 801 188	-	-
6.0.1.009 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	1 807 208	1 807 209	-	-	1 807 209	0	0,0%
<b>Total - Gestion de la coopération technique pour le développement</b>	<b>31 075 389</b>	<b>31 075 389</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>31 075 389</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>





---

## I.4 Investissements majeurs

---



## Plan d'investissements majeurs

73. Le Plan d'investissements majeurs (PIM) décrit dans leurs grandes lignes les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour les dix prochaines années. Il est actualisé chaque année, en fonction des besoins de l'Agence pour ce qui est du maintien d'une infrastructure adaptée, à jour et performante. Le tableau 10 en donne une vue d'ensemble et présente des projections annuelles.

74. Pour 2026, les investissements majeurs nécessaires représentent un montant total de 34,2 millions d'euros répartis comme indiqué dans le tableau suivant.

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur (en millions d'euros)	2026
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>	
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	1,0
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	0,3
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>1,3</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)	5,5
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>5,5</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>	
Infrastructure technologique avancée de contrôle radiologique (ARTIS)	1,0
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>1,0</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>	
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	3,4
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé	0,3
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	8,4
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>12,1</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	8,0
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1,7
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1,7
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique	2,2
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>13,7</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>	
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	0,6
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>0,6</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>34,2</b>

75. Le FIM est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier pour répondre aux principaux besoins en infrastructures de l'Agence énoncés dans le PIM. Il permet de financer des investissements nécessaires qui autrement pourraient être sans cesse reportés ou nécessiter des augmentations importantes des contributions annuelles des États Membres.

76. Le Conseil des gouverneurs l'examine dans le cadre du processus d'approbation du programme et budget établi.

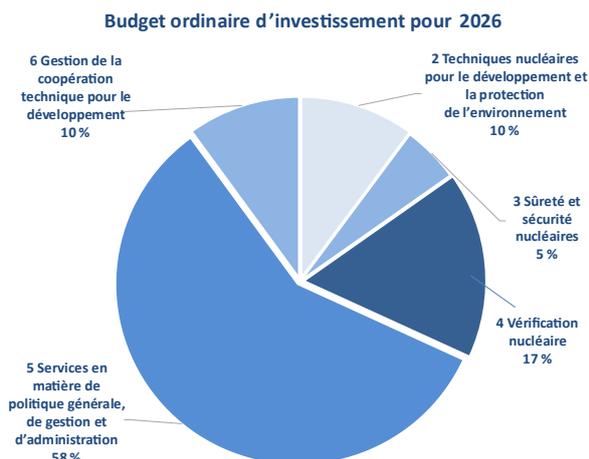
77. Comme indiqué dans le document GC(53)/5, le FIM est financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années précédentes, le cas échéant, et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer.

78. Depuis la création du FIM en 2009<sup>7</sup>, les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes lui ont été transférés et ont été consignés dans les états financiers respectifs, conformément à l'article 7.02 b) 4) du Règlement financier de l'Agence. Les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel pour 2024-2025 lui seront transférés de la même façon.

## Investissements

79. Le Directeur général propose d'utiliser les sommes mises en recouvrement au titre du budget ordinaire d'investissement pour couvrir un montant de 6,0 millions d'euros.

<sup>7</sup> Voir les documents GOV/2009/1 et GOV/2009/52/Rev.1.



80. Un montant total de 6,0 millions d'euros inscrits au FIM de 2026 provenant du budget ordinaire d'investissement sera réparti entre les projets d'investissements suivants :

- Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA) – programme sectoriel 2 – 0,6 million d'euros.
- Infrastructure technologique avancée de contrôle radiologique (ARTIS) – programme sectoriel 3 – 0,3 million d'euros.
- Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX – programme sectoriel 4 – 1,0 million d'euros.
- Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information – programme sectoriel 5 – 1,7 million d'euros.
- Fonds d'investissement pour les services de la gestion des bâtiments – programme sectoriel 5 – 1,7 million d'euros.
- Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA – programme sectoriel 6 – 0,6 million d'euros.

81. Comme les années précédentes, il reste à financer une part importante des investissements proposés pour 2026-2027. Il reste à dégager, au total, 28,2 millions d'euros pour les investissements de 2026 et 31,4 millions d'euros pour ceux de 2027. On espère que ces besoins seront couverts grâce à des contributions extrabudgétaires. Les investissements qui sont

proposés pour 2026 et 2027 et ne sont pas financés sont présentés dans le tableau 12.

### Aperçu par programme sectoriel

82. Les paragraphes ci-après décrivent dans leurs grandes lignes les investissements majeurs figurant dans le PIM pour 2026-2035.

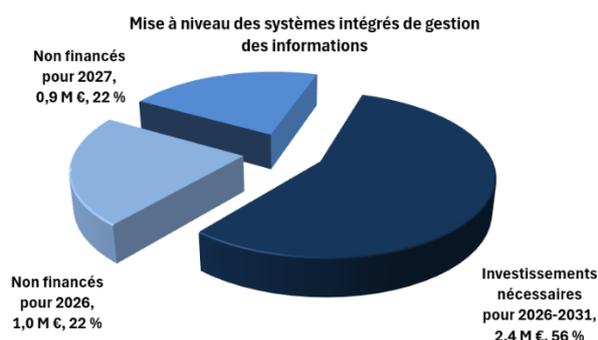
### Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

#### Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations

83. Le programme sectoriel 1 maintient un ensemble de bases de données pour la collecte et la diffusion en temps utile de données nucléaires validées et faisant autorité, et d'informations sur les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, l'énergie nucléaire, les aspects économiques, la R-D, les modèles innovants de réacteurs et l'ensemble du cycle du combustible. Ces systèmes de gestion des informations, qui étayent la mise en œuvre du programme sectoriel 1 et des autres programmes sectoriels de l'Agence, ainsi que les activités pertinentes des États Membres, sont très appréciés et uniques. Des efforts ont été entrepris ces dernières années pour rationaliser, combiner et harmoniser ces systèmes. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, puisque certains de ces systèmes arrivent en fin de vie et doivent être rénovés pour garantir l'intégrité et la disponibilité de ces informations et connaissances essentielles pour les États Membres et les autres parties prenantes. L'objectif de ce projet est de moderniser, de mettre à niveau et de sécuriser ces systèmes d'information et de les intégrer davantage lorsque cela est possible, afin de réduire les coûts futurs d'exploitation et de maintenance. À cette fin, l'architecture de TI de chaque système sera harmonisée et les éléments du cadre de développement seront standardisés. À mesure que les systèmes seront rebâties, les nouvelles versions seront conçues pour permettre la réutilisation des composants et l'interopérabilité. En outre, des solutions institutionnelles pour la présentation des données et l'accès à celles-ci seront mises en œuvre ; elles viseront à

remplacer des applications front-end qui ont été faites entièrement sur mesure et manquent de cohérence. Ces systèmes seront donc plus étroitement intégrés et les doublons et incohérences dans les données seront fortement réduits, voire éliminés.

84. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 4,3 millions d'euros pour la période 2026-2031. Le montant nécessaire pour 2026-2027 s'élève à 1,9 million d'euros mais reste à financer.



### Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf

85. Le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires (NSIL) à Seibersdorf (Autriche) appuie le renforcement des capacités dans les États Membres par l'utilisation efficace et le développement de l'instrumentation nucléaire et des techniques de spectroscopie nucléaire dans diverses applications pacifiques grâce à la recherche adaptative, à des services d'analyse et à des activités de formation. L'objectif de ce projet est d'étendre la capacité des Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf et du NSIL notamment en mettant en place un accélérateur de faisceaux d'ions comportant plusieurs lignes de faisceaux pour les techniques d'analyse par faisceaux d'ions, l'implantation de faisceaux d'ions ainsi qu'une ligne de faisceaux consacrée à la production de neutrons aux fins de la recherche et des applications utilisant des neutrons.

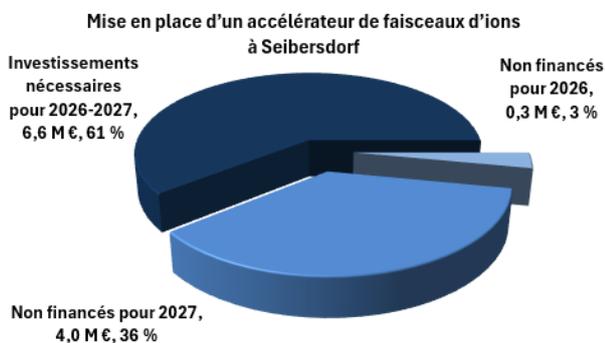
86. Les accélérateurs électrostatiques compacts de faisceaux d'ions à faible énergie (gamme MeV) suscitent un intérêt croissant dans la recherche et l'industrie en raison du volume accru de services d'analyse et d'irradiation qu'ils fournissent. Ils ont de multiples applications

dans des domaines aussi divers que le patrimoine culturel, la biomédecine, la criminalistique, l'alimentation et l'agriculture, la qualité de l'eau et de l'air, l'énergie, la recherche sur les matériaux et l'étude des dommages causés par les rayonnements, entre autres choses. Les accélérateurs bénéficient à la recherche scientifique, contribuent au développement socio-économique et constituent une passerelle vers le secteur des hautes technologies. Comme suite à la recommandation du SAGNE, une étude de faisabilité complète pour la mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions a été réalisée afin d'évaluer si et comment l'acquisition et l'exploitation d'un accélérateur compact de faisceaux d'ions à Seibersdorf pourrait correspondre à la mission et au programme existant du NSIL en matière de renforcement des capacités et de fourniture de services dans de nombreux domaines intéressant l'Agence. Plus de 60 réponses de près de 40 États Membres (émanant de 56 installations de faisceau d'ions en exploitation) ont été reçues, montrant que les sujets les plus cités et les plus demandés sont : la formation, les services et la recherche appliquée. Il ressort également de cette étude que les services et produits attendus de l'accélérateur de faisceaux d'ions sont directement liés tant aux ODD de l'ONU qu'aux grandes initiatives de l'AIEA. Cette étude a également servi de base à l'établissement d'une étude préliminaire de génie civil et a été complétée ultérieurement par un document technique exhaustif définissant les spécifications de tous les éléments techniques de l'installation et du bâtiment, ainsi que les coûts associés aux achats, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance de l'accélérateur de faisceaux d'ions.

87. Le lancement et l'aboutissement du projet d'accélérateur de faisceaux d'ions s'inscrivent dans le prolongement naturel de la modernisation des laboratoires de Seibersdorf grâce à l'acquisition de technologies de pointe et à la mise à disposition de nouvelles capacités. L'accélérateur de faisceaux d'ions constituera une activité autonome qui viendra étayer les objectifs programmatiques plus larges de l'Agence visant à aider ses États Membres à renforcer leur capacité à adopter et à exploiter

des technologies faisant appel à des accélérateurs, et ce, au moyen d'activités de formation, de la recherche appliquée et de la fourniture de produits et de services spécialisés dans de nombreux domaines ayant une incidence directe sur le développement socio-économique.

88. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 10,9 millions d'euros pour la période 2026-2030. Le montant nécessaire pour 2026-2027 s'élève à 4,3 millions d'euros mais reste à financer.



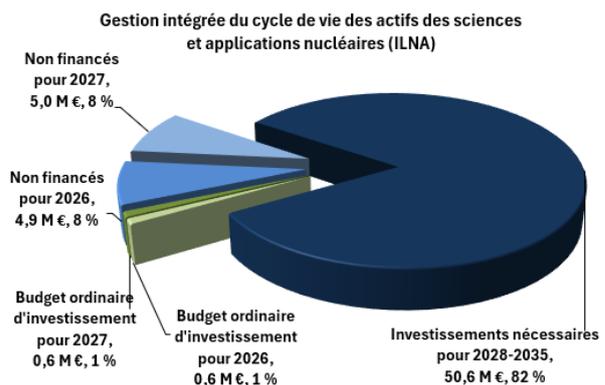
## Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

### Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)

89. L'ILNA a pour objectif d'assurer la pérennité des activités de laboratoire et la prestation continue de services aux États Membres en remplaçant les équipements qui sont obsolètes, présentent des dysfonctionnements ou fonctionnent avec une efficacité réduite. Étant donné que les besoins en matière de mise à niveau de l'infrastructure et de remplacement des actifs sont dynamiques dans l'ensemble du Département, il distribuera les ressources en fonction des besoins prioritaires en recourant à un mécanisme établi qui favorise et soutient une approche du coût du cycle de vie complet pour les projets concernant les actifs, dans laquelle tous les coûts associés à l'actif sont pris en considération (non pas seulement le coût initial) ; il utilisera des évaluations fondées sur des données pour la prise de décision afin

d'obtenir une valeur optimale sans compromettre l'efficacité. Il faut notamment couvrir les coûts futurs de mise à niveau de l'infrastructure et de remplacement des actifs des laboratoires des applications nucléaires. L'ILNA permettra de mettre en œuvre des décisions opérationnelles améliorées et hiérarchisées concernant le remplacement des actifs du Département et de gérer efficacement l'allocation de ressources pour les actifs.

90. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 61,7 millions d'euros pour la période 2026-2035. Pour 2026-2027, 11,1 millions d'euros sont nécessaires, sur lesquels 0,6 million d'euros sont financés au moyen du budget ordinaire d'investissement, respectivement, pour chaque année du cycle biennal. Il reste à financer un montant de 9,9 millions d'euros en 2026-2027.



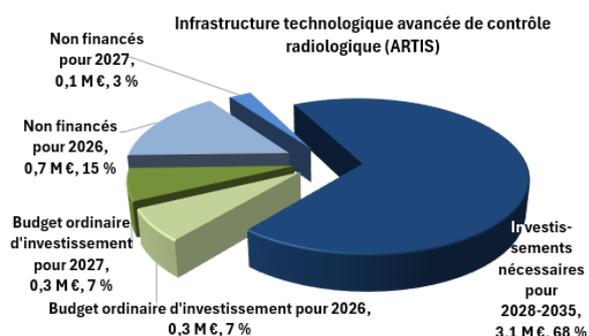
## Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

### Infrastructure technologique avancée de contrôle radiologique (ARTIS)

91. Concrètement, le projet ARTIS concerne les mises à niveau majeures de l'équipement et la modernisation de l'infrastructure essentielle du Laboratoire des services techniques en sûreté radiologique, compte tenu de la rapidité de l'évolution technologique. Il s'agirait de remplacer les équipements obsolètes et d'assurer une sauvegarde en cas de défaillance des équipements. Le Laboratoire étant un modèle pour les États Membres, son équipement doit être à la pointe de la technologie et adapté aux

objectifs fixés. Le projet visera à faire en sorte que les services de contrôle radiologique continuent d'être fournis conformément aux prescriptions des normes internationales, au plus haut niveau de qualité. Les investissements visant à remplacer les infrastructures vieillissantes permettront de renforcer la résilience opérationnelle et d'assurer la continuité des activités dans un domaine qui est essentiel pour la sûreté. Si l'on veut trouver des gains d'efficacité, et rationaliser et sécuriser les processus de traitement des données, on devra migrer les systèmes de gestion de l'information et les bases de données des laboratoires vers des plateformes modernes.

92. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 4,5 millions d'euros pour la période 2026-2035. Pour 2026-2027, le montant nécessaire au financement du projet s'élève à 1,4 million d'euros, dont 0,3 million d'euros est financé au moyen du budget ordinaire d'investissement, respectivement, pour chaque année de l'exercice biennal. Il reste un montant de 0,8 million d'euros à financer en 2026-2027.



## Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

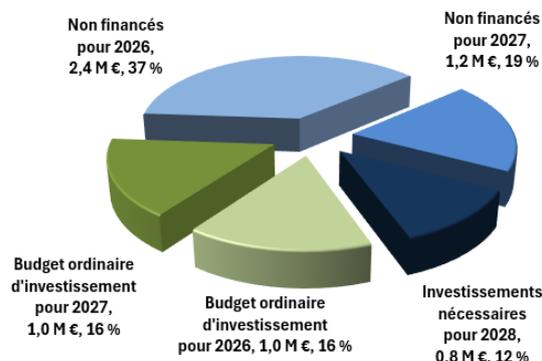
### Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX

93. Japan Nuclear Fuel Limited construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho-mura. La construction a débuté en octobre 2010 et devrait être achevée vers la fin de l'exercice biennal 2026-2027 ou au début de

l'exercice suivant. L'Agence compte que tous les systèmes des garanties qu'il faut pour assurer le contrôle des processus relatifs aux matières nucléaires seront en place et opérationnels rapidement de sorte à atteindre les objectifs des garanties tout en tenant compte du calendrier de l'exploitant. Les plans correspondants et le financement du FIM concernent en particulier les équipements essentiels et les logiciels nécessaires à l'application des garanties à l'usine, dont une grande partie devrait être achetée et installée au cours de l'exercice biennal 2026-2027.

94. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 6,4 millions d'euros pour la période 2026-2028. Le montant nécessaire pour 2026-2027 s'élève à 5,7 millions d'euros, dont 1,0 million d'euros est financé au moyen du budget ordinaire d'investissement, respectivement, pour chaque année du cycle biennal. Il reste un montant de 3,6 millions d'euros à financer en 2026-2027.

Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX

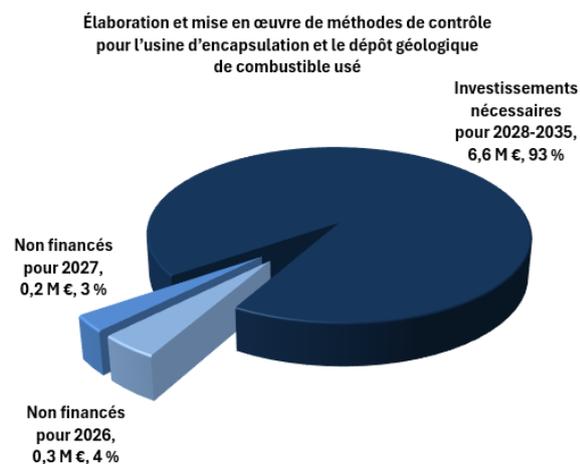


### Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation de combustible usé et un dépôt géologique en Finlande et en Suède

95. La Finlande et la Suède envisagent chacune de construire une usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour le stockage définitif de leur combustible usé. En Finlande, le permis de construire a été délivré en 2015 et l'exploitation devrait commencer en 2025. La construction de l'usine et du dépôt suédois devrait commencer en 2028, pour une mise en service prévue en 2032. La construction d'usines

d'encapsulation et de dépôts géologiques pose de nouveaux défis en matière de garanties, car les matières nucléaires sont destinées à y rester définitivement et l'accès aux fins de la vérification sera difficile. Dans le cadre de ce projet, il faut élaborer des méthodes de contrôle propres aux usines d'encapsulation et aux dépôts géologiques, évaluer les méthodes de contrôle existantes et mettre au point les nouveaux équipements et techniques nécessaires pour l'application des garanties à ces installations et la mise en œuvre de mesures de contrôle optimisées.

96. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 7,1 millions d'euros pour la période 2026-2035. Il reste à financer un montant de 0,5 million d'euros nécessaire pour l'ensemble de l'exercice biennal 2026-2027.



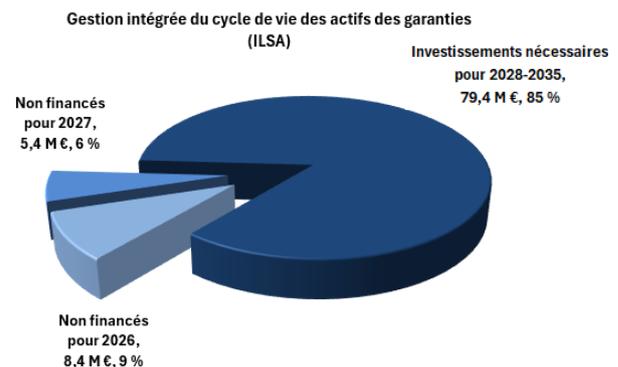
### Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)

97. Le projet ILSA (Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties) a été créé pour permettre une gestion optimale des actifs et des ressources financières connexes, afin de faire en sorte que le Département des garanties dispose des ressources et des capacités qu'il lui faut pour remplir sa mission et s'acquitter de ses responsabilités. Comme les besoins de remplacement des actifs sont dynamiques dans l'ensemble du Département des garanties, le projet distribuera les ressources en fonction des besoins prioritaires, en fondant la prise de décision sur une approche du coût du cycle

de vie complet et sur des données. Cela s'appliquera au remplacement des actifs essentiels, notamment le logiciel de vérification élaboré en interne, le centre de données, les spectromètres gamma portatifs, des systèmes de surveillance et des spectromètres de masse du Laboratoire d'analyse pour les garanties.

98. Cet ensemble d'actifs est essentiel pour l'application des garanties et représente environ 52 % de tous les coûts de remplacement d'actifs prévus entre 2026 et 2035. Le fait de maintenir ce niveau d'actifs peut être considéré comme une dépense ayant valeur d'investissement majeur dans les infrastructures ; financer cela au moyen du FIM permettra d'améliorer et de hiérarchiser les décisions opérationnelles concernant le remplacement des actifs des garanties tout en répondant aux besoins dynamiques en ressources au moyen d'un budget dynamique. Les besoins les plus critiques à financer au moyen du FIM au cours de l'exercice biennal 2026-2027 concernent les spectromètres gamma portatifs et le remplacement d'un spectromètre de masse à thermo-ionisation.

99. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 93,2 millions d'euros pour la période 2026-2035. Le montant nécessaire pour 2026-2027 s'élève à 13,8 millions d'euros mais reste à financer.



## Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

### Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information

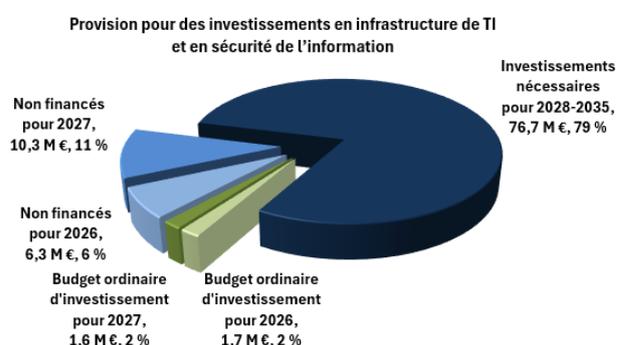
100. Une infrastructure de technologies de l'information et de la communication (TIC) sécurisée, disponible et fiable et des systèmes d'appui sont essentiels à la bonne exécution du programme. Ce projet crucial couvrira les coûts liés au maintien d'une infrastructure et de services de TIC modernes assuré par l'achat de matériel, de logiciels et de services en nuage ou par abonnement. Il comprend notamment le remplacement de l'infrastructure dans les domaines du réseau, des télécommunications, du traitement des données, du centre de données et des applications pour faire en sorte que tous ces éléments restent adaptés aux objectifs, pris en charge par les fournisseurs et sécurisés.

101. L'Agence doit maintenir une infrastructure et des capacités robustes en matière de relèvement après une catastrophe pour certains systèmes critiques. Les ressources serviraient à mettre à niveau les capacités existantes afin de faire en sorte qu'elles restent viables et prises en charge par les fournisseurs. La viabilité à long terme du progiciel de gestion intégré dépend maintenant de la transition vers un modèle de service en nuage, ce qui correspondrait à l'orientation stratégique et à la tendance suivie par la plupart des organisations du système des Nations Unies et des autres organisations internationales, et de l'adoption des versions les plus actuelles et des mises à jour du produit commercial de base. En passant à une version en nuage de son progiciel de gestion intégré, l'Agence tirera parti de technologies de pointe, telles que l'IA, l'apprentissage automatique et l'analyse avancée de données, pour améliorer la prise de décision, les capacités prédictives et l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de l'organisation. Il est également nécessaire d'introduire une solution d'archivage pour faire face à l'augmentation du volume de données aux fins de la bonne performance du

système et pour élargir les solutions d'hébergement.

102. Les actifs de l'Agence relatifs à l'information doivent être gérés de manière efficace, rigoureuse et sécurisée. Les investissements prévus permettront de rationaliser l'architecture d'intégration existante, de consolider l'intégration des données dans une plateforme commune et de tirer parti d'un nouveau cadre d'intégration et de gouvernance des données. Les avantages résultant de ces investissements sont notamment les suivants : réduire au minimum le risque de divulgation de données sensibles au sein de l'Agence, réduire le risque de perte ou de compromission de données, améliorer l'exactitude des données étayant les décisions prises à l'échelle de l'Agence et simplifier les investissements de l'Agence dans les technologies de l'information.

103. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 96,7 millions d'euros pour la période 2026-2035. Le montant nécessaire s'élève à 20,0 millions d'euros pour 2026-2027, dont un montant de 1,7 million d'euros et un montant de 1,6 million d'euros sont financés au moyen du budget ordinaire d'investissement, respectivement, pour chaque année de l'exercice biennal. Il reste un montant de 16,6 millions d'euros à financer en 2026-2027.



## Infrastructure et installations communes de Seibersdorf

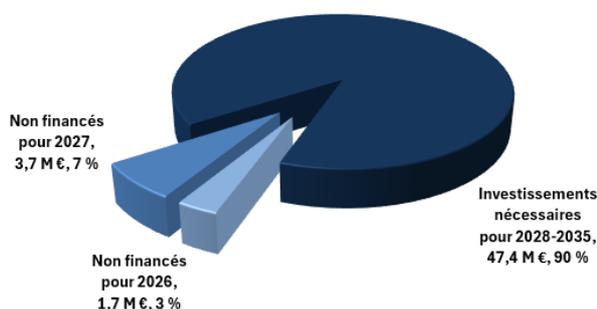
104. L'objectif de ce projet est de faire en sorte que l'Agence puisse assurer les investissements en cours et prévus concernant les laboratoires et les biens à Seibersdorf et d'appuyer ainsi la bonne exécution des programmes de l'Agence. Ce besoin résulte des investissements faits dans l'infrastructure de Seibersdorf, notamment de l'extension des laboratoires, de la complexification de l'infrastructure et de la transformation du site en un site autonome. Une composante du projet couvre des dépenses d'infrastructure ayant valeur d'investissements. Le projet couvre aussi les coûts liés aux infrastructures anciennes et aux bâtiments et constructions obsolètes ou peu sûrs.

105. Une deuxième composante du projet répond au besoin de remplacement du matériel non spécifique aux laboratoires, compte tenu des cycles de vie standard, pour appuyer l'infrastructure et les bâtiments du site. La troisième composante couvre les investissements continus dans l'infrastructure de sécurité physique, notamment le renouvellement et l'intégration des systèmes de sécurité physique existants.

106. Des projets d'infrastructure commune, de sécurité et de construction sont prévus pour 2026 et 2027, ainsi que des projets de remplacement du matériel non spécifique aux laboratoires.

107. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 52,9 millions d'euros pour la période 2026-2035. Le montant nécessaire pour 2026-2027 s'élève à 5,4 millions d'euros mais reste à financer.

Infrastructure et installations communes de Seibersdorf



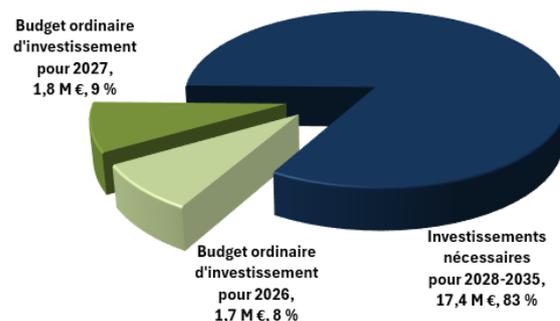
## Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments

108. Ce projet représente la contribution de l'Agence au Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants (MRRF). Le MRRF est un fonds commun destiné à financer les réparations et remplacements importants des bâtiments et des installations, y compris les installations techniques, au Centre international de Vienne (CIV). Les contributions régulières annuelles au fonds sont versées à parts égales par la République d'Autriche et les organisations sises au CIV.

109. L'objectif du projet est de veiller à ce que l'Agence reste en mesure de verser sa part de contributions aux coûts des réparations et remplacements importants des bâtiments et installations, y compris les installations techniques, au CIV. Cela comprend les dépenses dans l'infrastructure vieillissante ayant valeur d'investissements, comme les améliorations importantes des bâtiments, les installations extérieures et les systèmes de climatisation, de chauffage, d'eau et autres.

110. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 20,9 millions d'euros pour la période 2026-2035. Le montant nécessaire pour 2026-2027 s'élève à 3,6 millions d'euros, dont un montant de 1,7 million d'euros en 2026 et un autre de 1,8 million d'euros en 2027 sont financés au moyen du budget ordinaire d'investissement.

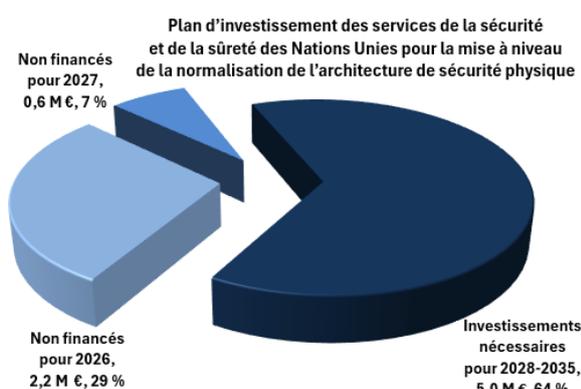
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments



## Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique

111. En 2022, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à New York a procédé à un examen des systèmes de sécurité physique des sièges de l'ONU, dont le CIV. Cet examen a porté sur l'infrastructure de sécurité physique, les systèmes de sécurité et la sûreté. Le plan d'investissement qui en résulte comprend des travaux pluriannuels en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité au CIV. Il vise à renforcer les mécanismes d'intervention d'urgence et à améliorer d'autres aspects de la sécurité physique entre 2026 et 2031. Cette approche progressive répond aux besoins de sécurité à long terme du CIV, l'objectif étant de garantir un environnement sûr pour le personnel, les membres des délégations et les dignitaires.

112. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 7,8 millions d'euros pour la période 2026-2031. Le montant nécessaire pour 2026-2027 s'élève à 2,8 millions d'euros, mais reste à financer.



## Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement

### Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA

113. Le processus de planification, de conception et d'examen du programme de CT est régi par le cadre de gestion du cycle de

programme (CGCP). Le CGCP, dont l'usage est décentralisé et qui tire parti des systèmes en ligne, permet aux États Membres d'assumer la responsabilité et la prise en main de la formulation et de l'exécution de leur programme de CT, tout en donnant aux parties prenantes au sein du Secrétariat la possibilité d'appuyer le processus et de collaborer de manière transparente. Il permet aux utilisateurs d'élaborer et de gérer le programme de CT, de la soumission de concepts et de descriptifs de projet à l'approbation et à la supervision des projets et du programme. Il facilite l'interaction entre les membres des équipes de projets et fournit les moyens permettant l'achèvement, la compilation et l'approbation des documents du Conseil des gouverneurs.

114. Le CGCP, créé en 2005, utilise une plateforme qui requiert des mises à niveau régulières, lesquelles ne peuvent plus être effectuées ni maintenues sur le long terme, car le cadre repose sur une technologie dépassée.

115. Du fait de l'introduction de nouvelles normes et de nouveaux systèmes de sécurité de l'information, la technologie sur laquelle repose le CGCP n'est plus prise en charge et il faut remanier le système. Une plus grande interconnectivité avec AIPS et InTouch+ ainsi qu'une amélioration de l'expérience d'utilisation et des fonctionnalités profiteraient grandement au Secrétariat et aux États Membres.

116. La mise à niveau du CGCP va bon train et devrait être achevée à temps pour la mise en œuvre des projets relevant du programme de CT pour 2026-2027.

117. Conformément à la stratégie informatique de l'AIEA, CGCP+ est passé à une solution en nuage, ce qui suppose l'utilisation de la plateforme logicielle en nuage pour y avoir accès. CGCP ayant plus de 3 000 utilisateurs, dont la plupart sont des États Membres, le modèle de calcul des coûts reposant sur une licence par utilisateur n'est pas viable à long terme.

118. Le cahier des charges comportera donc la mise en place d'un portail réservé aux États Membres et hébergé par l'AIEA pour

accéder à CGCP+, permettant ainsi un accès ininterrompu et illimité à la plateforme logicielle par tous les États Membres, quel que soit le nombre d'utilisateurs. Si ce portail n'est pas mis en place, le coût annuel des licences, soit un montant de 0,8 million d'euros, devrait être financé au moyen du budget ordinaire opérationnel au-delà de 2027.

119. Les ressources nécessaires au financement du projet dans son ensemble sont estimées à 1,2 million d'euros pour 2026-2027, dont 0,6 million d'euros est financé au moyen du budget ordinaire d'investissement, respectivement, pour chaque année de l'exercice biennal.



Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2026-2035

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Total
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>											
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	952 477	935 601	1 203 124	670 000	376 226	161 931	-	-	-	-	4 299 359
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	327 500	3 960 000	4 234 500	1 715 900	658 800	-	-	-	-	-	10 896 700
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>1 279 977</b>	<b>4 895 601</b>	<b>5 437 624</b>	<b>2 385 900</b>	<b>1 035 026</b>	<b>161 931</b>	-	-	-	-	<b>15 196 059</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>											
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)	5 485 189	5 620 726	5 886 105	8 725 659	8 520 000	5 779 953	5 334 117	5 652 571	5 334 117	5 334 117	61 672 554
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>5 485 189</b>	<b>5 620 726</b>	<b>5 886 105</b>	<b>8 725 659</b>	<b>8 520 000</b>	<b>5 779 953</b>	<b>5 334 117</b>	<b>5 652 571</b>	<b>5 334 117</b>	<b>5 334 117</b>	<b>61 672 554</b>
<b>3. Sécurité et sécurité nucléaires</b>											
Infrastructure technologique avancée de contrôle radiologique (ARTIS)	1 006 710	420 000	840 000	730 000	460 000	260 000	170 000	150 000	150 000	340 000	4 526 710
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>1 006 710</b>	<b>420 000</b>	<b>840 000</b>	<b>730 000</b>	<b>460 000</b>	<b>260 000</b>	<b>170 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>340 000</b>	<b>4 526 710</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>											
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	3 400 000	2 250 000	750 000	-	-	-	-	-	-	-	6 400 000
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé	300 000	200 000	1 301 000	1 405 600	1 020 000	920 000	720 000	400 000	400 000	400 000	7 066 600
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	8 405 921	5 420 900	8 178 000	8 242 000	8 361 000	6 706 000	9 609 010	5 579 000	18 844 000	13 883 000	93 228 831
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>12 105 921</b>	<b>7 870 900</b>	<b>10 229 000</b>	<b>9 647 600</b>	<b>9 381 000</b>	<b>7 626 000</b>	<b>10 329 010</b>	<b>5 979 000</b>	<b>19 244 000</b>	<b>14 283 000</b>	<b>106 695 431</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>											
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	8 034 192	11 929 895	8 649 458	9 927 825	8 391 228	8 850 709	13 299 570	10 276 294	9 106 276	8 236 686	96 702 133
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1 712 000	3 730 200	3 272 500	817 300	5 002 000	4 577 500	1 490 000	22 046 500	3 842 000	6 376 000	52 866 000
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 740 000	1 811 000	1 884 000	1 959 000	2 038 000	2 119 000	2 204 000	2 292 000	2 386 000	2 479 000	20 912 000
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique	2 239 000	558 000	1 233 700	843 400	842 000	2 092 100	-	-	-	-	7 808 200
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>13 725 192</b>	<b>18 029 095</b>	<b>15 039 658</b>	<b>13 547 525</b>	<b>16 273 228</b>	<b>17 639 309</b>	<b>16 993 570</b>	<b>34 614 794</b>	<b>15 334 276</b>	<b>17 091 686</b>	<b>178 288 333</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>											
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	600 000	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 200 000
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 200 000</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>34 202 989</b>	<b>37 436 322</b>	<b>37 432 387</b>	<b>35 036 684</b>	<b>35 669 254</b>	<b>31 467 193</b>	<b>32 826 697</b>	<b>46 396 365</b>	<b>40 062 393</b>	<b>37 048 803</b>	<b>367 579 087</b>

Tableau 11. Détails du budget ordinaire d'investissement 2026-2027

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	Budget 2025	Prévisions pour 2026 aux prix de 2025	Prévisions pour 2026 aux prix de 2026	Prévisions préliminaires pour 2027 aux prix de 2026	Prévisions préliminaires pour 2027 aux prix de 2027
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>					
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)	-	607 322	607 322	607 322	607 322
<b>Programme sectoriel 2</b>	-	<b>607 322</b>	<b>607 322</b>	<b>607 322</b>	<b>607 322</b>
<b>3. Sécurité et sécurité nucléaires</b>					
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	313 958	-	-	-	-
Infrastructure technologique avancée de contrôle radiologique (ARTIS)	-	304 393	304 393	304 393	304 393
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>313 958</b>	<b>304 393</b>	<b>304 393</b>	<b>304 393</b>	<b>304 393</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>					
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 360 486	1 000 000	1 000 000	1 029 287	1 029 287
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	-	-	-	-	-
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>1 360 486</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 029 287</b>	<b>1 029 287</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>					
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	3 401 216	1 748 285	1 748 285	1 647 998	1 647 998
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1 308 160	-	-	-	-
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 674 445	1 740 000	1 740 000	1 811 000	1 811 000
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique	-	-	-	-	-
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>6 383 821</b>	<b>3 488 285</b>	<b>3 488 285</b>	<b>3 458 998</b>	<b>3 458 998</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>					
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	313 958	600 000	600 000	600 000	600 000
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>313 958</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
<b>Fonds pour les investissements majeurs</b>	<b>8 372 224</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>
<b>Reporters d'investissements</b>	<b>(2 093 056)</b>	-	-	-	-
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>6 279 168</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>

120. On trouvera dans le tableau ci-dessous les investissements nécessaires pour 2026 et 2027<sup>8</sup> qui ne seront pas financés par le FIM. Les États Membres devraient en principe promettre des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

**Tableau 12. Investissements non financés pour 2026-2027<sup>9</sup>**

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	2026	2027
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>		
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	952 477	935 601
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	327 500	3 960 000
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>1 279 977</b>	<b>4 895 601</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>		
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)	4 877 867	5 013 404
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>4 877 867</b>	<b>5 013 404</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>		
Infrastructure technologique avancée de contrôle radiologique (ARTIS)	702 317	115 607
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>702 317</b>	<b>115 607</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>		
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2 400 000	1 220 713
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé	300 000	200 000
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	8 405 921	5 420 900
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>11 105 921</b>	<b>6 841 613</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>		
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	6 285 907	10 281 897
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1 712 000	3 730 200
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>10 236 907</b>	<b>14 570 097</b>
<b>Total - Investissements non financés</b>	<b>28 202 989</b>	<b>31 436 322</b>

<sup>8</sup> En plus des investissements nécessaires présentés dans le cadre du FIM pour les dix prochaines années, il convient de noter qu'il y a des problèmes structurels au niveau de la Porte 1 du Centre international de Vienne et que l'évaluation des ressources nécessaires pour y remédier est actuellement en cours. Le niveau de cet investissement commun n'ayant pas encore été déterminé, il n'est pas tenu compte de ce projet dans le cadre du FIM pour l'instant.

<sup>9</sup> Compte tenu des besoins croissants en investissements de l'AIEA.

---

## I.5 Projets de résolution pour 2026

---



121. On trouvera dans la présente section les projets de résolution pour 2026 : ouverture de crédits au budget ordinaire de 2026, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2026 et au Fonds de roulement en 2026.

#### **A. Budget ordinaire**

122. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2026 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs.

123. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement qui permet de tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2025.

#### **B. Programme de coopération technique**

124. Les activités de coopération technique de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux recouverts auprès des États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs s'élève à 98 000 000 euros pour 2026 et à 98 000 000 euros pour 2027.

125. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2026, qui s'élèvent à 129 120 000 euros, se décomposent comme suit : 92 120 000 euros pour le financement des projets de base, 2 000 000 euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources destinées aux projets de base) et 35 000 000 euros pour la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.

126. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2027 s'élèvent à 128 120 000 euros et se décomposent comme suit : 92 120 000 euros pour le financement des projets de base, 1 000 000 euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources destinées aux projets de base) et 35 000 000 euros pour la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.

127. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limite en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2026 et 2027.

#### **C. Fonds de roulement**

128. À sa 68<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2025. Aucun changement n'est proposé pour 2026, mais il faut garder à l'esprit que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

## A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2026

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2026<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2026, d'ouvrir des crédits d'un montant de 439 719 464 euros, sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	47 737 121
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	48 545 625
3. Sûreté et sécurité nucléaires	42 753 332
4. Vérification nucléaire	171 419 868
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	94 576 866
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	31 075 389
Total partiel - Programmes sectoriels	<hr/> 436 108 201
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 611 263
TOTAL	<hr/> 439 719 464 <hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 3 135 000 euros ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 432 973 201 euros (371 914 263 euros plus 61 058 938 dollars des États-Unis), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(69)/RES/ ;

<sup>1</sup> Document GC(69)/6.

<sup>2</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2026, d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 000 000 euros sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	607 322
3. Sûreté et sécurité nucléaires	304 393
4. Vérification nucléaire	1 000 000
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 488 285
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	600 000
TOTAL	6 000 000

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts seront financés par les contributions des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 6 000 000 euros, calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(69)/RES/ ;

5. Autorise le virement de la partie investissement du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2026, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2026 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

<sup>3</sup> Voir la note 2.

## APPENDICE

### A.1. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2026

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	40 561 485 + (	7 175 636 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	43 075 692 + (	5 469 933 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	35 074 708 + (	7 678 624 /R)
4. Vérification nucléaire	144 959 881 + (	26 459 988 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	84 747 171 + (	9 829 695 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	26 630 326 + (	4 445 063 /R)
Total partiel - Programmes sectoriels	<u>375 049 263 + (</u>	<u>61 058 938 /R)</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 611 263 + (	- /R)
TOTAL	<u>378 660 525 + (</u>	<u>61 058 938 /R)</u>

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2026.

## APPENDICE

### A.2. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2026

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	- + (	- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	607 322 + (	- /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	304 393 + (	- /R)
4. Vérification nucléaire	1 000 000 + (	- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 488 285 + (	- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	600 000 + (	- /R)
TOTAL	6 000 000 + (	- /R)

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2026.

## **B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2026**

### La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2025 de recommander un objectif de 98 000 000 euros pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2026, et
  - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2026 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 98 000 000 euros ;
  2. Alloue, en euros, un montant de 98 000 000 euros pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2026 ; et
  3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2026 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

## **C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2026**

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2026,

1. Approuve un montant de 15 210 000 euros pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2026 ;
2. Décide qu'en 2026 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>4</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 euros, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

<sup>4</sup> Document INFCIRC/8/Rev.4.

---

## PARTIE II

Programme et budget de l'Agence  
2026-2027

Détail par programme sectoriel

---



# **Programme sectoriel 1**

## **Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**

### **Introduction**

Le programme sectoriel 1 vise à fournir un appui, des orientations et des services scientifiques et techniques pour le développement et le déploiement de l'électronucléaire et de la technologie des réacteurs de recherche, notamment leurs cycles du combustible nucléaire et les installations associées ; l'avancement des nouvelles technologies électronucléaires, comme les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires (SMR) et l'énergie de fusion ; la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement ; l'analyse des systèmes énergétiques et la planification énergétique ; et la gestion des connaissances et des informations concernant le nucléaire. Il soutient également le progrès des sciences nucléaires, notamment la science de la fusion et la physique des plasmas, les données nucléaires et atomiques, les applications des accélérateurs et des sources de neutrons et l'instrumentation nucléaire. Le programme sectoriel 1 vise en outre à appuyer les États Membres dans leurs efforts d'information du public et de travail avec les parties prenantes tout au long du cycle du combustible nucléaire et aux différentes étapes du cycle de vie des installations nucléaires.

Le rôle de l'énergie d'origine nucléaire dans l'atténuation des effets des changements climatiques, l'assurance de la sécurité énergétique et l'accélération de la transition vers une énergie propre conformément aux objectifs de développement durable (ODD) et à l'Accord de Paris, a été confirmé par l'inclusion historique du nucléaire dans le bilan mondial de la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) en 2023, ainsi que lors du tout premier Sommet sur l'énergie nucléaire, organisé à Bruxelles en 2024. Le programme sectoriel 1 continuera d'aider les États Membres intéressés à évaluer le potentiel de l'énergie d'origine nucléaire et à intégrer celle-ci dans leurs stratégies énergétiques nationales grâce, notamment, à l'initiative Atoms4NetZero (L'atome pour la neutralité carbone) et au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO). Un soutien continuera également d'être fourni dans le domaine de la gestion des connaissances nucléaires, de la mise en valeur des ressources humaines et de la diffusion et préservation des informations connexes.

Le programme sectoriel 1 aide par ailleurs les États Membres qui envisagent de se doter d'un programme électronucléaire, en entreprennent un ou développent un programme existant. Il continuera de soutenir l'amélioration des performances d'exploitation ; la gestion de la durée de vie ; et la construction et l'exploitation à long terme sûres, sécurisées, efficaces et fiables des centrales nucléaires, y compris la mise en place de chaînes d'approvisionnement. Un appui continuera d'être fourni également pour le développement et le déploiement des SMR ; les systèmes de réacteurs innovants et les cycles du combustible associés ; les applications non électriques de l'énergie nucléaire, y compris la production d'hydrogène ; l'intégration de l'énergie nucléaire avec les sources d'énergie renouvelables, et le développement de la technologie et le déploiement de l'énergie de fusion.

Le programme sectoriel 1 continuera d'appuyer la prospection, l'extraction et la préparation du minerai d'uranium, ainsi que les activités du cycle combustible nucléaire, notamment celles qui concernent l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible et son entreposage. Il continuera aussi de fournir un appui pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé des installations nucléaires et la gestion des sources radioactives scellées retirées du service, ainsi que pour la remédiation de l'environnement.

Le programme sectoriel 1 continuera également d'aider les États Membres qui souhaitent construire ou exploiter des réacteurs de recherche, ou y avoir accès – notamment par l'intermédiaire du programme des centres internationaux désignés par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR) – ou ceux qui souhaitent améliorer leur utilisation. Sur demande, un soutien continuera d'être fourni aux États Membres qui passent de l'uranium hautement enrichi (UHE) à l'uranium faiblement enrichi (UFE) dans les réacteurs de recherche.

Le programme sectoriel 1 continuera de fournir des données précises sur les réactions et les structures nucléaires, ainsi que des données atomiques et moléculaires. Les efforts de formation, de mise au point de méthodes et de facilitation des expériences faisant appel à différents types d'accélérateurs de particules, de sources de neutrons et d'instruments nucléaires, se poursuivront. La collaboration avec le Centre international Abdus Salam de physique

## Programme sectoriel 1

théorique (CIPT), à Trieste (Italie), se poursuivra, dans le but de faciliter les études avancées en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, y compris les activités de formation théorique et pratique, en particulier pour les pays en développement.

<b>Objectifs :</b>	
— <i>Développer et améliorer l'utilisation de la technologie nucléaire à l'appui du développement durable, faire avancer les sciences et les technologies nucléaires, catalyser l'innovation et créer des capacités pour soutenir et accroître l'utilisation de l'électronucléaire et les applications des sciences nucléaires.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des informations, des ressources et des services de l'Agence ainsi que des possibilités de coopération concernant la gestion du cycle de vie des programmes nucléaires nouveaux, existants ou élargis, qui englobe les cycles du combustible, le déclassement, la remédiation de l'environnement et la gestion des déchets radioactifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les informations, les ressources et les services de l'Agence aux fins de la gestion du cycle de vie de leur programme nucléaire.</li> <li>Nombre d'États Membres utilisant les cadres de collaboration de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension par les États Membres du rôle que pourraient jouer les technologies nucléaires, notamment les applications électriques et non électriques de l'énergie nucléaire, à l'appui du développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de spécialistes des États Membres formés à l'utilisation des outils, modèles et méthodologies de l'Agence au cours de l'exercice biennal.</li> <li>Nombre d'États Membres utilisant des guides pour la mise en place d'une infrastructure.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence et des possibilités de coopération en sciences nucléaires aux fins du progrès technologique et socio-économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants aux manifestations, ateliers et cours organisés par l'Agence sur les sciences nucléaires.</li> <li>Nombre d'États Membres consultant et extrayant des données atomiques et nucléaires depuis les sites web de l'Agence.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>1.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes</b>	Guides concernant la direction générale, les programmes et l'administration ; rapports du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale ; documents de politique générale et rapports de l'Agence ; réunions de gestion et prestation de services aux fins de la préservation et de la mise en commun des connaissances institutionnelles et de l'information.
<b>1.0.0.002 Information active et participation des parties prenantes</b>	Élaboration des documents pertinents, de synthèses, de brochures et de supports visuels ; documents d'information destinés aux interlocuteurs du Département de l'énergie nucléaire, dont des contenus pour la page web du Département et son compte Twitter ; production de documents d'information destinés au grand public, en coordination avec le Bureau de l'information et de la communication ; coordination de l'appui apporté par le Département de l'énergie nucléaire aux États Membres dans le domaine de la participation des parties intéressées aux programmes électronucléaires ; organisation de sessions de l'École de l'AIEA sur la participation des parties intéressées aux programmes électronucléaires ; Service consultatif sur la participation des parties intéressées aux programmes électronucléaires.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.0.0.003 Partenariats et mobilisation de ressources</i>	Activités d'information des partenaires publics et privés non traditionnels existants et potentiels, ciblant en particulier les donateurs des initiatives phares choisies ; création d'outils et de mécanismes de reconnaissance pour les donateurs existants afin de mettre en lumière et de saluer leurs contributions ; création d'outils pour faciliter la mise en commun des connaissances et la collaboration en interne.

## **Programme 1.1 Énergie d'origine nucléaire**

Le programme 1.1 aide les États Membres à améliorer les performances des centrales nucléaires et à exploiter ces dernières de façon sûre, sécurisée, efficiente et fiable sur le long terme. Un appui est apporté aux programmes nucléaires existants et en développement, notamment sous la forme d'une aide au renforcement des capacités, à l'application de technologies innovantes et à l'innovation numérique. Le programme encourage la mise en œuvre de systèmes intégrés de gestion, le développement des chaînes d'approvisionnement et les efforts d'harmonisation et de normalisation dans les centrales. En outre, le programme continue d'aider les États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire ou développent le leur à bâtir une infrastructure nucléaire solide leur permettant de se doter de centrales nucléaires et de les exploiter de manière sûre, sécurisée, efficiente et fiable. Pour ce faire, il assure la coordination de services avec tous les autres départements de l'Agence, en particulier avec le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, le Département des garanties et le Département de la coopération technique.

Le programme fournit aux détenteurs et utilisateurs de technologies un cadre leur permettant d'envisager ensemble des innovations, et accompagne les États Membres dans leurs activités de planification à long terme par l'intermédiaire de l'INPRO. L'INPRO donne effet à des projets de collaboration et fournit des services, notamment de modélisation des systèmes d'énergie nucléaire à partir de scénarios, d'analyse ainsi que d'évaluation de la durabilité. En outre, le programme facilite les activités des États Membres en matière de recherche, d'innovation et de progrès technique concernant les réacteurs nucléaires avancés, la mise au point et le déploiement de SMR, les applications non électriques de l'énergie nucléaire, le développement et le déploiement de la technologie de fusion et l'intégration des systèmes d'énergie nucléaire avec d'autres sources d'énergie propre, telles que les sources d'énergie renouvelable variables. Pour cela, il coordonne les travaux de recherche, encourage l'échange d'informations, facilite l'évaluation des technologies des réacteurs et les formations théoriques et pratiques, met au point de boîtes à outils et des simulateurs et analyse les données et les résultats relatifs à diverses technologies de réacteurs avancés.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Les États Membres qui exploitent des installations nucléaires et ceux qui souhaitent démarrer ou élargir un programme électronucléaire attendent du Secrétariat qu'il continue de diffuser les bonnes pratiques dans des publications nouvelles ou actualisées, qu'il facilite l'échange d'informations sur les aspects techniques et organisationnels, et qu'il fournisse des services d'examen et d'assistance sur mesure. Ils apprécient l'appui apporté concernant, notamment, la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires, l'application de l'approche par étapes dans le cadre du lancement de nouveaux programmes électronucléaires et les ateliers, activités et services connexes proposés. Ils ont recommandé de poursuivre l'assistance et l'appui en vue de la mise au point et du déploiement de technologies nucléaires évolutives et innovantes et de leurs applications non électriques, notamment la production nucléaire d'hydrogène, le dessalement de l'eau de mer, le chauffage urbain et la chaleur industrielle, l'accent étant mis sur les petits réacteurs modulaires pour un déploiement à court terme, les systèmes énergétiques intégrés alliant le nucléaire et les renouvelables, ainsi que les réacteurs et microréacteurs transportables. À cet égard, les efforts déployés pour encourager le recours à des innovations comme l'intelligence artificielle ou soutenir l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI) de l'Agence et pour accélérer les progrès vers la mise au point et le déploiement de l'énergie de fusion seront intensifiés. Initialement confinée au domaine de la science expérimentale, l'énergie de fusion est en passe de devenir une véritable application industrielle grâce à son apparition dans le secteur privé, à la multiplication des investissements et aux avancées récentes qui en résultent, ainsi qu'à l'essor de grands projets nationaux et internationaux. Dans ce contexte, l'élaboration d'un cadre technique, juridique, institutionnel et réglementaire harmonisé et approprié pour la fusion est intrinsèquement liée au développement de ce nouveau type de technologie et aux usages commerciaux qui en seront faits.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités aidant les États Membres à améliorer la performance et à assurer sur le long terme une construction et une exploitation sûres, sécurisées, efficaces et fiables des centrales nucléaires.
2. Activités favorisant la mise en place d'une infrastructure électronucléaire et le renforcement des capacités des ressources humaines dans les États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire.
3. Activités visant à maintenir et à intensifier le dialogue et la coopération à l'échelle internationale pour promouvoir des stratégies à long terme relatives à l'énergie nucléaire et des innovations en matière de technologie nucléaire en faveur de la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire.
4. Activités aidant les États Membres et les parties prenantes à mettre au point et à déployer des technologies de réacteurs avancés et des applications connexes, notamment, d'une part, des systèmes énergétiques intégrés alliant le nucléaire et les renouvelables, et d'autre part, la technologie de fusion, par l'échange d'informations actualisées et la fourniture de méthodes et d'outils favorisant l'utilisation durable de l'énergie nucléaire.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires* reste principalement axé sur les centrales nucléaires existantes et les nouveaux projets électronucléaires. Il aide notamment les États Membres à gérer la durée de vie de leurs centrales nucléaires en vue d'en améliorer la performance et d'en assurer l'exploitation sûre, sécurisée, efficace, fiable et économiquement viable sur le long terme, et à mettre au point et déployer des solutions techniques innovantes, comme l'IA, la technologie des jumeaux numériques, d'autres technologies numériques avancées et des solutions de fabrication de pointe visant à améliorer la compétitivité. Il leur apporte aussi – notamment à ceux qui entreprennent ou développent un programme électronucléaire – un appui concernant les aspects techniques à tous les stades d'un projet nucléaire. Pour optimiser les coûts d'exploitation, les États Membres peuvent tirer parti des gains d'efficacité et d'efficacité en matière d'exploitation mis en avant dans le cadre des travaux menés au titre du sous-programme. Ceux qui élargissent leur programme électronucléaire tireront aussi avantage des bonnes pratiques recueillies et diffusées dans ce cadre ainsi que des enseignements tirés de la construction, de la mise en service et de l'exploitation des centrales nucléaires.

Le *sous-programme 1.1.2 Gestion de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires* vise à apporter un appui aux États Membres en ce qui concerne l'élaboration de systèmes de gestion, la gestion de la configuration et de la performance, la gestion de projets, la passation de marchés, les modèles de déploiement de centrales, la performance humaine et la direction dans le contexte de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires. Il fournit aussi un soutien pour ce qui est de la mise en place des chaînes d'approvisionnement, la participation du secteur industriel, les achats, la gestion de la qualité, les codes et normes ainsi que les efforts d'harmonisation et de normalisation relatifs aux centrales.

Le *sous-programme 1.1.3 Appui intégré au développement de l'infrastructure des programmes électronucléaires* permet d'intégrer les activités pertinentes dans tous les segments du programme sectoriel 1 et de les coordonner à l'échelle de l'Agence. Certaines de ces activités sont donc menées conjointement avec le personnel technique d'autres départements de l'Agence. En 2026-2027, le nombre d'États Membres qui souhaiteront entreprendre ou élargir un programme nucléaire et feront appel à l'assistance de l'Agence devrait augmenter, compte tenu de la nouvelle vague de pays intéressés par les SMR. Les efforts visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité de cette assistance seront intensifiés.

Le *sous-programme 1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants* continuera de se concentrer sur les questions de la viabilité de l'énergie nucléaire aux niveaux national, régional et mondial et la coopération en la matière entre membres de l'INPRO. Parmi les activités de l'INPRO figureront encore, entre autres, la fourniture aux États Membres d'une assistance concernant les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA), l'analyse de scénarios relatifs à l'énergie nucléaire, des projets de collaboration, la mise au point d'outils pour les NESA et des services de planification de systèmes d'énergie nucléaire viables. Des services de formation et des orientations sur l'application des produits de l'INPRO continueront d'être fournis aux États Membres. Le plan stratégique de l'INPRO pour 2024-2029, approuvé par le comité directeur de l'INPRO en 2024, continuera d'être mis en œuvre. L'INPRO contribuera également à la mise en œuvre de l'initiative phare de l'Agence Atoms4NetZero.

Le *sous-programme 1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l'énergie nucléaire et l'énergie de fusion* favorise la mise au point et le déploiement de réacteurs nucléaires de puissance évolutifs et innovants et de leurs applications non électriques, ainsi que le développement technologique de l'énergie de fusion,

en particulier la démonstration à court terme (DEMO). On s'attend à une intensification du déploiement de réacteurs avancés refroidis par eau ainsi que de la mise au point et du déploiement de premiers SMR par les États Membres, notamment par des pays primo-accédants. Le sous-programme traitera donc des évolutions, difficultés et possibilités propres aux réacteurs avancés refroidis par eau, aux réacteurs à neutrons rapides et aux SMR (y compris les microréacteurs) de tous types, notamment les réacteurs à haute température et les réacteurs à sels fondus, pour les applications terrestres, maritimes, spatiales et non électriques. Les activités visant à appuyer l'intégration de l'électronucléaire avec d'autres sources d'énergie propre seront également renforcées. Les efforts resteront axés sur l'aide au déploiement d'applications non électriques et sur la cogénération nucléaire pour faire face aux changements climatiques et faciliter la transition vers une énergie propre. En outre, le sous-programme aidera les États Membres à élaborer et à utiliser des outils avancés de modélisation et de simulation validés par des données expérimentales. Le sous-programme apporte un appui et une expertise technique à la NHSI, assure le secrétariat de la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications et soutient d'autres activités et initiatives de l'Agence dans le domaine de la fusion, telles que la Conférence sur l'énergie de fusion, le Conseil international de la recherche sur la fusion et Groupe mondial de l'énergie de fusion.

### Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

<b>Programme 1.1 Énergie d'origine nucléaire</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la performance d'exploitation des centrales nucléaires existantes et à les exploiter à long terme de manière sûre, sécurisée, efficiente et fiable, grâce à une approche harmonisée des aspects humains, technologiques, organisationnels et innovants.</p> <p>— Aider les États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire ou développent le leur à planifier et à mettre en place leur infrastructure nucléaire nationale, par des activités coordonnées d'évaluation et d'assistance.</p> <p>— Aider les États Membres à modéliser, analyser et évaluer de futurs systèmes d'énergie nucléaire en vue du développement durable de cette énergie, et leur fournir des cadres de collaboration et un appui pour le développement de technologies et le déploiement de réacteurs nucléaires avancés, de SMR, d'applications non électriques, de l'énergie de fusion et de systèmes énergétiques intégrés.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence en vue d'une construction et d'une exploitation sûres, fiables, efficaces et durables, notamment l'amélioration du système de gestion, des performances humaines, de la direction et des capacités de gestion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres utilisant les ressources pertinentes de l'Agence, notamment ses publications de la collection Énergie nucléaire, ses principes directeurs, ses recommandations et ses bases de données aux fins d'activités techniques dans le cadre de programmes électronucléaires existants et en expansion.</li> <li>● Nombre d'États Membres utilisant les ressources de l'Agence aux fins de la création et du renforcement de leurs capacités de gestion, de la mise en place de leurs chaînes d'approvisionnement et de la gestion de la qualité de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Meilleure compréhension, par les États Membres, des enjeux et engagements concernant la mise en place de l'infrastructure nationale nécessaire pour entreprendre un programme électronucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR), notamment de mission d'appui à l'autoévaluation, de missions pré-INIR et de missions de suivi INIR.</li> <li>● Nombre d'États Membres utilisant des guides pour la mise en place d'une infrastructure électronucléaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la coopération entre les États Membres en ce qui concerne la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial, les stratégies à long terme concernant l'énergie nucléaire, la mise au point de technologies pour les réacteurs nucléaires, les applications non électriques et les systèmes énergétiques intégrés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres participant aux projets de collaboration et au Forum de dialogue de l'INPRO et utilisant les outils, les services et les publications de l'INPRO.</li> <li>● Nombre d'États Membres et de parties prenantes coopérant dans le cadre de projets de recherche coordonnée (PRC), de réunions techniques et de cours portant sur la mise au point de technologies de réacteurs nucléaires évolutifs et innovants et de technologies de fusion, les SMR, les applications non électriques de l'électronucléaire et les activités liées à l'énergie de fusion.</li> </ul>

<b>Sous-programme 1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à assurer une exploitation sûre, sécurisée, efficace et fiable des centrales nucléaires tout au long de leur durée de vie prévue au départ ou prolongée.</p> <p>— Aider les États Membres à mettre en place des processus efficaces d'exploitation, de maintenance et d'ingénierie dans les nouvelles centrales nucléaires.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence concernant la performance et la viabilité des centrales nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent les publications et les bases de données de l'Agence sur la performance et la viabilité des centrales nucléaires.</li> <li>Nombre d'États Membres qui participent aux conférences et colloques de formation sur la performance et la viabilité des centrales nucléaires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence en vue de la mise en œuvre de nouveaux projets électronucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres ayant accès aux orientations de l'Agence et sollicitant les services de cette dernière aux fins de la mise en œuvre efficiente et efficace de nouveaux projets de centrales nucléaires.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.1.1.001 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation</b>	Publications, bases de données et manifestations portant sur des aspects spécifiques de l'ingénierie, de l'exploitation et de la maintenance des centrales nucléaires, notamment la gestion de la durée de vie et les innovations concernant l'exploitation des centrales ; réseaux sur la gestion de la durée de vie et l'innovation favorisant la mise en commun de l'information ; échange de données d'expérience nationales entre États Membres dans le cadre de réunions techniques, d'ateliers et de conférences, notamment sur la promotion de l'excellence dans le secteur électronucléaire ; sixième Conférence internationale sur la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires (PLiM-6).
<b>1.1.1.002 Appui technique à de nouveaux projets de centrales nucléaires</b>	Publications, bases de données, boîtes à outils et activités de collaboration sur les nouveaux projets de centrale nucléaire ou les opérations majeures de rénovation de centrales en exploitation ; renforcement des capacités ; échange d'informations et de données d'expérience nationale entre États Membres dans le cadre de réunions techniques et d'ateliers concernant l'ingénierie des projets de centrale nucléaire ; et connaissance et déploiement des technologies et procédures de construction innovantes.

<b>Sous-programme 1.1.2 Gestion de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires</b>
<b>Objectifs :</b>
<p>— Apporter un appui aux États Membres en ce qui concerne l'établissement de systèmes de gestion, la gestion de la configuration et de la performance, la gestion de projets, la passation de marchés, les modèles de déploiement de centrales, la performance humaine et la gestion de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires.</p> <p>— Apporter aux États Membres un soutien pour ce qui est de la mise en place des chaînes d'approvisionnement, la participation du secteur industriel, les achats, l'assurance et la gestion de la qualité, les codes et normes ainsi que les efforts d'harmonisation et de normalisation relatifs aux centrales.</p>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des orientations et des services de l'Agence pour l'élaboration et la mise en place de services de gestion dans leurs organismes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les ressources de l'Agence aux fins de la création et du renforcement des capacités de gestion de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des orientations et des services de l'Agence pour la conception et la mise en place des chaînes d'approvisionnement et la gestion de la qualité des centrales nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les ressources de l'Agence aux fins de la conception et de la mise en place des chaînes d'approvisionnement et de la gestion de la qualité des centrales nucléaires.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.1.2.001 Appui à la gestion de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires</b>	Guides, cours, ateliers, réunions techniques, boîtes à outils, webinaires et modules similaires d'apprentissage virtuel proposés par l'Agence sur la gestion de la configuration, la gestion de projets et de centrales, la passation de marchés et la performance humaine ; portails d'information et outils de cartographie et de modélisation aux fins de la création d'organismes exploitants pour la construction et l'exploitation de centrales nucléaires.
<b>1.1.2.002 Chaîne d'approvisionnement et gestion de la qualité des centrales nucléaires</b>	Guides et cours de l'Agence dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement nucléaire et de la gestion de la qualité ; ateliers, réunions techniques, boîtes à outils et modules similaires d'apprentissage virtuel sur l'utilisation harmonisée des codes et des normes, les achats et la participation du secteur industriel ; série de webinaires sur la chaîne d'approvisionnement ; outils d'analyse et de mise en place de la chaîne d'approvisionnement nucléaire et de localisation des activités industrielles ; mise au point et fourniture de services d'examen couplés à d'autres types d'examen, tels que les missions d'examen de la préparation à la construction.

<b>Sous-programme 1.1.3 Appui intégré au développement de l'infrastructure des programmes électronucléaires</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les États Membres à mieux comprendre les responsabilités et les obligations essentielles à la mise en œuvre sûre, sécurisée, efficiente et fiable de programmes électronucléaires.</li> <li>Aider les États Membres à mettre au point, de manière progressive, l'infrastructure nécessaire à l'introduction de l'électronucléaire.</li> <li>Fournir un appui intégré et coordonné de l'Agence aux États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire.</li> </ul>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des plans nationaux, selon les lacunes recensées, conformément aux bonnes pratiques internationales énoncées dans l'approche par étapes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans nationaux élaborés par les États Membres conformément à l'approche par étapes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension des questions spécifiques à l'infrastructure nucléaire des États Membres concernant différentes phases de l'élaboration du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant à des réunions techniques et à des réunions de consultants en vue d'élaborer et de mettre en commun des orientations et des informations.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'assistance apportée aux États Membres dans le cadre de l'appui intégré fourni par l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans de travail intégrés et de formations sur la création d'une infrastructure.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.1.3.001 Développement de l'infrastructure électronucléaire</i>	Amélioration de la méthode INIR, notamment mise au point d'outils électroniques et adaptation aux SMR ; organisation de missions INIR ; élaboration ou mise à jour de plans de travail intégrés et de profils nationaux d'infrastructure nucléaire ; organisation de tables rondes et de réunions sur les feuilles de route ; coordination et intégration de l'assistance fournie aux États Membres souhaitant entreprendre ou développer un programme électronucléaire ; Conférence ministérielle internationale sur l'électronucléaire au XXI <sup>e</sup> siècle.
<i>1.1.3.002 Appui à la création de capacités pour l'infrastructure électronucléaire</i>	Élaboration de publications et organisation d'activités de partage de l'information (comme des réunions techniques et des webinaires) concernant des questions abordées dans l'approche par étapes ; amélioration des programmes de formation ; formation en ligne ; bibliographie sur l'infrastructure nucléaire et cadre de compétences sur l'infrastructure nucléaire ; examen par des experts de certaines questions relatives à l'infrastructure (politiques et stratégies, systèmes de gestion, etc.).

<b>Sous-programme 1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Intensifier le dialogue au niveau international et renforcer la coopération entre les États Membres aux fins de la promotion d'une énergie nucléaire durable.</p> <p>— Aider les États Membres à analyser et à évaluer l'élaboration de systèmes d'énergie nucléaire de l'amont à l'aval du cycle du combustible nucléaire.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension, par les États Membres, des mesures à prendre pour pérenniser les systèmes d'énergie nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle et renforcement de la coopération à cet égard.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant aux projets de collaboration et au Forum de dialogue de l'INPRO et se formant et utilisant les outils, les services et les publications de l'INPRO.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la viabilité des systèmes d'énergie nucléaire grâce à l'utilisation des outils de l'INPRO par les États Membres, notamment des outils de modélisation et d'analyse de scénarios concernant les systèmes d'énergie nucléaire et de la méthodologie de l'INPRO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les outils de l'INPRO (méthodologie de l'INPRO et outils de modélisation et d'analyse des systèmes d'énergie nucléaire) et contribuant à leur mise au point.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la capacité des États Membres d'évaluer les questions technologiques et institutionnelles liées à la viabilité des systèmes d'énergie nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant au Forum de dialogue de l'INPRO, aux formations régionales et à d'autres possibilités de formation de l'INPRO afin d'améliorer leurs connaissances et leurs communications sur la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants</i>	Publications sur la planification de systèmes d'énergie nucléaire durables, traitant notamment de l'analyse des modèles de scénarios ; application de la méthodologie de l'INPRO pour l'évaluation de la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire ; mise en œuvre du service consultatif de l'INPRO ; Forum de dialogue de l'INPRO ; formation et communication connexes, en ciblant notamment les universités ; projets de collaboration sur les systèmes d'énergie nucléaire et les cycles du combustible innovants.

<b>Sous-programme 1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l'énergie nucléaire et l'énergie de fusion</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres dans leur action aux fins de l'évolution de la technologie des réacteurs nucléaires et des applications non électriques ainsi que de l'innovation dans ces domaines, en particulier en vue d'un déploiement à court terme.</p> <p>— Fournir aux États Membres un cadre collaboratif de recherche et développement de la technologie aux fins de la mise au point de SMR, de grands réacteurs avancés et de systèmes énergétiques reposant sur la fusion, en vue de leur déploiement et de leur intégration dans des systèmes d'énergie propre pour une utilisation sûre, sécurisée et viable de l'énergie d'origine nucléaire.</p> <p>— Aider les États Membres à élaborer et à déployer des applications non électriques de l'énergie nucléaire, notamment la cogénération nucléaire, la production d'hydrogène et de chaleur, le dessalement et les applications industrielles de l'énergie nucléaire.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la capacité des États Membres en matière de développement technologique et de déploiement de réacteurs avancés, d'applications non électriques de l'énergie nucléaire, de l'énergie de fusion et de systèmes énergétiques intégrés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres collaborant à l'échange d'informations et utilisant les orientations et les services de l'Agence relatifs aux technologies de réacteurs avancés, à la technologie de l'énergie de fusion et aux applications non électriques.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intensification du renforcement des capacités des États Membres et de la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines des réacteurs avancés, de la technologie de l'énergie de fusion et des applications non électriques de l'énergie nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres sollicitant les compétences spécialisées de l'Agence pour organiser des ateliers et des cours dans le domaine des réacteurs avancés, de la technologie de l'énergie de fusion et des applications non électriques de l'énergie nucléaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Coopération internationale accrue en matière de développement technologique et de déploiement de réacteurs avancés, de la technologie de l'énergie de fusion et des applications non électriques de l'énergie nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'institutions et d'organismes des États Membres, y compris les centres de collaboration, qui participent à des PRC et à d'autres activités axées sur l'innovation.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>1.1.5.001 Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau</b>	Rapports ; bases de données ; PRC et centres collaborateurs s'intéressant aux progrès de la technologie des réacteurs avancés refroidis par eau ; réunions techniques et ateliers ; cours, supports de formation et modules de formation en ligne ; simulateurs des principes de base de tâches partielles et complètes ; évaluations de la technologie des réacteurs.
<b>1.1.5.002 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires</b>	Réunions techniques ; ateliers ; PRC ; outils en ligne ; boîtes à outils ; bases de données ; publications sur des technologies clés, essais de validation, caractéristiques de conception, prescriptions et critères génériques d'utilisation et sujets présentant un intérêt technique commun pour les SMR – y compris les réacteurs à haute température refroidi par gaz (RHTRG) et autres technologies avancées.
<b>1.1.5.003 Mise au point de technologies pour les réacteurs à neutrons rapides</b>	Réunions techniques ; ateliers ; séminaires de formation théorique et pratique ; PRC ; centres collaborateurs ; études techniques ; publications de la collection Énergie nucléaire ; publications de l'Agence ; rapports d'étape ; sites web ; bases de données ; plateformes électroniques ; simulateurs pour la recherche et le développement technologique et le déploiement de systèmes nucléaires à neutrons rapides ; cinquième Conférence internationale sur les réacteurs à neutrons rapides et les cycles du combustible connexes (FR26).

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.1.5.004 Applications non électriques de l'énergie nucléaire</i>	Publications et événements sur la cogénération nucléaire ; mise à disposition d'outils actualisés et améliorés de l'Agence sur la cogénération nucléaire ; collecte et mise en commun des résultats des PRC relatifs à l'utilisation de la cogénération nucléaire aux fins du développement durable ; facilitation de l'échange d'informations et de données d'expérience entre les États Membres au moyen de réunions techniques et de formations/ateliers.
<i>1.1.5.005 Développement et déploiement de la technologie de l'énergie de fusion</i>	Conférence de l'AIEA sur l'énergie de fusion ; ateliers DEMO de l'Agence ; Conseil international de la recherche sur la fusion ; activités et initiatives de l'Agence telles que le Groupe mondial de l'énergie de fusion et la publication <i>Perspectives sur la fusion dans le monde</i> ; réunions techniques ; réunion de consultants ; ateliers ; formations et webinaires ; publications ; articles présentés lors de conférences internationales et publiés dans des revues à comité de lecture ; bases de données ; simulateurs et outils ; PRC ; centres collaborateurs.

## **Programme 1.2 Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets**

Le programme 1.2 aide les États Membres à utiliser les technologies nucléaires de manière efficace et durable pour ce qui concerne : le cycle du combustible nucléaire ; la gestion des déchets issus des applications nucléaires et de la production énergétique ; la gestion de la durée de vie du cycle du combustible, des installations de gestion des déchets radioactifs et des réacteurs de recherche ; le transport des matières radioactives ; le déclassement de toutes les installations nucléaires, énergétiques et non énergétiques ; et la remédiation de l'environnement.

L'échange d'informations, le renforcement des capacités et les services d'examen constituent des priorités dans tous les domaines du programme. L'intérêt grandissant pour les applications pacifiques des sciences et des technologies nucléaires, notamment l'énergie nucléaire, suscite une demande croissante de stratégies, de méthodes et d'informations de référence sur les bonnes pratiques dans les domaines susmentionnés. En outre, la mise à l'arrêt d'installations nucléaires et la politique connexe de planification préalable entraînent une demande de plus en plus importante de solutions efficaces de déclassement et de gestion des déchets.

Afin d'accroître l'efficacité de ses activités, le programme continuera de publier des documents techniques de référence, intensifiera ses efforts de communication active et renforcera l'accès à l'information et aux bonnes pratiques par l'intermédiaire de réseaux de praticiens, en étoffant encore les outils virtuels et en ligne (comme les modules de formation en ligne, les bases de données et les wikis) et en rendant ces outils disponibles dans davantage de langues. Par ailleurs, il encouragera l'établissement de partenariats par l'intermédiaire des programmes de centres collaborateurs, des ICERR et du réacteur-laboratoire par Internet afin de promouvoir la recherche, le développement et la formation en matière de technologies nucléaires et de faciliter l'accès aux installations de recherche. Grâce à une coordination renforcée à l'échelle du Secrétariat, il proposera aux États Membres une approche globale concernant les stratégies et méthodes afférentes au cycle du combustible nucléaire, aux réacteurs de recherche, à la gestion des déchets radioactifs, au déclassement et à la remédiation de l'environnement, ainsi que des services intégrés dans les domaines pertinents.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Il est essentiel d'atténuer les incidences liées à la conception et à l'exploitation des réacteurs avancés, en particulier des SMR, sur le cycle du combustible, la gestion des déchets radioactifs et le déclassé pour permettre le déploiement de ces technologies. Les services d'examen par des pairs s'appuient sur les publications et ressources documentaires de référence disponibles de l'Agence ainsi que sur des processus structurés et documentés. Des analyses des lacunes sont effectuées régulièrement afin de garantir l'exhaustivité de ces ressources pour tous les services d'examen par des pairs offerts au titre du programme. La mise au point d'outils en ligne ainsi que l'utilisation de ces outils par les États Membres progressent de façon satisfaisante.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Appui aux États Membres, en particulier ceux qui n'ont pas de programme électronucléaire (ou dont le programme électronucléaire est modeste), notamment les pays primo-accédants, en matière de renforcement des capacités et de transfert des données d'expérience.
2. Appui aux États Membres concernant l'utilisation durable des technologies nucléaires, notamment en termes de sûreté et d'innovation, dans les domaines du cycle du combustible nucléaire, du cycle de vie des installations nucléaires jusqu'à et y compris leur déclassé, de la gestion des déchets et des réacteurs de recherche.
3. Diffusion d'informations par des activités stimulant la coopération internationale ainsi que la conception et la promotion d'outils en ligne (modules de formation en ligne, wikis, bases de données et réseaux).

**Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 1.2.1 Ressources d'uranium et traitement de ce minerai* continuera d'aider les États Membres à améliorer leur capacité de comprendre, de planifier et d'élaborer des activités relatives au cycle de production de l'uranium (et du thorium). Plusieurs pays ayant fait part, lors de la COP28, de leur intention de tripler leurs capacités en matière d'énergie nucléaire à l'horizon 2050, il faut s'attendre à ce que la chaîne d'approvisionnement en combustible doive faire face à une demande croissante dans toutes les étapes du processus, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fabrication du combustible. Si un vaste déploiement de SMR devait se concrétiser au niveau mondial, on estime que les besoins en uranium prévus jusqu'en 2040 pourraient augmenter d'environ 10 à 15 % par rapport aux prévisions établies pour les grands réacteurs uniquement. D'importantes recherches géoscientifiques devront par conséquent être entreprises afin de mieux connaître les ressources disponibles en thorium et les estimer de manière fiable, comme c'est le cas pour les ressources en uranium.

Le *sous-programme 1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible* continuera d'aider les États Membres à mener des travaux de recherche afin de mettre au point, à l'échelle industrielle, des combustibles avancés (combustibles de technologie avancée (ATF), combustibles à base d'uranium faiblement enrichi à teneur élevée (HALEU) pour les réacteurs de génération IV et les SMR), étant donné que la chaîne d'approvisionnement en combustible devra répondre à une demande de plus en plus importante dans toutes les étapes de la partie initiale du cycle du combustible nucléaire.

Le *sous-programme 1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives* continuera de répondre aux demandes de conseil et d'assistance des États Membres dans différents domaines tels que l'entreposage, le recyclage et le transport du combustible usé, l'intégration de la gestion des nouveaux combustibles usés provenant des réacteurs avancés (par ex. les réacteurs de génération IV, y compris les SMR) dans les stratégies actuellement mises en œuvre, et le transport de tous types de matières radioactives. Les difficultés techniques liées à la gestion efficace et sûre du combustible nucléaire usé issu des générations actuelles et futures de réacteurs nucléaires de puissance (notamment les réacteurs refroidis par eau, les réacteurs à haute température refroidis par gaz et les réacteurs de génération IV, y compris les SMR) demeureront un sujet de préoccupation pour les États Membres, quels que soient les stratégies, les options et les programmes qu'ils ont adoptés (stockage définitif direct ou recyclage du combustible usé, éventuellement avec recyclage des actinides et utilisation des produits de fission à vie longue dans des applications industrielles ou médicales). Le sous-programme permettra de réunir des données sur les technologies existantes et émergentes, de mettre en commun les pratiques optimales d'exploitation et les enseignements tirés de l'expérience des États Membres, de coordonner les activités de recherche et de proposer des services d'apprentissage en ligne et des services consultatifs.

Le *sous-programme 1.2.4 Gestion des déchets radioactifs* continuera d'aider les États Membres à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de gérer les déchets de manière sûre et efficace, conformément à l'ODD 12 (Consommation et production responsables), grâce à des politiques et stratégies globales et inclusives qui fassent en sorte que tout déchet radioactif produit soit traité de manière responsable tout au long de son cycle de vie

Programme sectoriel 1

– depuis sa production jusqu’à son stockage définitif – en réduisant le plus possible l’impact sur l’environnement et en évitant d’en faire des déchets dont hériteraient les générations futures. Les progrès se poursuivent dans ce domaine ; un modèle de gestion intégrée des déchets a ainsi été adopté, de même qu’une approche tenant compte des déchets, dans le cadre de laquelle les considérations y relatives occupent dès le départ une place fondamentale. S’appuyant sur l’expérience acquise par les industries du secteur nucléaire depuis plus de 30 ans, les efforts engagés portent également sur la mise au point de solides solutions techniques pour la gestion des déchets radioactifs provenant des réacteurs actuellement en exploitation et des futurs modèles, ainsi que sur les technologies de gestion des sources radioactives scellées retirées du service. Les demandes d’appui des États Membres en matière de gestion des déchets radioactifs demeurent en effet fort nombreuses.

Le *sous-programme 1.2.5 Déclassement et remédiation environnementale* continuera de répondre à l’évolution des besoins et des intérêts des États Membres. L’accent sera plus particulièrement mis sur l’élaboration de politiques et stratégies visant à promouvoir l’application des principes de l’économie circulaire au déclassement des installations nucléaires et à la remédiation des sites radiocontaminés.

Le *sous-programme 1.2.6 Réacteurs de recherche* continuera de chercher à résoudre les principaux problèmes posés par l’exploitation durable des réacteurs de recherche, en encourageant la collaboration régionale et interrégionale dans le cadre de réseaux et des ICERR en vue d’améliorer l’accès aux réacteurs de recherche et leur performance. Le sous-programme aide également les États Membres qui en font la demande à améliorer l’exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche afin d’optimiser leur performance d’exploitation, à diffuser de bonnes pratiques en matière de modernisation, de remise en état et de gestion du vieillissement, à planifier et réaliser des modifications des réacteurs, notamment en ce qui concerne leur utilisation, à planifier et mettre en service un premier ou un nouveau réacteur de recherche, à s’occuper de la gestion du combustible usé, à utiliser les réacteurs de recherche et à y avoir accès, grâce notamment à des outils d’apprentissage à distance (comme le réacteur-laboratoire par Internet) en vue de renforcer les capacités des États Membres qui se dotent de programmes en science et technologie nucléaires, notamment des programmes électronucléaires, et à abandonner l’utilisation de l’uranium hautement enrichi dans les réacteurs de recherche.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 1.2 Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Aider les États Membres à mettre en place des cadres efficaces, sûrs, sécurisés et durables ou à améliorer les cadres existants et à mettre en œuvre des solutions dans les domaines du cycle du combustible nucléaire, des réacteurs de recherche, de la gestion des déchets radioactifs, du déclassement et de la remédiation de l’environnement.</li> <li>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et leurs ressources humaines dans les domaines du cycle du combustible, de la gestion des déchets radioactifs, du déclassement et de la remédiation de l’environnement, ainsi que des réacteurs de recherche, notamment dans le cadre d’accords de collaboration et d’installations partagées.</li> <li>— Servir de plateforme pour faciliter et intensifier la coopération internationale, la coordination et l’échange d’informations entre les États Membres.</li> </ul>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l’Agence aux fins de l’établissement et de l’amélioration continue des cadres de politique générale et de la mise en œuvre de solutions efficaces et durables dans les domaines du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d’États Membres indiquant avoir atteint d’importantes étapes dans le processus visant à renforcer les cadres ou mettre en œuvre les programmes pertinents.</li> <li>● Nombre d’États Membres demandant des services d’examen par des pairs, tels que le Service d’examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassement et la remédiation (ARTEMIS), l’évaluation des opérations et de la maintenance des réacteurs de recherche (OMARR), l’Examen intégré de l’infrastructure nucléaire pour les réacteurs de recherche (INIR-RR), l’examen intégré du cycle de production de l’uranium (IUPCR) ou des services ciblés d’examen par des pairs ou de conseil.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités et des connaissances des États Membres, notamment en matière de gestion des programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres mettant à disposition des experts pour les services d'examen par des pairs (ARTEMIS, OMARR, INIR-RR ou IUPCR) ou les services ciblés d'examen par des pairs ou de conseil.</li> <li>Nombre de centres collaborateurs et de centres de référence désignés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la coopération internationale dans les domaines du cycle du combustible nucléaire, de la gestion des déchets radioactifs, des réacteurs de recherche, du déclassement et de la remédiation de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant à des PRC ayant trait à ces questions.</li> <li>Nombre d'États Membres participant à des réunions techniques, ateliers et forums.</li> </ul>

### Sous-programme 1.2.1 Ressources d'uranium et traitement de ce minerai

#### Objectifs :

- Aider les États Membres à améliorer leur capacité à comprendre, prévoir et élaborer des activités ayant trait au cycle de production de l'uranium (et du thorium).
- Contribuer à la sécurité énergétique en facilitant, sur demande, l'approvisionnement en UFE des États Membres confrontés à une interruption d'approvisionnement pour des raisons non commerciales, au moyen de la banque d'UFE de l'AIEA.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'information et des connaissances des États Membres au sujet des ressources mondiales en uranium (et thorium) moyennant l'accès à des informations, données et références exactes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parution de la publication conjointe intitulée <i>Uranium : Ressources, production et demande</i> de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/AEN) et de l'Agence.</li> <li>Nombre d'entrées concernant des gisements d'uranium (et de thorium) nouveaux ou existants modifiées dans les bases de données Répartition mondiale des gisements d'uranium (UDEPO) [et Ressources et gisements mondiaux de thorium (ThDEPO)] dans le but d'améliorer la qualité et l'exactitude des données qui s'y trouvent.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la compréhension et de l'application par les États Membres des meilleures pratiques concernant le cycle de production de l'uranium (et du thorium), de la prospection et de la délimitation des zones concernées jusqu'à la production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants aux réunions de l'Agence sur les meilleures pratiques concernant le cycle de production de l'uranium (et du thorium).</li> <li>Formation (en personnes-heures) assurée dans le cadre de cours sur les meilleures pratiques concernant le cycle de production de l'uranium (et du thorium).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>États Membres recevant une assurance de l'approvisionnement en UFE à l'aide de la banque d'UFE de l'AIEA, conformément au document GOV/2010/67.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Banque d'UFE de l'AIEA restant opérationnelle et prête à approvisionner les États Membres éligibles, à la demande.</li> </ul>

#### Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
1.2.1.001 <i>Prospection, extraction et traitement</i>	Conférence, réunions ; cours et ateliers de formation ; publications de l'Agence faisant la promotion des meilleures pratiques dans les cycles de production de l'uranium et du thorium, de la prospection à la préparation du minerai ; outils en ligne (plateforme en ligne du Réseau du cycle de production de l'uranium ; modules de formation en ligne et infographies) et services d'examen par des pairs (missions IUPCR) fondé sur l'approche par étapes pour une élaboration systématique de projets d'extraction d'uranium (ou de thorium) par étapes.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.2.1.002 Analyse de données relatives aux ressources</i>	Parution biennale de la publication conjointe de l'OCDE/AEN et de l'AIEA intitulée <i>Uranium : Ressources, production et demande</i> ; outils en ligne ; infographies ; tenue et mise à jour des bases de données sur les gisements d'uranium et de thorium (UDEPO et ThDEPO).
<i>1.2.1.003 Banque d'uranium faiblement enrichi (UFE)</i>	Fonctionnement de la banque d'UFE de l'AIEA conformément aux documents GOV/2010/67 et GOV/2010/70.

### **Sous-programme 1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible**

#### **Objectifs :**

- *Aider les États Membres à comprendre les facteurs qui influent sur la conception, la fabrication et le comportement en réacteur des combustibles et matériaux actuellement utilisés et innovants que contient ce dernier, et à en tenir compte, ainsi qu'à se doter des capacités nécessaires pour faciliter leur déploiement industriel.*
- *Aider les États Membres à renforcer leur capacité à remédier aux problèmes techniques que posent, dans le cadre de l'exploitation ou de la modernisation de leurs installations du cycle du combustible nucléaire, les cycles avancés faisant appel à de nouveaux combustibles.*

<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la compréhension par les États Membres des difficultés de recherche-développement (R-D) relatives à la conception, la fabrication et l'évaluation de la performance en cours d'exploitation des combustibles nucléaires avancés et des matériaux contenus dans le cœur du réacteur afin de faciliter leur déploiement industriel dans les réacteurs nucléaires de puissance de la génération actuelle et des générations futures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'experts ayant pris part à des événements organisés par l'Agence concernant les difficultés de R-D relatives à la conception, la fabrication et l'exploitation des combustibles nucléaires avancés et des matériaux contenus dans le cœur des réacteurs nucléaires de la génération actuelle et des générations futures, qui déclarent avoir ainsi amélioré leurs connaissances en la matière.</li> <li>● Nombre d'États Membres ayant participé à des PRC de l'Agence portant sur la conception, la fabrication et le comportement en réacteur des combustibles nucléaires avancés pour les réacteurs nucléaires de puissance de la génération actuelle et des générations futures.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la compréhension par les États Membres des questions techniques liées au vieillissement et à la mise à niveau des installations du cycle du combustible nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de participants aux événements de l'Agence consacrés aux questions techniques liées au vieillissement et à la mise à niveau des installations du cycle du combustible nucléaire, qui déclarent utiliser/appliquer les informations techniques fournies par l'Agence (dans ses publications et lors de ses réunions).</li> </ul>

#### **Projets**

<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.2.2.001 Ingénierie et exploitation du combustible pour les réacteurs nucléaires de puissance de la génération actuelle</i>	Conférence internationale sur la chaîne d'approvisionnement en combustible pour le développement durable de l'électronucléaire ; réunions (de consultation et techniques) ; ateliers de formation et cours ; publications de l'Agence faisant la promotion des meilleures pratiques relatives à la mise au point et à l'exploitation des combustibles existants et avancés et des matériaux contenus dans le cœur des réacteurs nucléaires de puissance de la génération actuelle ; PRC ; outils en ligne (plateforme web du Réseau d'ingénierie du combustible nucléaire, et modules de formation).

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>1.2.2.002 Exploitation et gestion de la durée de vie des installations du cycle du combustible</b>	Publications portant sur les questions techniques et les meilleures pratiques liées à l'exploitation courante des installations du cycle du combustible nucléaire ; gestion du cycle de vie et amélioration de l'efficacité des procédés (systèmes de contrôle-commande, intelligence artificielle, réduction des doses, flux de déchets ou de sous-produits, etc.) ; mise à niveau des infrastructures du cycle du combustible nucléaire en exploitation et mise en place de nouvelles infrastructures pour garantir l'approvisionnement en combustibles avancés (ATF, combustibles de type HALEU pour les SMR et les générations futures de réacteurs) ; élaboration d'outils en ligne, d'infographies, de bases de données et d'outils de simulation ; Conférence internationale sur la chaîne d'approvisionnement en combustible pour le développement durable de l'électronucléaire.
<b>1.2.2.003 Ingénierie et exploitation du combustible pour les SMR et les générations futures de réacteurs nucléaires de puissance</b>	Conférence internationale sur la chaîne d'approvisionnement en combustible pour le développement durable de l'électronucléaire ; réunions (de consultation et techniques) ; ateliers de formation et cours ; publications de l'Agence faisant la promotion des meilleures pratiques relatives à la mise au point et au déploiement de combustibles innovants et de matériaux contenus dans le cœur des réacteurs nucléaires de puissance avancés, notamment les modèles de nouvelle génération et les petits réacteurs modulaires ; PRC ; outils en ligne (plateforme web du Réseau d'ingénierie du combustible nucléaire, et modules de formation).

### **Sous-programme 1.2.3 Gestion du combustible utilisé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives**

#### **Objectifs :**

- Aider les États Membres à comprendre les difficultés liées à l'entreposage efficace et sûr (à sec ou en piscine) de leurs combustibles nucléaires usés provenant de réacteurs nucléaires de puissance, et à y remédier.
- Faciliter la discussion et la mise en commun d'informations entre États Membres intéressés concernant l'évolution récente et future des procédés et technologies de recyclage du combustible nucléaire pour les réacteurs de puissance de la génération actuelle et des générations futures, notamment les différentes technologies des SMR.
- Aider les États Membres à comprendre les différentes options du cycle du combustible nucléaire dans le cadre de la gestion de leurs combustibles usés, et à renforcer les capacités permettant de résoudre les difficultés liées au transport sûr des matières radioactives.

<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la compréhension, par les États Membres, des difficultés que soulève l'entreposage efficace et sûr de leurs combustibles nucléaires usés, à sec ou en piscine, y compris des combustibles usés générés par les petits réacteurs modulaires, et de leur capacité à y remédier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres participant aux PRC portant sur ces questions.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la compréhension, par les États Membres, des difficultés que posent les processus et technologies de recyclage du combustible nucléaire utilisés pour les réacteurs de puissance de la génération actuelle et des générations futures, notamment les SMR, et de leur capacité à y remédier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de participants aux événements de l'Agence consacrés au recyclage du combustible nucléaire, qui déclarent avoir ainsi renforcé leurs compétences en la matière.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la compréhension, par les États Membres, de ce qu'impliquent les différentes options du cycle du combustible nucléaire ainsi que des difficultés et enjeux liés au transport sûr de tous types de matières radioactives utilisées ou générées dans le cycle du combustible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de participants aux réunions organisées par l'Agence concernant les options/stratégies relatives au cycle du combustible nucléaire, qui déclarent avoir ainsi renforcé leurs compétences en la matière.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.2.3.001 Entreposage du combustible usé</i>	Réunions ; cinquième Conférence internationale sur les réacteurs à neutrons rapides et les cycles du combustible connexes (FR26) ; ateliers de formation et cours ; publications de l'Agence faisant la promotion des meilleures pratiques en ce qui concerne les stocks de combustible usé et les technologies d'entreposage ; coordination de projets de recherche axés sur la performance et la démonstration de solutions d'entreposage sûres et efficaces du combustible usé, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de gestion du vieillissement des structures, systèmes et composants (SSC) ; outils en ligne (plateforme web du Réseau de gestion du combustible usé, et modules de formation en ligne) et services d'examen par des pairs (ARTEMIS).
<i>1.2.3.002 Recyclage du combustible usé</i>	Réunions ; cinquième Conférence internationale sur les réacteurs à neutrons rapides et les cycles du combustible connexes (FR26) ; ateliers de formation et missions d'experts (dans le cadre du programme de CT) ; publications de l'Agence sur les progrès en matière de R-D, de démonstration et d'utilisation industrielle des procédés et technologies de recyclage du combustible usé ; outils en ligne (plateforme web du Réseau de gestion du combustible usé, et modules de formation en ligne) et services d'examen par des pairs (ARTEMIS) ; coordination de projets de recherche en matière de R-D, de démonstration et d'utilisation industrielle des procédés et technologies de recyclage du combustible nucléaire.
<i>1.2.3.003 Transport des matières radioactives</i>	Conférence internationale sur la gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance ; réunions ; ateliers de formation et cours ; publications de l'Agence faisant la promotion des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la recherche, du développement, de la démonstration et de la mise en œuvre des options du cycle du combustible nucléaire, du transport des combustibles à taux de combustion élevé et à mélange d'oxydes, et de la transportabilité du combustible usé après un entreposage de longue durée (y compris les aspects sociétaux du transport du combustible usé sur la voie publique) ; élaboration de supports de formation en ligne et d'infographies.

<b>Sous-programme 1.2.4 Gestion des déchets radioactifs</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à renforcer leurs infrastructures et capacités afin de mettre en place un vaste programme de gestion des déchets radioactifs.</p> <p>— Faciliter le transfert de technologies et de connaissances pour favoriser de véritables progrès dans les États Membres et trouver des solutions à moindre coût et adaptées permettant d'assurer une gestion sûre des déchets radioactifs.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension, par les États Membres, des options, solutions et bonnes pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, y compris des sources radioactives scellées retirées du service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant aux réunions, ateliers, conférences et autres événements de l'Agence portant sur la gestion des déchets radioactifs et des sources radioactives scellées retirées du service.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des infrastructures de gestion des déchets radioactifs des États Membres et des capacités de ces derniers à s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres bénéficiant d'un appui de l'Agence qui leur permette de renforcer leurs capacités et d'améliorer leur infrastructure nationale aux fins de la gestion des déchets radioactifs et des sources radioactives scellées retirées du service.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<p><i>1.2.4.001 Gestion des déchets avant stockage définitif</i></p>	<p>Orientations concernant l'élaboration et l'application de solides pratiques de gestion des déchets radioactifs avant stockage définitif, sous forme de publications, d'outils en ligne (réseaux professionnels et contenus pour le wiki sur le nucléaire, notamment), de cours, d'ateliers, de missions consultatives et d'examen par des pairs, de renforcement des capacités, de transfert de connaissances et de collaboration avec d'autres organisations internationales.</p>
<p><i>1.2.4.002 Stockage définitif</i></p>	<p>Orientations techniques en matière de sélection de sites, gestion du programme de recherche, développement et démonstration (RDD), et considérations sociétales à l'appui de la mise en place du stockage définitif ; planification de la construction d'installations souterraines expérimentales ou de stockage géologique ; fermeture des installations de stockage définitif en surface ou à faible profondeur ; constitution de la base de connaissances mondiale à l'appui de la phase initiale de mise en œuvre du concept de stockage définitif en puits profonds ; matériel de formation pour un transfert efficace des connaissances sur des sujets déterminants pour la réalisation d'une installation de stockage géologique ; réseau international de professionnels du stockage définitif ; Conférence internationale sur les avancées relatives à la gestion des déchets radioactifs, axée sur le thème « Innovations pour un avenir durable ».</p>
<p><i>1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service</i></p>	<p>Orientations sur les pratiques de gestion des sources radioactives scellées retirées du service, sous forme de publications, d'outils en ligne, de cours, de bases de données et de réseaux professionnels ; à la demande, missions sur le terrain et opérations pratiques pour l'établissement d'un inventaire, la récupération de sources, leur conditionnement et leur enlèvement ; mise au point, recensement et diffusion de technologies de gestion des sources radioactives scellées retirées du service ; examens par des pairs pour les centres techniques chargés des sources radioactives scellées retirées du service.</p>
<p><i>1.2.4.004 Renforcement des capacités et partage de connaissances</i></p>	<p>Outils et systèmes en ligne ; matériel de formation ; échange d'informations avec d'autres organisations internationales sur les synergies entre leurs programmes respectifs.</p>

### **Sous-programme 1.2.5 Déclassement et remédiation environnementale**

#### **Objectifs :**

- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs pratiques en matière de déclassement des installations nucléaires et de remédiation des sites radiocontaminés.
- Faciliter le partage de données d'expérience et le transfert de connaissances sur les applications efficaces de mesures pratiques en matière de déclassement des installations nucléaires et de remédiation environnementale des sites contaminés.

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension par les États Membres des nécessités liées au déclasserment et à la remédiation, partage renforcé de données d'expérience et de connaissances sur les meilleures solutions disponibles pour un déclasserment et une remédiation environnementale efficaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'études de cas sur le déclasserment des installations nucléaires et la remédiation environnementale mentionnées dans le wiki sur le nucléaire par les experts et les organismes des États Membres.</li> <li>Nombre de demandes de services d'examen par des experts ou de services consultatifs émanant des États Membres en matière de déclasserment et de remédiation environnementale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des États Membres à se doter des ressources humaines, de infrastructures et des technologies adéquates pour le déclasserment des installations nucléaires et la remédiation des sites contaminés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres proposant des experts pour les services d'examen par des pairs ou de spécialistes des questions de déclasserment et de remédiation de l'environnement.</li> <li>Nombre de centres collaborateurs pour le déclasserment.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.2.5.001 Déclasserment</b>	Publications ; activités organisées au sein de la communauté professionnelle (notamment le Réseau international sur le déclasserment) ; ajout, dans le wiki, de contributions sur le déclasserment et élaboration d'un module de formation en ligne ; mise à jour des bases de données sur le déclasserment ; coopération avec d'autres organisations internationales ; activités transversales ; communication active visant à attirer les jeunes, en particulier les femmes, vers les formations et les emplois dans le domaine du déclasserment ; appui au renforcement des capacités des États Membres.
<b>1.2.5.002 Remédiation environnementale</b>	Publications ; activités organisées au sein de la communauté professionnelle (notamment le Réseau de gestion et de remédiation de l'environnement) ; ateliers et formations sur le terrain ; cours en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur ; élaboration d'études de cas pour le wiki et de modules de formation en ligne ; coopération avec d'autres organisations internationales ; activités transversales ; communication active visant à attirer les jeunes, en particulier les femmes, vers les formations et les emplois dans le domaine de la remédiation environnementale ; appui au renforcement des capacités des États Membres.

<b>Sous-programme 1.2.6 Réacteurs de recherche</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les États Membres à améliorer l'exploitation durable et la performance des réacteurs de recherche existants.</li> <li>Aider les États Membres à créer des capacités nucléaires grâce à l'accès aux réacteurs de recherche et à leur utilisation.</li> <li>Aider les États Membres à planifier et mettre en œuvre de nouveaux projets de réacteurs de recherche, et notamment à développer leur infrastructure nationale.</li> </ul>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension et utilisation accrue par les États Membres des services de l'Agence ayant trait à l'exploitation durable et à l'amélioration de la performance des réacteurs de recherche existants, et mise en œuvre efficace de nouveaux projets de réacteurs de recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services d'examen par des pairs ou de services consultatifs liés à l'exploitation durable de réacteurs de recherche et au développement des infrastructures (missions OMARR, INIR-RR et à l'appui des inspections en service, par exemple) dispensés dans les États Membres.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours accru et meilleur accès par les États Membres aux réacteurs de recherche aux fins de l'élaboration de leurs programmes et stratégies nucléaires nationaux, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant en tant que fournisseurs à des initiatives de renforcement des capacités de l'Agence faisant appel à des réacteurs de recherche (ICERR, cours pratiques et réacteur-laboratoire par Internet).</li> <li>Nombre d'États Membres participant en tant que bénéficiaires à des initiatives de renforcement des capacités de l'Agence fondées sur les réacteurs de recherche (ICERR, cours pratiques et réacteur-laboratoire par Internet).</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<p><i>1.2.6.001 Accès aux réacteurs de recherche, renforcement des capacités et développement de l'infrastructure</i></p>	<p>Appui aux États Membres ayant décidé de lancer de nouveaux projets de réacteurs de recherche, sous forme d'ateliers et de missions d'experts (notamment de missions INIR-RR) ; fourniture d'outils pour la création de capacités à partir de réacteurs de recherche (ICERR, cours pratiques et réacteur-laboratoire par Internet) ; élaboration de publications sur le sujet.</p>
<p><i>1.2.6.002 Cycle du combustible des réacteurs de recherche</i></p>	<p>Appui aux États Membres concernant des questions relatives au cycle du combustible des réacteurs de recherche ; échange de données d'expérience et de connaissances, sous forme de PRC, de cours, de missions d'experts et à l'aide de la base de données sur les réacteurs de recherche ; publications ; remplacement de l'UHE du combustible des réacteurs de recherche et des cibles d'irradiation par de l'UFE et renvoi du combustible UHE vers le pays d'origine, à la demande des États Membres.</p>
<p><i>1.2.6.003 Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche</i></p>	<p>Appui aux États Membres concernant l'exploitation et la gestion de la durée de vie des réacteurs de recherche sous forme d'ateliers de formation, de réunions techniques, de PRC et de missions d'examen par des experts ou des pairs, y compris de missions OMARR et des missions d'inspection en service ; actualisation des informations relatives aux réacteurs de recherche, notamment de la base de données sur les réacteurs de recherche, de la base de données sur le vieillissement des réacteurs de recherche, de la base de données sur les propriétés des matières contenues dans les réacteurs de recherche et d'autres outils utiles au partage de données d'expérience et de connaissances.</p>

### **Programme 1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable**

Le programme 1.3 vise à aider les États Membres intéressés à élaborer une politique et des stratégies énergétiques fondées sur la science et à mieux comprendre le rôle unique de l'énergie nucléaire dans la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris, grâce à des activités de renforcement des capacités utilisant des modèles énergétiques améliorés et des outils analytiques adaptés, à des informations et données exhaustives sur l'énergie, et à plusieurs analyses de scénarios et études de cas aux niveaux national, régional et mondial.

Ce programme aide aussi les États Membres à préserver et diffuser les connaissances nucléaires et à mettre en œuvre des programmes efficaces de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines en leur proposant des méthodes, orientations et bonnes pratiques à cet égard, en facilitant la création de réseaux d'enseignement sur le nucléaire, et en offrant des services ciblés de renforcement des capacités et d'examen par des pairs. Il assure la gestion du Système international d'information nucléaire (INIS) et de la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA, qui fournissent aux États Membres des informations et données de référence

## Programme sectoriel 1

complètes et à jour destinées à appuyer leurs utilisations pacifiques des technologies nucléaires. Il coordonne la mise en œuvre du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA (MSCFP), qui octroie des bourses à des étudiantes qualifiées dans le cadre de leurs études de master et encourage plus de femmes à s'engager dans le domaine nucléaire ; il coordonne également le programme Lise Meitner de l'AIEA, qui offre aux femmes en début ou en milieu de carrière la possibilité d'effectuer des visites professionnelles de plusieurs semaines et d'améliorer leurs compétences techniques et générales afin de les inciter à poursuivre leur carrière dans le secteur nucléaire.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Compte tenu du retour d'information des États Membres et des organisations internationales, les outils d'analyse de la planification énergétique sont régulièrement évalués, mis à niveau et optimisés afin de garantir leur adéquation et leur adaptation en vue de la réalisation des ODD et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Dans le cadre de l'initiative Atoms4NetZero, des études de cas scientifiques et analyses de scénarios seront entreprises en coopération avec des partenaires internationaux pour souligner le rôle indispensable de l'énergie nucléaire dans la réalisation des ODD, la lutte contre les changements climatiques et la transition vers une énergie propre. Des services de renforcement des capacités continueront d'être proposés en format hybride dans le cadre de la Cyberplateforme d'apprentissage pour la formation théorique et pratique en réseau et du Pôle de gestion des connaissances nucléaires, sous la forme par exemple d'écoles de gestion de l'énergie nucléaire et d'écoles de gestion des connaissances nucléaires, afin de répondre à la demande croissante des États Membres et de prendre en considération les contraintes budgétaires. Des services sur mesure de gestion des informations et des connaissances, de mise en valeur des ressources humaines et de formation au nucléaire seront développés continuellement et fournis selon une approche globale tenant compte des différentes situations dans lesquelles se trouvent les États Membres qui souhaitent utiliser l'électronucléaire et les applications nucléaires. Des technologies de l'information modernes, notamment l'intelligence artificielle (IA), seront appliquées pour améliorer la recherche et l'acquisition d'informations et de données nucléaires dans l'INIS, le plus vaste recueil d'informations nucléaires au monde, et pour garantir la qualité et l'utilisation de ce système.

### **Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Outils d'analyse améliorés et approches intégrées pour aider les États Membres à définir des politiques énergétiques fondées sur la science et à prendre des décisions éclairées qui puissent faciliter la transition vers une énergie propre, favoriser l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et œuvrer à la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris.
2. Études de cas et analyse de scénarios de grande qualité portant sur les moyens d'assurer une transition vers une énergie propre aux niveaux national, régional et mondial, notamment la transition vers le zéro émission nette, dans le cadre de l'initiative Atoms4NetZero.
3. Modules d'apprentissage améliorés, service sur mesure de gestion des connaissances et mécanisme de prestation hybride permettant de répondre de façon efficace et efficiente aux besoins croissants des États Membres.
4. Source complète, fiable, accessible et actualisée d'informations sur le nucléaire grâce au concours des technologies informatiques modernes.

## **Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique* renforcera le soutien apporté aux États Membres afin de permettre aux experts nationaux de réaliser des études de planification énergétique tenant compte des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris. Les outils de planification énergétique seront évalués plus en détail, mis à niveau et intégrés afin de répondre à la nécessité d'une évaluation à objectifs multiples et des objectifs de zéro émission nette. Les activités de développement continueront de reposer sur les retours d'information fournis par les États Membres et les organisations internationales à l'aide de ces outils dans le cadre de l'analyse de scénarios portant sur les moyens d'assurer une transition vers une énergie propre. Le contenu de la formation en ligne sera étendu, diffusé sur des plateformes normalisées de l'Agence et utilisé en conjonction avec la formation en présentiel.

Le *sous-programme 1.3.2 Analyse énergie-économie-environnement (3E)* renforcera l'aide apportée aux États Membres pour évaluer les utilisations de l'énergie nucléaire dans le cadre des ODD et de l'Accord de Paris ainsi que la contribution de l'électronucléaire à la transition vers des systèmes d'énergie propre et résilients face aux changements climatiques. Il s'agira notamment de comprendre les aspects économiques de l'énergie nucléaire (pour les applications électriques et non électriques) sur des marchés où l'énergie renouvelable occupe une place

croissante, de mettre en place des lignes directrices, des outils et des approches pour estimer de façon cohérente les coûts afférents à la technologie de l'énergie nucléaire et au cycle du combustible, de continuer à développer les capacités de modélisation des coûts du nucléaire en partenariat avec d'autres organisations internationales, d'appuyer l'adoption et l'application de méthodes et d'approches d'évaluation économique intégrées, en particulier pour les pays primo-accédants, et d'aider les États Membres à évaluer leurs stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements dans le secteur énergétique, ainsi que leurs méthodes de prise en compte des ODD, selon divers scénarios de déploiement, notamment dans le cadre de l'initiative Atoms4NetZero.

Le *sous-programme 1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines* continuera d'intensifier l'appui apporté aux États Membres dans le cadre de l'École de gestion de l'énergie nucléaire, de l'École de gestion des connaissances nucléaires, de l'Académie internationale de la gestion nucléaire, des visites d'aide à la gestion des connaissances, des services consultatifs intégrés de formation sur le nucléaire, des services de mise en valeur des ressources humaines, des activités de développement des compétences de direction et des initiatives de travail en réseau pour la mise en valeur des ressources humaines et le développement des connaissances. La participation des États Membres aux programmes de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines de l'Agence – notamment aux activités de formation théorique sur le nucléaire et de travail en réseau –, à l'École de gestion des connaissances nucléaires et à l'École de gestion de l'énergie nucléaire, ainsi que l'utilisation des outils de formation en ligne continuent de croître. Les activités prioritaires porteront sur l'élaboration d'une méthodologie de gestion des connaissances nucléaires destinée à appuyer un enseignement de niveau universitaire axé sur l'énergie nucléaire, sur la technologie des systèmes d'organisation des connaissances et la gestion du cycle de vie des connaissances relatives à la conception, ainsi que sur la création et le renforcement de réseaux de connaissances tels que des communautés de pratiques techniques. Le sous-programme prévoira également, pour les États Membres qui sollicitent une assistance et des orientations, une gamme de services mieux intégrés dans les domaines de la formation théorique et pratique, de la mise en valeur des ressources humaines et de la gestion des connaissances nucléaires. Le regroupement, au titre du sous-programme, de la mise en valeur des ressources humaines et de la gestion des connaissances nucléaires permettra d'offrir des services mieux ciblés et plus efficaces aux États Membres, adaptés aux structures déployées par ces derniers dans le secteur de l'énergie nucléaire. Le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et le programme Lise Meitner étant bien établis, les efforts consisteront principalement à ancrer et pérenniser ces importantes initiatives.

Le *sous-programme 1.3.4 Informations nucléaires* continuera de rassembler et de mettre à la disposition des États Membres et du Secrétariat de l'AIEA des informations nucléaires de référence qui soient validées et actualisées sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au moyen de l'INIS, de la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA et du Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN). En outre, il permettra aux États Membres de l'Agence qui ne sont membres ni de l'OCDE/AEN, ni de l'OCDE, d'avoir accès à la Banque de données de cette organisation.

#### Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

<b>Programme 1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable</b>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de planification énergétique et à élaborer des stratégies et programmes énergétiques fondés sur la science, et les aider, de même que la communauté internationale, à mieux comprendre le rôle de l'énergie nucléaire dans l'atténuation des changements climatiques, la transition vers le zéro émission nette et la réalisation des ODD.</li> <li>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités d'organisation dans les domaines de la gestion des connaissances nucléaires et de la mise en valeur des ressources humaines, et promouvoir et élargir la constitution de réseaux à cet égard à l'échelle internationale.</li> <li>— Obtenir des informations et des données sur la science et la technologie nucléaires, assurer leur gestion et veiller à leur préservation, et offrir aux États Membres un accès effectif et efficace aux informations de référence par le biais de l'INIS et de la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA.</li> </ul>

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des États Membres en matière de planification énergétique et meilleure compréhension du rôle important joué par l'électronucléaire dans le cadre des ODD et de l'Accord de Paris.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de spécialistes des États Membres formés à l'utilisation des modèles énergétiques de l'Agence.</li> <li>Nombre de fois où les États Membres demandent des analyses économiques ou des analyses 3E de l'Agence concernant le rôle de l'énergie nucléaire dans la réalisation des ODD ou des objectifs de l'Accord de Paris, ou intègrent les résultats de ces analyses dans la prise de décisions.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines des États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant aux activités de gestion des connaissances nucléaires ou de mise en valeur des ressources humaines proposées par l'Agence et appliquant les méthodes et orientations de cette dernière.</li> <li>Nombre d'États Membres participant pour la première fois aux réseaux de formation sur le nucléaire appuyés par l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleur accès des États Membres aux informations et données nucléaires contenues dans l'INIS et dans la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de vues de la page web de la base de données INIS.</li> <li>Utilisation des ressources d'information gérées par la bibliothèque (ouvrages et ressources d'information en ligne).</li> </ul>

### Sous-programme 1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique

#### Objectifs :

— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et leurs compétences s'agissant de : conduire des analyses globales du secteur énergétique afin d'évaluer les moyens de développer les énergies renouvelables pour atteindre les objectifs climatiques, notamment s'acquitter des engagements tendant à parvenir à zéro émission nette ; et mener des études de préféabilité en vue d'une possible introduction de l'électronucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres à concevoir des stratégies de développement énergétique dans le but d'atteindre les cibles en matière de développement durable et d'atténuation des changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de spécialistes des États Membres formés à l'utilisation des modèles énergétiques et outils de planification de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des connaissances des États Membres et de leur compréhension de la situation et des tendances en matière d'énergie et d'électronucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre cumulé de demandes de données sur l'énergie et l'électronucléaire formulées par des États Membres ou des organisations internationales.</li> </ul>

#### Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances</b>	Actualisation des informations sur la situation et les tendances dans les secteurs de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire dans différentes régions du monde ; mise à jour des sites web internes et externes ; parution de la publication intitulée <i>Energy, Electricity and Nuclear Power Estimates for the Period up to 2050</i> (Reference Data Series No. 1).
<b>1.3.1.002 Modèles et création de capacités de planification énergétique et électronucléaire</b>	Appui technique fourni aux États Membres, en ligne ou au moyen de bourses, à des fins d'études de planification énergétique ; amélioration des outils d'analyse (modèles) pouvant s'appliquer à des conditions nationales très diverses ; cours.

<b>Sous-programme 1.3.2 Analyse énergie-économie-environnement (3E)</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à comprendre les rôles que l'énergie nucléaire peut jouer dans la réalisation des ODD et l'atténuation des changements climatiques, notamment pour évaluer les aspects économiques, le financement et l'intégration des énergies renouvelables dans des marchés de l'énergie en pleine évolution.</p> <p>— Aider les États Membres à comprendre l'interaction entre l'ODD 7 et les autres ODD, notamment pour mettre en place des cadres d'évaluation intégrée (en ce qui concerne, par exemple, le climat, les sols, l'énergie et l'eau) et pour évaluer l'effet des mécanismes des politiques gouvernementales et du secteur financier sur l'investissement dans les technologies bas carbone telles que l'électronucléaire.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue par les États Membres et les organisations internationales des outils et du savoir-faire de l'Agence pour mieux comprendre le rôle de l'électronucléaire dans la lutte contre les changements climatiques et le développement énergétique durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de fois où des États Membres ou des organisations internationales demandent des analyses économiques ou des analyses 3E de l'Agence concernant la technologie nucléaire ou intègrent les résultats de ces analyses dans la prise de décisions.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Compréhension accrue par les États Membres du rôle que l'énergie nucléaire peut jouer au service du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de publications, de présentations et de discours sur le rôle que l'énergie nucléaire peut jouer dans la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.3.2.001 Analyse technico-économique</i>	Études et rapports économiques (méthodes d'évaluation des coûts, comparaisons, analyses des avantages et inconvénients, incidence macroéconomique, possibilités de financement et analyses coûts-avantages) portant sur diverses questions ayant trait au développement et au déploiement de l'énergie nucléaire, notamment des systèmes nucléaires innovants et des SMR ; évaluations comparatives des systèmes d'énergie ou de leurs caractéristiques ; produits livrables de l'initiative Atoms4NetZero.
<i>1.3.2.002 Énergie nucléaire au service du développement durable et transitions vers le zéro émission nette</i>	Rapports et présentations sur la contribution que l'énergie nucléaire peut apporter à l'ODD 7 et aux objectifs de l'Accord de Paris ; études de cas sur les stratégies et politiques de développement de l'énergie durable et de l'énergie bas carbone, en particulier sur le potentiel de l'énergie nucléaire dans les systèmes énergétiques à énergies renouvelables intermittentes et les marchés énergétiques ne se limitant pas à l'électricité ; troisième Conférence internationale sur les changements climatiques et le rôle de l'électronucléaire ; produits livrables de l'initiative Atoms4NetZero.

<b>Sous-programme 1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines</b>
<b>Objectifs :</b>
<p>— Aider les États Membres à appliquer et mettre en œuvre des programmes de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines.</p> <p>— Contribuer à améliorer les connaissances des États Membres en ce qui concerne l'application de technologies avancées aux fins d'une gestion des connaissances nucléaires et d'une mise en valeur des ressources humaines durables.</p> <p>— Aider les États Membres à renforcer l'enseignement universitaire dans les domaines de la gestion des technologies nucléaires ; du génie nucléaire ; des sciences et applications nucléaires ; du travail en réseau, de la collaboration et de la mise au point de méthodes ; de la mise en valeur et du partage des ressources humaines.</p>

Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des États Membres en matière de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant aux activités de gestion des connaissances nucléaires ou de mise en valeur des ressources humaines proposées par l'Agence et appliquant les méthodes et orientations de cette dernière.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement universitaire renforcé dans les États Membres dans les domaines de la gestion du nucléaire, du génie nucléaire et des sciences et applications nucléaires, et participation accrue des États Membres aux réseaux de formation sur le nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organismes des États Membres utilisant ou sollicitant les méthodes et orientations de l'Agence en matière de gestion des connaissances nucléaires pour leurs projets ou initiatives d'amélioration des programmes d'études dans le domaine nucléaire.</li> <li>Nombre d'organismes des États Membres participant à des réseaux de formation sur le nucléaire et apparentés soutenus par l'Agence.</li> </ul>

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.3.3.001 Mise en œuvre intégrée, par les organismes du secteur nucléaire, de la gestion des connaissances nucléaires et de la mise en valeur des ressources humaines</i>	Publications, rapports, conférences, ateliers, services consultatifs, visites et missions visant à appuyer la gestion des connaissances nucléaires et la mise en valeur des ressources humaines dans les États Membres.
<i>1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologies nucléaires</i>	Publications sur l'enseignement dans le domaine du nucléaire ; réunions régionales et interrégionales annuelles visant à faciliter le travail en réseau encouragé par l'Agence pour l'enseignement dans le domaine du nucléaire, la gestion des connaissances nucléaires et la mise en valeur des ressources humaines ; sessions de l'École de gestion des connaissances nucléaires et de l'École de gestion de l'énergie nucléaire ; possibilités supplémentaires de formation en ligne pour les États Membres.
<i>1.3.3.003 Mise en œuvre des systèmes et technologies d'organisation des connaissances nucléaires</i>	Plateforme collaborative de gestion des connaissances, données et informations nucléaires ; fourniture de services, activités, documents, bases de données et outils informatiques à des fins d'appui.
<i>1.3.3.004 Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et programme Lise Meitner de l'AIEA</i>	Octroi de bourses Marie Skłodowska-Curie aux candidates remplissant les critères de sélection ; offre de stage proposée à chacune des participantes du programme intéressées ; support de promotion et de communication active ; programmes de visites professionnelles organisés et mis en œuvre au titre du programme Lise Meitner dans différents domaines de spécialisation.

**Sous-programme 1.3.4 Informations nucléaires**

**Objectifs :**

- Donner aux États Membres l'accès à des informations faisant autorité, validées et à jour dans le domaine des sciences et des technologies nucléaires.
- Faciliter l'échange durable d'informations provenant des États Membres sur les utilisations pacifiques des sciences et des technologies nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès accru des États Membres, via l'INIS, à des informations et données validées et faisant autorité sur les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de supports de connaissances gérés (ajoutés, supprimés ou modifiés) dans la base de données INIS.</li> <li>Nombre de vues de la page web de la base de données INIS.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès accru des États Membres à des ressources documentaires pertinentes, fiables et à jour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques annuelles sur l'utilisation des ressources d'information gérées par la bibliothèque (ouvrages et ressources d'information en ligne).</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la coopération entre les membres du Réseau international de bibliothèques nucléaires en vue d'améliorer la gestion et l'accès aux informations nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions de partage d'informations organisées par le Réseau international de bibliothèques nucléaires.</li> <li>Nombre de demandes d'informations nucléaires de la part de membres du Réseau international de bibliothèques nucléaires.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA</i>	Ressources documentaires accessibles, pertinentes, faisant autorité et à jour, ordonnées selon les meilleures pratiques de gestion de l'information.
<i>1.3.4.002 Collection et services INIS</i>	Accès à des informations pertinentes, fiables et à jour comprenant des références bibliographiques et des documents en texte intégral, gérées conformément aux meilleures pratiques et normes en la matière (notamment thésaurus de grande qualité et libre accès).

## Programme 1.4 Sciences nucléaires

Le programme 1.4 aide les États Membres en ce qui concerne la fourniture de données nucléaires, atomiques et moléculaires, les applications des réacteurs de recherche et des accélérateurs de particules, les travaux de recherche dans le domaine de la science de la fusion nucléaire et de la physique des plasmas, et l'instrumentation nucléaire. L'Agence met continuellement à jour ses bibliothèques de données sur les réactions et structures nucléaires, ainsi que les données atomiques et moléculaires relatives à toutes les applications nucléaires. Le programme apporte aux États Membres un appui pour les applications des neutrons utilisant comme sources des réacteurs de recherche et des accélérateurs, ainsi que pour les technologies des accélérateurs, s'agissant notamment de l'instrumentation y afférente, et ce dans un large éventail d'applications qui contribuent à leur bien-être environnemental et socio-économique. Il facilite et étaye les travaux de recherche portant sur la science de la fusion nucléaire et la physique des plasmas, en favorisant les échanges d'informations entre les États Membres, la coopération avec des partenaires internationaux tels que l'Organisation ITER, et la tenue de grands événements, notamment les conférences de l'AIEA sur l'énergie de fusion. Enfin, un soutien financier est fourni au Centre international de physique théorique afin de permettre à des scientifiques de pays en développement d'améliorer leurs capacités de recherche.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** L'appui apporté aux États Membres pour les aider à utiliser efficacement et durablement les accélérateurs de particules et les sources de neutrons, notamment les réacteurs de recherche, ainsi que l'instrumentation nucléaire est essentiel, pour permettre l'application efficace de ces outils dans un large éventail de domaines, au nombre desquels figurent le secteur médical, l'industrie, le patrimoine culturel, les techniques d'analyse et le renforcement des capacités relatives aux sciences et au génie nucléaires. Ces efforts contribuent à accélérer la transition des pays en développement vers des économies fondées sur les connaissances et servent de plateforme de diplomatie scientifique. L'énergie de fusion pourrait constituer une future source d'énergie à faible émission de carbone, et l'assistance que l'Agence fournit en rassemblant les États Membres aux fins de la diffusion des connaissances en matière de recherche-développement sur la fusion est un facteur déterminant pour permettre de progresser.

### **Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en sciences nucléaires grâce à la coopération internationale, en vue de répondre aux besoins environnementaux et socio-économiques émergents.
2. Promouvoir la coopération internationale et les échanges d'informations concernant les travaux de recherche dans les domaines de la science de la fusion et de la physique des plasmas.
3. Fournir des services de données nucléaires, atomiques et moléculaires.
4. Fournir des services de laboratoire, des formations avancées et des supports pour la mise en valeur des ressources humaines.
5. Aider les États Membres à renforcer l'utilisation durable des accélérateurs, des réacteurs de recherche et autres sources de neutrons, notamment l'instrumentation y afférente.

## Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 1.4.1 Données atomiques et nucléaires* continuera de porter sur l'évaluation et la compilation de données nucléaires et atomiques, la fourniture de services de données aux États Membres, la coopération étroite avec des centres de données nucléaires collaborateurs et l'appui à l'échange d'informations. Les principales étapes de la production de bases de données comprennent la modélisation et les mesures réalisées par des moyens informatiques, l'évaluation, le traitement, la référencement et la validation. Elles bénéficient généralement de l'appui, sur une longue durée, de nombreux experts faisant partie du réseau de l'Agence. Le sous-programme suivra l'utilisation qui est faite des techniques d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique pour améliorer les applications des données atomiques et nucléaires et répondre aux demandes de données en lien avec les besoins des programmes des départements techniques de l'Agence, notamment le Département des sciences et des applications nucléaires, le Département de l'énergie nucléaire et le Département des garanties. Les efforts tendant à constituer des bibliothèques de données seront intensifiés, de façon à mieux lutter contre les changements climatiques grâce aux contributions qu'apporteront les données nucléaires à l'énergie de fission et de fusion, et à favoriser la production de radio-isotopes médicaux.

Le *sous-programme 1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons* continuera d'aider les États Membres à mettre en place et à utiliser de façon durable les accélérateurs de particules et les sources de neutrons, notamment les réacteurs de recherche. Alors que le parc de réacteurs de recherche vieillissants ne cesse de se réduire, les sources (compactes) de neutrons alimentées par accélérateur peuvent prendre le relais pour certaines applications neutroniques. La poursuite des conférences régulières sur les accélérateurs et les réacteurs de recherche et d'autres activités essentielles, comme les PRC, les réunions techniques et les ateliers, contribuera à intensifier la coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine technique.

Le *sous-programme 1.4.3 Instrumentation nucléaire* continuera d'aider les États Membres à mettre au point et à utiliser l'instrumentation nucléaire en recherche adaptative et dans un large éventail d'applications, en mettant à profit les capacités accrues offertes par son laboratoire à la suite du transfert de ce dernier dans les nouvelles installations de Seibersdorf.

Le *sous-programme 1.4.4 Science de la fusion et physique des plasmas* continuera d'aider les États Membres à mener des activités de recherche-développement dans le domaine de la science de la fusion et de la physique des plasmas, tout en facilitant les échanges d'informations et le transfert de connaissances. Axé sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie de fusion sous différentes formes telles que la série de conférences sur l'énergie de fusion, les travaux du Conseil international de la recherche sur la fusion, les PRC et d'autres types de collaboration menés en coordination avec des institutions internationales telles que l'Organisation ITER, le sous-programme apportera également son concours à des activités et initiatives nouvellement lancées par l'Agence, comme la mise sur pied du Groupe mondial de l'énergie de fusion et la publication des *Perspectives de l'AIEA sur la fusion dans le monde*.

Le *sous-programme 1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam* aidera les États Membres, en particulier les pays en développement, à améliorer leurs capacités en sciences et technologies nucléaires, à des fins tant énergétiques que non énergétiques. Les activités de R-D du Centre, qui ont dépassé les domaines de la physique théorique fondamentale ces dernières années, ne présentent pas toutes un intérêt pour l'Agence. Aussi la contribution de cette dernière porte-t-elle sur les domaines d'intérêt mutuel, tels que les sciences nucléaires fondamentales et appliquées, l'énergie nucléaire, ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires.

## Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

<b>Programme 1.4 Sciences nucléaires</b>
<b>Objectifs :</b>
— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités à développer et appliquer les sciences nucléaires comme instrument de développement technologique et économique.
— Aider les États Membres à renforcer l'exploitation durable et l'utilisation efficace des accélérateurs de particules et des sources de neutrons ainsi que l'utilisation efficace des réacteurs de recherche afin d'améliorer les possibilités d'accès à ces installations et à leurs diverses applications et à former des professionnels qualifiés.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité accrue des États Membres dans le domaine des sciences nucléaires aux fins du progrès technologique et socio-économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'événements scientifiques organisés dans ce domaine.</li> <li>● Nombre de personnes participant aux événements scientifiques, ateliers et cours portant sur les sciences nucléaires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Meilleure connaissance par les États Membres des données atomiques et nucléaires et capacité accrue d'utiliser durablement et efficacement les accélérateurs de particules et les sources de neutrons, y compris les réacteurs de recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de rapports et publications résultant de l'utilisation d'accélérateurs de particules et de sources de neutrons, notamment de réacteurs de recherche, élaborés avec l'appui de l'Agence.</li> <li>● Nombre d'États Membres consultant et extrayant des données atomiques et nucléaires à partir des sites web de l'Agence.</li> </ul>

### Sous-programme 1.4.1 Données atomiques et nucléaires

#### Objectifs :

— Aider les États Membres à accroître leurs capacités et leur savoir-faire en vue d'un déploiement sûr, sécurisé et durable des technologies nucléaires, en donnant accès à des données nucléaires et atomiques fiables concernant les applications énergétiques et non énergétiques du nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Meilleur accès des États Membres aux données atomiques et nucléaires concernant les applications énergétiques et non énergétiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres consultant et extrayant des données atomiques et nucléaires à partir des sites web de l'Agence.</li> <li>● Nombre de visiteurs différents consultant les ensembles de données atomiques et nucléaires sur le site web de l'Agence.</li> </ul>

#### Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.4.1.001 Fourniture de services de données</i>	Facilité d'accès en ligne aux données atomiques et nucléaires grâce à de meilleurs outils de recherche, d'analyse, d'extraction et de visualisation ; documentation et rapports permettant une utilisation efficace des données ; bases de données atomiques et nucléaires nouvelles et améliorées ; réseaux de données coordonnés et cours ; appui à l'élaboration de normes concernant les données ; renouvellement et modernisation du site web aux fins de la diffusion d'informations sur la science des données nucléaires.
<i>1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires</i>	Mise à jour de la bibliothèque de données relatives aux neutrons produits par réactions de fission et de fusion ; dossiers d'évaluation des actinides majeurs et des matériaux structuraux destinés au Réseau international d'évaluation des données nucléaires ; version actualisée de la Bibliothèque de données neutroniques sur l'énergie de fusion ; données améliorées concernant la densité de niveaux nucléaires ; données nucléaires pour la production d'isotopes médicaux et l'analyse par faisceaux d'ions.
<i>1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires</i>	Compilation, à mesure qu'elles sont disponibles, de données d'incertitude dans les bases de l'Interface d'échange de données atomiques et du Système bibliographique de données atomiques et moléculaires, qui contiennent des séries de données nouvellement évaluées ; poursuite du développement et de l'enrichissement de la base de données CollisionDB ainsi que des bases de données connexes, telles que la nouvelle base de données sur les interactions plasma-paroi, et normes pour la recherche sur l'énergie de fusion ; amélioration des outils de diffusion correspondants.

<b>Sous-programme 1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités à mener des recherches avec des accélérateurs et des sources de neutrons.</p> <p>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités à élargir les applications des accélérateurs et des sources de neutrons.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la capacité des États Membres à mettre en place et maintenir des infrastructures efficaces et optimisées de sciences nucléaires reposant sur des accélérateurs de particules et des sources de neutrons, notamment pour former des professionnels qualifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes participant aux événements techniques et aux formations organisées par l'Agence sur ces questions.</li> <li>• Nombre de publications et rapports résultant de l'utilisation des accélérateurs et des sources de neutrons élaborés avec l'appui du sous-programme.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité accrue des États Membres à accéder à des accélérateurs et à des sources de neutrons, et à les utiliser pour la recherche et diverses applications.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes de recherche des États Membres participant à des expériences.</li> <li>• Nombre d'États Membres sollicitant l'assistance de l'Agence sur des questions d'exploitation et de maintenance afin de faire un meilleur usage des accélérateurs et des sources de neutrons, ou pour mettre en place de nouvelles installations.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.4.2.001 Applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans des disciplines multiples</b>	PRC, réunions techniques et ateliers portant sur un large éventail d'applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans différentes disciplines, l'accent étant mis sur la science des matériaux et les applications énergétiques ; Portail des connaissances sur les accélérateurs, Portail des applications de la neutronique, bases de données et outils de formation en ligne ; publications de l'Agence ou extérieures ; deuxième Conférence internationale sur les accélérateurs destinés à la recherche et au développement durable.
<b>1.4.2.002 Amélioration de la recherche faisant appel à des accélérateurs et des sources de neutrons</b>	Expériences, cours et ateliers avec formation pratique aux lignes de faisceaux de l'Agence au centre de recherche Elettra et à l'Institut Ruđer Bošković ; centres collaborateurs ; PRC actifs ; missions et services d'examen par des pairs visant à conseiller les exploitants d'installations d'accélérateurs et de sources de neutrons au sujet de leur planification stratégique et des possibilités d'améliorer leur utilisation de ces installations (Examen intégré de l'utilisation des réacteurs de recherche, par exemple).

<b>Sous-programme 1.4.3 Instrumentation nucléaire</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à développer et renforcer leurs capacités à utiliser l'instrumentation nucléaire pour la recherche appliquée et les applications nucléaires.</p> <p>— Apporter aux États Membres un appui en matière de cartographie de la radioactivité de l'environnement et des sites et d'autres applications d'instrumentation mobile.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité accrue des États Membres à former des professionnels qualifiés pouvant établir, optimiser et utiliser l'instrumentation nucléaire pour des applications très diverses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de boursiers et de participants à des ateliers formés à l'utilisation de l'infrastructure expérimentale de l'Agence.</li> <li>• Nombre d'utilisateurs accédant au portail de l'Agence sur l'instrumentation nucléaire.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours accru des États Membres aux orientations, à l'appui, aux moyens et aux services de l'Agence dans le domaine de l'instrumentation nucléaire et de ses applications.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications, de rapports et de ressources en ligne sur l'instrumentation nucléaire et ses applications appuyée par l'Agence et mis à la disposition des États Membres.</li> <li>Nombre d'États Membres sollicitant une assistance spécifique de l'Agence pour mettre en œuvre et utiliser l'instrumentation nucléaire et ses applications.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.4.3.001 Instrumentation nucléaire et renforcement des capacités</b>	Cours, publications scientifiques et techniques, réunions techniques et ateliers sur l'instrumentation nucléaire, en particulier sur les applications de contrôle radiologique de l'environnement ; spectrométrie nucléaire et recherche-développement basée sur les accélérateurs ; cours et supports de formation.
<b>1.4.3.002 Instrumentation mobile pour le contrôle radiologique</b>	Détecteurs et logiciel d'analyse combinés à un système d'information géographique pour la cartographie in situ de la contamination radioactive ; systèmes de détection gamma portés par drone aérien ou sac à dos ou systèmes portatifs servant à effectuer des levés dans des zones de superficie moyenne ; élaboration et documentation de méthodes adaptées ; formations ; missions de conseil et démonstration.

<b>Sous-programme 1.4.4 Science de la fusion et physique des plasmas</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Appuyer les programmes de recherche-développement menés par les États Membres sur la science de la fusion et la physique des plasmas, y compris pour la création de capacités en la matière.</p> <p>— Faciliter l'échange d'informations et le transfert de connaissances entre les États Membres dans le domaine de la science de la fusion et de la physique des plasmas.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités et infrastructures des États Membres dans le domaine de la science de la fusion et de la physique des plasmas.</li> <li>Amélioration des échanges d'informations et du transfert de connaissances entre les États Membres dans le domaine de la science de la fusion et de la physique des plasmas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements de recherche participant à des PRC et à des expériences conjointes.</li> <li>Nombre de personnes participant à la Conférence, aux ateliers, aux réunions techniques et aux sessions de formation consacrées à l'énergie de fusion.</li> <li>Nombre d'utilisateurs accédant au Portail de la fusion et au Système d'information sur les dispositifs de fusion de l'Agence.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.4.4.001 Science de la fusion et physique des plasmas</b>	Conférence de l'AIEA sur l'énergie de fusion ; Conseil international de la recherche sur la fusion ; événements techniques à grande échelle, avec notamment des ateliers thématiques et des réunions techniques ; PRC ; technologie de l'intelligence artificielle et des plasmas ; coopération avec des organisations partenaires telles que l'Organisation ITER ; maintenance et mise à jour du Portail de la fusion et du Système d'information sur les dispositifs de fusion ; publications techniques ; activités de formation et de communication active ; activités et initiatives de l'Agence telles que la mise sur pied du Groupe mondial de l'énergie de fusion et la publication des Perspectives de l'AIEA sur la fusion dans le monde.

<b>Sous-programme 1.4.5 Appui au Centre international Abdus Salam de physique théorique</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à améliorer leurs capacités scientifiques par la formation et les échanges d'informations, et à renforcer leurs capacités en sciences et technologies nucléaires en collaboration avec le CIPT.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration des connaissances des scientifiques grâce à leur participation aux programmes scientifiques du CIPT, notamment aux échanges d'informations entre scientifiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'événements scientifiques organisés au CIPT.</li> <li>● Nombre de scientifiques participant à des événements scientifiques au CIPT.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Meilleure connaissance des domaines pertinents des programmes de l'Agence par les scientifiques, notamment les jeunes, en particulier ceux venant de pays en développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'événements conjoints AIEA-CIPT.</li> <li>● Nombre de scientifiques participant à des événements conjoints AIEA-CIPT.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Possibilités accrues pour des scientifiques de pays en développement d'effectuer leurs travaux de recherche doctorale dans un établissement international de renom.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de nouvelles bourses du programme de formation en alternance financées par l'Agence.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>1.4.5.001 Appui au Centre international Abdus Salam de physique théorique</i>	Cours, ateliers et séminaires ; publications scientifiques.

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
1.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	635 067	243 399	635 067	243 399
1.0.0.002 Information active et participation des parties prenantes	633 112	353 051	633 112	353 051
1.0.0.003 Partenariats et mobilisation de ressources	638 960	-	638 960	-
1.S Services partagés internes	2 469 898	62 528	2 469 898	62 528
	<b>4 377 036</b>	<b>658 977</b>	<b>4 377 036</b>	<b>658 977</b>
1.1.1.001 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation	1 475 928	755 749	1 470 928	755 749
1.1.1.002 Appui technique à de nouveaux projets de centrales nucléaires	350 578	37 450	350 578	37 450
<b>1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires</b>	<b>1 826 507</b>	<b>793 199</b>	<b>1 821 507</b>	<b>793 199</b>
1.1.2.001 Appui à la gestion de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires	623 658	174 064	623 658	174 064
1.1.2.002 Chaîne d'approvisionnement et gestion de la qualité des centrales nucléaires	668 996	87 057	668 996	87 057
<b>1.1.2 Gestion de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires</b>	<b>1 292 654</b>	<b>261 122</b>	<b>1 292 654</b>	<b>261 122</b>
1.1.3.001 Développement de l'infrastructure électronucléaire	912 318	2 300 360	912 319	2 275 399
1.1.3.002 Appui à la création de capacités dans le domaine de l'infrastructure électronucléaire	2 143 432	456 698	2 149 896	344 356
<b>1.1.3 Appui intégré au développement de l'infrastructure des programmes électronucléaires</b>	<b>3 055 750</b>	<b>2 757 059</b>	<b>3 062 215</b>	<b>2 619 754</b>
1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	1 338 865	1 563 465	1 338 865	1 563 465
<b>1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants</b>	<b>1 338 865</b>	<b>1 563 465</b>	<b>1 338 865</b>	<b>1 563 465</b>
1.1.5.001 Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau	1 140 878	40 451	1 141 378	40 451
1.1.5.002 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires	753 656	1 118 517	753 656	1 118 517
1.1.5.003 Mise au point de technologies pour les réacteurs à neutrons rapides	658 456	-	658 716	-
1.1.5.004 Applications non électriques de l'électronucléaire	497 934	156 055	498 549	156 055
1.1.5.005 Développement et déploiement de la technologie de fusion	406 776	117 684	406 776	117 684
<b>1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l'énergie nucléaire et l'énergie de fusion</b>	<b>3 457 700</b>	<b>1 432 707</b>	<b>3 459 075</b>	<b>1 432 707</b>
<b>1.1 Énergie d'origine nucléaire</b>	<b>10 971 476</b>	<b>6 807 551</b>	<b>10 974 316</b>	<b>6 670 247</b>
1.2.1.001 Prospection, extraction et traitement	689 780	119 930	689 966	119 930
1.2.1.002 Analyse de données relatives aux ressources	502 665	-	503 844	-
1.2.1.003 Banque d'uranium faiblement enrichi	-	489 408	-	489 408
<b>1.2.1 Ressources d'uranium et traitement de ce minerai</b>	<b>1 192 445</b>	<b>609 337</b>	<b>1 193 810</b>	<b>609 337</b>
1.2.2.001 Ingénierie et exploitation du combustible pour les réacteurs nucléaires de puissance des générations actuelles	540 622	-	555 072	-
1.2.2.002 Exploitation et gestion de la durée de vie des installations du cycle du combustible	288 371	-	283 365	-
1.2.2.003 Ingénierie et exploitation du combustible pour les SMR et les prochaines générations de réacteurs nucléaires de puissance	312 460	80 250	315 952	80 250
<b>1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible</b>	<b>1 141 453</b>	<b>80 250</b>	<b>1 154 389</b>	<b>80 250</b>
1.2.3.001 Entreposage du combustible usé	698 447	-	686 768	-
1.2.3.002 Recyclage du combustible usé	357 206	-	359 783	-
1.2.3.003 Stratégies relatives au cycle du combustible nucléaire et transport de matières radioactives	263 721	-	266 684	-
<b>1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives</b>	<b>1 319 374</b>	<b>-</b>	<b>1 313 235</b>	<b>-</b>
1.2.4.001 Gestion des déchets avant stockage définitif	1 118 704	62 422	1 119 401	62 422
1.2.4.002 Stockage définitif	1 127 821	190 017	1 127 821	190 017
1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	571 338	570 051	571 338	570 051
1.2.4.004 Renforcement des capacités et partage de connaissances	330 452	-	320 004	-
<b>1.2.4 Gestion des déchets radioactifs</b>	<b>3 148 315</b>	<b>822 490</b>	<b>3 138 565</b>	<b>822 490</b>
1.2.5.001 Déclassement	1 003 202	641 293	1 003 202	641 293
1.2.5.002 Remédiation environnementale	968 016	-	968 086	-
<b>1.2.5 Déclassement et remédiation environnementale</b>	<b>1 971 218</b>	<b>641 293</b>	<b>1 971 288</b>	<b>641 293</b>
1.2.6.001 Accès aux réacteurs de recherche, renforcement des capacités et développement de l'infrastructure	479 718	171 176	489 718	171 176
1.2.6.002 Cycle du combustible des réacteurs de recherche	579 399	863 573	579 399	861 433
1.2.6.003 Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche	711 418	85 700	709 651	85 700
<b>1.2.6 Réacteurs de recherche</b>	<b>1 770 535</b>	<b>1 120 449</b>	<b>1 778 768</b>	<b>1 118 309</b>
<b>1.2 Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets</b>	<b>10 543 340</b>	<b>3 273 819</b>	<b>10 550 055</b>	<b>3 271 679</b>

## Programme sectoriel 1

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
 (non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances	574 226	-	574 018	-
1.3.1.002 Modèles et création de capacités de planification énergétique et électronucléaire	1 568 970	-	1 568 970	-
<b>1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique</b>	<b>2 143 197</b>	<b>-</b>	<b>2 142 988</b>	<b>-</b>
1.3.2.001 Analyse technico-économique	1 045 288	190 017	1 045 222	190 017
1.3.2.002 Énergie nucléaire au service du développement durable et transitions vers le zéro émission nette	939 525	878 338	939 425	878 338
<b>1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)</b>	<b>1 984 812</b>	<b>1 068 355</b>	<b>1 984 646</b>	<b>1 068 355</b>
1.3.3.001 Mise en œuvre intégrée, par les organismes du secteur nucléaire, de la gestion des connaissances nucléaires et de la mise en valeur des ressources humaines	768 122	-	768 122	-
1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologies nucléaires	1 102 719	461 299	1 097 939	461 299
1.3.3.003 Mise en œuvre des systèmes et technologies d'organisation des connaissances nucléaires	813 241	51 113	813 241	51 113
1.3.3.004 Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et programme Lise Meitner de l'AIEA	-	9 615 033	-	9 589 494
<b>1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines</b>	<b>2 684 081</b>	<b>10 127 445</b>	<b>2 679 301</b>	<b>10 101 905</b>
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA	2 658 871	156 055	2 657 488	156 055
1.3.4.002 Collection et services INIS	2 352 688	192 654	2 350 169	192 654
<b>1.3.4 Information nucléaire</b>	<b>5 011 558</b>	<b>348 709</b>	<b>5 007 657</b>	<b>348 709</b>
<b>1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable</b>	<b>11 823 648</b>	<b>11 544 509</b>	<b>11 814 593</b>	<b>11 518 969</b>
1.4.1.001 Fourniture de services de données	1 122 622	-	1 122 621	-
1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires	1 448 937	-	1 448 936	-
1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires	880 044	-	879 545	-
<b>1.4.1 Données atomiques et nucléaires</b>	<b>3 451 602</b>	<b>-</b>	<b>3 451 103</b>	<b>-</b>
1.4.2.001 Applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans des disciplines multiples	1 092 838	374 500	1 092 838	374 500
1.4.2.002 Amélioration de la recherche faisant appel à des accélérateurs et des sources de neutrons	762 920	-	762 920	-
<b>1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons</b>	<b>1 855 758</b>	<b>374 500</b>	<b>1 855 758</b>	<b>374 500</b>
1.4.3.001 Instrumentation nucléaire et renforcement des capacités	948 007	285 690	948 007	285 690
1.4.3.002 Instrumentation mobile pour le contrôle radiologique	518 619	-	518 619	-
<b>1.4.3 Instrumentation nucléaire</b>	<b>1 466 626</b>	<b>285 690</b>	<b>1 466 626</b>	<b>285 690</b>
1.4.4.001 Science de la fusion et physique des plasmas	832 388	-	832 388	-
<b>1.4.4 Science de la fusion et physique des plasmas</b>	<b>832 388</b>	<b>-</b>	<b>832 388</b>	<b>-</b>
1.4.5.001 Appui au CIPT	2 415 247	-	2 415 247	-
<b>1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT)</b>	<b>2 415 247</b>	<b>-</b>	<b>2 415 247</b>	<b>-</b>
<b>1.4 Sciences nucléaires</b>	<b>10 021 620</b>	<b>660 190</b>	<b>10 021 121</b>	<b>660 190</b>
<b>Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>	<b>47 737 121</b>	<b>22 945 046</b>	<b>47 737 121</b>	<b>22 780 062</b>

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
**Activités non financées par le budget ordinaire**  
*(non compris les investissements majeurs)*

Projet	Tâches	Non financés pour 2026	Non financés pour 2027
1.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	Coordination du programme et facilitation du développement et de la mise à jour des outils et applications d'apprentissage en ligne	243 399	243 399
1.0.0.002 Information active et participation des parties prenantes	Appui dans le domaine de la communication et des activités de participation des parties prenantes	353 051	353 051
1.1.1.001 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation	Appui d'experts pour les publications, les bases de données et l'apprentissage en ligne	755 749	755 749
1.1.1.002 Appui technique à de nouveaux projets de centrales nucléaires	Appui d'experts à l'élaboration de publications et de bases de données et création de supports d'apprentissage en ligne axés sur la sûreté de l'exploitation des centrales nucléaires	37 450	37 450
1.1.2.001 Appui à la gestion de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires	Appui aux systèmes de gestion, à l'encadrement et à la participation des parties prenantes	174 064	174 064
1.1.2.002 Chaîne d'approvisionnement et gestion de la qualité des centrales nucléaires	Appui d'experts dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, de la planification des effectifs, de la formation et de la qualification, des compétences comportementales, de la direction et de la culture organisationnelle pour les centrales nucléaires en activité et les nouveaux projets électronucléaires	87 057	87 057
1.1.3.001 Développement de l'infrastructure électronucléaire	Appui d'experts dans le développement et la mise en œuvre des services INIR	2 300 360	2 275 399
1.1.3.002 Appui à la création de capacités dans le domaine de l'infrastructure électronucléaire	Appui à la création de capacités dans les États Membres	456 698	344 356
1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	Appui d'experts dans la transition vers des systèmes d'énergie nucléaire durables	1 563 465	1 563 465
1.1.5.001 Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau	Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau	40 451	40 451
1.1.5.002 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires	Appui d'experts dans le développement et le déploiement de la technologie des SMR	1 118 517	1 118 517
1.1.5.004 Applications non électriques de l'électronucléaire	Appui d'experts à la démonstration de la cogénération nucléaire et études de l'utilisation de la cogénération nucléaire à des fins de dessalement de l'eau de mer, de production d'hydrogène, de chauffage urbain et d'autres applications industrielles	156 055	156 055
1.1.5.005 Développement et déploiement de la technologie de fusion	Appui d'experts aux initiatives de l'Agence en matière d'énergie de fusion, y compris assistance professionnelle au développement technologique et préparation au déploiement de centrales de fusion pour la production d'énergie	117 684	117 684
1.2.1.001 Prospection, extraction et traitement	Informations techniques et bonnes pratiques concernant la prospection, l'extraction et le traitement de l'uranium et du thorium	119 930	119 930
1.2.1.003 Banque d'uranium faiblement enrichi (UFE)	Coûts de l'équipe de projet	489 408	489 408
1.2.2.003 Ingénierie et exploitation du combustible pour les SMR et les prochaines générations de réacteurs nucléaires de puissance	Appui d'experts au projet de recherche coordonnée relatif à l'amélioration des tests, des modélisations et des simulations de performance des réacteurs avancés de la prochaine génération	80 250	80 250

Programme sectoriel 1

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
**Activités non financées par le budget ordinaire**  
*(non compris les investissements majeurs)*

Projet	Tâches	Non financés pour 2026	Non financés pour 2027
1.2.4.001 Gestion des déchets avant stockage définitif	Appui d'experts pour les publications, les articles wiki et les informations en ligne	62 422	62 422
1.2.4.002 Stockage définitif	Appui d'experts pour l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre effective d'un système de stockage définitif	190 017	190 017
1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	Appui d'experts dans le renforcement des capacités, l'élaboration de matériel de formation et les publications	570 051	570 051
1.2.5.001 Déclassement	Appui à la mise en œuvre des projets du Réseau international sur le déclassement	641 293	641 293
1.2.6.001 Accès aux réacteurs de recherche, renforcement des capacités et développement de l'infrastructure	Assistance aux États Membres qui entreprennent de nouveaux projets de réacteurs de recherche, notamment dans la planification et la mise en œuvre du projet, l'évaluation et le développement de l'infrastructure nucléaire nationale, la création de capacités nucléaires nationales et le développement des ressources humaines	171 176	171 176
1.2.6.002 Cycle du combustible des réacteurs de recherche	Appui aux États Membres sur les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche	863 573	861 433
1.2.6.003 Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche	Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche	85 700	85 700
1.3.2.001 Analyse technico-économique	Appui d'experts pour les questions d'actualité concernant l'énergie, les coûts financiers et l'environnement	190 017	190 017
1.3.2.002 Énergie nucléaire au service du développement durable et transitions vers le zéro émission nette	Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	878 338	878 338
1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologies nucléaires	Appui d'experts pour l'établissement et le maintien de réseaux de formation	461 299	461 299
1.3.3.003 Mise en œuvre des systèmes et technologies d'organisation des connaissances nucléaires	Aide et appui aux États Membres dans la mise en œuvre de systèmes d'organisation des connaissances et de technologies	51 113	51 113
1.3.3.004 Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et programme Lise Meitner de l'AIEA	Bourses et activités dans le cadre du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et du programme Lise Meitner de l'AIEA	9 615 033	9 589 494
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA	Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	156 055	156 055
1.3.4.002 Collection et services INIS	Appui d'experts pour la collection et les services INIS	192 654	192 654
1.4.2.001 Applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans des disciplines multiples	Renforcement des capacités dans les États Membres et collaboration dans l'utilisation des réacteurs de recherche	374 500	374 500
1.4.3.001 Instrumentation nucléaire et renforcement des capacités	Appui d'experts dans le domaine de l'instrumentation nucléaire	285 690	285 690
1.5 Services partagés internes	Services partagés internes	62 528	62 528
<b>Total</b>		<b>22 945 046</b>	<b>22 780 062</b>

## **Programme sectoriel 2**

# **Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement**

### **Introduction**

Le programme sectoriel 2 vise à promouvoir l'élaboration de solutions novatrices fondées sur la science et la technologie nucléaires qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et à faciliter, sur le plan technique, le transfert de technologies validées aux États Membres. Il appuie les utilisations pacifiques de la science et des applications nucléaires en fournissant aux États Membres des technologies et techniques nouvelles et améliorées, des conseils fondés sur la science, des supports de formation, des normes, des orientations sur les meilleures pratiques et les matières de référence, et des documents techniques. Il couvre cinq domaines thématiques : l'alimentation et l'agriculture, la santé humaine, les ressources en eau, l'environnement marin, et la radiochimie et la technologie des rayonnements.

Les applications issues de la science et de la technologie nucléaires ne cessent de se multiplier dans des domaines tels que les soins de santé, la protection de l'environnement, les matériaux, l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, ou encore les ressources en eau, ainsi que dans la lutte contre les problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, les zoonoses, les maladies non transmissibles (MNT) et la pollution par le plastique.

Les 12 laboratoires de l'Agence situés à Vienne, Seibersdorf et Monaco, caractéristique unique dans le système des Nations Unies, sont la pierre angulaire du développement et du transfert de technologies de l'Agence aux États Membres. Ils aident les États Membres à renforcer leur capacité d'utiliser les applications nucléaires pour atteindre leurs objectifs de développement, y compris les cibles associées aux ODD. Gérés dans le cadre du programme sectoriel 2, ils développent, coordonnent et mettent en œuvre la recherche-développement (R-D) essentielle au transfert de technologies effectué principalement au moyen du programme de coopération technique (CT) de l'Agence et appuient les initiatives transversales (ZODIAC, NUTEC Plastics, Rayons d'espoir, Atoms4Food et GloWAL). Ils doivent pouvoir continuer de répondre aux besoins évolutifs et croissants des États Membres.

Les activités de R-D et les nombreuses activités de recherche coordonnée de l'Agence contribuent à répondre à toute une série de questions. Le programme sectoriel aide les États Membres à améliorer leurs capacités, leurs connaissances et leurs compétences, et ses projets de recherche coordonnée (PRC) contribuent au renforcement de leurs capacités de R-D. Le système des centres collaborateurs de l'Agence reste un mécanisme utile de coopération avec les institutions des États Membres. Des mesures seront prises pour continuer à rationaliser ce système, qui facilite l'exécution à moindre coût du programme sectoriel et dont on continuera à tirer parti pour accroître l'efficacité et l'efficacité du programme.

Les partenariats restent un précieux moyen de renforcer les activités programmatiques et de dialoguer avec les États Membres. Le programme sectoriel 2 continuera de renforcer les partenariats essentiels noués avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, autrefois Office international des épizooties), ainsi que de mettre sur pied des partenariats avec le secteur privé dans certains domaines clés.

Le programme sectoriel 2 soutient plusieurs bases de données internationalement reconnues et plusieurs réseaux d'établissements scientifiques et de recherche d'États Membres, comme le réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA), le Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires (VETLAB), le réseau de laboratoires nationaux d'Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC) et le Réseau mondial des laboratoires d'analyse de l'eau (GloWAL). La formation théorique et pratique restera fondamentale pour l'exécution de ce programme sectoriel. Pour toucher un public plus large et réaliser davantage d'économies, le programme sectoriel continuera de mettre l'accent sur l'élaboration d'outils et de plateformes de formation en ligne, notamment de webinaires, et sur l'utilisation de plateformes virtuelles selon qu'il convient.

Programme sectoriel 2

<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités dans le domaine de la science et des applications nucléaires en intégrant les techniques nucléaires et connexes.	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des techniques nucléaires et isotopiques dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé humaine, de la gestion des ressources en eau, de la gestion des environnements marin et terrestre, et du développement industriel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres menant des activités de R-D axées sur les applications nucléaires non énergétiques.</li> <li>Nombre d'États Membres ayant recours à des applications nucléaires non énergétiques mises au point en collaboration avec l'Agence.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>2.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes</b>	Rapport annuel ; Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire ; Rapport à mi-parcours ; Rapport sur l'exécution du programme ; rapports présentés à la Conférence générale ; réunions d'information et réunion du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires (SAGNA) ; réunions avec les États Membres ; rapports destinés aux donateurs.
<b>2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée</b>	PRC achevés ; contrats de recherche, contrats techniques et doctoraux et accords de recherche terminés ; réunions techniques (réunions de coordination de la recherche) ; publications ; diffusion de bases de données et de techniques ; accords avec des centres collaborateurs.
<b>2.0.0.003 Communication et coordination des partenariats</b>	Documents achevés concernant les partenariats et les réseaux liés aux applications nucléaires (p. ex. arrangements pratiques et mémorandums d'accord) ; rapports et autres outils de communication destinés à la direction et aux États Membres, sur les partenariats liés aux applications nucléaires afin de sensibiliser davantage le public aux travaux et aux contributions de ce programme sectoriel.

## Programme 2.1 Alimentation et agriculture

On estime que 713 à 757 millions de personnes ont souffert de la faim dans le monde en 2023, soit une personne sur onze. Près de 30 % de la population mondiale vit une insécurité alimentaire modérée ou grave. Les changements climatiques menacent la capacité d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, d'éradiquer la pauvreté et de parvenir à un développement durable, ce qui nécessite des mesures adéquates d'atténuation et d'adaptation. Alors que l'agriculture est fortement touchée par les changements climatiques, les systèmes agroalimentaires actuels génèrent 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), sans compter la perte de biodiversité et la pollution de l'environnement. Des milliers de risques chimiques, tels que les produits agrochimiques, les polluants organiques persistants (POP) et les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) (appelés « polluants éternels »), continuent d'alourdir la charge mondiale des maladies alimentaires, rendant malade une personne sur dix et coûtant 110 milliards de dollars par an aux pays à revenu faible et intermédiaire, et les zoonoses, les ravageurs des cultures et les maladies transmises par des vecteurs sont en augmentation. Ces difficultés sont exacerbées par la raréfaction mondiale de l'eau douce due à une mauvaise gestion, à une utilisation inconsidérée et aux changements climatiques.

Le secteur agricole consomme plus de 70 % de l'eau douce à l'échelle mondiale mais dans de nombreux pays, son efficacité d'utilisation dans les exploitations agricoles est inférieure à 50 % en raison de mauvaises pratiques d'irrigation. S'appuyant sur cinq laboratoires spécialisés et des activités de recherche coordonnées, le programme 2.1 vise à promouvoir, développer et coordonner la recherche en alimentation et en l'agriculture pour aider les États Membres à relever les défis de la production agricole en améliorant les cultures, la production et la santé animales, la lutte contre les insectes ravageurs, la gestion des terres agricoles, des nutriments et de l'eau, et la sécurité sanitaire et l'authenticité des aliments pour élaborer des solutions concrètes et adaptées au moyen

d'activités innovantes de R-D appliquée utilisant des technologies nucléaires et connexes qui continueront de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en stimulant la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. L'initiative Atoms4Food sera rationalisée afin d'améliorer la sécurité alimentaire de manière globale et pluridisciplinaire tout en relevant les défis environnementaux.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Le programme utilisera les initiatives Atoms4Food et ZODIAC et continuera de s'appuyer sur le partenariat solide entre l'Agence et la FAO, notamment en renforçant les activités de communication et de sensibilisation. Les partenariats seront encore renforcés au moyen des centres de collaboration, des projets de recherche coordonnée, des projets de coopération technique, des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et d'autres organismes des Nations Unies, afin d'accroître l'effet des activités du programme sur le terrain. Le partage des connaissances entre les cinq laboratoires gérés par le programme sera renforcé, de même que la coordination et la diffusion. Le processus des tests de compétence sera amélioré aux fins d'une utilisation optimale des ressources, de même que la création, le stockage et le transfert des données. L'intégration entre sous-programmes sera renforcée par des activités conjointes dans des domaines tels que l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation en agriculture, et dans le cadre de l'approche « Une seule santé » (notamment la résistance aux antimicrobiens et la sécurité sanitaire des aliments). Le programme poursuivra sa collaboration avec d'autres programmes dans le cadre du programme sectoriel 2, notamment sur les microplastiques et les autres contaminants. Des technologies transversales telles que l'utilisation de la technologie des faisceaux d'électrons au lieu des sources gamma seront également étudiées.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Mettre en place des modèles de productions alimentaire et agricole durables, soutenir la mise en œuvre de mesures axées sur la réalisation des ODD dans les États Membres et lutter contre les menaces émergentes qui pèsent sur les systèmes agroalimentaires, notamment face aux effets des changements climatiques.
2. Faire face aux défis posés par les évolutions mondiales qui touchent le développement agricole et la sécurité alimentaire, en se concentrant principalement sur les problèmes et défis émergents qui nécessitent de poursuivre la recherche, le développement et le transfert de technologie.
3. Approfondir les connaissances scientifiques et les techniques innovantes qui permettront de relever les défis actuels et futurs du secteur de l'agriculture et de l'alimentation, au moyen des techniques nucléaires et connexes.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau* met à la disposition des États Membres de nouvelles technologies, des outils et des connaissances pour améliorer les pratiques de gestion des sols et de l'eau en vue d'une production alimentaire durable qui contribue à l'initiative Atoms4Food. Il s'agit notamment d'utiliser les nouvelles technologies nucléaires et connexes pour améliorer encore l'efficacité d'utilisation des nutriments et de l'eau dans les exploitations agricoles, améliorer la gestion des engrais afin d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la résilience des sols face aux effets des changements climatiques, réduire au minimum la dégradation des terres due à la salinité et à l'érosion, réduire l'enrichissement des masses d'eau de surface et souterraines par les nutriments, et renforcer les travaux d'évaluation et de gestion des contaminants des sols, notamment les microplastiques, les métaux lourds, les PFAS et les radionucléides, ainsi que les antimicrobiens qui affectent l'alimentation et l'agriculture.

Le *sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale* intégrera la reproduction et l'élevage en un ensemble d'activités renforçant la capacité des États Membres d'utiliser durablement les races locales. Il s'agit notamment d'élaborer des outils génomiques pour la caractérisation et l'amélioration des races indigènes, et d'utiliser des technologies de reproduction assistée pour diffuser avec succès la génétique supérieure. Les technologies cibleront les communautés aux ressources limitées et tireront parti d'autres initiatives visant à organiser les petits exploitants agricoles et à mettre en place des programmes de sélection animale durables (tels que les initiatives de la FAO et des centres du CGIAR). Des approches pluridisciplinaires et des collaborations avec d'autres sous-programmes dans le cadre de l'initiative Atoms4Food viseront à résoudre des questions liées à la nutrition animale, à la résistance aux antimicrobiens et au principe « Une seule santé ». L'élaboration de techniques innovantes pour l'échantillonnage, la détection et la surveillance efficaces des maladies en temps utile sera renforcée. Les réseaux ZODIAC et VETLAB travailleront en complémentarité et contribueront à renforcer la capacité des laboratoires des États Membres de réagir rapidement aux situations d'urgence dues aux maladies animales et zoonoses transfrontières, telles que la grippe aviaire hautement pathogène, la peste porcine africaine et la variole du singe. L'utilisation des technologies d'irradiation pour inactiver ou éliminer les agents pathogènes et pour produire des vaccins sera encouragée.

## Programme sectoriel 2

Le **sous-programme 2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments** aide les États Membres à mettre en œuvre des systèmes de contrôle des aliments aux fins de leur sécurité sanitaire et de leur qualité, à protéger les consommateurs, à lutter contre la fraude alimentaire, à utiliser les rayonnements ionisants et à faciliter les échanges commerciaux. Il ressort du Colloque international sur la sécurité sanitaire et le contrôle des aliments, tenu à Vienne en mai 2024, que les États Membres apprécient cette assistance experte mais ont besoin d'un appui accru. De plus en plus, les États Membres ont besoin d'aide pour renforcer les systèmes de la source à la consommation, déterminer l'authenticité et l'origine géographique des aliments et améliorer les diverses applications de l'irradiation et les tests de radioactivité des aliments. Ils ont également besoin d'aide pour produire des données scientifiques sur les normes de sécurité sanitaire des aliments à l'aide des radio-isotopes et collecter des données sur les maladies alimentaires. Les États Membres adoptent de plus en plus l'approche « Une seule santé », qui recouvre maintenant la sécurité sanitaire des aliments et nécessite des partenariats intersectoriels. Il y a un besoin de R-D concernant la modélisation de l'irradiation des aliments, l'évaluation de l'exposition des consommateurs aux risques dus à la manipulation, à la préparation, à la transformation et à l'emballage des aliments, ainsi que l'agriculture circulaire et l'étude de la sécurité sanitaire et de l'authenticité des nouveaux aliments. D'autres domaines nouveaux sont la détection isotopique des pathogènes alimentaires, la résistance aux antimicrobiens, les polluants organiques persistants, les microplastiques et l'authenticité des produits de la mer, la promotion des réseaux de sécurité sanitaire des aliments, le renforcement de l'excellence du Laboratoire du contrôle et de la sécurité sanitaire des aliments et la mise en œuvre de l'initiative Atoms4Food à titre prioritaire. Une collaboration et des partenariats avec les autres sous-programmes et programmes du programme sectoriel 2, la FAO, les centres collaborateurs, les centres du CGIAR et le secteur privé seront établis ou renforcés.

Le **sous-programme 2.1.4 Lutte durable contre les principaux insectes ravageurs** répond à la demande croissante, de la part des États Membres, de moyens efficaces de lutte contre les principaux insectes ravageurs nuisibles aux cultures, aux animaux d'élevage et à la santé humaine dans le cadre de l'approche « Une seule santé », et face à l'utilisation accrue d'insecticides à large spectre. L'appui aux États Membres sera fourni dans le cadre de l'initiative Atoms4Food. La diminution des autres méthodes de contrôle ayant réduit le nombre d'outils disponibles pour la lutte contre les insectes ravageurs, on utilise de plus en plus souvent la technique de l'insecte stérile (TIS) comme outil d'élimination continue, en plus des stratégies d'éradication. En outre, la TIS est de plus en plus utilisée comme outil de prévention pour préserver les zones touchées et promouvoir les échanges commerciaux. Le sous-programme mettra l'accent sur la mise au point de techniques d'élevage en masse plus rentables et de souches de sexage génétique, notamment de la mouche méditerranéenne des fruits, pour permettre l'introduction continue du fond génétique sauvage, sur l'amélioration de l'ensemble des TIS afin d'optimiser l'efficacité des méthodes de gestion des moustiques, sur l'étude approfondie des effets biologiques des rayonnements sur les insectes mâles afin de mettre au point des procédures d'irradiation plus efficaces et sur des protocoles visant à améliorer la compétitivité sexuelle des mâles stériles.

Le **sous-programme 2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole** aide les États Membres en fournissant des technologies avancées d'amélioration des cultures pour faire face aux changements climatiques, renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliorer les revenus des agriculteurs. Il continuera de contribuer à l'initiative Atoms4Food en mettant au point et en œuvre de nouveaux projets d'amélioration des cultures. En vue de l'avenir, il visera à intégrer les technologies nucléaires et génomiques en combinant les techniques nucléaires avec les avancées génomiques de pointe pour améliorer encore les cultures conformément à son mandat. Il mettra également l'accent sur les produits biologiques pour la santé des plantes en tirant parti des techniques nucléaires pour faire progresser la mutagenèse microbienne et mettre au point des solutions biologiques qui améliorent la santé des plantes et favorisent la durabilité. Des méthodes innovantes de détection des maladies feront également l'objet de travaux, notamment la création de nouveaux outils de diagnostic pour la détection précoce et la gestion des maladies transfrontières des plantes, essentielles pour préserver la sécurité alimentaire mondiale. Des efforts seront également déployés pour renforcer les capacités des laboratoires des États Membres en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité biologique, de la sûreté biologique et des méthodes de diagnostic avancées. Enfin, le sous-programme développera la R-D dans le domaine de l'agriculture résiliente au climat et axée sur la nutrition en collaboration avec des partenaires internes et externes.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 2.1 Alimentation et agriculture</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Renforcer la durabilité et la résilience de la production alimentaire et agricole et des moyens d'existence qui en dépendent dans les États Membres en appliquant une agriculture intelligente face au climat, notamment en relevant les défis posés par les maladies animales et les zoonoses, les ravageurs des plantes, les risques pour la sécurité sanitaire des aliments, les changements climatiques, les menaces biologiques et les situations d'urgence nucléaire ou radiologique.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités d'intégration des techniques nucléaires et connexes dans la production agricole des États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres appliquant les techniques nucléaires et connexes recommandées par l'Agence aux fins de la production agricole.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des instituts nationaux de recherche agronomique et des autres organismes nationaux compétents en matière d'utilisation des techniques nucléaires et connexes en R-D.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'instituts nationaux de recherche agronomique et d'autres organismes nationaux compétents utilisant les techniques nucléaires et connexes dans la recherche et l'innovation agricoles.</li> </ul>

<b>Sous-programme 2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Créer et renforcer les capacités des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires et connexes pour mettre au point des pratiques et des outils d'agriculture intelligente face au climat, notamment l'utilisation de la technologie numérique aux fins d'une production alimentaire durable, de renforcer la résilience des sols face aux changements climatiques et de réduire au minimum la dégradation des terres et la pollution de l'environnement.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la capacité des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires et connexes pour renforcer la résilience des sols, d'améliorer la gestion des nutriments et des engrais pour réduire l'enrichissement de l'eau par les nutriments, d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et de réduire au minimum la dégradation des terres par l'érosion et la salinité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres utilisant des techniques nucléaires et connexes pour mettre au point de nouvelles pratiques agricoles intelligentes face au climat.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation accrue par les États Membres des techniques nucléaires et connexes pour évaluer et surveiller l'effet des pratiques de gestion des terres et de l'eau à l'échelle d'une exploitation et d'une zone, de l'incidence des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les ressources en eau aux fins d'une amélioration de la production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres utilisant des techniques nucléaires et connexes pour évaluer l'effet des pratiques de gestion des terres et de l'eau à l'échelle d'une exploitation et d'une zone et celui des phénomènes météorologiques extrêmes sur la préservation des ressources en eau.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la capacité des États Membres de surveiller et d'évaluer la pollution des terres, notamment par les radionucléides en situation d'urgence nucléaire, les microplastiques, la résistance aux antimicrobiens, les métaux lourds et les PFAS dans les terres agricoles aux fins d'une meilleure gestion des sols.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres appliquant des lignes directrices et des outils d'évaluation de la pollution des terres pour une meilleure gestion des sols.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat</b>	Publications ; protocoles, principes directeurs et instructions permanentes d'opération ; rapports ; cours et ateliers.
<b>2.1.1.002 Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources</b>	Publications ; protocoles, principes directeurs et instructions permanentes d'opération ; rapports ; cours et ateliers.
<b>2.1.1.003 Évaluation des contaminants des sols dans les terres agricoles</b>	Protocoles et principes directeurs ; outils de collecte, de gestion et de visualisation des données pour la gestion de la contamination des sols et la formation.

<b>Sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à identifier, sélectionner et utiliser les races animales locales et à améliorer les systèmes de nutrition, de reproduction et de sélection des animaux d'élevage pour améliorer durablement les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des agriculteurs face à l'évolution des conditions climatiques, en mettant au point, en transférant et en appliquant des techniques nucléaires et connexes.</p> <p>— Aider les États Membres à appliquer l'approche « Une seule santé » pour détecter, surveiller efficacement et maîtriser les maladies animales et zoonoses transfrontières, et améliorer la production animale et les moyens de subsistance en mettant au point et en appliquant des technologies nucléaires et connexes.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services et technologies mis au point ou adaptés pour la génétique et la sélection animales, notamment les stratégies et pratiques de reproduction visant à promouvoir l'utilisation des ressources génétiques animales indigènes et à améliorer la productivité des systèmes d'élevage à niveau d'intrants moyen ou faible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant des technologies de reproduction assistée fondées sur les techniques nucléaires et connexes pour améliorer la diffusion de la génétique améliorée ou optimale aux fins d'une meilleure productivité animale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services et des technologies de l'Agence développés ou adaptés dans le domaine de la nutrition animale, en appuyant l'intensification durable de l'élevage et en atténuant les effets des changements climatiques ou en s'y adaptant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres adoptant les stratégies d'alimentation et de nutrition recommandées en utilisant les ressources et les technologies disponibles localement pour réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les effets des changements climatiques.</li> <li>Nombre d'États Membres adoptant des technologies et des pratiques de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes de production animale à l'aide de technologies et de lignes directrices.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des techniques et procédures mises au point par l'Agence pour la recherche, la détection précoce, le diagnostic rapide et la maîtrise des maladies animales et zoonoses transfrontières, notamment celles pourraient constituer une menace biologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent des technologies de diagnostic et de lutte contre les maladies animales et les zoonoses transfrontières aux fins d'une intervention rapide face à la menace qu'elles constituent.</li> <li>Nombre de technologies et d'outils mis au point et diffusés aux États Membres au moyen des laboratoires nationaux VETLAB et ZODIAC.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>2.1.2.001 Amélioration de la reproduction et de la sélection animales</b>	Optimisation des outils génomiques et de sélection pour la caractérisation et l'utilisation optimale des races animales indigènes. Optimisation et mise en place de technologies de reproduction assistée dans les États Membres afin d'améliorer les performances de reproduction, de réduire au minimum les pertes de reproduction et de faciliter la diffusion d'une génétique supérieure utilisant des races de bétail indigènes.
<b>2.1.2.002 Systèmes de production animale efficaces et durables</b>	Développement et transfert de technologies nucléaires et connexes pour une nutrition animale améliorée et durable. Promotion d'approches pluridisciplinaires telles que l'approche « Une seule santé » pour aider les États Membres à relever les défis de la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes de production animale.
<b>2.1.2.003 Détection précoce, diagnostic rapide et maîtrise des maladies animales transfrontières et des zoonoses</b>	Mise au point, évaluation, validation et transfert de technologies nucléaires et connexes pour l'exploration, le diagnostic précoce et rapide et la surveillance des maladies animales et des zoonoses transfrontières, ainsi que la lutte contre celles-ci, à l'interface environnement-espèces sauvages-espèces domestiques-homme pour accroître la productivité animale et promouvoir la sûreté biologique.

<b>Sous-programme 2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Améliorer les systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle de la qualité des aliments dans les États Membres par l'application efficace des techniques nucléaires et connexes, notamment de l'irradiation des aliments, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la santé publique et de permettre un commerce durable.</p> <p>— Renforcer la capacité des États Membres d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'incident ou de situation d'urgence touchant la sécurité sanitaire des aliments.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours accru des États Membres aux techniques classiques et innovantes d'irradiation des aliments aux fins de la sécurité sanitaire, de la qualité et de l'hygiène des aliments ainsi que de la santé des plantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui demandent un appui et une assistance en matière d'irradiation des aliments à des fins sanitaires et phytosanitaires.</li> <li>Nombre d'installations supplémentaires de traitement des aliments ayant recours à l'irradiation des aliments à des fins de sécurité sanitaire des aliments et à des fins sanitaires et phytosanitaires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres de la technologie d'analyse des aliments mise au point ou adaptée par l'Agence pour appuyer les systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle de la qualité des aliments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de laboratoires ou d'institutions des États Membres adoptant des techniques nouvelles ou avancées développées ou transférées par l'Agence aux fins de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, ou menant des activités de R-D pour générer des données en vue d'établir des normes.</li> <li>Nombre de méthodes d'analyse nouvelles ou avancées de la sécurité sanitaire, de l'authenticité et de l'origine géographique des aliments, transférées aux États Membres et validées et utilisées par eux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres à utiliser des techniques d'analyse et de confirmation rapides, économiques et fiables pour faire face rapidement aux cas de contamination alimentaire, notamment lors d'incidents ou de situations d'urgence touchant la sécurité sanitaire des aliments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de laboratoires des États Membres effectuant un dépistage rapide et utilisant des techniques de confirmation pour soutenir la sécurité sanitaire des aliments ou les activités d'intervention d'urgence.</li> <li>Nombre de méthodes nouvelles ou avancées de dépistage rapide et de confirmation de la sécurité sanitaire, de l'authenticité et de l'origine géographique des aliments mises au point dans les réseaux de laboratoires soutenus par l'Agence, transférées à eux et validées par eux.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes</b>	Normes internationales, principes directeurs, protocoles et approches concernant les techniques faisant appel aux faisceaux d'électrons, aux rayons X et aux radionucléides pertinents ; nouvelles technologies électriques faisant appel aux faisceaux de rayonnements et aux données de modélisation.
<b>2.1.3.002 Assurance de la sécurité sanitaire, de la qualité et de l'authenticité des aliments aux fins du renforcement des échanges commerciaux</b>	Méthodes d'analyse pour le contrôle des contaminants et des résidus alimentaires, de l'authenticité et de l'origine des aliments ; détermination des risques microbiens et de la résistance aux antimicrobiens dans les laboratoires des États Membres ; personnel de laboratoire formé ; réseaux de sécurité sanitaire et d'authenticité des aliments renforcés ou élargis ; données appuyant l'évaluation scientifique des risques et permettant leur gestion ; système de gestion de la qualité mis en place au laboratoire de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments ; R-D et renforcement des capacités concernant les risques nouveaux et émergents, notamment les polluants organiques persistants, les biotoxines, etc.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>2.1.3.003 Techniques nucléaires économiques pour faire face à la contamination alimentaire en situation d'urgence</i>	Techniques d'analyse et de confirmation rapide utilisables sur le terrain ou au moyen de matériel portable, permettant de détecter la contamination chimique et l'adultération des aliments ou d'en déterminer l'origine géographique ; réseaux d'intervention d'urgence concernant la sécurité sanitaire des aliments ; applications de l'irradiation des aliments visant réduire la propagation des agents pathogènes dans les aliments et les emballages alimentaires ; détection de la radioactivité dans les aliments.

<b>Sous-programme 2.1.4 Lutte durable contre les principaux insectes ravageurs</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Renforcer les capacités des États Membres en matière de réduction, de prévention, de confinement et d'éradication des principales populations d'insectes ravageurs nuisibles aux cultures, au bétail et aux humains, en développant la TIS et en l'intégrant à d'autres méthodes d'éradication dans le cadre d'une approche de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone.	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité accrue des États Membres à appliquer la TIS et les techniques connexes pour élaborer des stratégies efficaces et économiques de gestion des insectes nuisibles aux plantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres bénéficiant de formations et d'une assistance concernant les technologies améliorées et l'élaboration d'études de faisabilité technique et économique aux fins de l'utilisation de la TIS contre les ravageurs des plantes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité accrue des États Membres à appliquer la TIS et les techniques connexes pour élaborer des stratégies efficaces et économiques de gestion des insectes nuisibles au bétail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres bénéficiant de formations et d'une assistance concernant les technologies améliorées et l'élaboration d'études de faisabilité technique et économique aux fins de l'utilisation de la TIS contre les insectes nuisibles au bétail.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité accrue des États Membres à appliquer la TIS et les techniques connexes pour élaborer des stratégies efficaces et économiques de gestion des organismes nuisibles vecteurs de maladies humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres bénéficiant de formations et d'une assistance concernant les technologies améliorées et l'élaboration d'études de faisabilité technique et économique aux fins de l'utilisation de la TIS contre les vecteurs de maladies humaines.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes</i>	Amélioration des méthodes d'élevage en masse et de la rentabilité et de la productivité des souches ; protocoles visant à renforcer la compétitivité sexuelle des mouches des fruits mâles stériles ; évaluations de la faisabilité technique et économique et mise en œuvre de programmes de gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone ; conception d'installations d'élevage en masse d'insectes ravageurs des plantes plus efficaces ; mise au point de meilleurs systèmes de détection des espèces invasives et d'intervention ; traitements après récolte ; lignes directrices ; bases de données ; cours et modèles d'apprentissage en ligne ; expédition de souches et de matériel ; développement des capacités.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable</b>	Méthodes d'élevage en masse rentables ; protocoles innovants visant à assurer une production de mouches constante et stable ; nouvelles méthodes de séparation précise des pupes mâles et femelles ; données détaillées de radiobiologie destinées à améliorer les méthodes de stérilisation ; nouveaux systèmes de lâcher aérien de mâles adultes stériles réfrigérés ; nouveaux protocoles de comportement reproducteur ; développement des capacités ; fourniture de matériel, évaluations de faisabilité et conceptions d'installations ; conseils de stratégie et de politique sur la lutte contre les insectes ravageurs ; approches harmonisées entre les principaux partenaires internationaux et les États Membres.
<b>2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies</b>	Méthodes d'élevage et de stérilisation de l' <i>Aedes albopictus</i> et de l' <i>Ae. aegypti</i> à grande échelle ; mise au point de systèmes et de souches de sexage génétique et de matériel technique permettant de distinguer les marqueurs morphologiques ; transfert de nouvelles technologies aux États Membres ; évaluation du comportement reproducteur du moustique mâle en lien avec les processus d'élevage en masse, d'irradiation, de transport et de manipulation ; principes directeurs, manuels et modèles d'installations d'élevage et de formation plus économiques.

<b>Sous-programme 2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Renforcer les technologies de sélection innovantes afin de permettre aux États Membres d'utiliser les technologies nucléaires et connexes pour améliorer les cultures et les adapter aux changements climatiques.</p> <p>— Aider les États Membres à faire face aux principales contraintes de la production agricole en utilisant la variation génétique induite pour améliorer la biodiversité des cultures et la sélection par mutation.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres à utiliser les techniques nucléaires et connexes et les biotechnologies associées pour mettre au point plus rapidement des cultures vivrières, fourragères ou commerciales à meilleur rendement, de meilleure qualité et mieux adaptées aux changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui bénéficient d'un appui à l'utilisation des techniques nucléaires et connexes pour améliorer les cultures.</li> <li>Nombre de variétés mutantes améliorées capables de s'adapter aux changements climatiques (tolérance aux stress biotiques et abiotiques, meilleur rendement et meilleure qualité) diffusées par les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue de la sélection par mutation et des technologies in vitro et génomiques innovantes dans les semences et les cultures végétales afin d'accroître la diversité génétique des cultures dans les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant des solutions technologiques récemment mises au point.</li> <li>Nombre de solutions technologiques mises au point ou adaptées pour être transférées aux États Membres.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>2.1.5.001 Induction de mutations pour une meilleure adaptation aux changements climatiques</b>	Protocoles, principes directeurs, base de données, formation, variétés végétales améliorées capables de mieux s'adapter aux changements climatiques.
<b>2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité</b>	Protocoles, principes directeurs, base de données, formation, biodiversité des cultures améliorée (lignées mutantes avancées) à des fins de sélection.

## **Programme 2.2 Santé humaine**

Le programme Santé humaine aide les États Membres à relever les défis technologiques actuels en matière de soins de santé et de bien-être en utilisant les techniques nucléaires et connexes pour appuyer la prise en charge des maladies non transmissibles, transmissibles et infectieuses. Par ses activités, le programme aide les États Membres à évaluer et à mettre en œuvre de nouvelles technologies, à renforcer l'utilisation de l'imagerie médicale et de la radiothérapie, à mettre en œuvre une dosimétrie précise et une assurance de la qualité pour obtenir les résultats cliniques voulus et réduire la probabilité d'erreurs, d'accidents et de diagnostics erronés, à renforcer la sûreté et la qualité au moyen de documents d'orientation, de codes de pratique, d'audits, d'étalonnages et de services d'assurance de la qualité, et à établir des techniques et des orientations de mise en œuvre. L'appui technique fourni par le programme améliorera l'accès équitable aux soins, notamment au moyen de l'initiative Rayons d'espoir. En outre, l'utilisation d'isotopes stables et de techniques d'imagerie nucléaire dans des contextes cliniques et de santé publique sera encouragée afin de combler les lacunes des connaissances sur la nutrition des adolescents, des mères et des jeunes enfants, et aux fins de la prévention et de la prise en charge des maladies non transmissibles, notamment du cancer, et de la qualité de l'alimentation et de la sécurité nutritionnelle dans le contexte de l'évolution des systèmes alimentaires et des changements climatiques. Le programme appuiera l'amélioration des résultats de la lutte contre le cancer et répondra aux besoins particuliers des États Membres en matière de soins contre le cancer en élaborant des solutions nationales sur mesure pour une radiothérapie de qualité, accessible et durable. Il porte sur l'appui à des politiques solides de radiothérapie saines et la mise en œuvre d'une planification nationale de la radiothérapie fondée sur des données factuelles et concrètes. Il permet le fonctionnement durable des services de radiothérapie par l'optimisation de l'allocation des ressources, l'utilisation de technologies économes en ressources et la recherche. Les technologies économes en ressources optimiseront l'utilisation des ressources limitées dont disposent les pays au moyen de solutions innovantes permettant de maximiser l'impact. Les bases de données, l'analyse des données et la modélisation prédictive aident à optimiser l'affectation des ressources et la planification, conduisant à de meilleurs résultats en matière de santé au niveau national. L'économie de la santé sera intégrée pour évaluer le rapport coût-efficacité des interventions, ce qui contribuera à des décisions de politique générale durables et équitables. Avec l'intégration rapide de l'intelligence artificielle (IA) dans les processus technologiques des soins de santé, il faut absolument définir les rôles et les responsabilités et les appuyer par des conseils, des formations et des outils d'assurance de la qualité. Les innovations en formation théorique et pratique aideront à combler le déficit de main-d'œuvre. Les nouvelles technologies innovantes ont révolutionné les processus éducatifs : l'accès gratuit pour tous a réduit les inégalités et les préjugés. Le programme continuera à fournir un appui technique essentiel aux éléments du programme de coopération technique de l'Agence liés à la santé. Les partenariats avec l'OMS, d'autres entités des Nations Unies, des organisations internationales et des associations professionnelles renforceront les synergies et permettront d'harmoniser les bonnes pratiques, les principes directeurs de la qualité et les pratiques de soins.

***Enseignements tirés des examens et des évaluations*** : L'importance des bases de données et de l'harmonisation de l'information ressort clairement de leur utilisation et de leur reconnaissance accrues par les États Membres. Pour rester utiles, ces bases de données doivent être développées, mises à jour et entretenues en permanence. La rationalisation de la collaboration avec des organisations internationales et d'autres entités des Nations Unies a permis de faire connaître les bienfaits du travail de l'Agence dans le domaine de la santé humaine et de mieux l'intégrer dans un cadre plus large.

Il faut absolument continuer à intensifier le renforcement des capacités dans les États Membres et affiner et étendre les programmes de formation, les ateliers et les conférences pour relever les nouveaux défis et progresser. Soutenir les réseaux pour faciliter la collaboration continue entre les professionnels de la santé du monde entier reste une priorité.

Il faut continuer de fournir des efforts et des ressources pour soutenir les nouvelles plateformes éducatives, introduire de nouveaux supports de formation théorique et pratique et mettre à jour les supports existants, ce qui demande beaucoup de temps et de compétences. Ces ressources doivent être considérées comme complémentaires à la formation pratique et même si elles ne peuvent pas remplacer la formation en présentiel, elles peuvent faire gagner du temps et de l'argent dans le transfert des connaissances.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités ayant le plus d'effet sur l'efficacité du diagnostic et du traitement des patients, sans préjudice de la sûreté des patients, du personnel et du public.
2. Activités favorisant l'utilisation et la viabilité des technologies appropriées pour répondre aux besoins spécifiques des États Membres.
3. Activités favorisant l'adoption sûre de procédures nouvelles et éprouvées, notamment en ce qui concerne le développement des capacités des spécialistes.
4. Activités contribuant le plus à améliorer l'efficacité des programmes nutritionnels pour lutter contre toutes les formes de malnutrition.
5. Techniques nucléaires émergentes applicables dans les domaines de la santé humaine et de la nutrition et adaptées aux priorités définies par les États Membres, et activités de recherche favorisant l'acquisition de connaissances pour guider les orientations futures.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition* continuera de promouvoir l'utilisation des techniques nucléaires pour lutter contre le double fardeau de la malnutrition, améliorer la qualité des régimes alimentaires et élargir les applications cliniques en fonction des besoins des États Membres, contribuant ainsi aux initiatives Atoms4Food et Rayons d'espoir. Sur la base des recommandations issues d'une réunion technique de l'AIEA, la recherche portera sur les besoins en nutriments, l'alimentation des nourrissons, la biodisponibilité des nutriments et l'évaluation de la nutrition dans le traitement du cancer. En outre, des méthodes innovantes telles que la métabolomique isotopique et la nutrition de précision seront étudiées pour appuyer des actions nutritionnelles adaptées au contexte et à la population afin de résoudre les problèmes nutritionnels et d'atténuer les changements climatiques. Les conseils aux États Membres concernant l'élaboration des politiques et programmes nationaux seront renforcés. L'économie de la santé sera intégrée à l'utilisation des techniques nucléaires aux fins de la nutrition, mesure essentielle pour démontrer leur rapport coût-efficacité. Le renforcement des bases de données mondiales de l'Agence sur la nutrition permettra de mieux comprendre le métabolisme énergétique, la composition corporelle, l'alimentation des nourrissons et la qualité protéique des aliments. Les partenariats avec les sociétés de nutrition, l'OMS, la FAO et les sous-programmes pertinents de l'Agence dans les domaines de la nutrition des jeunes enfants, de la qualité de l'alimentation, du cancer, de l'amélioration des plantes, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement marin permettront de développer la recherche collaborative, les activités de diffusion et les possibilités de financement extrabudgétaire. L'utilisation des isotopes sera améliorée par de nouveaux documents d'orientation, des approches éducatives et pédagogiques innovantes, la simplification des procédures et la validation des techniques de terrain.

Le *sous-programme 2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique*, axé sur l'étude de données et les technologies innovantes, aidera les États Membres à optimiser les stratégies de soins de santé en médecine nucléaire et imagerie diagnostique. En utilisant des ensembles de données et la modélisation prédictive, le sous-programme vise à orienter les investissements en ressources humaines et en matériel pour lutter contre les maladies non transmissibles et transmissibles. Mettant l'accent sur les avancées technologiques et les applications cliniques, il intégrera l'intelligence artificielle pour élargir les utilisations diagnostiques et thérapeutiques de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique selon une approche de médecine personnalisée. Il continuera de favoriser la réalisation de l'ODD 3. Des activités spécifiques seront menées pour lutter contre les pathologies les plus courantes chez les femmes, telles que les maladies cardiovasculaires et les cancers gynécologiques, et chez les enfants. Le sous-programme utilisera des solutions innovantes de formation théorique et pratique pour optimiser l'utilisation des ressources. En outre, il appuiera l'élaboration de stratégies de soins de santé adaptées aux régions et aux pays, utilisera des modèles d'économie de la santé pour évaluer le rapport coût-efficacité des interventions en vue de politiques durables et équitables, recherchera des technologies économes en ressources pour maximiser l'effet de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique, et intégrera des innovations pédagogiques telles que la réalité virtuelle, les animations interactives en trois dimensions (3D) et l'apprentissage adaptatif aux fins du développement professionnel. Il restera souple et adaptable afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins des États Membres, notamment en situation d'urgence, mettant l'accent sur l'appui aux initiatives phares de l'Agence telles que Rayons d'espoir et ZODIAC.

Le *sous-programme 2.2.3 Oncologie radiologique et traitement du cancer* portera sur la planification de services nationaux de radiothérapie fondée sur des données factuelles et concrètes. Il visera en priorité l'élaboration d'orientations et d'outils sur la composante clinique des systèmes de gestion de la qualité en radiothérapie. Il appuiera la mise en œuvre de solutions innovantes de formation théorique et pratique, notamment de simulations de réalité virtuelle, d'outils d'intelligence artificielle et de plateformes d'apprentissage personnalisé. L'adoption d'approches économes en ressources (telles que la radiothérapie hypofractionnée) et l'optimisation des flux de travail en radiothérapie (par exemple l'incorporation appropriée de la tomographie à émission de positons-

Programme sectoriel 2

tomodensitométrie (PET-CT) dans les protocoles de radiothérapie), étayées par la recherche, réduiront les inefficacités et les procédures inutilement coûteuses. L'Agence élaborera des orientations sur l'utilisation de la radiothérapie pour traiter les cancers chez les femmes et les enfants, notamment pour les personnes vulnérables (par exemple celles qui cumulent comorbidité VIH, grossesse et cancer) et sur les techniques de radiothérapie avancées et nouvelles. Le sous-programme mettra en lumière les questions professionnelles et de politique générale aux fins de la reconnaissance et de l'accès à la formation théorique et pratique des radio-oncologues et des manipulateurs en radiothérapie. Il répondra avec souplesse aux nouveaux besoins des États Membres, notamment à ceux qui surviennent en situation d'urgence, en insistant sur l'appui à Rayons d'espoir, initiative phare de l'Agence, et en particulier à sa composante radio-oncologie pédiatrique.

Le *sous-programme 2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie* sera axé sur la mise au point de nouvelles orientations relatives à la dosimétrie et à l'assurance de la qualité dans les domaines de la physique médicale, de la dosimétrie et de la métrologie des rayonnements, sur la mise à jour des principes directeurs et des codes de bonnes pratiques existants et sur le maintien et l'amélioration des bases de données. La formation théorique et pratique et la valorisation des physiciens médicaux et des spécialistes de la métrologie des rayonnements dans les États Membres continueront d'être soutenues, avec la coopération des associations professionnelles et des organisations internationales concernées. La rénovation récente du Laboratoire de dosimétrie de l'Agence ouvrira de nouvelles possibilités de formation théorique et pratique, et favorisera l'élaboration de principes directeurs en dosimétrie et en radiophysique médicale. Des activités de recherche soutenues par des PRC seront conçues pour traiter de nouveaux aspects, chaque fois qu'il y a lieu. Ces activités encourageront l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans le domaine de la dosimétrie et de la physique médicale. L'évaluation des nouvelles technologies se fera en consultation avec des experts compétents, parallèlement à l'élaboration de lignes directrices pour une mise en œuvre sûre, efficace et équitable des modalités et plateformes numériques émergentes, notamment de technologies transversales telles que l'intelligence artificielle, en médecine radiologique. L'utilisation croissante de techniques de radiothérapie avancées sera accompagnée de services de conseil et de dosimétrie ad hoc fournis par le Laboratoire de dosimétrie. Des instruments innovants de production, personnalisation et diffusion de supports de formation seront étudiés afin d'améliorer et d'élargir l'accès à des expériences d'apprentissage en physique médicale et en métrologie des rayonnements.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 2.2 Santé humaine</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États Membres à se doter de moyens accrus pour répondre aux besoins en matière de nutrition et de prévention, diagnostic et traitement des problèmes de santé en mettant au point et en appliquant des techniques nucléaires et connexes dans un cadre d'assurance de la qualité.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des techniques nucléaires par les établissements des États Membres, avec l'appui de l'Agence, pour élaborer des programmes de santé plus efficaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements des États Membres participant à des études et à des activités de l'Agence portant sur l'utilisation des techniques nucléaires et connexes dans le domaine de la santé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des compétences des professionnels de santé spécialisés en médecine radiologique dans les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant à des activités de l'Agence relatives à l'application de techniques nucléaires et connexes ou isotopiques dans le domaine de la santé humaine.</li> <li>Nombre de spécialistes formés dans le cadre d'activités liées à la santé humaine.</li> </ul>

<b>Sous-programme 2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition</b>
<b>Objectifs :</b>
— Aider les États Membres à renforcer leur capacité à améliorer la nutrition aux fins d'une meilleure santé humaine.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des techniques nucléaires par les États Membres aux fins d'effectuer des études et d'élaborer des politiques et des programmes nutritionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements des États Membres participant à des études et à des activités de l'Agence concernant l'utilisation de techniques nucléaires et connexes dans le domaine de la nutrition, notamment des activités de recherche, de publication et d'assurance de la qualité.</li> <li>Nombre d'États Membres tirant parti des activités de l'Agence concernant l'utilisation des techniques nucléaires et connexes dans le domaine de la nutrition ou y participant.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<p><b>2.2.1.001 Influence des facteurs nutritionnels et environnementaux sur la santé</b></p>	<p>Études et données de meilleure qualité ; principes directeurs, outils et ressources pédagogiques en ligne, publications et procédures standard de contrôle de la qualité mises à la disposition des États Membres ; partenariats nouveaux et efficaces ; conseils aux États Membres sur la politique de nutrition et la conception de programmes.</p>

<b>Sous-programme 2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Renforcer durablement l'accès aux services de médecine nucléaire et d'imagerie diagnostique dans les États Membres afin d'améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies non transmissibles ou infectieuses.</p> <p>— Améliorer la pratique clinique de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique dans les États Membres.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accès aux services de médecine nucléaire et d'imagerie diagnostique et de leur qualité afin d'améliorer les soins aux patients et de soutenir les systèmes de santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent les conseils de l'Agence dans des domaines spécifiques de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique, notamment la recherche clinique, les programmes de gestion de la qualité, les audits cliniques, les modèles d'analyse de données et les modèles prédictifs, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données.</li> <li>Nombre d'établissements participant aux activités menées par l'Agence dans les domaines de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la pratique clinique et des compétences professionnelles en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique dans les États Membres par l'exploitation de l'analyse de données, l'affinement des stratégies d'imagerie médicale, la mise en place de soins de santé rentables et économes en ressources, la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité axés sur le patient et l'amélioration des compétences du personnel au moyen d'une formation théorique et pratique innovante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de professionnels utilisant les supports pédagogiques ou participant à des initiatives de formation théorique et pratique aux fins d'un développement professionnel continu ou d'une formation générale en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique.</li> </ul>

Programme sectoriel 2

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>2.2.2.001 Techniques de médecine nucléaire et de radiologie appliquées à des affections</b>	Mise en œuvre de PCR visant à répondre aux besoins sanitaires au moyen d'applications cliniques de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique dans le cadre d'une approche économe en ressources et transfert des résultats aux États Membres ; orientations et lignes directrices sur l'utilisation de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique ; examens par des pairs et publications de l'Agence visant à combler les lacunes en données concrètes d'information médicale ; Conférence internationale sur l'imagerie médicale intégrée pour les maladies cardiovasculaires (IMIC 2026) ; appui à la conception et à la mise en œuvre des initiatives phares de l'Agence.
<b>2.2.2.002 Gestion des données cliniques et formation aux techniques nucléaires appliquées à la santé</b>	Mise à jour du Campus de la santé humaine et d'autres plateformes éducatives de l'Agence ; élaboration de nouveaux contenus ; maintenance et mise à jour des bases de données du sous-programme 2.2.2 [base de données sur la médecine nucléaire (NUMDAB) et base de données de l'AIEA sur les ressources mondiales en imagerie médicale et en médecine nucléaire (IMAGINE)] ; élaboration de nouvelles bases de données pertinentes ; élaboration de modèles d'économie de la santé sur la médecine nucléaire et l'imagerie diagnostique ; mise à jour de l'apprentissage en ligne interactif et d'autres supports éducatifs ; développement de la réalité virtuelle, des animations 3D et d'autres supports éducatifs ; diffusion des principaux congrès internationaux organisés par les partenaires de l'Agence ; promotion des compétences d'encadrement et autres compétences non techniques ; unification et harmonisation des programmes de formation en médecine nucléaire et en radiologie.
<b>2.2.2.003 Imagerie médicale et radiomique</b>	Ensembles de données, bases de données et modèles d'analyse de données disponibles pour l'évaluation des besoins des États Membres en matière de formation, de personnel et de matériel d'imagerie diagnostique ; mégadonnées collectées aux fins de l'analyse de l'évolution clinique future des maladies transmissibles et non transmissibles.

<b>Sous-programme 2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États Membres à utiliser de manière efficace et efficiente les technologies de pointe actuelles et futures de radiothérapie du cancer et à renforcer leurs capacités à établir des politiques saines pour une radiothérapie de qualité, accessible et durable dans le contexte d'un continuum national de soins contre le cancer.	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation renforcée des lignes directrices de l'Agence par les États Membres afin d'optimiser la prise en charge des patients atteints de cancer par l'application de méthodes fondées sur des données scientifiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'établissements des États Membres qui bénéficient des activités de recherche, de publication et de gestion de la qualité menées par l'Agence dans les domaines de la radiothérapie et de la radiobiologie, ou qui y participent.</li> <li>● Nombre de professionnels utilisant les supports pédagogiques ou participant aux activités de formation théorique et pratique aux fins du développement professionnel continu dans les domaines de la radio-oncologie, de la radiothérapie et de la radiologie.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>2.2.3.001 Radio-oncologie clinique</i>	Examens par des pairs et publications de l'Agence visant à combler les lacunes des orientations internationales sur la planification, l'utilisation et la qualité de la radiothérapie, notamment les techniques avancées ou émergentes, au bénéfice des populations vulnérables ; matériel pédagogique et ressources d'apprentissage en ligne ; PRC sur les aspects cliniques de la radio-oncologie et ceux liés au système de santé.
<i>2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements</i>	Supports didactiques virtuels et ressources d'apprentissage en ligne ; fourniture de compétences spécialisées pour les essais cliniques utilisant des stratégies nouvelles, notamment la biodosimétrie clinique et la biodosimétrie des accidents radiologiques ; recherche en radiobiologie cliniquement pertinente.

<b>Sous-programme 2.2.4 Dosimétrie et physique médicale pour l'imagerie et la thérapie</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Aider les États Membres à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des procédures d'imagerie et de radiothérapie de manière sûre et efficace en optimisant les pratiques de dosimétrie et de physique médicale.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue des principes directeurs et des services de dosimétrie de l'Agence pour renforcer l'assurance de la qualité et la dosimétrie dans les laboratoires nationaux d'étalonnage et les hôpitaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres utilisant les services du Laboratoire de dosimétrie (étalonnages, comparaisons et audits dosimétriques).</li> <li>● Nombre de professionnels, de partenaires ou d'organisations qui bénéficient de la collaboration et des activités de formation du Laboratoire de dosimétrie.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit</i>	Résultats des services postaux d'audit dosimétrique ; résultats de l'étalonnage des normes nationales de dosimétrie ; résultats des comparaisons ; correction des écarts d'étalonnage de faisceaux dans les États Membres ; bases de données actualisées.
<i>2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements</i>	Publications de l'Agence fournissant des orientations en dosimétrie ; codes de pratique en dosimétrie ; Colloque international sur les normes, les applications et l'assurance de la qualité en dosimétrie des rayonnements dans le domaine médical (IDOS 2026) ; matériel didactique sur la dosimétrie des rayonnements ; bases de données pertinentes.
<i>2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique</i>	Publications sur les principes directeurs régissant l'assurance de la qualité en ce qui concerne les aspects physiques, techniques et de sûreté de la physique médicale clinique ; formations et outils pédagogiques destinés aux physiciens médicaux spécialisés en imagerie médicale et en radiothérapie.

## **Programme 2.3 Ressources en eau**

La gestion des ressources en eau est un facteur essentiel du bien-être humain et de la santé des écosystèmes reconnu dans l'ODD 6 (Eau propre et assainissement). Les estimations de l'eau douce disponible et de son renouvellement, les liens systémiques entre l'atmosphère, les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que les mécanismes de la dégradation de la qualité de l'eau et son ampleur ne sont pas toujours bien compris. L'augmentation de la population et le développement mondial exercent une pression supplémentaire sur les ressources en eau de la planète, en particulier sur les eaux souterraines. La surexploitation des eaux souterraines fossiles ou non renouvelables entraîne souvent une baisse importante du niveau des nappes phréatiques et une pénurie générale d'eau mais la distinction entre eaux souterraines renouvelables et non renouvelables est complexe. L'augmentation de la demande alimentaire et énergétique exige que les pouvoirs publics répartissent les ressources en eau de manière appropriée entre les différents secteurs économiques. Toutefois, les changements climatiques altèrent de plus en plus le déroulement des processus du cycle hydrologique, ce qui conduit à des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces événements peuvent accélérer la reconstitution des ressources en eau, comme le font les inondations, mais aussi accroître considérablement la pression sur les ressources en augmentant l'intensité et la durée des sécheresses.

L'évaluation et la gestion exhaustives des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines nécessitent des approches pluridisciplinaires et multi-isotopiques étayées par des données scientifiques, hydrologiques et environnementales solides. Les eaux de surface et les eaux souterraines de nombreux bassins hydrographiques n'ont pas été évaluées exhaustivement, ce qui empêche les États Membres de gérer efficacement les demandes d'approvisionnement en eau et de gérer véritablement les ressources en eau. Le programme 2.3 contribue à la réalisation des cibles de l'ODD 6 en déployant des techniques d'hydrologie isotopique pour mieux comprendre l'hydrologie nationale, notamment en développant les analyses avec l'aide du Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'AIEA. Il s'attache en priorité à l'innovation scientifique en hydrologie isotopique et en méthodes d'analyse, ainsi qu'au transfert de ces développements et compétences par des actions de renforcement des capacités, par exemple au sein du Réseau GloWAL. Ces activités aident les États Membres à devenir autonomes dans la gestion des ressources en eau et à s'adapter efficacement aux pressions combinées des changements climatiques et anthropiques.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** La participation des États Membres à toutes les étapes d'une étude hydrologique appropriée est jugée cruciale pour l'adoption de l'hydrologie isotopique comme pilier essentiel de l'évaluation des ressources en eau. La version révisée du projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau (IWAVE 2.0) est un outil puissant que les États Membres peuvent utiliser pour analyser la viabilité de leurs structures de gestion de l'approvisionnement en eau et pour susciter l'engagement et la participation à long terme de toutes les parties prenantes chargées des ressources en eau. Une bonne compréhension de la manière dont les techniques nucléaires et isotopiques peuvent aider à résoudre des problèmes hydriques précis confère aux plans de travail un avantage comparatif par rapport aux études hydrologiques classiques. L'utilisation des isotopes stables, des radio-isotopes et des gaz rares en hydrologie est continuellement mise à jour à mesure que de nouveaux traceurs isotopiques sont mis au point. Les États Membres, en particulier ceux qui se préoccupent de la qualité de l'eau, continuent à s'intéresser aux traceurs isotopiques non traditionnels dans les systèmes hydriques, ce qui les amène à produire eux-mêmes des résultats d'analyse. L'Agence continue d'aider les laboratoires des États Membres à améliorer leurs capacités d'analyse et la fiabilité des données produites en effectuant des tests de compétence biennaux sur l'utilisation des isotopes stables et des radio-isotopes en hydrologie, et cherche de plus en plus à mener des tests régionaux contribuant à générer un sentiment de communauté entre les laboratoires qu'elle appuie. Cet appui sera favorisé au moyen du Réseau GloWAL. Les États Membres considèrent que les projets sur la qualité et la quantité de l'eau utilisant la cartographie de la vulnérabilité des aquifères sont cruciaux pour assurer un approvisionnement durable en eau, et l'inscription aux cours sur ce sujet est totale. Des offres de formation supplémentaires ont été développées, portant sur la mise en œuvre d'un modèle conceptuel hydrologique solide et sur l'utilisation avancée des données générées par les modèles hydrologiques isotopiques pour la prévision des bilans hydriques des bassins versants.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Synthétiser les domaines prioritaires de la gestion des ressources en eau liés à sa durabilité, recensés par les États Membres, qui peuvent être traités au moyen de l'hydrologie isotopique et intégrés dans l'objectif principal du Réseau GloWAL.
2. Recenser et évaluer les besoins du cadre institutionnel et juridique, ainsi que les informations hydrologiques détaillées aux niveaux national et régional, notamment celles des réseaux de surveillance, pour renforcer la contribution de l'hydrologie isotopique à la gestion des ressources en eau.

3. Techniques isotopiques présentant un avantage comparatif par rapport aux solutions traditionnelles non nucléaires pour l'application proposée.

### **Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 2.3.1 Réseaux de données d'hydrologie isotopique et changements climatiques* a pour objet d'alimenter les bases de données mondiales sur les isotopes établies par l'Agence il y a longtemps [le Réseau mondial de mesure des isotopes dans les précipitations (GNIP) et le Réseau mondial de mesure des isotopes dans les cours d'eau (GNIR)] et de les rendre publiquement accessibles aux fins de la réalisation d'études hydrologiques et climatologiques. La participation des États Membres n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Les réseaux ont une grande capacité d'expansion, un objectif prioritaire étant l'ajout de stations de surveillance dans les zones sous-représentées. Toutefois, des évaluations se font également là où la densité des stations de surveillance devient trop élevée. Il y a également un intérêt pour la mise en place d'un réseau mondial de surveillance isotopique des lacs, qui fera l'objet d'un examen. De même, la demande de données mondiales sur les isotopes continue d'augmenter, car elles sont de plus en plus utilisées pour étudier les changements climatiques et leurs effets sur l'environnement. Ces données sont surtout utilisées pour développer des modèles de bilan hydrique et des modèles climatiques fondés sur les isotopes et améliorer les prévisions climatiques. L'extension des bases de données à d'autres traceurs hydrologiques tels que l'azote 15 ( $^{15}\text{N}$ ) est en cours, de même que l'intégration d'outils d'apprentissage automatique qui permettront de prédire les isotopes des précipitations dans les régions où les données sont rares. Les modèles nécessaires existent déjà mais il faut des données réelles pour évaluer leur précision. Ces travaux répondant à la nécessité d'une surveillance continue dans les États Membres montrent que l'on peut utiliser l'ensemble des données isotopiques mondiales de l'Agence de manière innovante pour évaluer les incidences des changements climatiques et de l'utilisation des sols sur le cycle hydrologique. Le Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'Agence continue d'aider les États Membres à améliorer l'autonomie et la performance des laboratoires d'hydrologie isotopique anciens et récents par des activités de formation et d'apprentissage en ligne sur les sciences hydrologiques et l'interprétation des données isotopiques.

Le *sous-programme 2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes* fournit un appui à un nombre croissant d'États Membres souhaitant effectuer des évaluations exhaustives des ressources en eau aux niveaux local, national et régional afin d'en assurer la gestion durable. Les projets et les plans de travail se fondent sur les priorités des États Membres concernant les ressources en eau, le projet IWAVE 2.0 et les cadres institutionnels et juridiques existants. Le nombre de demandes d'évaluation de la vulnérabilité à la pollution des eaux souterraines et des problèmes de qualité de l'eau qui en découlent a augmenté ces dernières années. Pour y répondre, l'Agence facilitera et encouragera la mise au point de nouvelles méthodes et approches de terrain et de laboratoire fondées sur l'utilisation des isotopes de l'environnement. Il s'agira notamment d'évaluations cartographiques de la vulnérabilité des nappes souterraines et de la modélisation des flux entre les différentes parties du cycle de l'eau au moyen d'une série de traceurs isotopiques selon le contexte environnemental et les stratégies de gestion adoptées par les États Membres.

Le *sous-programme 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour la durabilité des ressources en eau* facilite et promeut l'accès à l'utilisation des radio-isotopes de l'environnement, des gaz rares dissous et de leurs isotopes aux fins de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau, en mettant l'accent sur la contrainte des échelles chronologiques des processus du cycle de l'eau. Il renforce les efforts visant à améliorer l'utilisation de ces traceurs et à élargir l'utilisation de radio-isotopes à demi-vies très diverses pour contraindre le temps de séjour des eaux souterraines, les processus de recharge et la compression du cycle hydrologique face aux changements climatiques. Il portera sur l'innovation scientifique dans les nouvelles méthodologies de terrain et de laboratoire aux fins de l'application courante de ces radio-isotopes, des isotopes stables et d'autres outils géochimiques pour déterminer comment les échelles chronologiques des processus du cycle de l'eau changent en réponse au réchauffement de la planète.

Le *sous-programme 2.3.4 Applications isotopiques pour la qualité de l'eau* est un nouveau sous-programme introduit à l'exercice biennal 2026-2027. Il portera principalement sur des PRC, des réunions techniques, des cours et l'élaboration de rapports et de lignes directrices scientifiques et techniques sur la résolution des nombreuses questions concernant la baisse mondiale de la qualité de l'eau.

## Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

<b>Programme 2.3 Ressources en eau</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Aider les États Membres à utiliser les techniques d'hydrologie isotopique pour évaluer et gérer leurs ressources en eau douce, notamment les conséquences du changement hydroclimatique sur la répartition et la disponibilité des ressources en eau.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services de l'Agence pour une gestion durable des ressources en eau et l'élaboration de législations et de politiques de l'eau reposant sur une évaluation scientifiquement fondée de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les méthodes d'hydrologie isotopique et les ensembles de données isotopiques mondiales de l'Agence pour évaluer et gérer les ressources en eau, notamment pour appuyer l'adaptation aux changements climatiques.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources humaines formées et infrastructure disponible dans les États Membres utilisant des services de l'Agence pour l'intégration et l'utilisation systématique de méthodes d'hydrologie isotopique dans les évaluations des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant aux activités de formation de l'Agence pour renforcer les capacités d'élaborer des stratégies de gestion durable de l'eau afin d'améliorer la sécurité hydrique.</li> <li>Nombre d'États Membres disposant de laboratoires capables de produire des données isotopiques de bonne qualité à partir d'échantillons d'eau avec l'aide de l'Agence.</li> </ul>

<b>Sous-programme 2.3.1 Réseaux de données d'hydrologie isotopique et changements climatiques</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Donner aux États Membres accès à des données isotopiques mondiales et à des produits cartographiques concernant l'eau et diffuser des informations sur l'hydrologie isotopique dans le cadre de publications et de formations.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue, par les institutions des États Membres, des ensembles de données isotopiques mondiales gérées par l'Agence aux fins de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres contribuant aux réseaux de données isotopiques mondiales de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres à analyser les isotopes stables de l'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contreparties de projet des États Membres ayant suivi avec succès la formation de l'Agence sur l'hydrologie isotopique consacrée à l'acquisition et à l'utilisation des données concernant les isotopes de l'eau.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.3.1.001 Réseaux mondiaux de données sur les isotopes de l'eau de l'AIEA</b>	Mises à jour annuelles des bases de données mondiales sur les isotopes de l'eau (GNIP et GNIR), accroissement du nombre de stations de surveillance dans les États Membres, cours sur les méthodes d'analyse et exercices de comparaison interlaboratoires.
<b>2.3.1.002 Comprendre l'incidence du changements climatiques sur le cycle mondial de l'eau</b>	Cours, supports de formation en ligne, cartes numériques, bases de données, lettres d'information et documents d'information produits par l'Agence et en collaboration avec divers partenaires.

<b>Sous-programme 2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau à l'aide des isotopes</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États Membres à adopter les techniques isotopiques pour effectuer une évaluation intégrée de la quantité, de la qualité et de la durabilité de l'eau à l'échelle locale, nationale et transfrontière sur l'ensemble du cycle de l'eau afin d'améliorer la gestion nationale des ressources en eau.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité accrue d'informations techniques et capacité accrue des États Membres à produire et utiliser des données d'hydrologie isotopique pour évaluer et gérer les ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les méthodes d'hydrologie isotopique de l'Agence pour évaluer et gérer les ressources en eau.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.3.2.001 Évaluation globale des ressources en eau</b>	Rapports d'évaluation nationaux pour les États Membres participants ; réunions techniques sur les directives relatives aux bonnes pratiques en matière d'évaluation des ressources en eau ; cours et supports didactiques ; rapports et publications scientifiques et techniques.
<b>2.3.2.002 Stratégies de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines</b>	Rapports sur l'évaluation des bassins versants et des aquifères, formation sur les stratégies de gestion de l'eau à l'aide de traceurs isotopiques, publications scientifiques et techniques. Directives concernant les bonnes pratiques de gestion isotopique des ressources en eau ; cours et matériel didactique ; rapports et publications scientifiques et techniques ; documents d'information produits par l'Agence et en collaboration avec divers partenaires des Nations Unies et des États Membres.

<b>Sous-programme 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour la durabilité des ressources en eau</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États Membres à renforcer leur capacité d'analyse et d'utilisation des radio-isotopes de l'environnement dans les échantillons d'eau pour comprendre la durée des processus du cycle hydrologique.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des compétences spécialisées de l'Agence en matière d'utilisation des radio-isotopes pour quantifier les échelles de temps des processus du cycle de l'eau, notamment pour déterminer l'âge des eaux souterraines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les radionucléides et les isotopes de gaz rares pour la quantification des échelles de temps.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des services de l'Agence par les États Membres pour analyser le tritium et les isotopes des gaz rares dans les échantillons d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contreparties de projet des États Membres formés à l'analyse des radionucléides de l'environnement pour l'évaluation des échelles de temps.</li> <li>Nombre d'États Membres capables de produire des données de qualité sur le tritium ou les isotopes des gaz rares.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.3.3.001 Quantification de l'âge des eaux souterraines</b>	Réseau élargi de laboratoires des États Membres capables d'effectuer des analyses isotopiques et des mesures du tritium et des gaz rares ; amélioration de l'échantillonnage et de l'analyse des radio-isotopes pour l'évaluation du temps de séjour des eaux souterraines ; tests de compétence ; formation des contreparties de projet ; publications scientifiques et rapports techniques.

Programme sectoriel 2

<b>2.3.3.002 Définition des échelles de temps des processus du cycle de l'eau</b>	Formations, procédures opérationnelles standard, lignes directrices, rapports scientifiques et techniques.
---	--

<b>Sous-programme 2.3.4 Applications isotopiques pour la qualité de l'eau</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États Membres à renforcer leur capacité d'analyse et d'utilisation des traceurs isotopiques pour améliorer la gestion de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services de l'Agence pour une gestion durable des ressources en eau et l'élaboration de législations et de politiques de l'eau reposant sur une évaluation scientifiquement fondée de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant des traceurs isotopiques pour l'évaluation et la gestion de la qualité de l'eau.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des ressources humaines formées et de l'infrastructure disponible dans les États Membres utilisant des services de l'Agence pour l'intégration et l'utilisation courante de méthodes d'hydrologie isotopique dans les évaluations des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres capables de produire des données de qualité sur l'azote et les isotopes du soufre.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.3.4.001 Évaluation isotopique de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines</b>	Réseau élargi de laboratoires des États Membres ; orientations sur l'échantillonnage et l'analyse des isotopes de l'azote et du soufre ; procédures opérationnelles standard, formations, rapports sur les tests de compétence.
<b>2.3.4.002 Détermination des sources et des voies de pollution</b>	Rapports techniques sur l'utilisation de traceurs isotopiques pour la qualité de l'eau ; publications scientifiques ; contreparties de projet formées à l'utilisation de traceurs isotopiques pour déterminer les sources et les voies de pollution.

## Programme 2.4 Environnement marin

Les océans subissent la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, menaces majeures pour leur santé et pour la santé et le bien-être des êtres humains. Il est donc primordial de comprendre et de protéger les écosystèmes côtiers et marins et leurs ressources aux fins de la santé, du développement durable et pour aider les États Membres à réaliser les ODD, en particulier les ODD 13 (Action climatique) et 14 (Vie aquatique). Les graves menaces qui pèsent sur l'environnement côtier et marin, telles que la pollution, notamment par les microplastiques, et les incidences des changements océaniques, notamment celles liées au climat, continuent à nuire à la sécurité sanitaire des produits de la mer, réduire la biodiversité et compromettre la fourniture de services écosystémiques essentiels.

Les techniques nucléaires et isotopiques ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de solutions scientifiques adaptées afin de générer des connaissances pour les stratégies d'atténuation et d'adaptation. L'objectif du programme 2.4 est d'aider les États Membres, par la R-D, à renforcer leur capacité à utiliser les techniques nucléaires et isotopiques pour mieux comprendre les incidences des changements océaniques, notamment celles liées au climat, de déceler les problèmes marins causés par des polluants radioactifs et non radioactifs et d'y faire face, notamment dans le cadre de l'initiative NUTEC Plastics, et d'œuvrer à la sécurité sanitaire des produits de la mer dans le cadre de l'initiative Atoms4Food.

Les activités du programme visent à développer et à coordonner la R-D pour aider les États Membres à améliorer les capacités d'analyse et d'évaluation de leurs laboratoires, favorisant ainsi le commerce international, la durabilité écologique, l'évaluation efficace des risques qui pèsent sur l'environnement marin, la préparation et la conduite des interventions d'urgence (PCI), l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs conséquences, ainsi que la remise en état des écosystèmes marins soumis à des contraintes environnementales. Elles les aident également à renforcer leur capacité à évaluer le carbone bleu et les niveaux élevés de contamination

radioactive ou autre de l'environnement, notamment de contamination par les plastiques marins, à l'aide du nouveau laboratoire de référence marine de l'initiative NUTEC Plastics, et à gérer de façon durable le milieu marin, des pôles aux petites îles, et ses ressources naturelles. Le programme joue un rôle de coordination dans des domaines importants tels que l'acidification des océans et la transparence et la validation des données sur le contrôle radiologique international du milieu marin. Il porte également sur des recherches visant à fournir des informations scientifiques pertinentes sur les questions marines à d'autres entités des Nations Unies, contribuant ainsi à la réalisation cohérente de l'ODD 14, qui suppose de répondre aux appels à l'action pour appuyer la mise en œuvre de nouveaux cadres liés à l'environnement en accordant une attention particulière à la conservation de la biodiversité.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Il ressort des retours d'information des États Membres, des études scientifiques et des conclusions de la Conférence des Nations Unies de 2024 pour appuyer la mise en œuvre de l'ODD 14 que la santé des océans est une préoccupation importante dans le monde entier, car elle a des conséquences directes pour la santé humaine, qui est une priorité absolue pour de nombreux États Membres, et que leur capacité de participer à la prise de décisions scientifiques sur la question et de mener leurs propres processus en ce sens est primordiale. La Conférence a également demandé une action urgente, car la crise des océans progresse plus vite que nous ne la comprenons et que nous n'agissons actuellement. Il reste donc crucial d'évaluer avec précision et en temps voulu les effets de la pollution marine et des changements océaniques, notamment sur le climat, et de recenser les mesures d'atténuation et les principales lacunes en matière d'information aux niveaux national, régional et interrégional. La valeur ajoutée des technologies nucléaires et isotopiques pour combler les lacunes dans les connaissances scientifiques en complément des méthodes conventionnelles en est d'autant plus soulignée.

Les Laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA continueront à combler les lacunes en connaissances, à élaborer des méthodes et à collecter des données de surveillance, notamment dans le cadre des initiatives NUTEC Plastics et d'Atoms4Food. Ils fourniront ainsi des évaluations scientifiques pertinentes du milieu marin, des outils et des données en la matière pour aider les États Membres à relever les principaux défis à cet égard et à atteindre les ODD et leurs cibles. En particulier, ils répondront à la demande croissante des États Membres en matière d'évaluations scientifiques sur les plastiques marins, la pollution et le carbone bleu.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités permettant aux États Membres de s'employer à atteindre les ODD, en particulier les ODD 13, 14 et 17.
2. Activités aidant les laboratoires des États Membres, par l'établissement de réseaux et l'élaboration de principes directeurs et de meilleures pratiques, à mieux comprendre et gérer les questions environnementales à l'aide de techniques nucléaires et isotopiques.
3. Activités aidant les États Membres dans leurs actions en faveur de la sécurité sanitaire et alimentaire des produits de la mer.
4. Renforcement de la coopération avec les institutions des États Membres par l'intermédiaire de réseaux (tels que le réseau ALMERA, UN-Océans et le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies) et avec les organismes des Nations Unies afin de réaliser de manière cohérente l'ODD 14, l'approche commune des Nations Unies vers une planète sans pollution, le Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée, la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM) et le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, ainsi que par l'intermédiaire des centres collaborateurs de l'Agence et d'autres partenariats.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le sous-programme 2.4.1 *Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et des changements dans l'environnement marin* entamera l'évaluation des incidences que pourraient avoir les techniques d'élimination du dioxyde de carbone marin en cours d'élaboration par les États Membres, ainsi qu'une approche des « multiples pressions » sur les écosystèmes. Le programme favorisera l'utilisation de techniques nucléaires et isotopiques pour mieux comprendre les changements climatiques et océaniques, en particulier les modifications du cycle du carbone océanique, évaluer l'acidification des océans, le carbone bleu et ses multiples avantages, les effets de la désoxygénation due aux changements climatiques et à l'eutrophisation sur les écosystèmes côtiers et marins, les effets des changements climatiques sur le comportement des polluants et sur les processus océaniques. Les Laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA répondent au manque de connaissances et aident les États Membres à améliorer l'autonomie d'analyse et la performance des laboratoires nouveaux et existants en complétant les activités de formation sur les effets des changements climatiques et océaniques et en promouvant l'harmonisation des méthodes d'intercomparaison des données.

Programme sectoriel 2

Le *sous-programme 2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution marine* renforcera encore la capacité d'aider les États Membres en matière de préparation et conduite des interventions d'urgence et développera la collaboration avec les organisations mondiales, notamment celles des conventions marines, les centres de collaboration, les groupes d'experts et le réseau ALMERA. Une attention particulière sera accordée aux régions polaires et aux petits États insulaires en développement, où la pollution devrait avoir des effets environnementaux et économiques considérables, eu égard aux nombreux facteurs de stress et à la vulnérabilité des écosystèmes. La base de données du Système d'information sur la radioactivité marine (MARIS) de l'Agence a été considérablement modernisée, ce qui en fait un outil puissant d'évaluation de la radioactivité marine, et continuera d'être enrichie avec des ensembles de données supplémentaires. Le sous-programme comporte de vastes activités coordonnées dans l'ensemble de la Division des laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA. Après l'accréditation des laboratoires pour la production de matériaux de référence et l'expansion de l'initiative NUTEC Plastics, il sera structuré en deux composantes principales pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. La première composante porte sur la surveillance et l'évaluation de la pollution, et la seconde sur l'amélioration de la qualité des données marines. Cette nouvelle structure permettra de rationaliser les activités des trois laboratoires, de répondre comme il se doit aux demandes croissantes des États Membres en matière de surveillance rigoureuse et de données scientifiques de qualité, et de favoriser la collaboration et le financement extrabudgétaire de services spécialisés.

Le *sous-programme 2.4.3 Techniques d'analyse pour la protection de la biodiversité marine et des services écosystémiques* continuera de mettre au point des techniques nucléaires et connexes pour fournir aux États Membres des outils puissants permettant d'évaluer les biotoxines produites par les efflorescences algales nuisibles (HAB) et les contaminants marins, notamment les microplastiques. Il étudiera les sources, le comportement et l'effet des contaminants sur les services écosystémiques marins et les effets potentiels de l'exploitation minière des grands fonds marins sur le fonctionnement et la biodiversité de leurs écosystèmes. Une attention accrue sera portée aux contaminants émergents (notamment aux microplastiques, aux additifs plastiques, aux PFAS et aux éléments technologiques critiques) et à la sécurité sanitaire des produits de la mer. Les États Membres et leurs laboratoires recevront un appui dans le cadre d'initiatives internationales telles que les conventions de Barcelone, de Minamata et de Stockholm administrées par le PNUE, sous la forme de compétences scientifiques spécialisées et de transfert de connaissances afin de produire des données fiables sur les contaminants marins, d'enrichir leurs connaissances, de renforcer leurs capacités d'analyse et de transférer du savoir-faire en évaluation des écosystèmes côtiers et marins.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 2.4 Environnement marin</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États Membres à atténuer les problèmes les plus urgents liés au milieu marin et à y faire face en utilisant les techniques nucléaires et dérivées, tout en améliorant leurs compétences et leur capacité à élaborer des stratégies scientifiques adaptées pour gérer durablement les écosystèmes marins.	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement des compétences des États Membres et de leur capacité à faire face aux changements océaniques dus au climat et aux contaminants marins, et d'en atténuer les effets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de nouvelles publications de l'Agence et de publications scientifiques sur l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques face aux problèmes côtiers et marins et sur la réalisation des ODD pertinents et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue par les États Membres des services, connaissances et capacités de l'Agence en vue d'améliorer leurs compétences et leurs capacités d'élaborer des stratégies pour gérer durablement les ressources et écosystèmes marins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de professionnels des États Membres participant à des activités de recherche ou de formation organisées par l'Agence pour améliorer leurs capacités d'élaborer des stratégies pour protéger l'environnement marin et exploiter les ressources naturelles de façon durable.</li> <li>● Nombre de matières de référence certifiées produites, de tests de compétence effectués et d'exercices de comparaison interlaboratoires effectués.</li> </ul>

<b>Sous-programme 2.4.1 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et des changements dans l'environnement marin</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Aider les États Membres à renforcer leurs compétences scientifiques spécialisées et leur capacité d'évaluer les incidences sur la santé des océans par la recherche-développement.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des compétences des États Membres et de leur capacité d'élaborer des stratégies scientifiques adaptées pour gérer durablement les écosystèmes marins touchés par les changements climatiques et les activités humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de scientifiques des États Membres participant aux activités de recherche coordonnée ou de formation de l'Agence sur l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer les effets des changements climatiques et océaniques.</li> <li>Nombre d'experts d'États Membres qui recherchent sur le site web du Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC) des informations sur l'acidification des océans et ses incidences socio-économiques potentielles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des services de l'Agence par les États Membres aux fins d'élaborer des techniques nucléaires et isotopiques et de les appliquer à l'évaluation des effets des changements climatiques et océaniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports et de publications scientifiques de l'Agence consacrés aux problèmes les plus pressants des milieux côtiers et marins dans les États Membres, tels que le carbone bleu, l'acidification des océans, leur réchauffement et leur désoxygénation.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.4.1.001 Outils isotopiques d'étude des changements climatiques et environnementaux</b>	Publications et principes directeurs concernant les meilleures pratiques d'application des techniques nucléaires et isotopiques à l'étude des effets des changements océaniques, notamment sur le climat.
<b>2.4.1.002 Évaluation du cycle du carbone et des conséquences de l'acidification des océans</b>	Publications, rapports et principes directeurs concernant les bonnes pratiques d'application des techniques nucléaires et connexes à l'étude des conséquences de l'acidification des océans et du cycle du carbone, en particulier le carbone bleu comme solution naturelle pour atténuer les changements climatiques ; transfert de connaissances adaptées aux objectifs des États Membres ; mises à jour du site web de l'OA-ICC ; formations et échange d'informations.

<b>Sous-programme 2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution marine</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Aider les États Membres à améliorer leur compétence scientifique spécialisée et leur capacité d'utiliser des techniques nucléaires pour évaluer la pollution et les effets des contaminants sur le milieu marin afin qu'ils prennent des décisions éclairées de gestion de l'environnement en situation ordinaire et en situation d'urgence, en mettant au point et en transférant des techniques nucléaires et isotopiques.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services de l'Agence à l'appui de l'application des techniques nucléaires et isotopiques afin de surveiller l'apparition, la dispersion et les tendances des polluants radioactifs et non radioactifs et de déterminer leur origine, leur comportement et leurs effets sur l'environnement marin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de scientifiques des États Membres participant aux activités de recherche coordonnée de l'Agence ou recevant d'elle un appui afin d'utiliser efficacement les applications nucléaires pour évaluer la pollution et les effets des contaminants sur l'environnement côtier et marin.</li> <li>Nombre de matières de référence certifiées produites, de tests de compétence effectués et d'exercices de comparaison interlaboratoires effectués.</li> </ul>

## Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des informations, des données, des mesures en temps réel et des outils numériques par les experts des États Membres aux fins de la gestion du milieu marin et de la prise de décisions en situation ordinaire et en situation d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'experts d'États Membres consultant la base de données MARIS.</li> <li>Nombre de rapports et de publications scientifiques de l'Agence concernant la pollution côtière et marine radioactive et non radioactive.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.4.2.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement marin</b>	Publications et principes directeurs sur l'application des techniques nucléaires et connexes à l'étude de la pollution de l'environnement marin.

<b>Sous-programme 2.4.3 Techniques d'analyse pour la protection de la biodiversité et des services écosystémiques</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Fournir aux États Membres un appui et des compétences scientifiques et techniques aux fins de l'application des techniques nucléaires et isotopiques pour comprendre les sources, la distribution, le sort et les effets des contaminants, notamment des plastiques marins, des biotoxines liées aux efflorescences algales nuisibles (HAB) et des radionucléides, préserver la biodiversité marine, les écosystèmes et les services écosystémiques, maintenir la sécurité sanitaire des aliments.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services d'assurance de la qualité et de R-D de l'Agence afin d'appliquer les techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer l'apparition, le transfert et les effets des contaminants dans l'environnement marin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de méthodes d'analyse mises au point ou perfectionnées pour améliorer la qualité des données d'analyse des États Membres sur les contaminants.</li> <li>Nombre de scientifiques des États Membres participant aux activités de recherche et de formation coordonnées par l'Agence, et d'institutions scientifiques assistées afin d'améliorer leur capacité de surveiller et d'évaluer les processus de transfert, le comportement et l'incidence des polluants et des radionucléides dans l'environnement marin.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des outils de l'Agence afin d'améliorer les connaissances sur les sources, l'accumulation, le transfert et les effets des contaminants marins sur les organismes marins cibles, les écosystèmes côtiers et marins et les produits de la mer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications de l'Agence et de publications scientifiques sur l'utilisation de techniques nucléaires et isotopiques concernant les sources des contaminants marins, leur accumulation, leur transfert et leurs effets sur les organismes marins et les produits de la mer.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>2.4.3.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement</b>	Méthodes d'analyse permettant de déterminer les polluants marins, notamment les contaminants émergents ; services d'assurance de la qualité afin d'améliorer ou de maintenir la qualité des laboratoires des États Membres ; création de capacités dans les États Membres en vue d'améliorer la connaissance du contrôle radiologique, de l'évaluation et de la remédiation de l'environnement.
<b>2.4.3.002 Techniques nucléaires et isotopiques pour la gestion des services écosystémiques, notamment la lutte contre les plastiques marins</b>	Lignes directrices sur les meilleures pratiques, publications scientifiques, rapports sur l'application des techniques nucléaires et connexes à l'évaluation des effets des polluants (p. ex. microplastiques marins, biotoxines des algues nuisibles, radionucléides, nutriments excédentaires) sur le biote, les écosystèmes côtiers et marins et la sécurité sanitaire des produits de la mer dans le contexte d'un environnement marin en évolution. Transfert de connaissances adaptées aux objectifs des États Membres.

## **Programme 2.5 Radiochimie et technologie des rayonnements**

La radiochimie et la technologie des rayonnements ont de nombreuses applications utiles dans divers domaines tels que les soins de santé, la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'industrie. Le programme restera axé sur l'amélioration des applications dans ces domaines en vue de répondre aux besoins des États Membres, notamment l'atténuation de la pollution par le plastique dans le cadre de l'initiative NUTEC Plastics. Les techniques de radiochimie et celles faisant appel aux isotopes stables mises au point aux laboratoires de l'Agence à Seibersdorf peuvent aider à évaluer les problèmes de pollution, les changements climatiques et d'autres processus environnementaux au moyen de la recherche appliquée pour mettre au point des outils appropriés afin de produire des données et des évaluations d'impact adaptées et de qualité permettant des décisions de politique générale fondées sur la science.

Face à une demande qui continue de croître, les activités techniques du programme viseront à aider les États Membres à renforcer leurs capacités d'utilisation durable des technologies pertinentes, telles que celles basées sur des machines, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques de travail en laboratoire et dans l'industrie, l'assurance de la qualité, la sûreté, le respect des prescriptions réglementaires nationales pertinentes et la certification. Ces activités seront complétées par l'élaboration de documents techniques, de lignes directrices, de ressources didactiques en ligne et de modules d'apprentissage à distance.

Dans le domaine des soins de santé, le programme restera axé sur les activités liées à la production de radio-isotopes médicaux et industriels et d'autres isotopes de diagnostic, sur les nouveaux radionucléides thérapeutiques, notamment les émetteurs alpha, sur les radiopharmaceutiques théranostiques et à cible moléculaire, en insistant fortement sur l'accessibilité et les aspects réglementaires. Les activités d'appui porteront notamment sur l'utilisation de biomatériaux et sur la régénération de tissus au moyen de traitements assistés par irradiation. Les activités concernant les applications industrielles et environnementales des radiotraceurs, la technologie des rayonnements et les méthodes d'analyse nucléaire porteront essentiellement sur la formation et la certification afin d'aider les États Membres à permettre l'utilisation sûre de ces techniques, sur les applications de contrôle des processus environnementaux et sur l'évaluation des ouvrages de génie civil et d'objets du patrimoine culturel. En outre, l'utilisation d'essais non destructifs (END) renforcera le réseau de collaboration face aux catastrophes naturelles. Une attention particulière sera également portée aux technologies des rayonnements qui répondent à des besoins émergents, tels que le traitement radiologique des effluents industriels ou des risques biologiques potentiels, la préservation des objets du patrimoine culturel, les activités de recyclage visant à atténuer la pollution par le plastique, et la production de produits de valeur élevée, comme les nanomatériaux, les biomatériaux et les bioplastiques. Une formation pratique sera dispensée et des outils d'apprentissage à distance seront élaborés en coopération avec les instituts collaborateurs.

***Enseignements tirés des examens et des évaluations :*** Le succès et la durabilité du déploiement et de l'application des techniques nucléaires dans les États Membres exigent que toutes les parties prenantes participent d'emblée et que le personnel soit dûment formé et certifié. L'appui que l'Agence a apporté aux États Membres pour les aider à utiliser les END aux fins d'évaluer l'intégrité structurelle des infrastructures civiles à la suite de catastrophes naturelles récentes montre qu'il faut rester prêt à réagir à de tels événements, notamment en dispensant des formations aux techniques d'END. Les applications industrielles des techniques fondées sur les radiotraceurs et les rayonnements sont bien établies dans de nombreux pays. Elles continuent cependant d'évoluer pour répondre à de nouveaux besoins, tels que la lutte contre la pollution par le plastique et l'atténuation des gaz à effet de serre. Ces activités sont exécutées dans le cadre de l'initiative NUTEC Plastics.

### ***Critères spécifiques de hiérarchisation :***

1. Aider les États Membres à utiliser les techniques nucléaires présentant un avantage clair par rapport aux techniques non nucléaires.
2. Aider les États Membres à élaborer des stratégies de formation globales pour disposer de ressources humaines qualifiées et de pratiques de travail sûres dans le respect des prescriptions réglementaires nationales.
3. Aider les États Membres aux fins de la production globale de radio-isotopes et de l'approvisionnement en radio-isotopes.
4. Aider les États Membres à mettre au point des méthodes de recyclage du plastique faisant appel aux rayonnements.

## Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la gestion du cancer et des maladies non transmissibles* aidera en priorité les États Membres à mettre au point des radiopharmaceutiques de diagnostic, notamment à base de cuivre 64 ( $^{64}\text{Cu}$ ), de gallium 68 ( $^{68}\text{Ga}$ ), de technétium 99m ( $^{99\text{m}}\text{Tc}$ ) et de zirconium 89 ( $^{89}\text{Zr}$ ). Il continuera d'appuyer la mise au point de radiopharmaceutiques thérapeutiques au lutécium 177 ( $^{177}\text{Lu}$ ) et à l'actinium 225 ( $^{225}\text{Ac}$ ), et de nouveaux émetteurs bêta, alpha et Auger. Il contribuera également à la mise en œuvre de bonnes pratiques de fabrication et de programmes d'assurance de la qualité dans la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques. En réponse à l'intérêt exprimé par les États Membres, il étudiera les nouveaux radionucléides thérapeutiques et radiopharmaceutiques, en soulignant l'importance de maintenir un approvisionnement durable en isotopes médicaux. En outre, il enrichira la base de données sur la radiopharmacie et renforcera la collaboration avec l'OMS et d'autres organismes de réglementation par l'intermédiaire du Groupe de travail technique de l'AIEA sur la réglementation des radiopharmaceutiques.

Le *sous-programme 2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines des soins de santé, de l'industrie et de l'environnement* continuera à appuyer en priorité l'utilisation des technologies émergentes des rayonnements pour diverses applications essentielles. Il s'agit notamment de la modification de matériaux afin d'en produire d'autres hautement performants et respectueux de l'environnement, de la neutralisation de menaces biologiques et d'autres substances toxiques, de la préservation du patrimoine culturel et du recyclage des plastiques. En outre, le sous-programme mettra l'accent sur l'utilisation de radiotraceurs, de techniques d'END et de jauges nucléoniques dans différents secteurs. Les principales tendances seront notamment la mise au point de systèmes de faisceaux d'électrons accessibles et de stratégies visant à soutenir les États Membres et les initiatives telles que NUTEC Plastics en mettant en valeur le système transportable de faisceaux d'électrons des laboratoires de Seibersdorf. Une autre tendance majeure sera la consolidation d'un centre mondial d'END appliqués aux interventions pour les évaluations de génie civil, qui intégrera des capacités d'apprentissage automatique pour la gestion des catastrophes.

Le *sous-programme 2.5.3 Radiochimie de l'environnement terrestre* restera axé sur l'aide aux États Membres face aux problèmes de pollution terrestre et atmosphérique. Il aidera en priorité les États Membres à lutter contre la pollution et les changements climatiques, contribuant ainsi à la réalisation des ODD. Son action sera soutenue par des activités d'assurance de la qualité des laboratoires, notamment l'élaboration de matériaux de référence, des tests de compétence et la préparation aux situations d'urgence radiologique dans les laboratoires des États Membres. Les principaux objectifs sont le renforcement des capacités et la formation, en insistant sur la formation au contrôle radiologique de l'environnement et l'obtention de l'accréditation de la norme ISO 17043 lors d'un test de compétence mondiale réunissant plus de 600 participants de plus de 100 États Membres. En outre, le sous-programme vise à renforcer les capacités d'analyse en élargissant les possibilités de formation et en apportant un soutien aux PRC.

## Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 2.5 Radiochimie et technologie des rayonnements	
<b>Objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités de produire des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques.</li> <li>— Aider les États Membres à utiliser les radiotraceurs et la technologie des rayonnements dans l'industrie et d'autres domaines, et à appliquer les techniques nucléaires d'analyse en réponse à des problèmes environnementaux.</li> </ul>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue des services de l'Agence par les États Membres afin de produire des radio-isotopes et des produits marqués à l'aide d'isotopes destinés aux soins de santé, à l'industrie, à la recherche et à d'autres domaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de laboratoires des États Membres participant à la mise au point et à l'utilisation de méthodes de production de radio-isotopes à l'aide de réacteurs de recherche, de cyclotrons, d'accélérateurs linéaires et de générateurs, ainsi que de radiopharmaceutiques à usage diagnostique et thérapeutique.</li> <li>● Nombre de documents techniques produits et mis à la disposition des États Membres sur des sujets liés à la production de radio-isotopes médicaux ou de radiopharmaceutiques.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services de l'Agence concernant l'utilisation de radiotraceurs et de technologies des rayonnements aux fins d'applications industrielles, de la remédiation de l'environnement et de la production de nouveaux matériaux hautement performants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de laboratoires d'États Membres formés à la mise au point et à l'utilisation de méthodes concernant les radiotraceurs, les END, les systèmes de contrôle nucléaire, le traitement par irradiation pour la modification de matériaux et pour une gestion efficace des processus industriels, la remédiation environnementale et la préservation d'objets du patrimoine culturel.</li> <li>Nombre de documents techniques, de bases de données et de guides disponibles et utilisés dans les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des établissements des États Membres à lutter contre la pollution, les changements climatiques et les autres problèmes environnementaux et à atténuer leurs conséquences néfastes en utilisant les techniques nucléaires et les isotopes stables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de scientifiques et de techniciens participant aux formations, aux exercices interlaboratoires et aux tests de compétence.</li> </ul>

**Sous-programme 2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles**

**Objectifs :**

— *Aider les États Membres à améliorer leur capacité de produire localement des radio-isotopes médicaux ou des radiopharmaceutiques qui contribueront à la prise en charge des patients atteints de cancer et d'autres maladies non transmissibles.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des services de l'Agence par les États Membres afin de mettre au point et de produire des radio-isotopes ou des radiopharmaceutiques contribuant à l'amélioration des soins de santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de laboratoires des États Membres participant à la mise au point et à l'utilisation de méthodes de production de radio-isotopes à l'aide de réacteurs de recherche, de cyclotrons, d'accélérateurs linéaires et de générateurs, ainsi que de radiopharmaceutiques à usage diagnostique et thérapeutique.</li> <li>Nombre de documents techniques produits et mis à la disposition des États Membres sur des sujets liés à la production de radio-isotopes médicaux ou de radiopharmaceutiques.</li> </ul>

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<p><b>2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux</b></p>	<p>Principes directeurs sur l'assurance de la qualité des processus de protection des radio-isotopes médicaux ; technologies alternatives de production d'importants radio-isotopes médicaux, tels que les générateurs de <sup>99</sup>Mo et de <sup>99m</sup>Tc ; méthodes de production de radio-isotopes médicaux utilisés à des fins diagnostiques par tomographie à émission de positons (<sup>68</sup>Ga, <sup>89</sup>Zr, etc.), thérapeutiques (émetteurs bêta, alpha et Auger) et théranostiques ; bases de données mondiales sur les installations participant à la production de radio-isotopes médicaux au moyen d'accélérateurs et de réacteurs de recherche.</p>
<p><b>2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques</b></p>	<p>Principes directeurs sur les procédures et les questions de réglementation concernant la production de radiopharmaceutiques ; mise au point de nouveaux radiopharmaceutiques et des procédures de contrôle de la qualité et des tests pré-cliniques associés, notamment de l'utilisation de radiopharmaceutiques pour la COVID-19 ; programmes de formation théorique et pratique, notamment d'apprentissage en ligne.</p>

<b>Sous-programme 2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines des soins de santé, de l'industrie et de l'environnement</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Aider les États Membres à améliorer leur capacité d'adopter et d'utiliser les technologies des rayonnements pour la mise au point de produits destinés aux soins de santé et à l'industrie, la remédiation de l'environnement, la préservation d'artefacts et l'élaboration de procédés industriels plus propres et plus sûrs.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités accrues des États Membres à utiliser les techniques d'irradiation pour gérer et développer de manière efficiente les procédés industriels et évaluer les ouvrages de génie civil et les conséquences environnementales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de laboratoires des États Membres formés à la mise au point et à l'utilisation de méthodes faisant appel aux radiotraceurs, aux END et aux systèmes de contrôle nucléonique pour gérer et développer de manière efficiente les procédés industriels et évaluer les ouvrages de génie civil et les conséquences environnementales.</li> <li>• Nombre de documents techniques et de supports de formation disponibles et utilisés dans les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités accrues des États Membres à utiliser les technologies des rayonnements pour la stérilisation, la mise au point de produits avancés destinés aux soins de santé et à l'industrie, la remédiation de l'environnement et la préservation d'objets du patrimoine culturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de laboratoires des États Membres formés à la mise au point et à l'utilisation de méthodes de radiotraitement et de modification des matériaux pour la mise au point de produits avancés destinés aux soins de santé et à l'industrie, la remédiation de l'environnement et la préservation d'objets du patrimoine culturel.</li> <li>• Nombre de documents techniques, de bases de données et de guides disponibles et utilisés dans les États Membres.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>2.5.2.001 Applications des radiotraceurs et des techniques des rayonnements</b>	Manuels, modules de formation en ligne, principes directeurs et supports de formation sur les END, les systèmes de contrôle nucléonique (sources de rayonnements scellées) et les applications des traceurs radioactifs dans les domaines de l'industrie, du génie civil et de l'environnement ; projets et réunions portant sur les nouvelles technologies destinées aux applications existantes et nouvelles ; organisation et tenue de la Conférence internationale sur les applications de la science et de la technologie des rayonnements (ICARST-2025).
<b>2.5.2.002 Technologies et applications de radiotraitement</b>	Méthodes, principes directeurs, modules de formation en ligne, supports de formation et procédures standard relatives aux applications des rayonnements dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, des soins de santé, de l'industrie, du recyclage du plastique et de la remédiation des contaminants ; ateliers et réunions consacrés aux techniques émergentes ; organisation et tenue de la Conférence internationale sur les applications de la science et de la technologie des rayonnements (ICARST-2025).

<b>Sous-programme 2.5.3 Radiochimie de l'environnement terrestre</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Aider les États Membres à produire des données scientifiques fiables et à utiliser les outils d'aide aux évaluations d'impact pour faire face aux problèmes posés par la pollution environnementale et les changements climatiques.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité accrue des établissements des États Membres de lutter contre les problèmes liés à la pollution, les changements climatiques et les problèmes environnementaux et d'atténuer leurs conséquences néfastes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre total de scientifiques et de techniciens participant aux formations, aux réunions techniques et aux tests de compétence.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>2.5.3.001 Contrôle et assurance de la qualité des techniques nucléaires d'analyse de l'environnement</i>	Tests de compétence annuels pour le réseau ALMERA et tests de compétence à l'échelle mondiale sur les radionucléides dans les échantillons de l'environnement ; matières de référence spécialement adaptées pour les laboratoires des États Membres ; procédures d'analyse des radionucléides ; cours sur l'échantillonnage et l'analyse ; maintenance du système de qualité et accréditation élargie.
<i>2.5.3.002 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution terrestre et atmosphérique</i>	Publications ; supports didactiques en ligne sur l'échantillonnage de l'environnement ; cours.

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection  
de l'environnement**

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
2.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	2 192 950	-	2 192 950	-
2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée	672 009	109 239	672 009	109 239
2.0.0.003 Communication et coordination des partenariats	147 267	46 817	147 267	46 817
2.S Services partagés internes	7 325 790	134 789	7 325 791	134 789
	<b>10 338 015</b>	<b>290 844</b>	<b>10 338 017</b>	<b>290 844</b>
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	1 441 082	714 097	1 303 305	779 097
2.1.1.002 Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources	777 774	379 113	806 286	379 113
2.1.1.003 Évaluation des contaminants des sols dans les terres agricoles	427 126	21 085	536 391	21 085
<b>2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau</b>	<b>2 645 982</b>	<b>1 114 295</b>	<b>2 645 982</b>	<b>1 179 295</b>
2.1.2.001 Amélioration de la reproduction et de la sélection animales	947 755	945 269	935 108	1 045 269
2.1.2.002 Systèmes de production animale efficaces et durables	743 589	476 971	815 801	476 971
2.1.2.003 Détection précoce, diagnostic rapide et maîtrise des maladies animales transfrontières et des zoonoses	881 444	7 165 592	821 879	7 165 592
<b>2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale</b>	<b>2 572 788</b>	<b>8 587 832</b>	<b>2 572 788</b>	<b>8 687 832</b>
2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes	446 694	404 872	502 519	404 872
2.1.3.002 Assurance de la sécurité sanitaire, de la qualité et de l'authenticité des aliments aux fins du renforcement des échanges commerciaux	1 479 347	1 246 716	1 423 520	1 146 716
2.1.3.003 Techniques nucléaires économiques pour faire face à la contamination alimentaire en situation d'urgence	121 689	104 837	121 689	104 837
<b>2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments</b>	<b>2 047 730</b>	<b>1 756 425</b>	<b>2 047 728</b>	<b>1 656 425</b>
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	1 594 153	656 354	1 514 191	656 354
2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable	983 265	732 751	1 100 605	732 751
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	1 454 247	890 246	1 416 869	890 246
<b>2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs</b>	<b>4 031 665</b>	<b>2 279 351</b>	<b>4 031 665</b>	<b>2 279 351</b>
2.1.5.001 Induction de mutations pour une meilleure adaptation aux changements climatiques	1 157 018	1 064 116	1 180 592	1 094 116
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	999 352	443 287	975 778	443 287
<b>2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole</b>	<b>2 156 370</b>	<b>1 507 403</b>	<b>2 156 370</b>	<b>1 537 403</b>
<b>2.1 Alimentation et agriculture</b>	<b>13 454 535</b>	<b>15 245 305</b>	<b>13 454 533</b>	<b>15 340 305</b>
2.2.1.001 Influence des facteurs nutritionnels et environnementaux sur la santé	2 033 143	990 012	2 033 263	1 124 011
<b>2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition</b>	<b>2 033 143</b>	<b>990 012</b>	<b>2 033 263</b>	<b>1 124 011</b>
2.2.2.001 Techniques de médecine nucléaire et de radiologie appliquées à des affections	1 440 572	889 940	1 443 494	889 940
2.2.2.002 Gestion des données cliniques et formation aux techniques nucléaires appliquées à la santé	743 155	-	740 355	-
2.2.2.003 Imagerie médicale et radiomique	74 363	200 022	74 363	200 022
<b>2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique</b>	<b>2 258 090</b>	<b>1 089 963</b>	<b>2 258 212</b>	<b>1 089 963</b>
2.2.3.001 Radio-oncologie clinique	1 673 692	1 353 908	1 672 666	1 353 812
2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements	498 331	-	499 331	-
<b>2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer</b>	<b>2 172 022</b>	<b>1 353 908</b>	<b>2 171 997</b>	<b>1 353 812</b>
2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit	1 431 724	-	1 431 590	-
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	842 163	-	822 087	-
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	1 228 895	1 080 032	1 248 888	1 080 032
<b>2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie</b>	<b>3 502 782</b>	<b>1 080 032</b>	<b>3 502 565</b>	<b>1 080 032</b>
<b>2.2 Santé humaine</b>	<b>9 966 037</b>	<b>4 513 915</b>	<b>9 966 037</b>	<b>4 647 818</b>

## Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
2.3.1.001 Réseaux mondiaux de données sur les isotopes de l'eau de l'AIEA	621 935	-	736 011	-
2.3.1.002 Comprendre l'incidence des changements climatiques sur le cycle mondial de l'eau	611 977	-	620 144	-
<b>2.3.1 Réseaux de données d'hydrologie isotopique et changements climatiques</b>	<b>1 233 912</b>	<b>-</b>	<b>1 356 155</b>	<b>-</b>
2.3.2.001 Évaluation globale des ressources en eau	404 663	-	396 329	-
2.3.2.002 Stratégies de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines	411 187	535 000	408 379	535 000
<b>2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes</b>	<b>815 850</b>	<b>535 000</b>	<b>804 708</b>	<b>535 000</b>
2.3.3.001 Quantification de l'âge des eaux souterraines	606 695	-	569 092	-
2.3.3.002 Définition des échelles de temps des processus du cycle de l'eau	766 948	-	674 124	-
<b>2.3.3 Applications des radio-isotopes pour la durabilité des ressources en eau</b>	<b>1 373 642</b>	<b>-</b>	<b>1 243 216</b>	<b>-</b>
2.3.4.001 Évaluation isotopique de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	425 301	-	444 885	-
2.3.4.002 Détermination des sources et des voies de pollution	466 242	-	465 982	-
<b>2.3.4 Applications isotopiques pour la qualité de l'eau</b>	<b>891 543</b>	<b>-</b>	<b>910 868</b>	<b>-</b>
<b>2.3 Ressources en eau</b>	<b>4 314 947</b>	<b>535 000</b>	<b>4 314 948</b>	<b>535 000</b>
2.4.1.001 Outils isotopiques d'étude des changements climatiques et environnementaux	834 276	246 050	834 276	246 050
2.4.1.002 Évaluation du cycle du carbone et des conséquences de l'acidification des océans	859 401	770 089	859 401	770 089
<b>2.4.1 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et des changements dans l'environnement marin</b>	<b>1 693 677</b>	<b>1 016 139</b>	<b>1 693 677</b>	<b>1 016 139</b>
2.4.2.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement marin	1 814 822	1 174 860	1 814 822	1 174 860
<b>2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution marine</b>	<b>1 814 822</b>	<b>1 174 860</b>	<b>1 814 822</b>	<b>1 174 860</b>
2.4.3.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement	915 220	379 214	915 220	379 214
2.4.3.002 Techniques nucléaires et isotopiques pour la gestion des services écosystémiques, notamment la lutte contre les plastiques marins	987 285	255 394	987 285	255 394
<b>2.4.3 Techniques d'analyse pour la protection de la biodiversité marine et des services écosystémiques</b>	<b>1 902 505</b>	<b>634 608</b>	<b>1 902 505</b>	<b>634 608</b>
<b>2.4. Environnement marin</b>	<b>5 411 004</b>	<b>2 825 607</b>	<b>5 411 004</b>	<b>2 825 607</b>
2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux	488 333	-	509 174	-
2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques	693 561	-	703 448	-
<b>2.5.1 Produits radioisotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles</b>	<b>1 181 894</b>	<b>-</b>	<b>1 212 622</b>	<b>-</b>
2.5.2.001 Applications des radiotraceurs et des techniques des rayonnements	703 616	-	688 572	-
2.5.2.002 Technologies et applications de radiotraitement	940 284	346 072	924 561	346 072
<b>2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines des soins de santé, de l'industrie et de l'environnement</b>	<b>1 643 900</b>	<b>346 072</b>	<b>1 613 133</b>	<b>346 072</b>
2.5.3.001 Contrôle et assurance de la qualité des techniques nucléaires d'analyse de l'environnement	1 095 390	-	1 095 391	-
2.5.3.002 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution terrestre et atmosphérique	1 139 903	-	1 139 942	-
<b>2.5.3 Radiochimie de l'environnement terrestre</b>	<b>2 235 292</b>	<b>-</b>	<b>2 235 333</b>	<b>-</b>
<b>2.5 Radiochimie et technologie des rayonnements</b>	<b>5 061 086</b>	<b>346 072</b>	<b>5 061 087</b>	<b>346 072</b>
<b>Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	<b>48 545 625</b>	<b>23 756 743</b>	<b>48 545 625</b>	<b>23 985 646</b>

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement**

Activités non financées par le budget ordinaire  
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financés pour 2026	Non financés pour 2027
2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée	Gestion des activités de recherche coordonnée et du dispositif des centres collaborateurs	109 239	109 239
2.0.0.003 Communication et coordination des partenariats	Gestion des aspects administratifs des différents partenariats du Département NA et appui aux divisions du Département dans leurs activités d'information active	46 817	46 817
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat et interventions en cas de crise dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris via Atoms4Food pour toutes les activités relatives à la gestion durable des terres et de l'eau	714 097	779 097
2.1.1.002 Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources	Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources	379 113	379 113
2.1.1.003 Évaluation des contaminants des sols dans les terres agricoles	Évaluation de la contamination des aliments et du sol lors de situations d'urgence radiologique	21 085	21 085
2.1.2.001 Amélioration de la reproduction et de la sélection animales	Amélioration de la production animale et de l'élevage, y compris via Atoms4Food pour toutes les activités relatives à l'intensification durable des systèmes de production animale	945 269	1 045 269
2.1.2.002 Systèmes de production animale efficaces et durables	Réduction des menaces de maladies animales transfrontières	476 971	476 971
2.1.2.003 Détection précoce, diagnostic rapide et maîtrise des maladies animales transfrontières et des zoonoses	Initiative phare ZODIAC d'action intégrée contre les zoonoses et détection précoce, diagnostic rapide et maîtrise des zoonoses – y compris renforcement des plateformes informatiques de l'AIEA sur les zoonoses grâce aux outils de géovisualisation pour des utilisateurs multiples (pilier 3 de ZODIAC) et à quatre projets de recherche coordonnée visant à mieux préparer les laboratoires à la détection des zoonoses nouvelles et réurgentes et à la lutte contre celles-ci en Asie et dans le Pacifique, dans les Amériques et les Caraïbes, en Europe et en Asie centrale, et en Afrique	7 165 592	7 165 592
2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes	Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes	404 872	404 872
2.1.3.002 Assurance de la sécurité sanitaire, de la qualité et de l'authenticité des aliments aux fins du renforcement des échanges commerciaux	Traçabilité aux fins de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en vue d'améliorer le commerce international, y compris via Atoms4Food pour toutes les activités d'amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	1 246 716	1 146 716
2.1.3.003 Techniques nucléaires économiques pour faire face à la contamination alimentaire en situation d'urgence	Recherche-développement sur les méthodes rapides face aux situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments	104 837	104 837
	PRC sur le dépistage rapide aux fins de la sécurité sanitaire des aliments		
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	656 354	656 354
	Harmonisation des traitements phytosanitaires contre les mouches des fruits exotiques		
2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable	Maîtrise des insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable, y compris via Atoms4Food pour toutes les activités liées à la lutte durable contre les principaux insectes ravageurs	732 751	732 751
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	Adaptation de la technique de l'insecte stérile à la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	890 246	890 246
	Vecteurs de maladies humaines - Adaptation et validation de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre les moustiques vecteurs de maladies		

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection  
de l'environnement**  
Activités non financées par le budget ordinaire  
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financés pour	Non financés pour
		2026	2027
2.1.5.001 Induction de mutations pour une meilleure adaptation aux changements climatiques	Induction de mutations pour une meilleure adaptation aux changements climatiques, y compris via Atoms4Food pour toutes les activités liées à l'amélioration des cultures en vue de l'intensification de la production agricole	1 064 116	1 094 116
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	443 287	443 287
2.2.1.001 Influence des facteurs nutritionnels et environnementaux sur la santé	Appui à la composante NAHRES de l'initiative Rayons d'espoir et d'Atoms4Food, y compris dans les PRC et les projets de l'initiative PUI	990 012	1 124 011
2.2.2.001 Techniques de médecine nucléaire et de radiologie appliquées à des affections	Appui à l'initiative Rayons d'espoir, y compris au moyen du PRC relatif à la base SUNRISE, des centres d'excellence, de la création de supports d'apprentissage en ligne pour les bases de données, de la réalité virtuelle, et de la formation théorique et pratique pour la NMDI	889 940	889 940
2.2.2.003 Imagerie médicale et radiomique	Bases de données et ensembles de données en imagerie médicale et autres infrastructures médicales	200 022	200 022
	PRC 13054 : Résultats de la tomodesintométrie chez les patients atteints de COVID-19 : étude coopérative internationale de l'AIEA		
2.2.3.001 Radio-oncologie clinique	Appui à l'initiative Rayons d'espoir, y compris au moyen du PRC relatif à la base SUNRISE, des centres d'excellence, de la création de supports d'apprentissage en ligne pour les bases de données, de la réalité virtuelle, et de la formation théorique et pratique pour la ARBR	1 353 908	1 353 812
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	Appui à l'initiative Rayons d'espoir, y compris au moyen du PRC relatif à la base SUNRISE, d'ateliers pour les centres d'excellence, de la création de supports d'apprentissage en ligne pour les bases de données, de la réalité virtuelle, et de la formation théorique et pratique pour la DMRP	1 080 032	1 080 032
2.3.2.002 Stratégies de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines	Facilitation de l'accès aux méthodes d'analyse utilisées à des fins d'hydrologie isotopique en vue d'une intégration au Réseau GloWAL	535 000	535 000
2.4.1.001 Outils isotopiques d'étude des changements climatiques et environnementaux	PRC pour l'avancement des connaissances concernant les effets des changements climatiques sur les contaminants dans les océans	246 050	246 050
2.4.1.002 Évaluation du cycle du carbone et des conséquences de l'acidification des océans	Projet PUI relatif au Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC)	770 089	770 089
	Projet PUI sur les zones côtières mortes		
2.4.2.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement marin	Techniques faisant appel à la radioanalyse, aux radiotraceurs et aux isotopes, techniques connexes et outils numériques de contrôle radiologique de l'environnement, d'évaluation de l'impact environnemental et de gestion de l'environnement pour favoriser un développement durable et une gestion durable de l'environnement et de ses ressources	1 174 860	1 174 860
2.4.3.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement	Élaboration de méthodologies pour évaluer les contaminants dans l'environnement marin, transfert de technologie aux États Membres, renforcement des partenariats avec les organisations internationales et fourniture de services pour l'assurance de la qualité de l'analyse des contaminants	379 214	379 214
2.4.3.002 Techniques nucléaires et isotopiques pour la gestion des services écosystémiques, notamment la lutte contre les plastiques marins	Projet PUI sur les plastiques marins : relever le défi à l'aide des applications nucléaires (phase III)	255 394	255 394
	PRC sur l'optimisation des techniques nucléaires pour évaluer la pollution microplastique dans les zones côtières		
	PRC sur l'avancement des connaissances transdisciplinaires sur la pollution plastique marine		
	PRC sur la mise au point et l'application de techniques isotopiques pour évaluer l'eutrophisation et la prolifération d'algues toxiques dans les zones côtières		
2.5.2.002 Technologies et applications de radiotraitement	Appui aux États Membres dans l'utilisation des technologies radiologiques	346 072	346 072
2.S Services partagés internes	Services partagés internes	134 789	134 789
<b>Total</b>		<b>23 756 743</b>	<b>23 985 646</b>



## **Programme sectoriel 3**

### **Sûreté et sécurité nucléaires**

#### **Introduction**

Le programme sectoriel 3 porte sur la mise en place et le maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement contre les effets néfastes des rayonnements ionisants. Il permet d'aider les États Membres à répondre à la demande d'amélioration du niveau de sûreté dans les installations nucléaires, dont le nombre ne cesse de croître, y compris les installations d'extraction d'uranium, ainsi que dans les centrales nucléaires et les réacteurs de recherche existants, dont l'âge moyen continue d'augmenter. Il permet également d'aider les États Membres à gérer l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire, et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé. Par ces activités, l'Agence promeut une solide culture de sûreté et de sécurité. En mettant en œuvre le programme sectoriel 3, elle s'acquitte de sa fonction statutaire consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour que celles-ci soient appliquées dans les États Membres qui en font la demande ainsi que dans le cadre de ses propres opérations.

Le programme sectoriel 3 permet d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en favorisant la coopération internationale et en transférant, grâce à des réseaux de partage des savoirs, les connaissances en matière de sûreté nucléaire des États dotés de programmes d'énergie nucléaire et d'applications nucléaires avancés vers les États qui entreprennent de tels programmes. Les activités menées au titre de ce programme sectoriel continueront de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets de façon globale, notamment la sûreté de la conception, l'évaluation des risques externes, la culture de sûreté, la communication sur la sûreté, la gestion des accidents graves, la remédiation après un accident et le passage à la phase de relèvement, et porteront également sur certains aspects de la prolongation de la durée de vie utile des centrales nucléaires, notamment les performances organisationnelles et humaines, le déclassement des installations, le stockage définitif des déchets radioactifs de faible ou de haute activité, les technologies innovantes comme les réacteurs à neutrons rapides ainsi que les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires et la sûreté des sources de rayonnements utilisées dans des applications non énergétiques.

La sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations nucléaires reste hautement prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et gère une plateforme d'information efficace en vue de leur application. Lorsqu'un État en fait la demande, elle fournit une assistance en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une solide infrastructure de sécurité nucléaire, qui porte notamment sur la prévention, la détection et l'intervention. Malgré les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, on ne peut complètement écarter le risque que survienne une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quelles qu'en soient la gravité ou l'origine. C'est pourquoi ce programme sectoriel s'attache également à offrir une aide à la création et au renforcement des capacités nationales et internationales de préparation afin que les parties concernées puissent intervenir efficacement en cas d'urgence de ce type et en atténuer les conséquences. Le Centre des incidents et des urgences continuera à répondre aux demandes des États Membres, qui sont de plus en plus nombreuses.

L'Agence coordonne au niveau mondial les activités internationales de préparation et de conduite des interventions en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique et s'acquitte de ses fonctions d'intervention dans le cadre de ce programme sectoriel. La réglementation sur la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire qui régit les propres activités de l'Agence sera encore renforcée. L'accent continuera d'être mis sur le renforcement de la coordination, au sein de ce programme sectoriel et avec d'autres programmes sectoriels, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre d'activités comme la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications, l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI), l'initiative Rayons d'espoir et d'autres initiatives, et afin de créer des synergies et d'accroître l'efficacité et l'efficience de ces activités.

<b>Objectifs :</b>	
<p>— Améliorer continuellement la sûreté et la sécurité dans le monde grâce à l'élaboration et à l'application de normes de sûreté et d'orientations sur la sécurité nucléaire, à l'adhésion aux instruments juridiques internationaux et à un partage des connaissances renforcé au moyen d'examen par des pairs, de services consultatifs, du renforcement des capacités et de l'établissement de réseaux.</p> <p>— Renforcer continuellement les capacités et les arrangements nationaux, régionaux et internationaux pour garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité et optimiser la préparation et la conduite des interventions d'urgence.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours accru des États Membres aux outils, aux méthodes et au savoir-faire de l'Agence afin de renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires aux niveaux national, régional et international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services d'examen par des pairs et de services consultatifs assurés dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires.</li> <li>Pourcentage des recommandations formulées par l'Agence dans le cadre de services en matière de sûreté et de sécurité auxquelles les États Membres ont donné suite.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et d'orientations sur la sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté et d'orientations sur la sécurité nouvelles ou révisées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des réseaux mondiaux de partage des connaissances en matière de sûreté nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ensembles thématiques de sûreté dans les réseaux de sûreté.</li> <li>Nombre de membres des réseaux de sûreté.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>3.0.0.001 Gestion, coordination et communication globales et activités communes</b>	Rapport d'ensemble sur la sûreté nucléaire ; Rapport à mi-parcours ; Rapport sur l'exécution du programme ; rapports faisant suite aux résolutions de la Conférence générale sur la sûreté et la sécurité nucléaires ; publications du Groupe international pour la sûreté nucléaire ; documents d'information ; Conférence internationale sur les systèmes de réglementation nucléaire et radiologique efficaces (RegCon2026) ; coordination efficace des activités et des services entre les départements.
<b>3.0.0.002 Renforcement des capacités, réseaux de partage des connaissances et partenariats</b>	Activités de renforcement des capacités et autoévaluation des besoins en la matière ; documents d'information ; produits relatifs aux connaissances sur la sûreté nucléaire ; réunions de haut niveau ; outils et processus liés aux partenariats et à la mobilisation de ressources.
<b>3.0.0.003 Coordination des normes de sûreté et des orientations sur la sécurité</b>	Prescriptions de sûreté et guides de sûreté ; recommandations, guides d'application et orientations techniques en matière de sécurité nucléaire et moyens d'assurer leur promotion.
<b>3.0.0.004 Contrôle interne pour la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire</b>	Documents sur les activités réglementaires ; rapports sur la sûreté et la sécurité dans les laboratoires de l'Agence ; rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations issues des autoévaluations et des missions du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS).

## **Programme 3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence**

Les États Membres et la communauté internationale doivent être prêts à intervenir efficacement face à d'éventuelles situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Dans le cadre du programme 3.1, l'Agence aide les États Membres à renforcer certaines composantes de la préparation et de la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs, par exemple en mettant en place des éléments de l'infrastructure nationale et en les entretenant, en améliorant la coopération entre les communautés de la sûreté et de la sécurité, en évaluant les dangers et la gestion des situations d'urgence, et en tenant la communauté internationale et le public bien informés. Elle aide également les États Membres à

mettre en place, aux niveaux national et mondial, des capacités et des modalités d'intervention efficaces visant à réduire au minimum les répercussions des incidents et des situations d'urgence nucléaires ou radiologiques.

Toute intervention d'urgence efficace requiert une évaluation initiale cohérente et une gestion adéquate de la situation, lesquelles ne sont possibles qu'en coordonnant la préparation et la conduite des interventions d'urgence (PCI). L'Agence est le point focal pour la PCI en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, que celle-ci résulte d'un accident, d'une catastrophe naturelle, d'une négligence, d'un événement de sécurité nucléaire ou de toute autre cause. Ce rôle découle des responsabilités que la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique et les décisions des organes directeurs de l'Agence confèrent à cette dernière. Il est aussi défini dans le cadre d'un certain nombre de mécanismes et d'arrangements pratiques et il s'appuie sur les compétences et la longue expérience de l'Agence dans le domaine de la PCI. De plus, l'Agence a pour fonction statutaire d'élaborer des normes de sûreté et de prendre des dispositions en vue de leur application. Enfin, elle joue un rôle dans l'évaluation des incidents et des situations d'urgence nucléaires et radiologiques et dans la communication relative à leur importance et leurs conséquences éventuelles.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Ce programme tient compte des besoins des États Membres en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence ainsi que des enseignements tirés de l'évaluation de la performance du cycle du programme précédent, notamment en ce qui concerne les arrangements opérationnels visant à faire appliquer les conventions pertinentes, les interventions d'urgence non simulées et les exercices connexes, les missions d'examen par des pairs et la mise en place et le fonctionnement des centres et des réseaux de création de capacités. Les missions d'Examen de la préparation aux situations d'urgence et les autoévaluations des États Membres, telles que décrites dans le Système de gestion de l'information pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence (EPRIMS), revêtent une importance particulière pour l'application des prescriptions de PCI formulées dans la publication GSR Part 7 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités nécessaires pour honorer les obligations découlant de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique ;
2. Activités destinées à aider les États Membres à renforcer la PCI conformément aux prescriptions de la publication intitulée *Préparation et conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique* (n° GSR Part 7 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA et guides de sûreté relatifs à la PCI) ;
3. Activités visant à renforcer la PCI au niveau international, à partir des conclusions de la Conférence internationale de 2025 sur les situations d'urgence nucléaire ou radiologique, organisée sur le thème « Construire l'avenir dans un monde en pleine évolution » ; et
4. Activités visant à intégrer les enseignements tirés de la conduite des interventions d'urgence et de l'exercice de niveau 3 organisé au titre des conventions (ConvEx-3) prévu en 2025.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international* poursuivra les activités pertinentes de PCI entamées lors du cycle biennal de programmation précédent. Les activités du sous-programme ont été préparées en fonction des besoins en matière de PCI recensés lors d'évaluations menées aux niveaux national et international, par divers moyens (p. ex. EPRIMS, EPREV et missions consultatives, recommandations de la Conférence internationale de 2025 sur les situations d'urgence nucléaire ou radiologique organisée sur le thème « Construire l'avenir dans un monde en pleine évolution » et dispositions des résolutions de la Conférence générale), des conclusions des réunions du Comité des normes de préparation et de conduite des interventions d'urgence, des réunions des autorités compétentes et des réunions du Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique (IACRNE).

Le *sous-programme 3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales* poursuivra ses activités visant à gérer et améliorer continuellement le Système des incidents et des urgences (IES) de l'Agence ainsi que les arrangements opérationnels avec les États Membres et les organisations internationales compétentes. Les activités du sous-programme ont été élaborées sur la base des besoins recensés lors de l'évaluation des exercices de PCI, des conclusions des réunions des autorités compétentes et des résolutions de la Conférence générale relatives à la sûreté.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— <i>Maintenir les capacités et les arrangements existants à l'Agence et aux niveaux national, régional et international en matière de PCI et en améliorer encore l'efficacité, en vue d'intervenir efficacement en cas d'incidents ou de situations d'urgence nucléaires ou radiologiques, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs.</i></p> <p>— <i>Améliorer l'échange d'informations sur les incidents et les situations d'urgence nucléaires ou radiologiques entre les États Membres, les parties prenantes internationales et le public et les médias au stade de la préparation aux incidents et situations d'urgence nucléaires ou radiologiques et pendant les interventions, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs.</i></p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement des arrangements et des capacités en matière de PCI en vue d'intervenir efficacement en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique aux niveaux national, régional et international, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'application des recommandations formulées à l'issue des réunions des autorités compétentes et des missions d'examen par des pairs relatives à l'amélioration de la PCI aux niveaux national, régional et international.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement des arrangements et des capacités en matière de PCI en vue d'intervenir efficacement en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique au niveau de l'Agence, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'application des recommandations résultant des exercices d'intervention complets menés en interne en vue de l'amélioration de l'IES de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Maintenance et amélioration des systèmes d'information, notamment le Système unifié d'échange d'informations en cas d'incident ou d'urgence, le Système international d'information sur le contrôle radiologique et l'EPRIMS, aux fins de la fourniture et du partage d'informations techniques et de données de surveillance en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'application des recommandations résultant de l'utilisation des systèmes d'information concernant l'amélioration des mécanismes de partage de l'information en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.</li> </ul>

<b>Sous-programme 3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— <i>Renforcer les arrangements et les capacités en matière de PCI au niveau national pour une conduite efficace des interventions lors de situations d'urgence nucléaire ou radiologique, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs, grâce à l'élaboration de normes de sûreté, de directives opérationnelles et d'outils ainsi qu'à la fourniture d'une assistance en vue de leur application, dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et d'examen de la PCI par des pairs.</i></p> <p>— <i>Améliorer la transparence et le partage des connaissances dans le domaine de la PCI grâce à un recours plus efficace et plus étendu aux missions d'examen par des pairs et aux réseaux de collaboration.</i></p> <p>— <i>Renforcer encore le cadre de PCI au niveau international.</i></p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement des capacités et des arrangements nationaux en matière de PCI et amélioration de la transparence concernant la mise en commun d'informations sur la PCI et les incidents et les situations d'urgence nucléaires ou radiologiques, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres ayant introduit ou mis à jour des données dans l'EPRIMS.</li> <li>● Pourcentage d'États Membres ayant publié tous leurs modules d'autoévaluation dans l'EPRIMS.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement des arrangements interorganisations ainsi que de la coopération et de la coordination internationales en matière de PCI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'application des recommandations résultant des réunions de l'IACRNE et des exercices associés ou des enseignements tirés concernant l'amélioration des arrangements internationaux de PCI.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>3.1.1.001 Préparation des interventions d'urgence par les États Membres</i>	Normes de sûreté de l'AIEA concernant la PCI ; documents d'orientation technique et outils ; formations et supports pédagogiques ; centres de création de capacités ; base de données EPRIMS, servant d'outil pour l'autoévaluation des arrangements de PCI dans les États Membres ; réseaux de formation théorique et pratique sur la PCI ; rapports de missions d'examen par des pairs et de missions consultatives, coordination efficace des activités et des services entre les départements.
<i>3.1.1.002 Gestion internationale des situations d'urgence</i>	Révision et mise à jour du Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales ; rapports sur les réunions IACRNE ; rapport sur la réunion de 2024 des autorités compétentes ; révision et mise à jour des procédures IACRNE ; gestion du site web IACRNE ; activités de PCI coordonnées au niveau international ; intervention interorganisations harmonisée en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs.

<b>Sous-programme 3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— <i>Maintenir et améliorer continuellement les arrangements pris pour l'efficacité des interventions d'urgence de l'Agence, notamment la notification, l'échange d'informations, l'évaluation et le pronostic, l'assistance internationale, la communication avec le public et la coordination des interventions interorganisations.</i></p> <p>— <i>Répondre efficacement aux incidents et situations d'urgence nucléaires ou radiologiques, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs.</i></p> <p>— <i>Mettre en place des systèmes facilitant l'échange d'informations spécifiques lors d'un incident ou d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique et en assurer la maintenance et l'amélioration continue.</i></p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Efficacité renforcée de l'intervention du Secrétariat et coordination de cette dernière avec les organisations internationales compétentes en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'application des recommandations formulées par les autorités compétentes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mécanisme d'assistance internationale plus efficient et fourniture efficace de l'assistance demandée en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres enregistrant ou mettant à jour leurs moyens nationaux d'assistance.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>3.1.2.001 État de préparation du Système des incidents et des urgences</i>	Programme annuel de formation, calendrier et dossiers de formation ; maintien et amélioration des arrangements en matière d'intervention (appendices au Plan d'intervention en cas d'incident et d'urgence, procédures, listes de contrôle et instructions) ; mise à jour des listes de points de contact ; rapports ConvEx-1.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>3.1.2.002 Arrangements en matière d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales</i>	Intervention efficace en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs ; arrangements et protocoles opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales ; États Membres formés aux arrangements opérationnels ; conduite d'exercices, y compris sur l'évaluation et le pronostic, information du public lors d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique déclenchée par un événement de sécurité nucléaire ; mise à jour des arrangements en matière d'assistance internationale.
<i>3.1.2.003 Communication avec le public lors de situations d'urgence</i>	Publications de l'Agence ; mise en œuvre des orientations concernant l'Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques ; supports de formation, activités de sensibilisation (bulletin d'information, tweets, articles sur le web et brochures) en coordination avec le Bureau de l'information et de la communication ; ateliers et activités de formation.

## **Programme 3.2 Sûreté des installations nucléaires**

Le programme 3.2 aide les États Membres à mettre en place l'infrastructure de sûreté appropriée et à améliorer continuellement la sûreté des installations nucléaires grâce à la mise à disposition de normes de sûreté à jour et à leur application. En outre, les informations pertinentes provenant de sources comme la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), y compris la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, le Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et les retours d'information des services d'examen par des pairs, seront prises en compte pour veiller à ce qu'il soit répondu aux besoins des États Membres.

L'Agence continuera d'élaborer ou de réviser, le cas échéant, des normes de sûreté en mettant l'accent sur la sûreté des technologies innovantes. Au vu du regain d'intérêt pour les nouvelles technologies électronucléaires et l'exploitation à long terme des installations existantes, il faut établir des prescriptions de sûreté relatives à la conception qui soient claires et mettre en place des capacités d'évaluation qui cadrent avec l'évolution de la technologie, des méthodes et des outils. Ainsi, la priorité sera donnée à la sûreté de la conception des technologies électronucléaires évolutives et innovantes, comme les petits réacteurs modulaires (SMR), la fusion, les centrales nucléaires transportables et les utilisations pacifiques de la propulsion nucléaire, ainsi qu'à la sûreté de l'exploitation des installations existantes, notamment aux performances organisationnelles et humaines. Les travaux d'élaboration de guides complémentaires sur la sûreté des sites et de la conception ainsi que sur la prévention et l'atténuation des accidents graves se poursuivront, en s'intéressant notamment aux effets des changements climatiques sur la sûreté des installations nucléaires.

L'application des normes de sûreté de l'AIEA continuera d'être activement encouragée moyennant des services d'examen par des pairs et des activités de renforcement des capacités, sur demande. Les services d'examen par des pairs constituent un élément important de l'aide fournie aux États Membres dans leurs efforts visant à améliorer continuellement l'infrastructure réglementaire et la performance en matière de sûreté des installations nucléaires, et leur efficacité continuera d'être évaluée et renforcée selon qu'il conviendra. L'analyse des constatations, notamment le taux de mise en œuvre des recommandations et suggestions, sera publiée périodiquement. En outre, les États Membres bénéficieront d'une aide en matière de création de capacités et d'amélioration de l'infrastructure nationale de sûreté, le but étant d'améliorer l'efficacité de la réglementation grâce à des formations théoriques et pratiques et à la coopération internationale. Pour les pays ayant un programme électronucléaire bien établi, les activités porteront essentiellement sur le déploiement de technologies de réacteurs évolutives et innovantes et l'exploitation à long terme des installations existantes. Pour les pays qui entreprennent ou relancent un programme électronucléaire, la création de capacités se concentrera sur la mise en place de l'infrastructure de sûreté nucléaire et la préparation réglementaire et opérationnelle, et sera renforcée à des fins de durabilité. Les retours d'information sur l'expérience d'exploitation et les résultats de la recherche-développement seront largement diffusés.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Dans le cadre du programme 3.2, l'Agence examine les résultats de la réunion des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), les conclusions des conférences que l'Agence organise sur l'efficacité de la réglementation et sur la sûreté de la conception et de l'exploitation des installations nucléaires, les constatations des services d'examen par des pairs et les

enseignements tirés de l'expérience en matière d'exploitation et de réglementation partagés au moyen, respectivement, des systèmes internationaux de signalement des événements et des forums et réseaux de réglementation. Le programme est principalement axé sur les défis actuels et émergents, comme l'efficacité et la transparence des organismes de réglementation ; la compétence des ressources humaines ; les évaluations de la sûreté des technologies électronucléaires évolutives et innovantes, comme les SMR, la fusion, les centrales nucléaires transportables et les utilisations pacifiques de la propulsion nucléaire ; et la sûreté de l'exploitation à long terme des installations nucléaires. Il vise en particulier à répondre à la demande d'assistance continue concernant la mise en place d'une infrastructure de sûreté dans les pays qui entreprennent un nouveau programme électronucléaire, élargissent leur programme ou souhaitent prolonger l'exploitation des installations nucléaires existantes. En outre, il participe à la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications et dirige le volet réglementaire de la NHSI de l'AIEA.

***Critères spécifiques de hiérarchisation :***

1. Tenir les normes de sûreté à jour, au regard des pratiques actuelles, et appuyer les conventions et les codes de conduite.
2. Contribuer à l'application plus efficace des normes de sûreté de l'AIEA en améliorant de façon continue l'exécution des services d'examen par des pairs et l'élaboration de documents complémentaires.
3. Appuyer les États Membres dans le renforcement des capacités grâce à la formation théorique et pratique, et l'échange d'informations et de données d'expérience ; et
4. Renforcer la coopération internationale, notamment la coordination des activités de recherche-développement.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté* appuiera la mise en œuvre efficace des fonctions réglementaires de base, tant dans les pays dotés d'un programme électronucléaire bien établi que dans ceux qui élargissent ou entreprennent un programme électronucléaire. Il répond au nombre croissant de demandes d'États Membres qui souhaitent bénéficier d'une aide pour renforcer leur infrastructure de sûreté nucléaire, par exemple dans le cadre d'ateliers de l'Agence sur la procédure d'autorisation d'une première centrale nucléaire, sur l'élaboration et la mise en œuvre de processus réglementaires fondamentaux, sur l'établissement de systèmes intégrés de gestion, sur la mise en place de programmes de direction et de gestion favorisant la sûreté, sur l'interface sûreté-sécurité, et sur les autoévaluations de la culture de sûreté pour les organismes de réglementation. Nombre d'États Membres qui mettent en œuvre activement un programme électronucléaire ou qui envisagent de mettre en place un tel programme rencontrent des difficultés pour ce qui est de se doter des compétences nécessaires pour remplir efficacement les fonctions réglementaires ; le sous-programme répondra à ces besoins en fournissant un appui dans les domaines de la formation théorique et pratique, de la mise en valeur des ressources humaines, de la gestion des connaissances et des réseaux de connaissances. L'intérêt porté au déploiement de nouvelles technologies nucléaires, en particulier de SMR, allant croissant, l'Agence aidera les États Membres à faire face aux défis d'ordre réglementaire, par l'intermédiaire du Forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires et d'autres instances, comme la NHSI. Dans le cadre de ce sous-programme, le précédent projet intitulé « Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires » a été fusionné avec le projet 3.2.1.001 « Efficacité de la réglementation et infrastructure de sûreté pour les nouveaux programmes » par souci d'efficacité et de clarté. La création de capacités reste une partie intégrante de ce projet.

Le *sous-programme 3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires* restera axé sur la rédaction ou la révision, selon le cas, des normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception pour s'assurer qu'elles s'appliquent aux technologies des réacteurs avancés et qu'elles tiennent compte des dernières innovations. Ce choix s'explique par le regain d'intérêt que connaît l'électronucléaire, dont témoignent la mise au point et le déploiement de technologies de réacteurs évolutives et innovantes – qu'il s'agisse de grands réacteurs, de petits réacteurs modulaires ou de microréacteurs – ainsi que la construction de nouvelles centrales nucléaires. En outre, de nombreuses centrales nucléaires devraient être exploitées à long terme et nombreux sont ceux qui souhaiteraient accélérer les recherches pour réussir à produire de l'énergie à partir de la fusion. L'application des normes de sûreté sera appuyée par des examens consultatifs et des examens techniques de la sûreté et par le déploiement de programmes de développement des compétences en matière d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception.

Le *sous-programme 3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes* sera consacré aux nombreux défis posés par la sûreté et la protection contre les dangers externes, notamment ceux énumérés ci-après, mis en lumière par les expériences récentes : les effets des événements hors dimensionnement peu probables ; l'importance des connaissances précises et des preuves scientifiques dans le cadre des examens périodiques de la sûreté ; les dangers externes combinés qui touchent simultanément différentes tranches d'un site ; et les mécanismes de partage des données relatives à l'expérience d'exploitation en cas d'événement externe. Les demandes d'informations techniques formulées par les États Membres sur ces questions devraient augmenter. Le sous-programme fournira, de manière efficace et efficiente, des documents relatifs à la sûreté et des services d'examen par des pairs dans le cadre desquels des conseils pratiques seront donnés aux États Membres.

Dans le cadre du *sous-programme 3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires*, l'assistance apportée aux organisations hôtes s'agissant de régler les problèmes recensés lors des missions d'examen par des pairs sera intensifiée et élargie aux entreprises du nucléaire et aux États Membres primo-accédants, et davantage de séances de formation de formateurs seront organisées sur des questions ayant trait à la sûreté d'exploitation, en fonction des besoins des États Membres. L'Agence continuera d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités à évaluer l'exploitation à long terme et la gestion du vieillissement et à appliquer les prescriptions de sûreté figurant dans les publications intitulées *Direction et gestion pour la sûreté* (n° GSR Part 2 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA), *Sûreté des centrales nucléaires : mise en service et exploitation* [n° SSR-2/2 (Rev. 1) de la collection Normes de sûreté de l'AIEA], *Ageing Management and Development of a Programme for Long Term Operation of Nuclear Power Plants* (IAEA Safety Standards Series No. SSG-48), et *Operating Experience Feedback for Nuclear Installations* (IAEA Safety Standards Series No. SSG-50). Les prescriptions actualisées sont maintenant prises en compte dans les services de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et dans ceux portant sur les Questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO), dans le processus d'évaluation indépendante de la culture de sûreté et dans l'assistance au renforcement des capacités en matière d'autoévaluation et d'amélioration continue fournie aux États Membres.

Le *sous-programme 3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible* continuera d'aider les États Membres à répondre aux besoins prioritaires, à faire face aux difficultés identifiées et à tenir compte des nouvelles tendances en mettant l'accent sur l'efficacité de la réglementation, le vieillissement des installations, la préparation du déclassement, l'interface entre la sûreté et la sécurité, la sûreté de l'utilisation de technologies innovantes dans la conception et l'exploitation des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible, et les infrastructures requises pour les nouveaux programmes. Il est également nécessaire de garantir la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible nucléaire en appuyant la conception et la production de nouveaux combustibles et en accompagnant le développement de l'électronucléaire, y compris via les SMR. Les activités du sous-programme comprennent l'élaboration de normes de sûreté à jour et la fourniture d'une assistance aux États Membres en vue de leur application, un appui à la mise en œuvre du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche, l'organisation d'examens par des pairs et de services consultatifs, des séances de renforcement des capacités, la promotion de réseaux d'information et l'échange de données d'expérience.

### Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

<b>Programme 3.2 Sûreté des installations nucléaires</b>
<b>Objectifs :</b>
— Aider les États Membres à améliorer la sûreté des installations nucléaires aux stades de l'évaluation des sites, de la conception, de la construction et de l'exploitation grâce à la mise à disposition de normes de sûreté à jour et à leur application.
— Aider les États Membres à établir et à renforcer leur infrastructure nationale de sûreté grâce à des services d'examen de la sûreté et en facilitant l'adhésion à la CSN et au Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche, ainsi que la mise en œuvre de ces instruments.
— Aider les États Membres à créer des capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines, à la formation théorique et pratique, ainsi qu'à la gestion des connaissances et aux réseaux de connaissances au moyen de la coopération internationale, notamment l'échange d'informations et l'expérience d'exploitation, et la coordination des activités de recherche-développement.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires tenant compte des pratiques actuelles, dans les domaines généraux du cadre juridique et gouvernemental et de la sûreté des installations nucléaires pendant toute leur durée de vie utile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés prévus intéressant les organismes gouvernementaux ou concernant la sûreté des installations nucléaires qui ont été publiés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une infrastructure de sûreté appropriée et amélioration continue de la sûreté des installations nucléaires grâce à l'application des normes de sûreté de l'AIEA par les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services d'examen par des pairs fournis.</li> <li>Pourcentage des recommandations formulées à l'issue de services d'examen de la sûreté appliquées par l'État Membre ou l'organisme hôte concerné.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services proposés par l'Agence dans les domaines de l'infrastructure de sûreté et de la sûreté des installations nucléaires, portant en particulier sur l'efficacité du contrôle réglementaire, la direction et gestion favorisant la sûreté, et la sûreté de la conception et de l'exploitation, y compris à long terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations organisées dans les domaines de l'infrastructure de sûreté et de la sûreté des installations nucléaires.</li> </ul>

### Sous-programme 3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté

#### Objectifs :

- Aider les États Membres à établir et à gérer des cadres gouvernementaux, réglementaires et de sûreté efficaces, indépendants et durables pour les installations nucléaires grâce à des examens par des pairs, à des services consultatifs et à des activités facilitant l'application de normes de sûreté de l'AIEA à jour.
- Aider les organismes de réglementation des États Membres à améliorer leur processus de création de capacités dans les domaines de la réglementation et de la sûreté et à promouvoir un encadrement et une culture de sûreté solides.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans le domaine des cadres gouvernementaux et réglementaires aux fins de la sûreté des installations nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation continue par les États Membres des services et des normes de sûreté de l'Agence à l'appui de la mise en place et du renforcement de l'infrastructure réglementaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de missions IRRS menées dans des pays dotés de centrales nucléaires, primo-accédants ou qui élargissent leur programme électronucléaire.</li> <li>Pourcentage d'application des recommandations et suggestions résultant des missions IRRS.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des services de création de capacités, des outils d'évaluation des compétences et des programmes de formation de l'Agence par les organismes de réglementation des États Membres à l'appui de la pérennité des ressources destinées à la sûreté des installations nucléaires, dans le cadre de programmes nucléaires récents ou bien établis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités de formation dans le domaine des activités réglementaires.</li> <li>Nombre d'États Membres utilisant les méthodes de l'Évaluation systématique des besoins en compétences de réglementation ou d'autres outils d'examen et d'autoévaluation.</li> </ul>

#### Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>3.2.1.001 Efficacité de la réglementation et infrastructure de sûreté pour les nouveaux programmes</b>	Normes de sûreté, orientations, autres publications techniques, échange d'informations et rapports de missions ; mise en commun d'informations facilitée par les forums internationaux de réglementation ; coordination et fourniture d'un appui d'experts aux pays dotés d'installations nucléaires et aux pays primo-accédants.
<b>3.2.1.002 Normes de sûreté et promotion de l'appui à la CSN</b>	Normes et rapports de sûreté ; réunion des membres du Bureau de la CSN, 10 <sup>e</sup> réunion d'examen de la CSN en 2026 et réunion d'organisation de la prochaine réunion en 2027 ; quatre réunions du Comité des normes de sûreté nucléaire.

<b>Sous-programme 3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à atteindre un niveau élevé de sûreté dans la conception des centrales nucléaires et l'excellence dans l'évaluation de la sûreté en fournissant des normes de pointe en matière d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception et en veillant à ce que ces normes soient appliquées aux technologies de réacteurs existantes, évolutives et innovantes.</p> <p>— Fournir aux États Membres des services consultatifs et des services d'examen concernant l'application des normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception aux technologies existantes, évolutives et innovantes.</p> <p>— Appuyer les États Membres dans la création de compétences d'évaluation de la sûreté et les aider à répondre aux questions d'actualité touchant l'évaluation de la sûreté et la sûreté de la conception.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté et de documents complémentaires tenant compte des technologies les plus avancées dans les domaines de l'évaluation de la sûreté et de la sûreté de la conception.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite du recours par les États Membres aux services de l'Agence visant à faciliter l'évaluation de la sûreté et à appuyer la sûreté de la conception des centrales nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services d'examen de la sûreté fournis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de l'utilisation par les États Membres des cours, ateliers et webinaires de formation de l'Agence dans les domaines de l'évaluation de la sûreté et de la sûreté de la conception, notamment pour les technologies de réacteurs innovants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant à des activités de formation.</li> <li>Nombre d'activités de formation organisées dans les domaines de l'évaluation de la sûreté et de la sûreté de la conception.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>3.2.2.001 Sûreté de la conception des réacteurs de puissance actuels, évolutionnaires et innovants</b>	Documents techniques et rapports ayant trait à des normes de sûreté de la conception nouvelles ou révisées ; rapports sur les examens techniques de la sûreté et les services consultatifs aux fins de la sûreté de la conception ; modules d'apprentissage en ligne et support de formation sur la sûreté de la conception.
<b>3.2.2.002 Élaboration et application des méthodes d'évaluation de la sûreté</b>	Normes de sûreté nouvelles et révisées sur l'évaluation de la sûreté et publications techniques et supports connexes ; rapports des services techniques d'examen par des pairs de l'évaluation de la sûreté et des services consultatifs ; supports de formation et modules de formation en ligne sur l'évaluation de la sûreté.

<b>Sous-programme 3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la conception des sites et des installations vis-à-vis des dangers externes, y compris ceux résultant de l'activité humaine, notamment les effets des changements climatiques, en élaborant des normes de sûreté et des lignes directrices techniques facilitant l'application desdites normes.</p> <p>— Aider les États Membres à évaluer la sûreté de la conception des sites et des installations vis-à-vis des dangers externes, au moyen de services consultatifs, de services d'examen par des pairs et d'initiatives de renforcement des capacités.</p> <p>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités grâce à la formation théorique et pratique.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté et de documents techniques complémentaires à jour dans les domaines de la sûreté des sites, de la sûreté de la conception et de l'évaluation de la sûreté vis-à-vis des dangers externes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de sûreté et de protection contre les dangers externes amélioré, tel que démontré par les services d'examen de suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services d'examen du site et de la conception basée sur les événements externes (SEED) fournis à la demande des États Membres.</li> <li>Pourcentage des recommandations résultant des missions SEED appliquées par les États Membres après un examen SEED complet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue, par les États Membres, des méthodes de formation de l'Agence dans le domaine de la sûreté et de la protection contre les dangers externes et de l'évaluation de ces dangers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant à des activités de formation.</li> <li>Nombre d'activités de formation menées dans le domaine de la sûreté et de la protection contre les dangers externes et de l'évaluation de ces dangers.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>3.2.3.001 Évaluation des sites et sûreté de la conception des installations</b>	Normes de sûreté et documents complémentaires dans les domaines de la sélection et de l'évaluation de sites, et de la protection des installations nucléaires contre les dangers externes ; services d'examen de la sûreté, missions d'experts, ateliers, supports de formation, orientations sur l'examen des normes, manuels et webinaires aux fins du renforcement des capacités des États Membres ; outils logiciels visant à évaluer les dommages causés aux installations nucléaires par des événements externes et les enseignements tirés de l'évaluation et de la gestion des risques.
<b>3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation aux fins de l'évaluation de la sûreté des installations</b>	Rapports de sûreté et documents techniques (TECDOC) de l'AIEA sur les outils et méthodes techniques requis pour l'application des normes de sûreté aux fins de l'évaluation des sites, de l'évaluation de la sûreté et de l'exploitation sûre ; ateliers, supports de formation et webinaires sur la création de capacités dans les États Membres ; diffusion et partage d'informations ; formations internationales sur certains problèmes de sûreté dans les réacteurs avancés ; optimisation de la résilience des installations face aux événements externes graves ; bases de données et outils pour des méthodes de qualification et une conception de la sûreté nucléaire améliorées.

**Sous-programme 3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires**

**Objectifs :**

- Aider les États Membres à améliorer la performance en matière de sûreté d'exploitation en élaborant des normes de sûreté et d'autres publications et en fournissant un appui en vue de leur application.
- Aider les États Membres à améliorer la sûreté d'exploitation au moyen de services d'examen relatifs à la sûreté d'exploitation, à l'exploitation sûre à long terme et à la gestion du vieillissement, à l'expérience d'exploitation, à la direction et à la gestion favorisant la sûreté, ainsi qu'à la culture de sûreté.
- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en organisant des formations et des ateliers sur l'amélioration de la sûreté d'exploitation et en donnant des conseils sur la conduite des autoévaluations.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans les domaines de la sûreté d'exploitation, de l'exploitation sûre à long terme et de la gestion du vieillissement, de l'expérience d'exploitation, de la direction et de la gestion favorisant la sûreté, ainsi que de la culture de sûreté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés prévus qui ont été publiés dans les domaines de la sûreté d'exploitation, de l'exploitation à long terme et de la gestion du vieillissement, de l'expérience d'exploitation et de la direction et de la gestion.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sûreté d'exploitation améliorée dans les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de missions d'examen OSART, SALTO, de l'expérience d'exploitation ainsi que de l'encadrement et de la culture axés sur la sûreté effectués.</li> <li>Pourcentage des recommandations de l'Agence résultant de services d'examen de la sûreté appliquées par les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétence améliorée des États Membres dans les domaines de la sûreté d'exploitation, de l'exploitation sûre à long terme, de la gestion du vieillissement, de l'expérience d'exploitation, de la direction et de la gestion favorisant la sûreté, ainsi que de la culture de sûreté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations dispensées dans le cadre des activités de l'OSART et dans les domaines de l'exploitation à long terme, de la gestion du vieillissement, de l'expérience d'exploitation, ainsi que de la direction, de la gestion et de la culture de sûreté.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>3.2.4.001 Performance en matière de sûreté d'exploitation</b>	Rapports de missions OSART ; supports de formation en ligne sur l'autoévaluation d'une organisation/centrale ; base de données actualisée sur les résultats des missions OSART ; révision intégrée des guides sur la sûreté d'exploitation ; publication d'informations sur les aspects marquants des missions OSART ; diffusion d'informations relatives aux missions OSART sur un site web spécialisé.
<b>3.2.4.002 Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale</b>	Rapports sur les événements émanant des centrales nucléaires partagés au moyen du Système international de notification pour l'expérience d'exploitation (IRS) ; rapports de synthèse sur l'expérience d'exploitation (livrets bleus et rapports annuels de l'IRS) ; rapports de mission d'assistance ; normes de sûreté et TECDOC sur l'expérience d'exploitation et les programmes d'amélioration continue de la performance ; cours sur l'amélioration de la performance, l'expérience d'exploitation et l'analyse des causes profondes.
<b>3.2.4.003 Direction et gestion pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres</b>	Guides de sûreté révisés sur la direction et la gestion pour la sûreté ; ateliers d'amélioration continue de la culture de sûreté pour les États Membres ; rapports des missions d'évaluation indépendante de la culture de sûreté ; activités de formation, réunions et ateliers.
<b>3.2.4.004 Sûreté de l'exploitation à long terme</b>	Rapports de missions SALTO et de missions d'experts ; missions d'appui effectuées ; ateliers et réunions techniques ; rapports de sûreté ; TECDOC et lignes directrices sur la gestion du vieillissement et l'exploitation à long terme ; programmes de gestion du vieillissement, analyses du vieillissement à durée limitée, pratiques réglementaires, tableaux d'examen de la gestion du vieillissement et autres activités et documents liés à la gestion du vieillissement dans le cadre des enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement.

### **Sous-programme 3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible**

#### **Objectifs :**

- Aider les États Membres à renforcer la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible à toutes les étapes de leur cycle de vie, notamment à se doter des infrastructures de sûreté voulues pour les nouveaux réacteurs de recherche et les nouvelles installations du cycle du combustible.
- Favoriser l'échange international d'informations sur l'expérience d'exploitation et la création de capacités relatives aux réacteurs de recherche et aux installations du cycle du combustible.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des États Membres d'un ensemble complet de normes de sûreté à jour concernant les réacteurs de recherche et les installations du cycle du combustible nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté nouvelles ou révisées et de documents complémentaires concernant les réacteurs de recherche et les installations du cycle du combustible.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services proposés par l'Agence à l'appui de la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services d'examen de la sûreté fournis.</li> <li>Pourcentage des recommandations de l'Agence résultant de services d'examen de la sûreté appliquées par les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue par les États Membres des services de renforcement des capacités proposés par l'Agence à l'appui de la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'États Membres dotés de réacteurs de recherche et d'installations du cycle du combustible en exploitation qui participent aux activités de renforcement des capacités et à la plateforme de partage d'informations relatives à l'expérience d'exploitation proposées par l'Agence.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.2.5.001 Sûreté des réacteurs de recherche</i>	Normes de sûreté et documents complémentaires ; rapports de réunions et de missions ; retour d'information sur les autoévaluations des États Membres concernant l'application du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche ; projets de recherche coordonnée (PRC) ; base de données du Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche.
<i>3.2.5.002 Sûreté des installations du cycle du combustible</i>	Normes de sûreté et documents complémentaires ; rapports de réunions et de missions ; supports de formation ; base de données du Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible.

### Programme 3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport

Le programme 3.3 est axé sur la protection des personnes et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants. Il porte notamment sur l'élaboration de normes de sûreté et de dispositions en vue de leur application, au titre des fonctions statutaires de l'Agence. Le renforcement des capacités, y compris la formation théorique et pratique, et la création de réseaux, ainsi que les stratégies de communication sur les risques radiologiques, sont des éléments transversaux clés du cadre mondial de sûreté et se retrouvent dans tout le programme. L'importance des instruments internationaux, tels que les conventions et les codes de conduite applicables, en tant qu'élément du cadre de sûreté est également prise en compte. La plupart des activités du programme se poursuivent, bien que certaines aient été recentrées. Elles s'adressent notamment aux organismes nationaux et aux organisations internationales compétentes intervenant sur les questions de sûreté radiologique et de sûreté du transport. Les bénéficiaires sont les gouvernements, les organismes de réglementation, les travailleurs, les patients, le public, les utilisateurs et les exploitants.

La révision des normes de sûreté de l'Agence se poursuivra. Le programme prévoira des mesures pour l'application des normes de sûreté et du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'AIEA. Pour cela, on proposera des services d'examen par des pairs et des services consultatifs, des activités d'information active et d'échange d'informations, ainsi que des documents d'orientation et des supports de formation, entre autres. Ces activités permettent d'obtenir des informations en retour et des assurances essentielles sur l'efficacité globale du programme, et facilitent la planification ainsi que l'anticipation d'éventuels problèmes.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Les missions d'examen par des pairs et les missions consultatives font l'objet d'une forte demande et les résultats montrent qu'il importe d'avoir des systèmes de réglementation stables, dotés de ressources adéquates et réellement indépendants. L'Agence adaptera davantage son approche de la conduite des missions IRRS et des missions du Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassement et la remédiation (ARTEMIS) afin de mieux répondre aux besoins de chacun des États Membres ayant demandé des missions combinées ou séparées. L'appui des États Membres au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, ainsi qu'aux Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives et aux Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service, qui viennent compléter le Code, reste fort. Le transport des matières radioactives et des installations nucléaires continue d'intéresser les États Membres et, par conséquent, il est nécessaire de conserver des liens forts avec d'autres organisations internationales s'occupant du transport. L'approche stratégique de la formation théorique et pratique de l'Agence continue d'aider les États Membres à renforcer la sûreté radiologique et la sûreté du transport.

### **Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités qui renforcent le cadre mondial de sûreté, grâce à l'élaboration de normes de sûreté et à la coopération avec d'autres organisations internationales qui facilitent également l'harmonisation et les engagements internationaux et qui veillent à l'application des normes de sûreté de l'AIEA.
2. Activités qui aident les États Membres à renforcer leur infrastructure réglementaire pour la sûreté radiologique et la sûreté du transport au moyen de missions d'examen par des pairs et de missions consultatives.
3. Activités promouvant le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et aidant les États Membres à renforcer leurs stratégies nationales de gestion des sources scellées en fin de vie, afin d'éviter les sources orphelines.

### **Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques* est axé sur la fourniture d'une assistance aux États Membres, le but étant de les aider à atteindre ou à maintenir le plus haut niveau de sûreté radiologique. En 2026-2027, l'Agence continuera de prendre des dispositions aux fins de l'application des prescriptions énoncées dans la publication intitulée *Radioprotection et sûreté des sources de rayonnements : Normes fondamentales internationales de sûreté* (n° GSR Part 3 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA) ainsi que dans les guides de sûreté connexes. L'Agence a débuté les préparatifs de la Conférence internationale sur la radioprotection et la sûreté radiologique qui se tiendra sur le thème « Promouvoir l'harmonisation internationale pour améliorer la radioprotection et la sûreté radiologique dans un contexte en évolution ». L'Agence rédigera de nouvelles orientations générales de sûreté sur les situations d'exposition existantes et continuera de conseiller les États Membres pour les aider à améliorer la sûreté dans le cadre des procédures médicales pertinentes et de les accompagner dans l'application des principes de justification et d'optimisation. L'Agence continue de mettre en œuvre les mesures recensées dans l'Appel à l'action de Bonn (2012) pour renforcer la sûreté radiologique des patients dans le cadre des applications médicales des rayonnements ionisants et des sources radioactives. Maintenant que le guide de sûreté intitulé *Radioprotection professionnelle* a été révisé, plusieurs rapports de sûreté doivent être révisés ou rédigés, par exemple au sujet de la sûreté radiologique dans l'industrie pétrolière et gazière et dans l'industrie de traitement de l'eau. L'Agence continue d'assurer le plus haut niveau de sûreté radiologique pour son personnel et ses experts dans toutes leurs activités mettant en jeu des rayonnements et des sources radioactives.

Le *sous-programme 3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport* continuera de répondre à la demande croissante des États Membres en matière d'examen par des pairs et de missions consultatives indépendants appuyés par des autoévaluations dans le domaine de l'infrastructure réglementaire et du transport de sources de rayonnements. Le Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique (RASIMS) sera mis à jour et optimisé pour améliorer l'évaluation de l'infrastructure de sûreté radiologique dans les États Membres et assurer un appui plus adapté. Conscients de la nécessité de se doter durablement de compétences en sûreté radiologique, les États Membres qui élaborent et mettent en œuvre leur propre stratégie nationale sur la base d'une analyse des besoins nationaux conformément aux normes et orientations de sûreté de l'AIEA devraient voir leur nombre continuer d'augmenter. Le cours d'études supérieures (PGEC) consacré à la radioprotection et à la sûreté des sources radioactives devrait susciter un intérêt croissant, et de plus en plus de formations en présentiel et en ligne sur l'infrastructure de sûreté radiologique devraient être nécessaires. Dans le domaine de la sûreté du transport, la révision des normes de sûreté de l'AIEA se poursuivra en mettant l'accent sur la sûreté du transport des réacteurs innovants. À la demande des États Membres, des pays bénéficiant d'une assistance technique et des pays donateurs, ce sous-programme, qui porte à la fois sur l'infrastructure réglementaire et la sûreté du transport, développera la coordination et la coopération avec les sous-programmes pertinents dans le domaine de la sécurité nucléaire afin de favoriser le renforcement intégré de l'infrastructure nationale de sûreté radiologique et de sécurité des matières radioactives. Un soutien continu au renforcement des capacités sera apporté aux États Membres sous forme de formations théoriques et pratiques, d'une aide à la gestion des connaissances et d'une mise en réseau.

## Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

<b>Programme 3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté radiologique et la sûreté du transport pour la protection des personnes et de l'environnement en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.</p> <p>— Aider les États Membres à mettre en place l'infrastructure de sûreté radiologique et de sûreté du transport appropriée, notamment par des services d'examen de la sûreté et un soutien à l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des orientations qui le complètent.</p> <p>— Contribuer au renforcement des capacités dans les États Membres en dispensant une formation théorique et pratique et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans le domaine de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport à la disposition des États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue, par les États Membres, des services de l'Agence visant à appuyer la sûreté radiologique et la sûreté du transport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de missions d'examen et d'évaluation et de missions consultatives conduites dans le domaine de la sûreté.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue, par les États Membres, des méthodes proposées par l'Agence en matière d'analyse des besoins de formation dans le domaine de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres ayant effectué une analyse des besoins de formation théorique et pratique dans le domaine de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport.</li> </ul>

<b>Sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à atteindre le niveau de sûreté radiologique le plus élevé en élaborant des normes et des guides de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur utilisation dans tous les secteurs industriels, en médecine et pour d'autres applications, et aussi en communiquant des informations pertinentes sur les risques et les avantages de telles applications.</p> <p>— Fournir des services destinés à assurer un niveau élevé de radioprotection pour les propres opérations de l'Agence, ainsi que pour toutes les opérations qui impliquent l'utilisation de produits, de services, d'équipements, d'installations et d'informations fournis par l'Agence, y compris l'assistance dans le cadre de projets de coopération technique.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement de la coopération entre les organisations internationales compétentes ayant des responsabilités et des mandats en matière de sûreté radiologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de normes de sûreté, d'autres documents et d'ateliers coparrainés par des membres du Comité interorganisations de sûreté radiologique.</li> <li>● Nombre de normes de sûreté, de documents d'orientation et d'autre nature (révision de documents existants ou élaboration de nouveaux documents) appuyant l'application des normes GSR Part 3 révisées coparrainés par des organisations internationales.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Efficacité et efficacité accrues des systèmes de dosimétrie destinés à protéger les membres du personnel de l'Agence exposés aux rayonnements dans le cadre de leur travail, et capacités accrues des États Membres d'appliquer ces systèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de méthodes accréditées maintenues dans les laboratoires de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue, par les États Membres, des documents de l'Agence relatifs aux bonnes pratiques en matière de radioprotection en milieu médical destinés aux professionnels de santé et aux organismes ayant un rôle à jouer dans la radioprotection en cas d'application médicale de rayonnements ou de sources radioactives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de consultations de pages web, y compris les téléchargements d'orientations et d'autres informations de l'Agence sur les méthodes destinées à améliorer la radioprotection des patients à partir du site web de l'Agence consacré à ce sujet.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>3.3.1.001 Radioprotection du public et de l'environnement</b>	Normes de sûreté et documents d'orientation nouveaux ou révisés ; réunions et ateliers organisés à l'intention des États Membres pour appuyer l'application des normes figurant dans la publication GSR Part 3 et la coopération avec les organisations internationales compétentes en matière de sûreté radiologique.
<b>3.3.1.002 Radioprotection des patients</b>	Systèmes de notification de sûreté pour les actes radiologiques et la radiothérapie ; site web destiné aux professionnels de santé et aux patients comportant des informations actualisées sur la réduction de la dose lors d'une exposition aux rayonnements en médecine ; résultats de la Conférence internationale sur la radioprotection en médecine organisée sur le thème « Vision aux rayons X » ; nouveau service consultatif sur les applications médicales ; Conférence internationale sur la radioprotection et la sûreté radiologique organisée sur le thème « Promouvoir l'harmonisation internationale pour améliorer la radioprotection et la sûreté radiologique dans un contexte en évolution ».
<b>3.3.1.003 Radioprotection professionnelle</b>	Documents sur la sûreté nouveaux ou révisés à l'appui des normes de sûreté de l'AIEA sur la radioprotection professionnelle ; réseaux sur l'optimisation de la radioprotection nouveaux ou étendus ; exploitation du Système d'information sur la radioexposition professionnelle, et promotion et mise à niveau des modules du Système d'information sur la radioexposition professionnelle en médecine, dans l'industrie et la recherche axés sur la radiographie industrielle et les matières radioactives naturelles ; ressources nouvelles ou mises à jour en matière de formation, rapports et système de gestion de l'information pour le Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle ; développement et utilisation des Réseaux de radioprotection professionnelle.
<b>3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique</b>	Services de dosimétrie individuelle et de contrôle radiologique du lieu de travail homologués ; services d'étalonnage d'instruments ; assistance en matière de sûreté et de contrôle radiologiques lors d'accidents et d'incidents ; méthodes et pratiques nouvelles en matière de dosimétrie et de contrôle radiologique.

<b>Sous-programme 3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Aider les États Membres à renforcer leur infrastructure réglementaire pour la sûreté radiologique et la sûreté du transport en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.</li> <li>— Aider les États Membres à renforcer leur infrastructure réglementaire pour la sûreté radiologique et la sûreté du transport au moyen de services d'examen par des pairs, de services consultatifs, de missions d'experts et d'ateliers.</li> <li>— Aider les États Membres à intensifier le renforcement des compétences en matière de sûreté radiologique dans toutes les entités pertinentes.</li> </ul>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans le domaine de la sûreté du transport et de l'infrastructure réglementaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans le domaine de la sûreté du transport et de l'infrastructure réglementaire approuvés par les comités des normes de sûreté ou la Commission des normes de sûreté, le cas échéant.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue, par les États Membres, des services de l'Agence pour faciliter la mise en place d'une infrastructure réglementaire adaptée en matière de sûreté radiologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services d'examen de la sûreté fournis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension par les États Membres des normes de sûreté de l'AIEA grâce à la formation théorique et pratique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de cours d'études supérieures et de formations des formateurs pour les responsables de la radioprotection.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.3.2.001 Contrôle réglementaire des sources de rayonnements</i>	Réunions d'experts juridiques et techniques sur l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives ; ateliers régionaux sur l'application du Code ; normes de sûreté révisées ; rapports de missions consultatives ; services d'examen de la réglementation ; recommandations aux États Membres sur les aspects réglementaires ; formations pour les responsables de la réglementation sur l'élaboration de la réglementation et sur les politiques et la stratégie.
<i>3.3.2.002 Sûreté du transport</i>	Un ensemble complet de normes de sûreté du transport, de TECDOC et d'autres orientations, ainsi que des formations ; des réunions techniques et d'autres réunions de consultation pour faciliter la mise en œuvre de ces orientations, en mettant l'accent sur les aspects de sûreté du transport des technologies innovantes ; la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité du transport des matières nucléaires et radioactives.
<i>3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information</i>	RASIMS et profils nationaux concernant l'infrastructure de sûreté radiologique dans le RASIMS ; rapports du Comité directeur sur la formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets et rapports des directeurs des PGEC ; approche révisée et mise à jour en matière de formation théorique et pratique dans ce domaine ; supports de formation mis à jour pour les PGEC et les formations de formateurs s'adressant aux responsables de la radioprotection ; analyse d'impact des PGEC et des activités de formation de formateurs mise à jour.

## **Programme 3.4 Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement**

Le programme 3.4 aide les États Membres à mettre en place une infrastructure de radioprotection pour la gestion du combustible nucléaire usé, des déchets radioactifs, des résidus et des rejets dans l'environnement, pour le déclassement des installations nucléaires et autres installations utilisant des matières radioactives, et pour la remédiation des zones contaminées. Il comprend l'élaboration de normes de sûreté pertinentes de l'AIEA, la fourniture d'une assistance aux États Membres pour l'utilisation et l'application de ces normes de sûreté, la coordination du Comité des normes de sûreté des déchets (WASSC) et la prestation de services de secrétariat pour les réunions des Parties contractantes de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Convention commune).

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Le programme 3.4 tient compte des conclusions formulées à l'issue des conférences de l'Agence et dans le cadre des examens par des pairs et des missions consultatives, des questions globales d'intérêt commun recensées par les Parties contractantes à la Convention commune, et des données d'expérience partagées par les États Membres. Au vu de l'intérêt croissant pour la production électronucléaire, il est nécessaire de disposer d'orientations pour planifier dès le départ un déclassement et une gestion sûrs des déchets radioactifs afin d'éviter de laisser davantage de sites et déchets aux générations futures. Un recours accru à l'électronucléaire pourrait faire augmenter la demande d'uranium et de thorium et pousser à développer les activités d'extraction et de traitement. Aussi les orientations relatives à la sûreté du déclassement des installations de production d'uranium et de la gestion des résidus de matières radioactives naturelles constituent-elles une priorité croissante. Cette nécessité de prendre en compte très tôt l'« aval » des installations a été l'une des principales conclusions de la conférence que l'AIEA a organisée sur le thème « Assurer la sûreté et favoriser la pérennité ». La conférence a également permis de souligner toute la complexité de l'optimisation de la protection et de la sûreté – par exemple, lorsque l'on compare les options pour garantir la sûreté des déchets et de l'environnement, à quel stade peut-on considérer qu'un site est assez propre pour être déclaré assaini ? Les orientations spécifiques sont bien accueillies (entre autres, celles concernant la gestion sûre des sources radioactives scellées retirées du service et sur le déclassement des petites installations) et les pays ayant de faibles stocks de déchets radioactifs souhaitent de plus en plus développer leur infrastructure de sûreté. La gestion sûre des rejets dans le milieu marin reste également un thème prioritaire ; l'Agence continue de tenir une base de données des matières radioactives entrant dans le milieu marin, fournit des orientations sur la maîtrise des rejets d'effluents et maintient des liens avec les conventions internationales pertinentes. Il convient non seulement de veiller à ce que les normes de sûreté soient toujours complètes et à jour, mais également à ce qu'elles soient appliquées. Les formations en ligne et les réunions virtuelles, qui font partie de l'apprentissage mixte, facilitent la diffusion.

### **Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Tenir à jour un ensemble complet de normes de sûreté sur la gestion sûre des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, le déclassement et la remédiation.
2. Veiller à l'application plus efficace des normes de sûreté de l'AIEA et, partant, renforcer l'infrastructure nationale de sûreté aux fins de la gestion des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, du déclassement et de la remédiation.
3. Aider les États Membres à renforcer les capacités et les compétences en matière de gestion sûre des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, de déclassement et de remédiation.
4. Promouvoir le respect et la mise en œuvre de la Convention commune.

### **Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs* porte sur des projets ayant trait à la gestion avant stockage définitif et au stockage définitif du combustible usé et des déchets radioactifs, plus précisément au stockage à faible profondeur, en puits et en formations géologiques. La clé de voûte des projets internationaux de gestion avant stockage définitif et de stockage définitif sera les argumentaires de sûreté, qui devront être élaborés et examinés pour démontrer la sûreté des installations et des activités, à toutes les étapes de la gestion des déchets, y compris lors de l'exploitation et après la fermeture. L'application d'une approche graduée sera également envisagée et l'accent sera mis sur la mise au point d'orientations pour faciliter le recyclage et la réutilisation et ainsi réduire autant que possible le volume des déchets devant être stockés. Les progrès se poursuivent en ce qui concerne le stockage définitif des déchets radioactifs, mais dans de nombreux pays, une partie ou la totalité des déchets restent en entreposage. Par conséquent, les projets internationaux permettront aux

États Membres de franchir la première ou la prochaine étape du stockage définitif des déchets radioactifs, en définissant une séquence de décisions allant de la conception à la fermeture d'une installation de stockage définitif, sur la base de l'argumentaire de sûreté évolutif. Le Secrétariat veillera à ce que ces projets internationaux et les services d'examen par les pairs (tels qu'ARTEMIS) favorisent l'échange et le partage de données d'expérience à ce sujet. En ce qui concerne les missions d'examen, les premières expériences semblent montrer une préférence pour l'enchaînement des missions IRRS et ARTEMIS. L'Agence restera attentive aux possibilités d'étoffer encore ses services d'examen et promouvoir la Convention commune.

Le *sous-programme 3.4.2 Sûreté du déclassement, de la remédiation et des rejets dans l'environnement* se compose de projets concernant la sûreté des éléments interdépendants du déclassement, de la remédiation ainsi que de la gestion des résidus de matières radioactives naturelles et des rejets de matières radioactives dans l'environnement. Les efforts visant à élaborer des normes de sûreté et des orientations se poursuivront, l'accent étant mis sur les orientations relatives à certains sites spécifiques, notamment à la gestion et au déclassement sûrs des installations de production d'uranium, de même que ceux visant à établir des stratégies de déclassement et l'état final des petites installations dans les pays qui disposent d'une infrastructure de sûreté limitée, où il est essentiel d'appliquer une approche graduée. Il sera tenu compte du besoin de se doter d'orientations sur le contrôle des rejets, les expositions potentielles et le déclassement des réacteurs innovants afin d'éviter de créer des situations qui seraient à gérer par les générations futures. Les travaux récents sur la remédiation des zones contaminées seront élargis pour inclure la gestion post-remédiation à long terme et le rôle de la clairance dans la gestion d'importants volumes de déchets radioactifs. Dans le cadre du sous-programme, l'Agence cherchera de quelle façon elle peut aider les États Membres à déterminer si la gestion de la contamination issue de pratiques ou d'installations de production d'uranium antérieures devrait être traitée comme une situation d'exposition existante ou planifiée. Au vu de l'intérêt grandissant pour la question des rejets dans le milieu marin, l'Agence s'attachera à maintenir sa compréhension des matières radioactives qui entrent dans ce milieu et améliorera ses orientations sur le contrôle radiologique de l'environnement et les évaluations de l'impact radiologique sur l'environnement, y compris sur l'application d'une approche graduée à l'évaluation des répercussions sur l'environnement (flore et faune).

### Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

<b>Programme 3.4 Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, y compris des dépôts géologiques pour les déchets de haute activité, du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement, en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.</p> <p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, y compris des dépôts géologiques pour les déchets de haute activité, du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement, au moyen d'examen par des pairs et de services consultatifs, et faciliter leur adhésion à la Convention commune et la mise en œuvre de cet instrument.</p> <p>— Appuyer les efforts de renforcement des capacités des États Membres grâce à la formation théorique et pratique et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires mis à disposition des États Membres dans le domaine de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, y compris la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets (à faible profondeur et en formations géologiques), ainsi que du déclassé et de la remédiation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés approuvés pour publication.</li> <li>Nombre de canevas de préparation de document approuvés pour élaboration.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructure de sûreté améliorée dans les États Membres aux fins de la gestion des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, du déclassé et de la remédiation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'examen par des pairs et de missions consultatives conduites dans le domaine de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, y compris la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif.</li> <li>Nombre de parties contractantes à la Convention commune.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres en matière de gestion sûre des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, de déclassé et de remédiation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations dispensées et de réunions techniques organisées.</li> <li>Nombre de supports de formation en ligne nouveaux ou révisés.</li> </ul>

<b>Sous-programme 3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.</p> <p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé au moyen d'examen par des pairs et de services consultatifs, et faciliter leur adhésion à la Convention commune et la mise en œuvre de cet instrument.</p> <p>— Appuyer les États Membres dans le renforcement des capacités grâce à la formation théorique et pratique et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires mis à disposition des États Membres dans le domaine de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, y compris la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets (à faible profondeur et en formations géologiques), ainsi que du déclassé et de la remédiation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés approuvés pour publication.</li> <li>Nombre de canevas de préparation de document approuvés pour élaboration.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructure de sûreté améliorée dans les États Membres aux fins de la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de missions d'examen par des pairs ARTEMIS et de missions consultatives conduites.</li> <li>Nombre de parties contractantes à la Convention commune.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres en matière de gestion sûre des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations dispensées et de réunions techniques organisées.</li> <li>Nombre de supports de formation en ligne nouveaux ou révisés.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>3.4.1.001 Normes de sûreté pour la gestion des déchets et appui à la Convention commune</b>	Normes de sûreté sur la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé ; prestation de services de secrétariat à la Convention commune (y compris l'organisation de réunions d'examen) ; prestation de services de secrétariat au WASSC.
<b>3.4.1.002 Application des normes de sûreté et appui aux projets d'intercomparaison</b>	Plans de travail et rapports périodiques et finals sur les projets existants ou nouveaux axés sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé (gestion avant stockage définitif et stockage définitif) et organisation de missions d'examen par des pairs (ARTEMIS) dans les États Membres.

<b>Sous-programme 3.4.2 Sûreté du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de leurs programmes en ce qui concerne le déclassé, la remédiation et les rejets dans l'environnement, y compris après des accidents, en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.</p> <p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de leurs programmes en ce qui concerne le déclassé, la remédiation et les rejets dans l'environnement, y compris après des accidents, au moyen d'examen par des pairs et de services consultatifs.</p> <p>— Appuyer les efforts de renforcement des capacités des États Membres grâce à la formation théorique et pratique et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires dans le domaine de la sûreté du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement, y compris après des accidents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés approuvés pour publication.</li> <li>Nombre de canevas de préparation de document approuvés pour élaboration.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructure de sûreté améliorée dans les États Membres aux fins de la gestion des rejets dans l'environnement, du déclassé et de la remédiation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de missions consultatives conduites.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres en matière de gestion sûre des rejets dans l'environnement, de déclassé et de remédiation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations dispensées et de réunions techniques organisées.</li> <li>Nombre de supports de formation en ligne nouveaux ou révisés.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation</b>	Normes de sûreté relatives au déclassé, à la remédiation et à la gestion des résidus de la production d'uranium et du traitement des matières radioactives naturelles ; publications et supports de formation pour aider les États Membres à appliquer ces normes ; projets et réunions internationaux facilitant la mise en commun des connaissances et la promotion des normes et des meilleures pratiques.

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement</b>	Normes de sûreté nouvelles ou révisées, et nouveaux documents techniques (TECDOC) destinés à faciliter l'élaboration d'exemples pour l'application des normes de sûreté dans la pratique ; recommandations faites aux États Membres concernant les évaluations de l'impact radiologique et le contrôle radiologique de l'environnement afin d'améliorer la sûreté nucléaire.

## Programme 3.5 Sécurité nucléaire

Le risque d'utilisation de matières nucléaires ou d'autres matières radioactives dans des actes malveillants reste une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Même si la responsabilité en matière de sécurité nucléaire dans un État incombe entièrement à ce dernier, les États Membres ont reconnu à maintes reprises le rôle central que joue l'Agence dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire dans le monde et la coordination de la coopération internationale dans les activités de sécurité nucléaire.

De nombreux progrès ont été accomplis ces dernières années dans le domaine de la sécurité nucléaire ; l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) est ainsi entré en vigueur en 2016, et la première Conférence des Parties à l'Amendement – qui a examiné la Convention telle que modifiée et adopté par consensus un document final soulignant son adéquation – s'est tenue en 2022. Les efforts visant à promouvoir l'adhésion universelle à la Convention et à son amendement ainsi que leur pleine application se poursuivront, de même que ceux visant à encourager l'adhésion aux instruments non contraignants sous les auspices de l'Agence.

Ce programme est conçu pour aider les États, à leur demande, à se conformer aux prescriptions des instruments internationaux, qu'ils soient ou non juridiquement contraignants, à établir des régimes de sécurité nucléaire nationaux efficaces et à les maintenir. Il tient compte des tendances mondiales en matière de sécurité nucléaire, y compris celles décrites dans les rapports d'ensemble sur la sécurité nucléaire. Il met davantage l'accent sur la publication de documents d'orientation complets dans le cadre de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA (NSS) ; la promotion de leur utilisation, s'il y a lieu, notamment par des examens par des pairs et des services consultatifs ; la création de capacités, notamment par l'intermédiaire de réseaux de formation théorique et pratique et de réseaux professionnels et par l'organisation d'activités au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire de l'Agence ; la promotion d'une culture de sécurité nucléaire, la coordination et la facilitation des activités de coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et l'amélioration de la coopération entre les communautés de la sécurité et de la sûreté, le tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Les priorités générales restent l'amélioration de la coordination et de la définition des priorités par le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire, la publication de documents de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et la fourniture des services voulus pour en promouvoir l'utilisation. L'Agence consolide les bases de son programme de renforcement des capacités avec des cours utilisant l'infrastructure technique spécialisée du Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire. Ce dernier complète les capacités de formation des établissements dans les États, comblant les lacunes généralement observées en la matière, et dote l'Agence de nouvelles capacités pour qu'elle puisse mener un programme de sécurité nucléaire en apportant la technologie avancée et l'expertise nécessaires pour répondre aux demandes des États. Le Centre offre des moyens d'améliorer la qualité des formations de cybersécurité dispensées aux États Membres en proposant des activités pratiques supplémentaires et un accès aux composants des systèmes de protection physique dans son laboratoire de protection physique. La mise en œuvre de ce programme restera tributaire des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) et des conditions liées à ces contributions. Il est nécessaire de maintenir le dialogue avec les États Membres et d'autres organisations et initiatives pertinentes afin de mieux faire connaître le rôle central que joue l'Agence pour ce qui est de faciliter le renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde. Une attention particulière est accordée à l'évaluation des incidences et à l'amélioration de l'appropriation par les États Membres. Pour épauler les États, il est essentiel que les informations de sécurité nucléaire soient gérées efficacement. De même, l'utilisation de méthodes modernes de traitement et d'analyse des données permettra d'améliorer à la fois l'évaluation des données disponibles sur la sécurité nucléaire, la représentation visuelle des informations et le suivi des principaux indicateurs clés de performance. Grâce à ces technologies, le programme de sécurité nucléaire gagnera en efficacité et ses objectifs pourront être atteints d'autant plus facilement.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Achèvement et tenue à jour de recommandations et d'orientations universellement applicables, publiées dans la collection Sécurité nucléaire, et fourniture de services d'examen et d'évaluation à la demande d'États.
2. Fourniture, sur demande, d'une assistance relative à la création de capacités, aux programmes de mise en valeur des ressources humaines et aux activités liées à la culture de sécurité nucléaire et à la réduction des risques connexes, notamment sur la base d'une analyse des besoins, y compris ceux recensés dans le cadre des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP).
3. Mise au point d'outils informatiques pour l'analyse des données, le partage d'informations et la prise de décisions.

**Changements et tendances concernant le programme**

**Sous-programme 3.5.1 Gestion de l'information** La sécurité de l'information et la sécurité informatique restent des sujets très importants pour les États Membres, car le secteur nucléaire utilise de plus en plus les technologies numériques pour contrôler, surveiller et protéger les différents aspects des opérations dans les centrales nucléaires, les autres installations du cycle du combustible, les installations d'entreposage de combustible usé, les réacteurs non producteurs de puissance, les réacteurs avancés, notamment les petits réacteurs modulaires (SMR), les installations nucléaires déclassées, et dans d'autres applications mettant en jeu des sources radioactives. L'Agence continuera à sensibiliser aux cybermenaces tout en renforçant l'appui aux États Membres par des activités pratiques de sécurité informatique au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire. Le secteur nucléaire s'appuie sur des méthodes avancées de traitement et d'analyse des données pour améliorer la prise de décision, faciliter le partage des informations et surveiller les systèmes de sûreté et de sécurité. L'Agence utilisera davantage les méthodes avancées de traitement et d'analyse des données, notamment pour la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) et l'INSSP, et grâce à un programme de recherche coordonnée sur la sécurité informatique. Les demandes d'assistance en matière de sécurité nucléaire formulées dans le cadre des INSSP devraient toujours être aussi nombreuses en 2026-2027, les États étant de plus en plus soucieux d'assurer la sécurité dans le cadre de leurs utilisations de la technologie nucléaire au service des objectifs de développement durable.

Le **sous-programme 3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations** continue de répondre aux tendances mondiales associées à la fois à la hausse de la demande de matières radioactives dans les domaines de la santé et du développement durable et à l'intérêt accru pour les modèles de réacteurs nouveaux et avancés à même de satisfaire les besoins prévus en énergie propre, qui expliquent la hausse des besoins en matière de sécurité nucléaire et des demandes au titre du sous-programme. L'élaboration d'infrastructures réglementaires de sécurité nucléaire, de systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les installations nucléaires aux fins de la sécurité, d'orientations spécifiques sur les menaces internes, d'une culture de sécurité nucléaire et de plans d'urgence, ainsi que leur renforcement, restent des éléments de sécurité importants. En outre, on prévoit une nouvelle augmentation des demandes des États en ce qui concerne l'assistance technique pour les activités de réduction des risques, les services consultatifs et les missions d'évaluation sur la protection physique des matières, des installations et des activités. Mais le plus important, cependant, est l'intérêt croissant et pressant des États pour l'analyse et l'atténuation des risques et des menaces de sécurité nucléaire que posent les tendances et évolutions technologiques et sociétales. En 2026-2027, le sous-programme mettra encore plus l'accent sur la recherche, le contrôle et la fourniture des informations et outils permettant de suivre ces tendances mondiales émergentes, et les efforts en ce sens seront renforcés.

Le **sous-programme 3.5.3 Sécurité nucléaire des matières non soumises à un contrôle réglementaire** aide les États à renforcer leurs régimes de sécurité nucléaire en ce qui concerne les matières non soumises à un contrôle réglementaire. Il suit une méthode plus structurée de renforcement des capacités qui vise à maximiser les résultats et à faciliter l'appropriation.

Le **sous-programme 3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale** vise à consolider le rôle central de coordination que joue l'Agence en matière de sécurité nucléaire. L'objectif est notamment d'accroître les efforts pour favoriser l'universalisation de la CPPMN et de son amendement ainsi que la mise en œuvre efficace de ces deux textes, d'aider les États à participer aux efforts de création de réseaux de formation théorique et pratique, et de tenir la collection Sécurité nucléaire à jour – y compris en élaborant de nouvelles orientations ou en révisant celles existantes pour suivre les évolutions. Au cours des dernières années, de nombreuses publications de la collection ont été traduites en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Le Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, efficace et pérenne, aide les États à renforcer leurs capacités en matière de sécurité nucléaire en leur proposant des formations pratiques et diverses formations des formateurs.

Programme sectoriel 3

Le programme de développement des jeunes professionnels offre aux jeunes professionnels des organismes membres du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC) la possibilité de comprendre l'importance de la coopération internationale dans le cadre des régimes de sécurité nucléaire et de contribuer à cette coopération.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 3.5 Sécurité nucléaire</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— <i>Promouvoir l'adhésion aux instruments internationaux pertinents, qu'ils soient ou non juridiquement contraignants, afin de renforcer la sécurité nucléaire dans le monde.</i></p> <p>— <i>Aider les États à mettre en place, maintenir et pérenniser les régimes de sécurité nucléaire nationaux pour les matières nucléaires et autres matières radioactives, y compris pendant le transport, et les installations associées utilisées à des fins pacifiques.</i></p> <p>— <i>Jouer un rôle central en facilitant et en renforçant la coopération internationale, et en accroissant la visibilité et la sensibilisation par la communication sur la sécurité nucléaire.</i></p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Engagement accru des États vis-à-vis des obligations internationales découlant des instruments internationaux pertinents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États supplémentaires adhérant à la CPPMN et/ou à son amendement.</li> <li>● Nombre d'États supplémentaires exprimant leur appui politique au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et/ou aux orientations qui le complètent.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité renforcée des États à créer, maintenir et pérenniser un régime de sécurité nucléaire national grâce à l'élaboration d'orientations complètes sur la sécurité nucléaire et à la fourniture d'une assistance technique (notamment : missions d'examen par des pairs, services consultatifs et création de capacités, y compris la formation théorique et pratique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États ayant progressé dans les domaines pratiques du Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire (NUSIMS).</li> <li>● Nombre d'États bénéficiant d'une assistance technique dans le cadre de projets de sécurité nucléaire axés sur les résultats.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Coordination et coopération renforcées à l'échelle mondiale pour ce qui est de la fourniture d'une assistance en complément des efforts menés par les pays pour mettre en place des régimes de sécurité nucléaire, les maintenir et les pérenniser.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de manifestations organisées par l'Agence conjointement avec d'autres organisations et des donateurs sur la coordination des activités relatives à la mise en place, au maintien et à la pérennisation des régimes de sécurité nucléaire.</li> </ul>

<b>Sous-programme 3.5.1 Gestion de l'information</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— <i>Fournir un cadre complet pour le recensement et la priorisation systématiques des besoins des États en matière de sécurité nucléaire, appuyer la planification et la priorisation de la fourniture par l'Agence d'une assistance en sécurité nucléaire aux États, et faciliter la coopération et la coordination internationales en vue de répondre aux besoins des États dans le domaine de la sécurité nucléaire.</i></p> <p>— <i>Aider les États à échanger en temps voulu des informations sur les incidents ayant trait au trafic illicite et à d'autres activités connexes non autorisées mettant en jeu des matières nucléaires ou d'autres matières radioactives.</i></p> <p>— <i>Sensibiliser à la menace de cyberattaques et aux incidences possibles sur la sécurité nucléaire, et aider les États à prendre des mesures de sécurité efficaces contre de telles attaques.</i></p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue, par les États, d'un processus unique fiable, complet et systématique pour recenser leurs besoins en matière de sécurité nucléaire, les classer par ordre de priorité et y répondre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États ayant introduit ou mis à jour des données dans l'outil d'autoévaluation du NUSIMS.</li> <li>● Nombre d'États participant aux INSSP.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partage rapide des informations et utilisation des services informatiques pour assurer la qualité des analyses des incidents signalés dans l'ITDB.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de notifications d'incidents reçues des États informateurs communiquées aux États participants dans un délai d'un jour ouvrable environ.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités en matière de sécurité des informations et de sécurité informatique aux niveaux des États et des installations pour appuyer la prévention et la détection des incidents de sécurité informatique susceptibles de nuire directement ou indirectement à la sûreté et à la sécurité nucléaires ainsi que les interventions connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États participant aux activités de l'Agence afin d'améliorer leurs capacités en matière de sécurité informatique et de sécurité des informations.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.5.1.001 Évaluation des besoins et des priorités en matière de sécurité nucléaire</i>	INSSP et plans de mise en œuvre correspondants ; outil d'autoévaluation volontaire NUSIMS ; statut du pays rédigé/approuvé/mis à jour ; documentation des projets axés sur les résultats.
<i>3.5.1.002 Partage d'informations sur les incidents et les cas de trafic</i>	ITDB ; rapports d'analyse des incidents ; réunions d'échange d'informations ; formation des professionnels nationaux concernés en vue d'améliorer l'efficacité des activités de partage d'informations mises en œuvre dans le cadre de l'ITDB.
<i>3.5.1.003 Sécurité des informations, sécurité informatique et services informatiques</i>	Publications d'orientations sur la sécurité des informations et la sécurité informatique dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA ; cours internationaux, régionaux et nationaux ; ateliers et séminaires ; assistance technique aux États ; réunions d'experts ; mise en commun des informations et des données d'expérience de sécurité informatique pertinentes pour la sécurité nucléaire ; PRC ; Conférence internationale sur la sécurité informatique dans le monde nucléaire organisée sur le thème « Assurer l'avenir ».

<b>Sous-programme 3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Aider les États à établir, maintenir et renforcer les compétences, capacités et aptitudes nationales nécessaires pour assurer la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations associées, y compris pendant le transport.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités, compétences et aptitudes renforcées des États en matière de protection des matières nucléaires et autres matières radioactives, y compris pendant le transport, ainsi que des installations associées, par la fourniture d'orientations, des conseils d'experts et d'une assistance technique de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États dans lesquels l'infrastructure réglementaire nationale a été mise en place ou renforcée avec l'aide de l'Agence.</li> <li>Pourcentage d'États participant aux activités de l'Agence qui déclarent être mieux sensibilisés aux questions de sécurité nucléaire ou disposer de capacités accrues dans ce domaine.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités et aptitudes des États renforcées pour ce qui est de réduire les risques liés à la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives, y compris pendant le transport, et des installations associées, grâce aux orientations et à l'assistance technique fournies par l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États dans lesquels les mesures et les systèmes de protection physique ont été renforcés avec l'aide de l'Agence.</li> <li>Nombre d'États dans lesquels la gestion sûre et sécurisée des matières nucléaires et autres matières radioactives a été renforcée avec l'aide de l'Agence.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire</i>	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et autres publications de l'Agence ; cours nationaux, régionaux et internationaux, réunions/ateliers et réunions de consultation ; missions d'experts et Service consultatif international sur la protection physique ; instances de discussion technique permanentes.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires et des installations associées</b>	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et autres publications de l'Agence ; cours nationaux, régionaux et internationaux ; améliorations de la protection physique ; réunions techniques/ateliers et réunions de consultation ; missions d'experts ; services consultatifs ; instances de discussion technique permanentes.
<b>3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées</b>	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, méthodes, réunions/ateliers et réunions de consultation ; services sur la sécurité nucléaire, y compris les missions consultatives sur l'infrastructure réglementaire de sûreté radiologique et de sécurité nucléaire (RISS) ; instances de discussion technique permanentes ; cours nationaux, régionaux et internationaux ; améliorations de la protection physique ; renforcement de la gestion sûre et sécurisée des sources radioactives.
<b>3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives</b>	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et autres publications de l'Agence ; cours nationaux, régionaux et internationaux ; exercices et améliorations de la protection physique ; réunions techniques/ateliers et réunions de consultation ; missions d'experts ; services consultatifs ; instances de discussion technique permanentes.

<b>Sous-programme 3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Aider les États à mettre en place et à pérenniser une infrastructure institutionnelle efficace pour renforcer les activités nationales visant à protéger les personnes, les biens, l'environnement et la société de l'utilisation non autorisée de matières nucléaires et d'autres matières radioactives par le recours à des mesures de sécurité nucléaire en réponse à des événements de sécurité nucléaire, ainsi qu'à des systèmes et des mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques.</p> <p>— Aider les États à renforcer les architectures nationales de détection en matière de sécurité nucléaire, à veiller à ce qu'elles restent efficaces et à consolider et améliorer les capacités de détection, de localisation et d'interdiction des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.</p> <p>— Aider les États à renforcer leur cadre national de gestion des lieux de délits impliquant des matières radioactives, de collecte d'indices pouvant servir dans le cadre de procédures judiciaires ultérieures et d'examens de criminalistique nucléaire, le but étant de faciliter les enquêtes et d'aider à déterminer l'origine et les antécédents des matières.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités nationales accrues pour ce qui est de mettre en place des systèmes nationaux de sécurité nucléaire durables et harmonisés et des mesures à l'appui des infrastructures d'intervention des États afin de s'assurer du respect des obligations nationales et internationales, telles que la fourniture d'une assistance efficace aux États accueillant de grandes manifestations publiques pour une meilleure mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États bénéficiant d'une assistance pour l'application des mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques.</li> <li>Nombre d'activités relatives aux systèmes de sécurité nucléaire et à l'infrastructure des mesures de réponse mises en œuvre aux fins de la gestion des matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités et aptitudes renforcées grâce à une architecture de détection améliorée en matière de sécurité nucléaire, à des PRC et à l'utilisation de publications de la collection Sécurité nucléaire pour renforcer les systèmes et les mesures de sécurité nucléaire aux fins de la détection des matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États utilisant des technologies ou systèmes récemment élaborés ou renforcés dans le cadre de PRC sur les systèmes et les mesures de sécurité nucléaire aux fins de la détection.</li> <li>Nombre d'activités menées dans le domaine de la détection des matières non soumises à un contrôle réglementaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités des États améliorées pour ce qui est de mener des enquêtes mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives, ainsi que de déterminer le moment où ces matières ont échappé au contrôle réglementaire et de traiter les failles de sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire, ainsi que leurs versions révisées, et de publications hors collections de l'Agence résultant de PRC.</li> <li>Nombre d'activités portant sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et la criminalistique nucléaire organisées.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>3.5.3.001 Infrastructure d'intervention institutionnelle pour les matières non soumises à un contrôle réglementaire</b>	Orientations de la collection Sécurité nucléaire sur le sujet ; missions d'experts et Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ) ; cours internationaux, régionaux et nationaux ; réunions techniques ; ateliers et réunions de consultation ; activités découlant des INSSP et visant à aider les États à mettre en place une infrastructure nationale d'intervention en sécurité nucléaire, à créer des capacités et à accueillir de grandes manifestations publiques.
<b>3.5.3.002 Architecture de détection en matière de sécurité nucléaire</b>	Orientations de la collection Sécurité nucléaire sur le sujet ; missions d'experts et INSServ ; services consultatifs, y compris INSServ ; cours internationaux, régionaux et nationaux ; réunions techniques, ateliers et réunions de consultation ; activités découlant des INSSP et visant à aider les États à acquérir des capacités de détection des matières non soumises à un contrôle réglementaire et à renforcer ces capacités ; PRC dans le domaine des technologies de détection des matières non soumises à un contrôle réglementaire.
<b>3.5.3.003 Conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et criminalistique nucléaire</b>	Orientations de la collection Sécurité nucléaire sur le sujet ; missions d'experts et services consultatifs, y compris INSServ ; cours internationaux, régionaux et nationaux ; réunions techniques, ateliers et réunions de consultation ; activités découlant des INSSP et visant à aider les États à acquérir des capacités de conduite d'opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et de criminalistique nucléaire et à renforcer ces capacités ; PRC, bourses en criminalistique nucléaire.

<b>Sous-programme 3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Assurer la coordination et la mise en œuvre du programme 3.5 (Sécurité nucléaire) pour répondre aux besoins des États Membres.</p> <p>— Aider à promouvoir et à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde, y compris grâce à l'établissement et l'utilisation pertinente d'orientations dans la collection Sécurité nucléaire, et promouvoir l'universalisation de la CPPMN et de son amendement.</p> <p>— Élaborer des programmes coordonnés de formation théorique et pratique qui répondent aux besoins des États, notamment au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, et faciliter l'exécution de ces programmes par l'intermédiaire du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN), du Réseau NSSC et du Portail d'information sur la sécurité nucléaire.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Régime de sécurité nucléaire amélioré par l'élaboration d'orientations à jour sur la sécurité nucléaire, l'adhésion à la CPPMN et à son amendement et l'application efficace de ces instruments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de publications (nouvelles ou révisées) parues dans la collection Sécurité nucléaire.</li> <li>● Nombre d'États supplémentaires adhérant à la CPPMN et/ou à son amendement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacités des États renforcées par la mise en œuvre de programmes de formation théorique et pratique à la sécurité nucléaire, à la disposition de tous les États, notamment par l'intermédiaire des réseaux INSEN et NSSC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de participants possédant ou indiquant posséder des connaissances accrues à l'issue des activités d'apprentissage.</li> <li>● Nombre d'événements de renforcement des capacités organisés, notamment par l'intermédiaire de l'INSEN et du Réseau NSSC.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en œuvre et mobilisation des ressources coordonnées pour le programme de sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'accords avec des centres collaborateurs et d'arrangements pratiques avec des partenaires signés ou renouvelés pour la mise en œuvre du programme de sécurité nucléaire durant l'exercice biennal.</li> <li>● Nombre total de donateurs actifs parmi les partenaires traditionnels (États Membres et UE) et les partenaires non traditionnels du FSN.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>3.5.4.001 Coopération internationale en matière de réseaux et partenariats pour la sécurité nucléaire</i>	Arrangements pratiques ; accords sur les partenariats et les centres de collaboration ; réunions d'échange d'informations ; réunions et ateliers portant sur la CPPMN et son amendement ; Conférence des Parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (2027).
<i>3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines</i>	Supports de formation théorique et pratique fondés sur les publications de l'Agence sur la sécurité nucléaire, y compris des formations en ligne et des outils de formation avancés ; supports et ressources au service de l'adoption, par les États, d'une approche intégrée de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la sécurité nucléaire, y compris dans le cadre de l'INSEN et du Réseau NSSC.
<i>3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire</i>	Orientations de la collection Sécurité nucléaire et autres documents connexes ; recommandations d'experts.

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
3.0.0.001 Gestion, coordination et communication globales et activités communes	1 448 510	78 000	1 448 510	78 000
3.0.0.002 Renforcement des capacités, réseaux de partage des connaissances et partenariats	345 416	1 190 310	345 416	1 190 310
3.0.0.003 Coordination des normes de sûreté et des orientations sur la sécurité	296 096	510 696	296 096	510 696
3.0.0.004 Contrôle interne pour la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire	257 375	145 846	257 375	145 846
3.S Services partagés internes	2 635 277	62 564	2 635 277	62 564
	<b>4 982 674</b>	<b>1 987 416</b>	<b>4 982 674</b>	<b>1 987 416</b>
3.1.1.001 Préparation des interventions d'urgence par les États Membres	1 749 022	588 287	1 746 530	590 829
3.1.1.002 Gestion internationale des situations d'urgence	292 231	-	292 231	-
<b>3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international</b>	<b>2 041 253</b>	<b>588 287</b>	<b>2 038 761</b>	<b>590 829</b>
3.1.2.001 État de préparation du Système des incidents et des urgences	1 144 618	264 375	1 150 172	328 575
3.1.2.002 Arrangements en matière d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales	1 278 034	401 213	1 278 034	230 013
3.1.2.003 Communication avec le public lors de situations d'urgence	629 969	-	626 906	-
<b>3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales</b>	<b>3 052 620</b>	<b>665 588</b>	<b>3 055 112</b>	<b>558 588</b>
<b>3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence</b>	<b>5 093 874</b>	<b>1 253 875</b>	<b>5 093 873</b>	<b>1 149 417</b>
3.2.1.001 Efficacité de la réglementation et infrastructure de sûreté pour les nouveaux programmes	2 209 748	2 351 954	2 326 010	2 423 677
3.2.1.002 Normes de sûreté et promotion de/applui à la CSN	1 712 678	203 263	1 224 060	203 263
<b>3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté</b>	<b>3 922 426</b>	<b>2 555 217</b>	<b>3 550 071</b>	<b>2 626 941</b>
3.2.2.001 Sûreté de la conception des réacteurs de puissance actuels, évolutionnaires et innovants	1 521 802	381 768	1 564 202	318 346
3.2.2.002 Élaboration et application des méthodes d'évaluation de la sûreté	1 017 643	1 289 960	1 055 230	1 358 645
<b>3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires</b>	<b>2 539 445</b>	<b>1 671 728</b>	<b>2 619 432</b>	<b>1 676 991</b>
3.2.3.001 Évaluation des sites et sûreté de la conception des installations	703 941	250 696	780 964	253 655
3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation aux fins de l'évaluation de la sûreté des installations	484 246	1 735 498	556 875	1 741 879
<b>3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes</b>	<b>1 188 187</b>	<b>1 986 194</b>	<b>1 337 839</b>	<b>1 995 534</b>
3.2.4.001 Performance en matière de sûreté d'exploitation	1 060 940	596 012	1 065 155	556 892
3.2.4.002 Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale	971 844	88 751	1 003 249	90 057
3.2.4.003 Direction et gestion pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	439 318	195 515	462 495	183 005
3.2.4.004 Sûreté de l'exploitation à long terme	410 728	671 830	423 649	494 512
<b>3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires</b>	<b>2 882 830</b>	<b>1 552 108</b>	<b>2 954 549</b>	<b>1 324 466</b>
3.2.5.001 Sûreté des réacteurs de recherche	1 119 181	124 677	1 158 974	158 568
3.2.5.002 Sûreté des installations du cycle du combustible	550 715	105 413	581 920	109 013
<b>3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible</b>	<b>1 669 896</b>	<b>230 090</b>	<b>1 740 894</b>	<b>267 581</b>
<b>3.2 Sûreté des installations nucléaires</b>	<b>12 202 785</b>	<b>7 995 338</b>	<b>12 202 785</b>	<b>7 891 514</b>

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
3.3.1.001 Radioprotection du public et de l'environnement	1 285 836	276 047	1 284 969	276 047
3.3.1.002 Radioprotection des patients	1 000 471	80 535	1 000 487	84 900
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	814 567	754 241	804 393	740 876
3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique	1 995 850	296 830	2 006 850	296 830
<b>3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques</b>	<b>5 096 725</b>	<b>1 407 653</b>	<b>5 096 698</b>	<b>1 398 653</b>
3.3.2.001 Contrôle réglementaire des sources de rayonnements	1 293 128	2 552 019	1 299 193	2 503 461
3.3.2.002 Sûreté du transport	1 075 293	287 026	1 077 555	287 026
3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information	1 290 220	250 506	1 281 920	250 506
<b>3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport</b>	<b>3 658 642</b>	<b>3 089 551</b>	<b>3 658 668</b>	<b>3 040 993</b>
<b>3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport</b>	<b>8 755 366</b>	<b>4 497 204</b>	<b>8 755 366</b>	<b>4 439 646</b>
3.4.1.001 Normes de sûreté pour la gestion des déchets et appui à la Convention commune	1 239 527	-	1 368 213	-
3.4.1.002 Application des normes de sûreté et appui aux projets d'intercomparaison	803 250	1 225 784	803 252	1 096 654
<b>3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible utilisé et des déchets radioactifs</b>	<b>2 042 777</b>	<b>1 225 784</b>	<b>2 171 466</b>	<b>1 096 654</b>
3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation	1 294 019	880 945	1 233 131	669 558
3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement	1 052 730	458 446	984 929	415 655
<b>3.4.2 Sûreté du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement</b>	<b>2 346 749</b>	<b>1 339 391</b>	<b>2 218 060</b>	<b>1 085 213</b>
<b>3.4 Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement</b>	<b>4 389 526</b>	<b>2 565 175</b>	<b>4 389 526</b>	<b>2 181 867</b>
3.5.1.001 Évaluation des besoins et des priorités en matière de sécurité nucléaire	532 692	2 566 828	533 892	2 566 828
3.5.1.002 Partage d'informations sur les incidents et les cas de trafic	63 263	555 702	63 263	375 550
3.5.1.003 Sécurité des informations et sécurité informatique, et services de technologie de l'information	895 847	5 272 311	879 201	3 647 104
<b>3.5.1 Gestion de l'information</b>	<b>1 491 801</b>	<b>8 394 841</b>	<b>1 476 356</b>	<b>6 589 482</b>
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire	735 806	4 434 016	735 806	4 434 016
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires et des installations associées	426 793	3 670 654	426 793	3 670 654
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	388 704	5 756 836	388 704	5 771 836
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	249 207	1 496 596	249 207	1 511 596
<b>3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations</b>	<b>1 800 511</b>	<b>15 358 101</b>	<b>1 800 511</b>	<b>15 388 101</b>
3.5.3.001 Infrastructure d'intervention institutionnelle pour les matières non soumises à un contrôle réglementaire	745 735	1 715 370	745 736	1 715 370
3.5.3.002 Architecture de détection en matière de sécurité nucléaire	719 253	5 238 499	694 285	5 305 376
3.5.3.003 Conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et criminalistique nucléaire	379 778	2 327 314	379 778	2 314 612
<b>3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire</b>	<b>1 844 767</b>	<b>9 281 183</b>	<b>1 819 800</b>	<b>9 335 358</b>
3.5.4.001 Coopération internationale en matière de réseaux et partenariats pour la sécurité nucléaire	1 305 451	3 469 733	1 345 863	4 198 592
3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines	355 172	5 915 044	355 172	5 989 944
3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire	531 407	550 359	531 407	429 448
<b>3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale</b>	<b>2 192 029</b>	<b>9 935 136</b>	<b>2 232 442</b>	<b>10 617 984</b>
<b>3.5 Sécurité nucléaire</b>	<b>7 329 108</b>	<b>42 969 261</b>	<b>7 329 108</b>	<b>41 930 925</b>
<b>Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires</b>	<b>42 753 332</b>	<b>61 268 269</b>	<b>42 753 332</b>	<b>59 580 785</b>

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
**Activités non financées par le budget ordinaire**  
*(non compris les investissements majeurs)*

Projet	Tâches	Non financés	Non financés
		pour 2026	pour 2027
3.0.0.001 Gestion, coordination et communication globales et activités communes	Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'examen par les pairs et des services consultatifs	78 000	78 000
3.0.0.002 Renforcement des capacités, réseaux de partage des connaissances et partenariats	Activités relatives au renforcement des capacités, à la gestion des connaissances, aux réseaux et aux partenariats	1 190 310	1 190 310
3.0.0.003 Coordination des normes de sûreté et des orientations sur la sécurité	Mise au point et maintenance de processus et d'outils pour les normes de sûreté et les orientations sur la sécurité	510 696	510 696
3.0.0.004 Contrôle interne pour la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire	Activités visant à garantir que les normes de sûreté et les orientations en matière de sécurité nucléaire de l'AIEA sont appliquées de manière cohérente dans les laboratoires et les opérations de l'Agence supposant une exposition à des rayonnements ionisants, conformément à l'article III.A.6 du Statut de l'AIEA	145 846	145 846
3.1.1.001 Préparation des interventions d'urgence par les États Membres	Assistance aux États Membres pour l'élaboration, le maintien et le renforcement de leurs arrangements en matière de PCI en assurant des services de renforcement des capacités, en mettant au point des outils de partage des connaissances, en effectuant des examens par des pairs et en appuyant les centres de création de capacités dans le domaine de la PCI	588 287	590 829
3.1.2.001 État de préparation du Système des incidents et des urgences	Maintien et amélioration des arrangements en matière d'intervention, de l'infrastructure et des solutions logicielles pertinentes de l'IEC	264 375	328 575
3.1.2.002 Arrangements en matière d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales	Interventions dans les situations d'urgence et renforcement des arrangements internationaux d'intervention	401 213	230 013
	Renforcement des arrangements d'assistance internationale		
	Amélioration de l'échange d'informations à l'appui du processus d'évaluation et de pronostic		
3.2.1.001 Efficacité de la réglementation et infrastructure de sûreté pour les nouveaux programmes	Appui à la mise en œuvre de l'infrastructure de sûreté nucléaire pour les États Membres qui se dotent d'un programme électronucléaire	2 351 954	2 423 677
	Élaboration, revue et révision des normes de sûreté et de documents connexes relatifs au cadre gouvernemental et réglementaire pour les installations nucléaires		
	Appui à l'application d'instruments juridiques et non contraignants au sein des organismes de réglementation et promotion de la coopération internationale, de la coordination et des activités d'échange d'informations dans le domaine de la réglementation		
	Amélioration du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) et aide aux États Membres dans l'application des recommandations		
	Appui à la coopération internationale et à l'échange d'informations par l'organisation du Forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires, du Forum de coopération en matière de réglementation (RCF), de l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI) et d'autres conférences, réseaux et activités internationaux, et participations à leurs activités.		
3.2.1.002 Normes de sûreté et promotion de/appui à la CSN	Appui aux réunions d'examen avec les parties contractantes de la CSN et maintenance du site Internet sécurisé de la CSN	203 263	203 263
3.2.2.001 Sûreté de la conception des réacteurs de puissance actuels, évolutionnaires et innovants	Élaboration et révision des normes de sûreté et des documents associés	381 768	318 346
	Appui aux examens techniques de la sûreté par des pairs et mise en œuvre de ces examens		
	Coopération internationale et échange d'informations		

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
**Activités non financées par le budget ordinaire**  
*(non compris les investissements majeurs)*

Projet	Tâches	Non financés pour	Non financés pour
		2026	2027
3.2.2.002 Élaboration et application des méthodes d'évaluation de la sûreté	Élaboration et révision des normes de sûreté et des documents associés	1 289 960	1 358 645
	Mise à jour et mise en œuvre des programmes de renforcement des compétences en évaluation de la sûreté		
3.2.3.001 Évaluation des sites et sûreté de la conception des installations	Conduite de missions du service d'examen SEED et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations	250 696	253 655
3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation aux fins de l'évaluation de la sûreté des installations	Élaboration et révision de documents d'appui contenant les méthodes et outils techniques nécessaires à l'application des normes de sûreté en matière d'évaluation des sites et de la sûreté	1 735 498	1 741 879
	Renforcement de la capacité des pays primo-accédants à effectuer des analyses de sûreté pour les installations nucléaires à la lumière des évaluations des sites, des évaluations de la sûreté relatives aux sites, de la conception et de la réduction des risques		
3.2.4.001 Performance en matière de sûreté d'exploitation	Élaboration, examen et révision de normes de sûreté et de documents d'appui sur la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	596 012	556 892
	Missions de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et assistance aux États Membres dans l'application des conclusions		
	Appui à la coopération internationale et à l'échange d'informations		
3.2.4.002 Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale	Élaboration, examen et révision de normes de sûreté et de documents d'appui sur l'expérience d'exploitation et l'amélioration continue de la performance	88 751	90 057
	Examen du programme d'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation (PROSPER) et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations		
	Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale		
3.2.4.003 Direction et gestion pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	Missions et services consultatifs concernant la direction, la gestion pour la sûreté et la culture de sûreté et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations	195 515	183 005
3.2.4.004 Sûreté de l'exploitation à long terme	Prestation d'un service d'examen par les pairs sur les questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO) et assistance aux États Membres pour la préparation d'une exploitation sûre à long terme	671 830	494 512
	Conduite du programme Enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement (IGALL) et promotion de l'échange international d'informations et du partage des connaissances sur la gestion du vieillissement et l'exploitation à long terme des centrales nucléaires		
3.2.5.001 Sûreté des réacteurs de recherche	Appui au renforcement des capacités concernant l'infrastructure de sûreté des réacteurs de recherche	124 677	158 568
	Missions d'examen de la sûreté et de services consultatifs et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations		
3.2.5.002 Sûreté des installations du cycle du combustible	Appui au renforcement des capacités concernant l'infrastructure de sûreté des installations du cycle du combustible	105 413	109 013
	Missions d'examen de la sûreté et de services consultatifs et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations		
3.3.1.001 Radioprotection du public et de l'environnement	Assistance aux États Membres dans l'application des normes de sûreté	276 047	276 047
3.3.1.002 Radioprotection des patients	Radioprotection et sûreté radiologique dans les applications médicales des rayonnements ionisants	80 535	84 900

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
**Activités non financées par le budget ordinaire**  
*(non compris les investissements majeurs)*

Projet	Tâches	Non financés pour 2026	Non financés pour 2027
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	Exploitation du Système d'information sur la radioexposition professionnelle (ISOE) conjointement avec l'OCDE/AEN	754 241	740 876
3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique	Mise en œuvre de services de suivi individuel accrédités pour le personnel de l'Agence et les travailleurs participant aux opérations de l'Agence	296 830	296 830
3.3.2.001 Contrôle réglementaire des sources de rayonnements	Organisation de réunions ouvertes sur le Code de conduite afin de partager l'expérience de son application par les États Membres	2 552 019	2 503 461
3.3.2.002 Sûreté du transport	Assistance aux États Membres dans la mise en place et le renforcement des infrastructures réglementaires nationales concernant les installations et les activités utilisant des sources de rayonnements	287 026	287 026
3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information	Appui à la coopération internationale et à l'échange d'informations	250 506	250 506
	Élaboration, examen et révision de normes de sûreté et de documents d'appui		
	Tenue à jour des profils de sûreté radiologique des États Membres bénéficiaires dans le système RASIMS		
3.4.1.002 Application des normes de sûreté et appui aux projets d'intercomparaison	Missions d'examen et de conseil visant renforcer l'infrastructure de sûreté radiologique	1 225 784	1 096 654
3.4.2.001 Sûreté pour le déclassement et la remédiation	Coordination du Comité des normes de sûreté des déchets (WASSC) et secrétariat pour la Convention commune	880 945	669 558
3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement	Assistance aux États Membres dans l'application des normes de sûreté	458 446	415 655
3.5.1.001 Évaluation des besoins et des priorités en matière de sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	2 566 828	2 566 828
3.5.1.002 Partage d'informations sur les incidents et les cas de trafic	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	555 702	375 550
3.5.1.003 Sécurité des informations et sécurité informatique, et services de technologie de l'information	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	5 272 311	3 647 104
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	4 434 016	4 434 016
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires et des installations associées	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	3 670 654	3 670 654
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	5 756 836	5 771 836
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	1 496 596	1 511 596
3.5.3.001 Infrastructure d'intervention institutionnelle pour les matières non soumises à un contrôle réglementaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	1 715 370	1 715 370
3.5.3.002 Architecture de détection en matière de sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	5 238 499	5 305 376
3.5.3.003 Conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et criminalistique nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	2 327 314	2 314 612
3.5.4.001 Coopération internationale en matière de réseaux et partenariats pour la sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	3 469 733	4 198 592
3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	5 915 044	5 989 944
3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029	550 359	429 448
3.5 Services partagés internes	Services partagés internes	62 564	62 564
<b>Total</b>		<b>61 268 269</b>	<b>59 580 785</b>



## **Programme sectoriel 4**

### **Vérification nucléaire**

#### **Introduction**

Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant, d'une part, à instituer et à appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres matières, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence, ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle, ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires et, d'autre part, à étendre l'application de ces garanties, à la demande des parties à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle activité de cet État dans le domaine de l'énergie atomique.

À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation et l'autorité juridiques d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties. L'application des garanties de l'Agence conformément aux accords de garanties comprend quatre processus fondamentaux : la collecte et l'évaluation des informations pertinentes pour les garanties ; l'élaboration de méthodes de contrôle ; la planification, la conduite et l'évaluation des activités de garanties, sur le terrain et au Siège ; et l'établissement des conclusions relatives aux garanties. En outre, conformément à son Statut, l'Agence contribue à d'autres tâches de vérification, notamment en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de maîtrise des armements, à la demande des États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.

Pour l'exercice 2026-2027, les principaux enjeux du programme sectoriel 4 sont notamment les suivants :

- s'acquitter des responsabilités croissantes en matière de garanties de manière efficace et efficiente ;
- améliorer la continuité des opérations et les capacités de relèvement après une catastrophe pour répondre à des événements externes de grande envergure, afin de faire en sorte que les activités essentielles de vérification au titre des garanties soient menées sans interruption, notamment grâce à l'utilisation accrue de la télétransmission de données et à l'intensification des activités des bureaux régionaux de l'Agence existants ;
- prendre, selon qu'il convient, des mesures nécessaires de vérification et de contrôle du respect par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du Plan d'action global commun (PAGC), à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;
- préparer l'application des garanties à des installations plus complexes ou plus grandes, comme l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes (J-MOX) au Japon, et l'usine d'encapsulation et dépôt géologique en Finlande et en Suède, ainsi qu'à de nouveaux types d'installations nucléaires, et assurer la préparation organisationnelle et la résilience de l'Agence dans un paysage nucléaire en mutation ;
- planifier et mener des activités de vérification liées au transfert du combustible usé vers des entreposages à sec, et au déclassement des installations nucléaires ;
- traiter les difficultés rencontrées dans l'application des garanties ;
- renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) et des autorités nationales ou régionales chargées de l'application des garanties (ANR) en fournissant un appui supplémentaire aux États dans le cadre de l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS) ;
- faciliter la conclusion d'accords de garanties généralisées (AGG) et de protocoles additionnels (PA), et la modification ou l'annulation de protocoles relatifs aux petites quantités de matières (PPQM) conformément à la décision de 2005 du Conseil des gouverneurs ;
- maintenir la capacité renforcée de l'Agence à revenir en République populaire démocratique de Corée (RPDC) ;
- garantir la disponibilité de membres du personnel des garanties qui possèdent le savoir-faire et les compétences nécessaires tout en améliorant le rapport coût-efficacité et en entretenant les connaissances institutionnelles essentielles ;
- entretenir et renforcer l'infrastructure modernisée de TI, notamment les systèmes, services et instruments techniques sur lesquels repose l'application efficace et efficiente des garanties et qui prévoient notamment les normes les plus strictes en matière de sécurité de l'information ;

Programme sectoriel 4

- obtenir des sources de financement pérennes afin de continuer à fournir des services de garanties de grande qualité et à appliquer efficacement les garanties dans les États, notamment le financement du matériel pour les garanties nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de contrôle efficaces et efficientes, et encourager les États Membres et des donateurs extérieurs à fournir un cofinancement ou des contributions en nature pour appuyer la mise en œuvre des activités pertinentes, selon qu'il convient ; et
- conduire des activités dans des conditions de sécurité difficiles qui peuvent nécessiter des mesures supplémentaires pour garantir la sûreté physique du personnel œuvrant sur le terrain et la sécurité de l'information.

<b>Objectifs :</b>	
<p>— <i>Prévenir la prolifération des armes nucléaires en détectant à un stade précoce l'utilisation abusive de matières ou de techniques nucléaires et en fournissant des assurances crédibles que les États respectent leurs obligations en matière de garanties, et, conformément au Statut de l'Agence, contribuer à d'autres tâches de vérification, notamment en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de maîtrise des armements, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.</i></p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusions relatives aux garanties solidement étayées en ce qui concerne le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été établi et appliqué.</li> <li>• Pourcentage d'anomalies prises en charge de manière appropriée en temps utile.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse en temps utile aux demandes des États relatives à l'exécution d'activités de vérification approuvées par le Conseil des gouverneurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'activités de vérification approuvées menées en temps utile.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>4.0.0.001 Gestion et coordination globales</b>	Contributions aux rapports du Directeur général aux organes directeurs ; plans de communication sur les priorités des garanties ; dialogue avec les États sur des questions relatives à l'application des garanties ; activités visant à encourager la participation des États et autres parties prenantes ; contribution au rapport annuel de l'Agence ; coordination des priorités et des activités à l'échelle du Département, notamment au moyen de réunions des hauts responsables ; stratégie en matière de ressources humaines des garanties, coordination de la planification, surveillance et communication des résultats concernant le cycle de gestion du programme.
<b>4.0.0.002 Évaluation de l'efficacité des garanties</b>	Rapport sur l'application des garanties (SIR) et autres rapports relatifs aux garanties adressés aux organes directeurs ; rapports internes sur le suivi de la performance et examens indépendants des rapports d'évaluation au niveau de l'État (REE), des plans annuels de mise en œuvre et des méthodes et procédures de contrôle.

## Programme 4.1 Application des garanties

En vue de l'application efficace des garanties, il est nécessaire que l'Agence mène diverses activités pour vérifier si les États remplissent leurs obligations en matière de garanties. Il s'agit notamment de l'élaboration et/ou de l'actualisation de méthodes de contrôle à appliquer dans les États et dans certains types d'installations ; de la conduite d'activités de vérification sur le terrain dans les emplacements pertinents des États ; de la collecte, du traitement et de l'analyse des informations pertinentes pour les garanties ; de la fourniture, de la mise au point, de la standardisation et de la maintenance du matériel des garanties ; de l'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement ; de la fourniture suivie d'un soutien en matière d'information et de communication ; de l'évaluation de la performance ; et de la formation du personnel. Ces activités permettent à l'Agence de constituer une base d'informations complète et exhaustive à partir de laquelle des conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les garanties.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Un cadre de technologie avancé comprenant des mesures visant à assurer la continuité des opérations est un catalyseur stratégique de l'application des garanties et doit être appuyé continuellement. Les autres grands enseignements tirés des exercices biennaux précédents sont notamment le rôle crucial de la télétransmission de données et l'importance des bureaux régionaux de l'Agence dans le maintien des capacités de celle-ci en matière de garanties. D'autres travaux sont axés sur l'évaluation et l'amélioration des capacités techniques des États ainsi que de la performance et de l'efficacité des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, par exemple dans le cadre de la COMPASS et d'autres initiatives renforçant la coopération avec les États et les autorités régionales. L'usage d'une méthodologie normalisée pour les méthodes de contrôle au niveau de l'État (MNE) renforce la cohérence et l'efficacité de l'application des garanties au niveau de l'État.

Le dialogue avec les États demeure essentiel à une application efficace et efficiente des garanties. Ce dialogue a donné des résultats positifs, comme en témoignent les progrès obtenus pour ce qui est de l'entrée en vigueur d'AGG et de PA, ainsi que de la modification et de l'annulation de PPQM. Les avancées réalisées dans le domaine nucléaire et les technologies émergentes témoignent du caractère évolutif de l'environnement opérationnel du Département et de la nécessité d'être au fait des changements et de leurs répercussions sur la mission de vérification de l'Agence afin d'assurer la préparation organisationnelle et la résilience de celle-ci. En coopération avec les États Membres, l'Agence continuera de renforcer sa préparation pour la mise sous garanties de nouveaux types d'installations, d'étudier et de mettre à profit les avancées technologiques aux fins des garanties, de surveiller les risques éventuels que ces technologies émergentes présentent et d'en atténuer les effets.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener de manière efficace et efficiente des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États et subordonnés aux décisions du Conseil des gouverneurs.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le **sous-programme 4.1.1 Concepts et planification** restera consacré aux activités d'appui opérationnel occupant un rang de priorité élevé et à la fourniture de ressources et de compétences essentielles pour que l'Agence puisse s'acquitter de ses obligations en matière de garanties de manière efficace, efficiente et cohérente. L'accent restera mis sur le développement de méthodes de contrôle au niveau de l'État (MNE) et de méthodes de contrôle s'agissant de nouvelles installations du cycle du combustible nucléaire, notamment différents types de petits réacteurs modulaires. Des modifications mineures ont été apportées aux noms des projets afin de mieux rendre compte des activités du sous-programme.

Le **sous-programme 4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A** continuera d'appliquer les garanties dans les États relevant de cette Division, sans changements importants par rapport au cycle biennal précédent.

Le **sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B** continuera d'appliquer les garanties dans les États relevant de cette division, sans changements importants par rapport au cycle biennal précédent. Les activités de garanties menées par le Bureau de vérification en Iran en vertu de l'AGG et du PA (selon qu'il convient) se poursuivront au titre de ce sous-programme.

Le **sous-programme 4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C** continuera d'appliquer les garanties dans les États relevant de cette division, sans changements importants par rapport au cycle biennal précédent.

Le **sous-programme 4.1.5 Analyse de l'information** englobe toujours tous les projets consacrés à la collecte permanente d'informations pertinentes pour les garanties, à l'évaluation poussée par des experts techniques, et au traitement et à l'analyse de toutes les informations pertinentes pour les garanties nécessaires à l'établissement de conclusions solidement étayées en la matière, à partir d'activités de vérification obligatoires. Il consiste aussi à développer les méthodologies pertinentes, notamment la science des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, afin de renforcer les outils d'analyse qui sont nécessaires aux experts et dans les processus d'analyse.

Programme sectoriel 4

Le *sous-programme 4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties* continue de couvrir toutes les activités du Département concernant la mise au point, la fourniture, l'entretien et la gestion des actifs (matériel et instruments des garanties). Cela permet d'assurer la disponibilité d'une infrastructure et de services actualisés nécessaires à l'exécution du mandat de vérification de l'Agence, ainsi que de rester au fait des dernières tendances et de l'évolution des technologies liées aux garanties.

Le *sous-programme 4.1.7 Services d'analyse* continuera de fournir des services d'analyse, en collaboration avec le Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL). Le nombre total d'échantillons (environnement, caractérisation des matières et matières nucléaires) soumis pour analyse a augmenté d'environ 11 % au cours de l'exercice biennal précédent (2022-2023) par rapport à l'exercice biennal 2020-2021. Le nombre d'analyses, tous types d'échantillons confondus, devrait encore augmenter. Grâce à l'achat en 2022 d'un nouveau spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie, l'Agence a renforcé ses moyens d'analyse des particules. La demande pour ce type d'analyse a nettement augmenté, et cette tendance devrait se poursuivre. On obtiendra la capacité supplémentaire nécessaire en maintenant les instruments actuels en ordre de marche et en mobilisant un soutien accru du NWAL en matière d'analyse.

Le *sous-programme 4.1.8 Projets spéciaux* comprend des activités planifiées relatives à l'usine J-MOX au Japon et à l'usine d'encapsulation et dépôt géologique en Finlande et en Suède, lesquelles progressent dans ces différents États. Le projet « Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA) », qui vise à assurer la gestion optimale des actifs et des ressources financières connexes, est aussi inclus dans le sous-programme.

Le *sous-programme 4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties* couvre l'ensemble des activités liées au centre de compétence du département des garanties pour la définition, la mise au point, l'amélioration et la maintenance de systèmes de TIC destinés aux garanties et pour la gestion de toute l'infrastructure des TIC pour les garanties. Compte tenu de l'évolution rapide des besoins et des tendances, qui vont de la numérisation aux environnements collaboratifs dotés de capacités améliorées en matière d'analyse des données, ce sous-programme permettra de faire en sorte que les systèmes de TIC propres aux garanties soient maintenus.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 4.1 Application des garanties</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Vérifier les engagements pris par les États en vertu de leurs accords de garanties respectifs avec l'Agence.</li> <li>— Appuyer l'application des garanties de manière efficace et efficiente.</li> </ul>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conclusions relatives aux garanties solidement étayées en ce qui concerne le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été établi et appliqué.</li> <li>● Pourcentage d'anomalies prises en charge de manière appropriée en temps utile.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement de la coopération pour l'application des garanties entre les autorités nationales et/ou régionales et l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États et d'autorités régionales participant à des activités de l'Agence, notamment l'assistance et la formation à l'appui de l'application des garanties.</li> <li>● Pourcentage d'États et d'autorités régionales ayant soumis en temps voulu des déclarations et des rapports de comptabilité des matières nucléaires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Application efficace et efficiente des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'activités des garanties appuyées par l'application efficace et efficiente des méthodes, processus et procédures de contrôle, notamment la sécurité de l'information et la sécurité physique, la continuité des opérations et le relèvement après une catastrophe.</li> <li>● Pourcentage d'activités de garanties utilisant des outils, des méthodes et des technologies avancés.</li> </ul>

<b>Sous-programme 4.1.1 Concepts et planification</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Assurer la préparation et la résilience organisationnelles dans un paysage nucléaire en mutation en déterminant et en évaluant les nouveaux sujets relatifs aux garanties intéressant le Département et en veillant à ce que les ressources provenant des programmes d'appui d'États Membres (PAEM) et d'autres partenaires soient essentiellement consacrées à la satisfaction des besoins dans le domaine des garanties ayant un rang de priorité élevé.</p> <p>— Appuyer l'application efficace, efficiente et cohérente des garanties au niveau des installations et au niveau de l'État en élaborant et en maintenant des méthodologies et des outils, des politiques, des procédures, des méthodes et des orientations à l'échelle du Département, notamment pour faire face aux défis en matière de garanties à mesure qu'ils apparaissent.</p> <p>— Mettre en œuvre et améliorer le système de gestion de la qualité du Département pour donner l'assurance que les processus sont exécutés comme prévu, donnent les résultats escomptés et répondent constamment aux besoins.</p> <p>— Renforcer les connaissances, les compétences et les capacités relatives aux garanties au sein du Département des garanties et dans les États, en offrant des possibilités de formation et d'apprentissage efficaces et innovants en matière de garanties.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorités en matière de mobilisation des ressources traitées sur le fond et préparation de l'avenir grâce à une aide bien coordonnée de la part des PAEM et de partenariats non traditionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des priorités du Département en matière de mobilisation des ressources qui sont soutenues par les activités des PAEM ou par des partenariats non traditionnels.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus et documents internes mis à jour à l'appui d'une application efficace, efficiente et cohérente des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions d'examen tenues par le Sous-Comité des garanties au niveau de l'État et le Comité d'examen technique débouchant sur des recommandations visant à orienter l'application des garanties.</li> <li>• Pourcentage d'audits et d'évaluations internes de la qualité qui sont réalisés conformément au programme approuvé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances et des compétences du personnel de l'Agence et des contreparties dans les États pour leur permettre d'assurer et d'appuyer l'application des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de cours de formation aux garanties qui sont dispensés, conformément au programme annuel de formation du personnel des garanties.</li> <li>• Pourcentage de participants des SNCC ayant indiqué ou montré qu'ils avaient acquis des connaissances et/ou compétences dans le cadre d'une formation.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>4.1.1.001 Partenariats et planification</b>	Analyses stratégiques portant notamment sur l'environnement opérationnel ; analyses et ateliers portant sur des questions et technologies émergentes ; objectifs prioritaires actualisés ; plans de mobilisation des ressources et autres formes de soutien au renforcement des capacités en matière de garanties figurant dans le document du Département sur les priorités en matière de mobilisation des ressources et le programme biennal de développement et d'appui à la mise en œuvre pour la vérification nucléaire ; tâches accomplies et résultats concrets obtenus avec des partenaires ; et coordination des partenariats.
<b>4.1.1.002 Concepts et méthodes de contrôle</b>	Méthodologies, procédures, références du Département et outils à l'appui de l'élaboration de méthodes de contrôle cohérentes au niveau des installations et de l'État ; analyses techniques à l'appui des comités du Département ; accords de niveau de service mis à jour conformément aux procédures du Département ; concepts et méthodes de contrôle permettant de faire face aux défis qui se présentent en matière de garanties, tels que les nouvelles installations du cycle du combustible, ainsi que pour les activités de déclasserment et de gestion des déchets ; réunions du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties et rapports au Directeur général.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>4.1.1.003 Gestion de la qualité</i>	Un système de gestion de la qualité mis en œuvre au sein du Département, comprenant des audits, des évaluations, une gestion des connaissances critiques et un contrôle des informations consignées.
<i>4.1.1.004 Formation du personnel des garanties</i>	Analyse des besoins de formation ; programmes de formation ; guides et mécanismes d'évaluation des formations ; cours à l'intention du personnel ; rapports et évaluation des cours ; supports didactiques et outils de formation.
<i>4.1.1.005 Formation des États Membres</i>	Programmes de formation à destination des ANR et des SNCC ; cours en ligne et en présentiel pour les ANR et les SNCC ; supports, matériel et guides de formation et d'apprentissage ; rapports de mission du Service consultatif de l'AIEA sur les garanties et les SNCC ; programme de stages dans le domaine des garanties ; rapports sur la COMPASS.

<b>Sous-programme 4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.</p> <p>— Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire (ASV) restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de vérification efficaces menées sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de déclarations concernant l'exécution, les résultats et les conclusions des activités menées par l'Agence sur le terrain donnant satisfaction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des informations pertinentes pour les garanties pour tous les États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'États ayant des accords de garanties en vigueur pour lesquels une évaluation annuelle a été établie et examinée.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État <sup>1</sup> ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire (AC) et à la vérification des renseignements descriptifs (VRD).
<i>4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État <sup>2</sup> ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections et aux VRD.

<sup>1, 2</sup> Il est à noter que l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de contrôle au niveau de l'État requièrent une consultation et une coordination étroites avec l'autorité nationale et/ou régionale ainsi que l'accord de l'État concerné sur les arrangements pratiques pour une application efficace de toutes les mesures de contrôle destinées au terrain, si elles ne sont pas déjà en place.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections et aux VRD.

**Sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B**

<b>Objectifs :</b>	
<p>— Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.</p> <p>— Vérifier que les matières nucléaires, les installations et les autres articles auxquels des garanties sont appliquées en vertu d'accords de garanties du type INFCIRC/66 restent affectés à des activités pacifiques.</p> <p>— Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire (ASV) pertinents restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de vérification efficaces menées sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de déclarations concernant l'exécution, les résultats et les conclusions des activités menées par l'Agence sur le terrain donnant satisfaction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des informations pertinentes pour les garanties pour tous les États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'États ayant des accords de garanties en vigueur pour lesquels une évaluation annuelle a été établie et examinée.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État <sup>3</sup> ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire et aux VRD.
<i>4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État <sup>4</sup> ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections et aux VRD.
<i>4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66 en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections.
<i>4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire (selon qu'il convient) et aux VRD.

<sup>3,4</sup> Voir la note 1, page 164.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>4.1.3.005 Vérification en Iran [AGG (en vigueur) et PA (selon qu'il convient)]</b>	Rapport d'évaluation au niveau de l'État ; analyse des voies d'acquisition ; méthode de contrôle au niveau de l'État <sup>5</sup> (selon qu'il convient) ; plan annuel de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire (selon qu'il convient) et aux VRD.

#### **Sous-programme 4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C**

<b>Objectifs :</b>	
<p>— Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.</p> <p>— Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.</p>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de vérification efficaces menées sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de déclarations concernant l'exécution, les résultats et les conclusions des activités menées par l'Agence sur le terrain donnant satisfaction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des informations pertinentes pour les garanties pour tous les États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'États ayant des accords de garanties en vigueur pour lesquels une évaluation annuelle a été établie et examinée.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<b>4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur</b>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État <sup>6</sup> ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire et aux VRD.
<b>4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur</b>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État <sup>7</sup> ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections et aux VRD.
<b>4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur</b>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire (selon qu'il convient) et aux VRD.

<b>Sous-programme 4.1.5 Analyse de l'information</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Contribuer à la formulation de conclusions relatives aux garanties qui soient solidement étayées grâce à la collecte, au traitement, à l'évaluation, à l'analyse, à l'organisation, à la sécurisation et à la diffusion des informations nécessaires en temps voulu, tout en préservant les connaissances organisationnelles sur le long terme.</p>	

<sup>5, 6, 7</sup> Voir la note 1, page 164.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité accrue de la vérification et solidité des conclusions relatives aux garanties grâce à la communication d'informations pertinentes pour les garanties et à la valeur ajoutée des analyses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de cas où des informations supplémentaires, venant à être connues ultérieurement, remettent en question une conclusion relative aux garanties précédemment tirée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité en temps voulu d'informations et de compétences contribuant aux processus conjoints du Département (évaluation au niveau de l'État et exécution d'activités sur le terrain).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'informations disponibles en temps voulu pour respecter les calendriers d'évaluation au niveau de l'État.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des méthodologies, méthodes, processus, outils et procédures nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de processus de gestion de l'information en place améliorés chaque année grâce à l'application de méthodologies, de méthodes, d'outils et de procédures.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>4.1.5.001 Analyse des informations déclarées</i>	Informations détaillées et à jour déclarées par les États qui sont traitées et stockées dans des bases de données répondant aux besoins en matière d'analyse ; déclarations officielles aux États ; rapports d'analyse étayant les activités de vérification et l'évaluation au niveau de l'État ; contribution au SIR ; méthodologies perfectionnées ; et appui à la formation pour les SNCC.
<i>4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire</i>	Rapports d'évaluation des mesures sur le terrain et des résultats d'analyse des échantillons et estimation des incertitudes ; évaluation du bilan matières ; schémas probabilistes de vérification développés ; méthodes d'évaluation et solutions de TI documentées ; formation et réunions de consultation ; large contribution aux activités sur le terrain et à l'application des garanties (p. ex. rapports, retour d'information écrit ou oral spécifique, plans d'échantillonnage et plans d'inspection aléatoire).
<i>4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États</i>	Rapports d'analyse établis à partir de l'imagerie satellitaire commerciale et d'autres informations géospatiales ; rapports d'analyse sur des questions relatives au cycle du combustible avancé ; contributions aux activités d'évaluation au niveau de l'État et aux activités sur le terrain.
<i>4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations</i>	Établissement de rapports d'analyse et de produits d'information et fourniture de l'appui d'experts fondés sur l'évaluation d'informations provenant de sources librement accessibles, y compris de bases de données commerciales, et d'autres sources.

<b>Sous-programme 4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties</b>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— <i>Permettre et améliorer l'application des garanties grâce à la fourniture en temps voulu d'instruments des garanties appropriés et fiables et d'un appui adéquat sur le terrain.</i></li> <li>— <i>Assurer la sûreté du personnel du Département des garanties grâce à un flux des équipements correctement organisé, à des contrôles de la contamination et à des mesures de décontamination, ainsi qu'à la fourniture d'équipements de protection individuels.</i></li> <li>— <i>Mettre au point des méthodes innovantes et moderniser les techniques de contrôle, évaluer l'application de nouvelles technologies pour la détection des matières et activités nucléaires non déclarées, et assurer la synergie entre la mise au point de matériel pour les garanties et les innovations dans d'autres domaines techniques.</i></li> <li>— <i>Entretenir et renforcer un système de gestion des actifs et de suivi du matériel opérationnel conforme aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui facilite la gestion du cycle de vie des équipements ; et pourvoir à la sûreté de la manipulation du matériel grâce à une organisation appropriée du flux des équipements, à des contrôles de la contamination et à des mesures de décontamination.</i></li> </ul>

Programme sectoriel 4

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité en temps utile d'instruments des garanties appropriés et fiables pour les inspections et appui adéquat sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de demandes de matériel des garanties autorisé émanant d'inspecteurs satisfaites en temps voulu.</li> <li>Taux de performance du matériel autorisé pour les garanties.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours accru à des technologies améliorées permettant l'application des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'instruments, de composants et de systèmes nouveaux et modernisés autorisés aux fins des inspections.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des actifs conforme aux normes IPSAS et à la réglementation relative à la sécurité au travail et aux rayonnements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'actifs non vérifiés au Siège de l'Agence et au Laboratoire d'analyse pour les garanties.</li> <li>Pourcentage d'articles revenus de zones soumises aux rayonnements sur lesquels on procède à des mesures de la contamination radioactive.</li> </ul>

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>4.1.6.001 Fourniture d'instruments et de services pour les garanties</b>	Systèmes et instruments des garanties autorisés qui ont été préparés, testés et fournis aux inspecteurs ; appui sur le terrain de la part d'experts et compétences internes en mise au point de systèmes et d'instruments des garanties ; gestion des actifs des garanties, manipulation du matériel, entreposage, contrôles de la contamination et expéditions ; documents appropriés à l'appui des systèmes et instruments des garanties et des activités de la Division ; santé et sécurité au travail du personnel des garanties gérées conformément aux règlements et normes applicables.
<b>4.1.6.002 Mise au point d'instruments pour les garanties</b>	Instruments et composants nouveaux et améliorés mis à disposition ; études documentées sur de nouvelles technologies prometteuses ; solutions innovantes répondant aux lacunes que présentent les technologies actuellement utilisées pour les garanties et dans les activités de laboratoires ; méthodes innovantes utilisées pour définir, tester, mettre au point et appliquer des solutions innovantes à l'appui des activités de développement scientifique liées aux garanties.

**Sous-programme 4.1.7 Services d'analyse**

**Objectifs :**

- *Maintenir et améliorer les capacités, les moyens et les services d'analyse destructive des échantillons de matières nucléaires et d'analyse des échantillons de l'environnement afin de renforcer les capacités de vérification de l'Agence.*
- *Renforcer l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement.*
- *Optimiser la logistique concernant les échantillons et coordonner la gestion du NWAL.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse précise et en temps voulu de tous les échantillons de matières nucléaires et de l'environnement requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports de résultats d'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement communiqués par le NWAL, y compris le Laboratoire d'analyse pour les garanties.</li> <li>Pourcentage d'échantillons analysés dans les délais convenus.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons</i>	Résultats d'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement ; expédition et logistique des échantillons ; gestion du NWAL ; stockage et fourniture de trousseaux et de matériel d'échantillonnage ; conception et exécution du programme d'assurance de la qualité externe du NWAL.

<b>Sous-programme 4.1.8 Projets spéciaux</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Veiller à ce que des méthodes de contrôle efficaces et efficaces nécessitant des investissements importants soient appliquées avec succès en temps voulu pour des projets spéciaux.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes de contrôle et de vérification efficaces et efficaces disponibles et appliquées pour tous les projets spéciaux menés dans des installations des États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de méthodes de contrôle applicables et de matériel, de logiciels et de systèmes, ainsi que d'informations connexes mis à disposition conformément aux calendriers prévus.</li> <li>Pourcentage de projets exécutés en temps voulu.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion efficace des ressources destinées aux actifs des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de projets concernant les actifs critiques pour lesquels une estimation du coût du cycle de vie a été réalisée.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>4.1.8.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX</i>	Plan et échéancier du projet mis à jour selon le plan de construction ; mise au point d'une méthode de contrôle ainsi que du matériel et de la documentation connexes selon les besoins.
<i>4.1.8.002 Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)</i>	Stratégie de gestion des actifs actualisés, estimations du coût du cycle de vie et analyse coûts-avantages visant à expliquer, à justifier et à planifier les investissements nécessaires au lancement et à la mise en œuvre effective, en temps voulu, des projets de remplacement des actifs.

<b>Sous-programme 4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Renforcer les processus évolutifs du Département des garanties et continuer à permettre au Département de s'acquitter de son mandat en fournissant une infrastructure et des solutions de TIC fiables, efficaces et sûres, ainsi que des services d'appui aux utilisateurs.</i>	
— <i>Veiller à la sécurité des informations relatives aux garanties, à la sécurité physique, à la continuité des opérations et au relèvement après une catastrophe.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécution efficace et efficace de projets de TIC pour répondre aux besoins opérationnels des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de points des feuilles de route de produits/projets menés à bonne fin par rapport à ce qui était prévu pour satisfaire les besoins opérationnels.</li> <li>Taux de satisfaction des parties prenantes internes concernant les solutions du Département des garanties en matière de TIC.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus opérationnels gérés efficacement et fournissant une infrastructure de TIC sûre et très disponible bénéficiant d'un appui fort des utilisateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructure de communication de base en matière de TIC à la disposition de tout le personnel du Département des garanties, et systèmes de TIC disponibles au Siège et dans les bureaux régionaux.</li> <li>Pourcentage d'incidents signalés résolus dans un délai d'un jour ouvrable par le service d'assistance en TI pour les garanties.</li> </ul>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité de l'information, sécurité physique, continuité des opérations et relèvement après une catastrophe améliorés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de maturité des contrôles de la sécurité essentiels appuyant la sécurité de la technologie de l'information du Département des garanties.</li> <li>• Pourcentage de tests de scénarios de relèvement après une catastrophe couronnés de succès chaque année.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>4.1.9.001 Développement des TIC</i>	Solutions de TIC (élaborées en interne ou utilisant des solutions commerciales) mises en œuvre et gérées efficacement pour le Département, et pour que les États collaborent sur des questions ayant trait aux garanties, notamment leurs responsabilités en matière de notification au titre des garanties.
<i>4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC</i>	Service d'assistance, de courrier électronique, de stockage de fichiers, de réseau, de bases de données, de sécurité des TI et d'hébergement d'applications ; services de conception d'ordinateurs de bureau/d'ordinateurs portables ; normes et évaluation des équipements, gestion de leur cycle de vie et formation ; gestion des appareils mobiles ; utilisation de plateformes mobiles et application de mesures de relèvement après une catastrophe et de mesures de sécurité de la prochaine génération.
<i>4.1.9.003 Sécurité</i>	Procédures de sécurité et mesures prises pour faire face aux incidents liés à la sécurité physique et à la sécurité de l'information ; plans de continuité des opérations et de relèvement après une catastrophe ; campagnes de sensibilisation à la sécurité ; formation de personnel à la classification et au traitement des informations sensibles ; coordination/coopération avec les activités de sécurité globales de l'Agence.

## Programme 4.2 Autres activités de vérification

À la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs, l'Agence répondra aux demandes de nouvelles tâches de vérification. Depuis le 16 janvier 2016 (Date d'application du PAGC), l'Agence a vérifié et contrôlé la mise en œuvre par l'Iran des engagements qu'il avait pris dans le domaine nucléaire au titre du PAGC<sup>8</sup> et se tiendra prête à poursuivre ces activités.

En outre, l'Agence maintient ses conditions optimales de préparation pour revenir en RPDC lorsqu'on le lui demandera, le cas échéant, conformément à son mandat, pour surveiller et vérifier le programme nucléaire de la RPDC.

Conformément à son Statut, l'Agence collaborera à d'autres tâches de vérification en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de maîtrise des armements, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** L'Agence doit rester prête à exécuter son mandat de manière efficace et avec souplesse, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs, comme cela a été démontré dans le contexte du PAGC. Elle maintient ses conditions optimales de préparation pour revenir en RPDC lorsqu'on le lui demandera, le cas échéant, et qu'elle aura l'aval du Conseil des gouverneurs. Un cadre de technologie avancé comprenant des mesures visant à assurer la continuité des opérations est un catalyseur stratégique de la mise en œuvre au titre des garanties d'autres tâches de vérification et doit être continuellement appuyé pour que l'Agence reste souple et prête à exécuter son mandat.

<sup>8</sup> En août 2015, le Conseil des gouverneurs a autorisé le Directeur général à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la vérification et le contrôle du respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire énoncés dans le PAGC et à faire rapport dans ce sens, pendant toute la durée de ces engagements et à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, sous réserve que des ressources soient disponibles et conformément aux pratiques établies de l'Agence en matière de garanties.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener de manière efficace et efficiente des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États et subordonnés aux décisions du Conseil des gouverneurs.

**Changements et tendances concernant le programme**

Le *sous-programme 4.2.1 Autres activités de vérification* couvre la vérification et le contrôle du respect par la République islamique d'Iran des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du PAGC, à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que les activités visant à aider l'Agence à maintenir sa capacité renforcée de jouer son rôle essentiel dans la vérification du programme nucléaire de la RPDC.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme**

<b>Programme 4.2 Autres activités de vérification</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Contribuer à d'autres tâches de vérification, conformément au Statut de l'Agence, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse en temps utile aux demandes des États relatives à l'exécution d'activités de vérification approuvées par le Conseil des gouverneurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'activités de vérification approuvées menées en temps utile.</li> </ul>

<b>Sous-programme 4.2.1 Autres activités de vérification</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Exécuter des activités de vérification et de contrôle efficaces du respect par la République islamique d'Iran des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du PAGC.	
— Faire en sorte que l'Agence soit toujours dans des conditions optimales de préparation pour jouer le rôle essentiel qui lui revient dans la surveillance et la vérification du programme nucléaire de la RPDC.	
— Suivre l'évolution de l'accord ou des accords de vérification que l'Agence conclura avec des États, à la demande de ces derniers et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de vérification et de contrôle effectuées dans le cadre des engagements pris par la République islamique d'Iran dans le domaine nucléaire au titre du PAGC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports présentés en temps voulu au Conseil des gouverneurs et parallèlement au Conseil de sécurité de l'ONU.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de conditions optimales de préparation en vue de l'application des garanties au titre du document INFCIRC/403 et de la conduite d'autres activités de vérification en RPDC, si des États en font la demande et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports présentés en temps voulu au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale.</li> <li>• Pourcentage de documents et de plans requis élaborés pour permettre la conduite d'activités de vérification en RPDC.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre juridique et méthodes et matériel de vérification nécessaires à la conduite d'activités de vérification découlant d'un ou de plusieurs accords spécifiques de vérification, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de dispositions, de méthodes et de systèmes nécessaires aux activités de vérification découlant d'un ou de plusieurs accords spécifiques de vérification, le cas échéant, qui sont en place.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée</i>	Communication régulière d'informations actualisées au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale ; REE ; gestion des connaissances et formation ; plans d'application des garanties ou d'autres mesures de vérification et/ou de contrôle dans différentes situations.
<i>4.2.1.002 Vérification et contrôle du respect des engagements pris par l'Iran dans le domaine nucléaire</i>	Communication régulière d'informations actualisées au Conseil des gouverneurs et parallèlement au Conseil de sécurité de l'ONU.

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
 (non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
4.0.0.001 Gestion et coordination globales	3 480 468	1 364 077	3 480 468	1 364 077
4.0.0.002 Évaluation de l'efficacité des garanties	1 057 834	-	1 057 834	-
4.S Services partagés internes	13 510 842	270 286	13 510 843	270 286
	<b>18 049 144</b>	<b>1 634 363</b>	<b>18 049 144</b>	<b>1 634 363</b>
4.1.1.001 Partenariats et planification	826 275	1 420 982	809 428	898 954
4.1.1.002 Concepts et méthodes de contrôle	3 721 838	392 843	3 721 838	392 843
4.1.1.003 Gestion de la qualité	1 702 097	117 684	1 702 097	117 684
4.1.1.004 Formation du personnel des garanties	2 277 182	1 427 011	2 294 029	1 408 985
4.1.1.005 Formation des États Membres	961 786	3 596 890	961 786	2 973 002
<b>4.1.1 Concepts et planification</b>	<b>9 489 178</b>	<b>6 955 410</b>	<b>9 489 178</b>	<b>5 791 467</b>
4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	18 709 726	-	18 709 727	-
4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	341 585	-	341 585	-
4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	507 866	-	507 866	-
<b>4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A</b>	<b>19 559 176</b>	<b>-</b>	<b>19 559 177</b>	<b>-</b>
4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	9 251 798	-	9 251 798	-
4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	6 084 752	-	6 084 752	-
4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66 en vigueur	3 531 736	-	3 531 736	-
4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	(0)	844 900	(0)	844 900
4.1.3.005 Vérification en Iran [AGG (en vigueur) et PA (selon qu'il convient)]	10 454 079	-	10 454 079	-
<b>4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B</b>	<b>29 322 365</b>	<b>844 900</b>	<b>29 322 365</b>	<b>844 900</b>
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	18 434 771	-	18 434 771	-
4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	295 088	-	295 088	-
4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	1 023 620	571 711	1 023 620	571 711
<b>4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C</b>	<b>19 753 479</b>	<b>571 711</b>	<b>19 753 479</b>	<b>571 711</b>

Programme sectoriel 4

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
4.1.5.001 Analyse des informations déclarées	2 887 017	752 239	2 924 338	752 239
4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire	4 033 861	1 227 085	3 988 820	1 168 278
4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États	2 937 259	1 695 866	2 944 978	1 687 606
4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations	4 523 580	1 560 508	4 523 580	1 560 508
<b>4.1.5 Analyse de l'information</b>	<b>14 381 717</b>	<b>5 235 697</b>	<b>14 381 717</b>	<b>5 168 631</b>
4.1.6.001 Fourniture d'instruments et de services pour les garanties	22 160 510	7 462 139	22 160 510	6 872 233
4.1.6.002 Mise au point d'instruments pour les garanties	2 811 202	1 272 639	2 811 202	1 272 639
<b>4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties</b>	<b>24 971 711</b>	<b>8 734 778</b>	<b>24 971 711</b>	<b>8 144 872</b>
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	12 611 673	3 420 790	12 611 674	2 108 537
<b>4.1.7 Services d'analyse</b>	<b>12 611 673</b>	<b>3 420 790</b>	<b>12 611 674</b>	<b>2 108 537</b>
4.1.8.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	789 053	-	789 053	-
4.1.8.002 Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	1 084 869	-	1 084 869	-
<b>4.1.8 Projets spéciaux</b>	<b>1 873 922</b>	<b>-</b>	<b>1 873 922</b>	<b>-</b>
4.1.9.001 Développement des TIC	8 008 894	1 969 049	8 008 894	1 969 049
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	8 099 703	5 248 748	8 099 703	2 976 068
4.1.9.003 Sécurité	2 064 161	567 256	2 064 161	664 008
<b>4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties</b>	<b>18 172 758</b>	<b>7 785 053</b>	<b>18 172 758</b>	<b>5 609 125</b>
<b>4.1 Application des garanties</b>	<b>150 135 980</b>	<b>33 548 340</b>	<b>150 135 980</b>	<b>28 239 243</b>
4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée	900 815	346 072	900 815	346 072
4.2.1.002 Vérification et contrôle du respect des engagements pris par l'Iran dans le domaine nucléaire	2 333 930	4 644 453	2 333 930	4 644 453
<b>4.2.1 Autres activités de vérification</b>	<b>3 234 745</b>	<b>4 990 525</b>	<b>3 234 745</b>	<b>4 990 525</b>
<b>4.2 Autres activités de vérification</b>	<b>3 234 745</b>	<b>4 990 525</b>	<b>3 234 745</b>	<b>4 990 525</b>
<b>Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire</b>	<b>171 419 868</b>	<b>40 173 228</b>	<b>171 419 869</b>	<b>34 864 131</b>

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
**Activités non financées par le budget ordinaire**  
*(non compris les investissements majeurs)*

Projet	Tâches	Non financés pour 2026	Non financés pour 2027
4.0.0.001	Gestion et coordination globales	1 364 077	1 364 077
4.1.1.001	Partenariats et planification	1 420 982	898 954
4.1.1.002	Concepts et méthodes de contrôle	392 843	392 843
4.1.1.003	Gestion de la qualité	117 684	117 684
4.1.1.004	Formation du personnel des garanties	1 427 011	1 408 985
4.1.1.005	Formation des États Membres	3 596 890	2 973 002
4.1.3.004	Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	844 900	844 900
4.1.4.003	Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	571 711	571 711
4.1.5.001	Analyse des informations déclarées	752 239	752 239
4.1.5.002	Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire	1 227 085	1 168 278
4.1.5.003	Analyse de l'infrastructure des États	1 695 866	1 687 606
4.1.5.004	Collecte et analyse d'informations	1 560 508	1 560 508
4.1.6.001	Fourniture d'instruments et de services pour les garanties	7 462 139	6 872 233
4.1.6.002	Mise au point d'instruments pour les garanties	1 272 639	1 272 639
4.1.7.001	Services d'analyse et analyse d'échantillons	3 420 790	2 108 537
4.1.9.001	Développement des TIC	1 969 049	1 969 049
4.1.9.002	Infrastructure et appui en matière de TIC	5 248 748	2 976 068
4.1.9.003	Sécurité	567 256	664 008
4.2.1.001	Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée	346 072	346 072
4.2.1.002	Vérification et contrôle du respect des engagements pris par l'Iran dans le domaine nucléaire	4 644 453	4 644 453
4.S	Services partagés internes	270 286	270 286
<b>Total</b>		<b>40 173 228</b>	<b>34 864 131</b>



## **Programme sectoriel 5**

### **Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**

#### **Introduction**

Sous la direction et l'autorité du Directeur général, les programmes de l'Agence visent à atteindre les objectifs des États Membres. Cela requiert : des orientations efficaces sur les priorités ; une assurance de la qualité ; des interactions avec les États Membres ; la fourniture aux organes directeurs de services tenant compte des questions transversales pertinentes. En outre, une fonction de déontologie indépendante continue de promouvoir et de maintenir, dans l'organisation, une culture éthique fondée sur l'intégrité, le principe de responsabilité et la transparence, et d'aider le Directeur général à veiller à ce que tous les membres du personnel observent les normes d'intégrité les plus élevées et s'acquittent de leurs fonctions conformément à ces normes.

Un large éventail de services administratifs et juridiques ainsi que de services de gestion et de supervision vient toujours appuyer les programmes de l'Agence, aidant cette dernière à s'acquitter de son mandat en permettant l'exécution efficace et efficiente des programmes en faveur des États Membres.

Le Bureau des services de supervision interne (OIOS) fournit en toute indépendance et objectivité une assurance et des conseils au Directeur général, à la direction, aux États Membres et à d'autres parties prenantes dans le cadre de ses activités (audits, évaluations, enquêtes et fourniture d'un appui consultatif à la haute direction et aux États Membres), mais aussi du soutien apporté par le Secrétariat aux vérificateurs extérieurs.

Le Bureau des affaires juridiques (OLA) continue de fournir des services juridiques complets à l'ensemble de l'Agence dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de celle-ci.

L'exploitation durable des installations que l'Agence entretient ou utilise, comme ses laboratoires à Seibersdorf et le Centre international de Vienne (CIV), demeure importante. Environ un quart du budget du programme sectoriel 5 est consacré aux services communs de sécurité et à la gestion des locaux du CIV assurée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dont le coût devrait continuer d'augmenter. L'entretien de l'infrastructure du CIV requiert un financement adéquat. Dans le même temps, la contribution de l'Agence à ces services communs de gestion des bâtiments doit également tenir compte du climat budgétaire actuel.

La demande de services relevant du programme sectoriel 5 ne cesse de croître, tous programmes confondus. Elle concerne notamment la mise en place de nouveaux outils informatiques, l'élaboration de programmes de formation et l'amélioration de la visualisation des données, ainsi que l'établissement de plateformes d'infrastructure communes qui peuvent avoir un effet de levier à l'échelle de l'organisation. Il est également nécessaire d'améliorer en permanence la souplesse des services, d'en garantir l'efficacité et d'en optimiser la prestation, notamment en recourant, chaque fois qu'il convient, à des technologies innovantes et à l'IA. Il reste important de garantir une gestion financière transparente et efficace de toutes les ressources de l'Agence, en apportant un soutien affirmé aux États Membres et aux gestionnaires.

L'utilisation accrue de services et d'outils informatiques de pointe favorise à la fois l'efficacité et l'efficacé dans l'ensemble de l'Agence, en ce qu'elle rationalise les processus et permet une gestion des opérations axée sur les données. La complexité croissante des technologies de l'information et la dépendance à leur égard, ainsi que l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la sécurité de l'information, exigent que l'on continue à se préoccuper des risques qui entourent cette dernière. Il est donc essentiel de continuer à développer et maintenir une infrastructure informatique sécurisée, et de veiller à ce que des mesures solides et appropriées soient en place.

Le Bureau des services d'achat poursuit ses efforts visant à optimiser la fourniture de services de base au programme ordinaire et au programme de coopération technique, en faisant en sorte que l'Agence conserve sa capacité à fournir une assistance rapide aux États Membres en cas de besoin. L'accent est également mis sur l'offre de solutions innovantes pour soutenir les programmes, par exemple dans le cadre des activités de coopération qu'ils mènent avec des partenaires non traditionnels.

Programme sectoriel 5

La poursuite du développement du multilinguisme et des activités d'information demeure une priorité, l'accent étant mis notamment sur la diversification des formats de publication et autres documents et sur le recours accru à la publication numérique et à la diffusion électronique des documents de conférence.

La gestion des ressources humaines vise toujours à trouver des moyens de promouvoir l'Agence en tant qu'employeur de choix, en renforçant une culture de la responsabilité et en améliorant les facultés d'adaptation et l'efficacité du personnel.

Objectifs :	
— Donner des orientations et améliorer de façon continue l'approche d'une gestion axée sur les résultats pour assurer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de tous les programmes de l'Agence et de l'utilisation des ressources.	
— Faire mieux comprendre le travail de l'Agence et permettre aux parties prenantes d'accéder en temps voulu aux informations scientifiques et techniques pertinentes.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"><li>Amélioration de la planification, de l'exécution, de l'analyse et de l'évaluation du programme de l'Agence de manière parfaitement coordonnée, selon l'approche axée sur les résultats.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Haut niveau de qualité atteint dans la mise en œuvre du programme prévu par l'Agence.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Optimisation de la ponctualité et de la qualité des services administratifs et juridiques fournis dans le cadre des programmes scientifiques et techniques de l'Agence.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ponctualité et qualité des services juridiques.</li><li>Ponctualité et qualité des services administratifs.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Efficience et efficacité accrues des services d'appui liés à l'information et des activités de communication.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Nombre d'actions de sensibilisation des médias et du public aux activités de l'Agence.</li></ul>

### Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 5.0.1 Direction exécutive et politique générale* continuera de fournir des orientations relatives à la planification et à l'exécution pour faire en sorte que toutes les activités soient conformes au mandat statutaire de l'Agence et aux orientations des organes directeurs. La culture axée sur les résultats à l'échelle de l'Agence continuera d'être renforcée afin que les programmes de cette dernière continuent d'être exécutés et donnent des résultats concrets, et ce dans les délais et de manière efficace, tout en intégrant systématiquement des questions intersectorielles. En outre, l'Agence poursuivra sa collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, dans le but de contribuer aux bonnes pratiques en matière de gestion axée sur les résultats et d'en tirer continuellement des enseignements pour obtenir de meilleurs résultats. L'utilisation de techniques et d'outils axés sur les résultats, ainsi que la diffusion des résultats et des enseignements tirés, sont essentielles pour la collecte, la conservation, la codification, le transfert et la communication des connaissances produites. À cette fin, la coordination de la gestion des connaissances continuera d'être intégrée au cadre de gestion axée sur les résultats de l'Agence. L'Agence continuera à examiner la mise en œuvre des plans d'action des départements en matière de gestion des connaissances afin de renforcer plus encore cette dernière en son sein. Elle continuera d'améliorer son système et ses procédures de gestion des risques tout au long du cycle du programme, de promouvoir le respect du principe de responsabilité et d'appuyer la prise de décisions. Elle continuera aussi de suivre une approche organisationnelle unifiée en matière de mobilisation des ressources et de chercher de nouvelles initiatives, de nouveaux partenariats et des sources de financement innovantes pour offrir davantage de services aux États Membres. Elle tirera ici parti, notamment, des programmes-cadres nationaux pour établir des partenariats et des matrices de résultats afin d'aider les États Membres à trouver des partenaires potentiels pour la mise en œuvre de projets. La fonction de déontologie indépendante continuera de veiller à ce que tous les membres du personnel observent les normes d'intégrité les plus élevées et s'acquittent de leurs fonctions conformément à ces normes.

Le *sous-programme 5.0.2 Services juridiques* continuera de fournir un appui à tous les services de l'Agence en répondant aux demandes d'avis juridiques, dont le nombre ne cesse d'augmenter. À cet égard, la tendance à la hausse observée ces dix dernières années devrait se poursuivre, s'agissant notamment des demandes relatives à l'extension des partenariats existants ou à la création de nouveaux partenariats avec des acteurs traditionnels ou non traditionnels, y compris avec des universités aux fins de l'élaboration de programmes de droit nucléaire, ainsi qu'à la mise sur pied de formations à la gestion et au cadre administratif pour les membres du personnel d'un

niveau approprié. Les efforts visant à mieux faire connaître aux États Membres les traités dont le Directeur général est dépositaire, les activités d'élaboration de formations et de documents de référence et l'assistance apportée aux États Membres aux fins de la mise en œuvre des accords internationaux et de l'élaboration de la législation nucléaire nationale correspondante devraient aussi continuer de gagner en importance et seront facilités par des webinaires et d'autres outils virtuels de haute qualité. Les tâches importantes menées au titre des garanties et des activités de vérification et de sûreté et de sécurité nucléaires de l'Agence se poursuivront, y compris l'élaboration de modèles liés au cadre de préparation et de conduite des interventions d'urgence de l'Agence. La stabilisation des effectifs au cours de l'exercice biennal précédent et les gains d'efficacité obtenus grâce aux stratégies internes de gestion des connaissances du Bureau des affaires juridiques – notamment la numérisation des dossiers du Bureau, l'élaboration d'un système moderne de gestion des documents (s'appuyant entre autres sur des outils d'automatisation et d'intelligence artificielle), la modernisation de la base de données interne des activités d'assistance législative et l'optimisation de l'utilisation du carnet de bord (y compris par l'amélioration des options d'établissement de rapports) – ont permis d'améliorer la planification et de raccourcir le temps de réponse et, partant, de satisfaire les besoins grandissants du programme.

Le *sous-programme 5.0.3 Services de supervision* continuera d'aider l'Agence à obtenir des résultats de qualité de manière efficiente et efficace, à gérer les risques et à rendre compte aux États Membres. Dans le cadre de ses enquêtes et de ses services consultatifs, l'OIOS contribue également aux efforts déployés par l'Agence en vue de garantir un milieu de travail éthique, conforme à ses valeurs.

Le *sous-programme 5.0.4 Information du public et communication* continuera de promouvoir les activités et les réalisations de l'Agence en recourant aux moyens de communication existants (web, réseaux sociaux, manifestations, relations avec les médias, contenus multimédias et podcasts) ainsi qu'à des campagnes de communication. Il s'attachera plus particulièrement à proposer des contenus scientifiques assortis d'éléments visuels (p. ex. photos, vidéos, animations et infographies) pouvant être facilement diffusés par les États Membres et les parties prenantes pour mieux faire connaître et comprendre à ces dernières, aux médias et au grand public les applications sûres, sécurisées et pacifiques de la science et des technologies nucléaires ainsi que les travaux de l'Agence. Celle-ci poursuivra ses efforts pour fournir des informations au public dans les six langues officielles de l'AIEA, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, et étudiera la possibilité de mettre au point des outils susceptibles de générer des gains d'efficacité, plus particulièrement en ce qui concerne le contenu multilingue du site web et des réseaux sociaux. La surveillance des médias et des réseaux sociaux pourrait être renforcée à l'aide d'un outil de mesure de l'impact numérique, qui fournirait également une analyse de données de qualité quant à la portée des contenus numériques et à la participation du public sur lesdits réseaux, y compris dans d'autres langues.

Le *sous-programme 5.0.5 Services de gestion et d'administrations* continuera de soutenir l'Agence dans sa volonté d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité et de donner à l'approche axée sur les résultats une plus grande place dans tous ses secteurs d'activité, de façon à offrir aux États Membres un appui de qualité. Ce soutien est d'autant plus important que la situation financière de nombreux États Membres reste délicate. Les exigences des États Membres et l'environnement opérationnel de l'Agence évoluent de manière dynamique, et la capacité à relever rapidement les nouveaux défis demeure essentielle. Le sous-programme continuera également à garantir le fonctionnement efficace des services d'appui qui sous-tendent tous les autres programmes. Il soutiendra en outre la transformation des processus et la mise en place de nouveaux modèles de travail en tirant parti des nouvelles technologies et de l'innovation, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra.

Le *sous-programme 5.0.6 Technologies de l'information et de la communication* continuera d'investir dans les technologies de l'information pour faire face, en priorité absolue, au nombre et à la complexité sans cesse croissants des menaces qui visent ces technologies et la sécurité de l'information. Dans la mesure du possible, les plateformes commerciales et en nuage et les technologies répondant aux normes du secteur seront mises à profit pour favoriser l'efficacité et l'efficience dans la gestion des investissements technologiques. L'Agence continuera d'étudier l'usage qui peut être fait de l'automatisation et de l'intelligence artificielle pour trouver des possibilités d'optimisation des performances du programme.

*Sous-programme 5.0.7 Gestion et services financiers* continuera à aider l'Agence à procéder à une gestion financière appropriée et transparente. L'accent sera mis sur l'optimisation des ressources, principalement par des gains d'efficience. Les efforts tendant à promouvoir une utilisation innovante et efficace du budget et des finances se poursuivront.

Programme sectoriel 5

Le **sous-programme 5.0.8 Gestion des ressources humaines** vise avant tout à trouver des moyens de promouvoir l'Agence en tant qu'employeur de choix, en établissant une culture de la responsabilité ; en favorisant le respect sur le lieu de travail ; en faisant en sorte que le personnel soit capable de s'adapter ; en améliorant l'efficacité des procédures ; et en offrant d'excellents services à la clientèle. En outre, la santé et le bien-être du personnel sont évalués, notamment par le contrôle radiologique des travailleurs sous rayonnements, et les questions de santé mentale font l'objet d'une attention particulière.

Le **sous-programme 5.0.9 Services généraux** continuera de devoir faire face à une augmentation de la demande de prestation de services, en particulier sur le site de Seibersdorf, où l'accent sera mis sur une optimisation de l'efficacité opérationnelle alliant durabilité énergétique et réduction des coûts de maintenance grâce à une gestion globale des installations, notamment pour ce qui est de la sécurité et des fonctions relatives à l'ingénierie et aux infrastructures de l'ensemble du site. Les efforts de modernisation continueront à tirer parti des technologies innovantes pour améliorer les procédures de conservation, d'extraction et d'archivage des documents de l'Agence. En outre, l'amélioration des systèmes de gestion de l'espace et de traitement des demandes de services sont autant d'éléments qui devraient produire des gains d'efficacité. Les coûts des services communs de gestion des bâtiments du CIV, gérés par l'ONUDI, ont augmenté considérablement au cours des dernières années. Les coûts de l'énergie ont constitué un facteur déterminant mais, bien que l'évolution des prix de cette dernière demeure imprévisible, les services communs de gestion des bâtiments devraient être d'un coût similaire à ce qu'il était dans l'exercice biennal précédent. L'Agence continuera à se coordonner étroitement avec les autres organisations sises au CIV à ce sujet.-

Le **sous-programme 5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication** continuera d'intensifier le recours aux technologies de l'information dans les procédures desdits services. Il est notamment envisagé à ce titre de diversifier plus encore les formats des publications et autres documents, d'accroître le recours à la publication numérique et à la diffusion électronique des supports de conférence, d'améliorer et de rationaliser le traitement des documents officiels, y compris les comptes rendus analytiques, et de sans cesse améliorer les procédures internes et flux de travail électroniques. L'accent sera mis sur le respect des délais impartis et sur la haute qualité des documents et de la correspondance envoyés aux États Membres. Différentes solutions possibles d'externalisation de certaines tâches appropriées dans les domaines de la publication et des services linguistiques continueront d'être évaluées aux fins de gagner en efficacité.

Le **sous-programme 5.0.11 Services d'achat** continuera d'étudier des moyens innovants et efficaces d'améliorer constamment les activités programmatiques et les procédures d'achats d'urgence et d'achats responsables, et d'optimiser les outils et les systèmes d'achat en ligne (« iProcurement »). L'accent mis sur les partenaires non traditionnels exige en particulier des solutions novatrices, notamment celle consistant à publier des demandes de dons et de contributions en nature.

**Objectifs, effets et indicateurs de performance par sous-programme**

<b>Sous-programme 5.0.1 Direction exécutive et politique générale</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Assurer la direction et fournir des orientations relatives aux activités de l'Agence au niveau exécutif, et s'attacher en permanence à renforcer une approche de la gestion qui soit intégrée et axée sur les résultats.	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la transparence de l'exécution des programmes et des activités de l'Agence qui intéressent les États Membres.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau de satisfaction des États Membres quant à l'efficience, l'efficacité et la transparence du programme exécuté.</li></ul>

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>5.0.1.001 Direction exécutive</i>	Direction et encadrement ; orientations relatives aux activités du Secrétariat ; liaison avec les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
<i>5.0.1.002 Organes directeurs</i>	Prestation de services pour les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires, conformément aux attentes actuelles des États Membres concernant la conduite de ces réunions, notamment pour ce qui est de l'interprétation ; assistance aux présidents de séances ; documents pour les réunions des organes directeurs ; assistance aux États Membres concernant les questions dont sont saisis les organes directeurs ; coordination avec les départements internes ; recueil des décisions/résolutions des organes directeurs.
<i>5.0.1.003 Fonction de déontologie</i>	Activités de prévention, d'information active et de formation ; renforcement du cadre de déontologie ; fourniture de conseils aux membres du personnel ayant ou non statut de fonctionnaire ainsi qu'à la direction sur des questions de déontologie ; gestion des dispositions de protection contre les représailles que prévoit la politique de l'Agence relative à la dénonciation des manquements ; gestion du programme de divulgation de l'information financière/des conflits d'intérêts de l'Agence.

<b>Sous-programme 5.0.2 Services juridiques</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Fournir des services juridiques de qualité optimale au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de l'Agence.	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect systématique des délais et haute qualité des services juridiques fournis au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de demandes de services juridiques traitées dans les temps.</li> <li>Pourcentage de retours positifs de la part des clients.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>5.0.2.001 Services juridiques</i>	Services juridiques fournis au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de l'Agence.

<b>Sous-programme 5.0.3 Services de supervision</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— Donner au Directeur général, à la direction, aux États Membres et à d'autres parties prenantes des avis indépendants et objectifs et l'assurance que les activités de l'Agence sont exécutées de manière efficace et efficace, dans le respect des règles et règlements et selon des pratiques de gestion saine.	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par l'OIOS, en temps voulu, d'assurances et d'avis de haute qualité pour aider l'Agence à gérer les risques auxquels elle se heurte, à renforcer ses activités et à montrer qu'elle applique les principes de responsabilité et de transparence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de tâches de l'OIOS achevées au cours du cycle du plan de travail.</li> <li>Pourcentage de retours positifs de la part des parties prenantes sur la qualité et l'utilité des tâches effectuées par l'OIOS.</li> </ul>

<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.3.001 Services de supervision</i>	Rapports et avis sur l'efficacité et l'efficacité des activités de l'Agence et sur leur conformité avec les règles et règlements et avec des pratiques de gestion saine.

<b>Sous-programme 5.0.4 Information du public et communication</b>	
<i>Objectifs :</i>	
— <i>Améliorer encore la façon dont sont perçus les travaux de l'Agence – à l'extérieur comme en interne – et l'action qu'elle mène pour accélérer et élargir la contribution de la science et de la technologie nucléaires à la paix et au développement.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des services d'information du public et d'appui à la communication.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de documents élaborés et de manifestations organisées à l'intention du personnel (en interne) ainsi que des médias et du public (à l'extérieur) sur les activités de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la compréhension des questions nucléaires et de la mission, des activités et des réalisations de l'Agence, ainsi que des informations communiquées à cet égard, par les parties prenantes et les médias.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'articles de presse relatifs à l'Agence et à ses activités et fiabilité de ces articles.</li> <li>Nombre de participants aux manifestations publiques, notamment la Longue nuit de la recherche, la Journée mondiale du cancer et le forum scientifique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la compréhension, par le grand public, des questions nucléaires ainsi que de la mission, des activités et des réalisations de l'Agence, et participation accrue du public via des canaux de communication directs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre mensuel de consultations du site web.</li> <li>Nombre mensuel de consultations des réseaux sociaux.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.4.001 Information du public et communication</i>	Conférences de presse, points de presse, entretiens, communiqués de presse, réponses aux questions des médias et du public, articles pour le web, publications imprimées et numériques, messages sur les réseaux sociaux, produits multimédias (p. ex. vidéos et animations, photos, infographies), campagnes, manifestations, présentations aux visiteurs et communication interne.

<b>Sous-programme 5.0.5 Services de gestion et d'administration</b>	
<i>Objectifs :</i>	
— <i>Assurer la coordination de toutes les activités de gestion, en veillant à ce que les différents services d'appui puissent constamment s'améliorer et être « unis dans l'action », afin de pouvoir mettre en œuvre le programme de l'Agence de manière efficace et efficiente, conformément aux politiques établies.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité accrue et plus grande satisfaction des clients concernant les différentes fonctions d'appui au programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction à l'égard des services fournis par le Département de la gestion.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.5.001 Services de gestion et d'administration</i>	Orientations générales concernant les services d'appui et les activités de communication connexes, notamment coordination du programme et budget ; optimisation de l'efficacité opérationnelle ; liaison avec les organismes des Nations Unies et le gouvernement hôte ; examens de la sécurité et coordination avec les autres organisations sises au CIV.

<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.5.002 Contribution du régime commun des Nations Unies</i>	Coordination avec d'autres organismes des Nations Unies

<b>Sous-programme 5.0.6 Technologies de l'information et de la communication</b>	
<i>Objectifs :</i>	
— <i>Fournir un environnement et des solutions informatiques sécurisés, qui permettent une exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité et efficacité accrues des services et de l'infrastructure informatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de membres du personnel de l'Agence ayant suivi la formation la plus récente consacrée à la sécurité de l'information.</li> <li>• Pourcentage de processus simplifiés, rationalisés et automatisés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus grande cohérence dans l'appui au programme de l'Agence, grâce à la fiabilité des services et de l'infrastructure informatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des services essentiels d'applications et d'infrastructure informatiques.</li> <li>• Pourcentage de membres du personnel de l'Agence qui se déclarent satisfaits des services informatiques dans les enquêtes.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.6.001 Technologies de l'information et de la communication</i>	Services informatiques aux utilisateurs finals ; services d'infrastructure informatique ; solutions informatiques ; sécurité informatique ; gestion de programmes informatiques ; processus et procédures informatiques.

<b>Sous-programme 5.0.7 Gestion et services financiers</b>	
<i>Objectifs :</i>	
— <i>Faire en sorte que les États Membres maintiennent leur confiance dans la gestion financière de l'Agence et fournir avec efficacité et efficacité des services pertinents appuyant tous les programmes de l'Agence.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la ponctualité et de la fiabilité de la planification financière et de la budgétisation ; information financière pertinente, exacte et fiable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de documents budgétaires et financiers officiels publiés dans les délais prévus par le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale.</li> <li>• Opinion sans réserve exprimée par le Vérificateur extérieur sur les états financiers annuels de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité et efficacité accrues de l'administration financière de l'Agence, au service de l'ensemble de ses programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de membres du personnel de l'Agence se déclarant satisfaits des services financiers.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.7.001 Gestion et services financiers</i>	Programme et budget de l'Agence ; états financiers de l'Agence ; rapports aux organes directeurs et aux donateurs ; fourniture efficace de services financiers.

<b>Sous-programme 5.0.8 Gestion des ressources humaines</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Fournir des services de gestion des ressources humaines qui soient modernes, stratégiques, centrés sur le client et axés sur les solutions.</p> <p>— Parvenir à l'excellence opérationnelle et améliorer la productivité des services de gestion des ressources humaines.</p> <p>— Promouvoir la santé et le bien-être du personnel au travail.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des services de gestion des ressources humaines, caractérisés par une forte orientation sur le client et une organisation efficace des flux de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des services de gestion des ressources humaines.</li> <li>Pourcentage de transactions traitées dans les délais convenus.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité femmes-hommes adéquate.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de la parité femmes-hommes aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, dans l'ensemble des départements/bureaux.</li> <li>Pourcentage d'agents sensibilisés à la parité femmes-hommes adéquate et ayant acquis des connaissances et compétences en la matière.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'état de santé et du bien-être du personnel au travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre total d'accidents, d'incidents et de maladies liés au travail.</li> <li>Pourcentage de clients satisfaits des services fournis par le Service médical du CIV.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>5.0.8.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines</b>	Développement organisationnel ; planification des effectifs ; administration des contrats ; gestion des aptitudes ; accords de prestation de services ; documents sur les procédures relatives aux ressources humaines ; examens médicaux, évaluations aux fins de la surveillance et statistiques sur la santé.

<b>Sous-programme 5.0.9 Services généraux</b>	
<b>Objectifs :</b>	
<p>— Fournir des services de gestion des installations efficaces et efficaces, y compris en matière de sûreté et de sécurité.</p> <p>— Fournir en temps voulu les services afférents à la logistique et aux voyages et coordonner les questions liées aux privilèges et immunités.</p> <p>— Veiller à l'application cohérente des politiques et procédures harmonisées de gestion des dossiers et du courrier.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du taux de satisfaction des clients concernant la qualité des services généraux d'appui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des services généraux d'appui fournis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et coordination efficaces de services d'appui axés sur le client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de demandes de services traitées en temps voulu.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
Intitulé	Principaux produits prévus
<b>5.0.9.001 Gestion des services généraux</b>	Demandes de visa ; formulaires de déclaration en douane ; déménagements de bureaux ; demandes satisfaites de services d'entretien des installations ; contrats d'assurance ; documents archivés ; courrier traité.

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>5.0.9.002 Coûts afférents au Service des bâtiments et aux Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies</i>	Services de gestion des bâtiments et de sûreté et sécurité fournis.

<b>Sous-programme 5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Permettre un échange et une diffusion efficaces des connaissances et des informations utiles pour l'exécution des travaux et du mandat de l'Agence entre le Secrétariat et les États Membres en organisant et en gérant des manifestations, en produisant des documents dans les six langues officielles des organes directeurs, et en établissant et en distribuant des publications.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue et communication multilingues améliorés et efficaces entre le Secrétariat, les États Membres et les principales parties prenantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Productivité mesurée par le nombre de mots traduits par heure de travail.</li> <li>• Pourcentage de clients satisfaits des services de conférence de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'échange de renseignements scientifiques et techniques sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de documents publiés dans les délais convenus.</li> <li>• Pourcentage de clients satisfaits des services linguistiques, de conférence et de publication.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>5.0.10.001 Services linguistiques, de conférence et de publication</i>	Appui organisationnel et services administratifs et logistiques pour les manifestations de l'Agence ; documents et comptes rendus traduits dans les six langues officielles des organes directeurs ; production de publications scientifiques et techniques et d'autres documents.

<b>Sous-programme 5.0.11 Services d'achat</b>	
<b>Objectifs :</b>	
— <i>Contribuer à la réalisation des buts et objectifs des programmes de l'Agence en fournissant des services d'achat.</i>	
— <i>Optimiser les ressources de l'Agence grâce à une mise en concurrence juste, transparente et efficace.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du système d'achat de l'Agence (« iProcurement ») et optimisation des ressources afin d'appuyer les activités menées dans le cadre des programmes de l'Agence grâce à des procédures efficaces d'achat de biens et de services et à une mise en concurrence juste, transparente et efficace.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'améliorations apportées au système d'achat de l'Agence (« iProcurement » ou autres systèmes ou outils).</li> <li>• Économies réalisées par l'Agence dans le cadre de l'achat de biens et de services.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clients satisfaits des services d'achat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des prestations du Bureau des services d'achat.</li> <li>• Nombre annuel de réunions de coordination et d'examen tenues avec les clients par les départements.</li> </ul>
<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>5.0.11.001 Services d'achat</i>	Stratégies d'achat fondées sur la hiérarchisation des priorités, la normalisation et la consolidation, bons de commande, accords, ordres de service, accords à long terme et accords de prestation de services ; prise en compte des bonnes pratiques d'achat dans les politiques, processus et procédures ; installation et formation sur place.

**Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
5.0.1.001 Direction exécutive	5 918 904	947 762	6 096 490	947 762
5.0.1.002 Organes directeurs	2 978 068	124 000	2 800 482	124 000
5.0.1.003 Fonction de déontologie	382 671	235 367	382 671	235 367
<b>5.0.1 Direction exécutive et politique générale</b>	<b>9 279 643</b>	<b>1 307 129</b>	<b>9 279 643</b>	<b>1 307 129</b>
5.0.2.001 Services juridiques	3 427 049	447 493	3 427 049	447 493
<b>5.0.2 Services juridiques</b>	<b>3 427 049</b>	<b>447 493</b>	<b>3 427 049</b>	<b>447 493</b>
5.0.3.001 Services de supervision	3 877 122	669 367	3 877 122	669 367
<b>5.0.3 Services de supervision</b>	<b>3 877 122</b>	<b>669 367</b>	<b>3 877 122</b>	<b>669 367</b>
5.0.4.001 Information du public et communication	4 238 576	974 768	4 238 576	974 768
<b>5.0.4 Information du public et communication</b>	<b>4 238 576</b>	<b>974 768</b>	<b>4 238 576</b>	<b>974 768</b>
5.0.5.001 Services de gestion et d'administration	922 399	145 846	922 399	145 846
5.0.5.002 Contribution du régime commun des Nations Unies	394 227	-	394 227	-
<b>5.0.5 Services de gestion et d'administration</b>	<b>1 316 626</b>	<b>145 846</b>	<b>1 316 626</b>	<b>145 846</b>
5.0.6.001 Technologies de l'information et de la communication	11 508 589	1 005 688	11 508 589	1 005 688
<b>5.0.6 Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>11 508 589</b>	<b>1 005 688</b>	<b>11 508 589</b>	<b>1 005 688</b>
5.0.7.001 Gestion et services financiers	7 676 376	893 135	7 676 376	893 135
<b>5.0.7 Gestion et services financiers</b>	<b>7 676 376</b>	<b>893 135</b>	<b>7 676 376</b>	<b>893 135</b>
5.0.8.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	7 669 189	1 343 575	7 669 188	1 343 575
<b>5.0.8 Gestion des ressources humaines</b>	<b>7 669 189</b>	<b>1 343 575</b>	<b>7 669 188</b>	<b>1 343 575</b>
5.0.9.001 Gestion des services généraux	9 407 278	288 187	9 407 279	288 187
5.0.9.002 Coûts du Service de gestion des bâtiments et des Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies	22 086 309	-	22 086 309	-
<b>5.0.9 Services généraux</b>	<b>31 493 587</b>	<b>288 187</b>	<b>31 493 588</b>	<b>288 187</b>
5.0.10.001 Services linguistiques, de conférence et de publication	5 626 950	-	5 626 950	-
<b>5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication</b>	<b>5 626 950</b>	<b>-</b>	<b>5 626 950</b>	<b>-</b>
5.0.11.001 Services d'achat	2 383 631	1 096 512	2 383 631	1 096 512
<b>5.0.11 Services d'achat</b>	<b>2 383 631</b>	<b>1 096 512</b>	<b>2 383 631</b>	<b>1 096 512</b>
<b>5.S Services partagés internes</b>	<b>6 079 528</b>	<b>165 977</b>	<b>6 079 527</b>	<b>165 977</b>
<b>Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	<b>94 576 866</b>	<b>8 337 678</b>	<b>94 576 865</b>	<b>8 337 678</b>

**Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**  
Activités non financées par le budget ordinaire  
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financés pour 2026	Non financés pour 2027
5.0.1.001 Direction exécutive	Orientations générales et gestion	947 762	947 762
5.0.1.002 Organes directeurs	Organes directeurs	124 000	124 000
5.0.1.003 Fonction de déontologie	Fonction de déontologie	235 367	235 367
5.0.2.001 Services juridiques	Services juridiques	447 493	447 493
5.0.3.001 Services de supervision	Services de supervision	669 367	669 367
5.0.4.001 Information du public et communication	Information du public et communication	974 768	974 768
5.0.5.001 Services de gestion et d'administration	Coordination et gestion générales	145 846	145 846
5.0.6.001 Technologies de l'information et de la communication	Technologies de l'information et de la communication	1 005 688	1 005 688
5.0.7.001 Gestion et services financiers	Gestion et services financiers	893 135	893 135
5.0.8.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	1 343 575	1 343 575
5.0.9.001 Gestion des services généraux	Gestion des services généraux	288 187	288 187
5.0.11.001 Services d'achat	Services d'achat	1 096 512	1 096 512
5.5 Services partagés internes	Services partagés internes	165 977	165 977
<b>Total</b>		<b>8 337 678</b>	<b>8 337 678</b>



## **Programme sectoriel 6**

### **Gestion de la coopération technique pour le développement**

#### **Introduction**

Le programme sectoriel 6 permet de gérer, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de coopération technique (CT) dans le cadre du programme de CT. Le programme de CT est élaboré en concertation avec les États Membres afin qu'il réponde à leurs priorités en matière de développement grâce à une gestion efficace des programmes, conformément à l'objectif stratégique. Le programme de CT continuera de servir au transfert de la technologie nucléaire et au renforcement des capacités en matière d'applications nucléaires dans les États Membres, l'accent étant placé sur la mise en valeur des ressources humaines. Ainsi, il aidera les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Le programme de CT est un programme transversal de l'Agence qui soutient les États Membres dans les efforts qu'ils font pour répondre à leurs besoins en matière de développement durable et aux priorités qu'ils se sont fixées à cet égard, notamment dans les domaines de la santé humaine, en particulier de la lutte contre le cancer ; de l'alimentation et de l'agriculture ; de la technologie et du traitement fondés sur l'irradiation ; de la planification énergétique et du développement de l'électronucléaire ; et de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Le programme de CT aide en outre les États Membres à se préparer à prévenir et à combattre les zoonoses, à faire face aux situations d'urgences liées aux épidémies, aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, à lutter contre la pollution par le plastique et à promouvoir une plus large participation des femmes dans le domaine nucléaire. Le programme facilite l'établissement de partenariats, favorise la mise en commun des connaissances, et établit et renforce des réseaux scientifiques au moyen de projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT), des ressources extrabudgétaires et des contributions en nature. Les projets de CT sont élaborés dans le cadre de consultations avec les États Membres et répondent aux priorités nationales en matière de développement énoncées dans les programmes-cadres et les plans de développement nationaux, ainsi qu'à des questions d'intérêt commun et aux besoins recensés dans divers cadres régionaux. Dans le cadre du cycle du programme de CT 2026-2027, des projets de CT nationaux seront menés dans 152 États Membres et territoires au total, dont 37 pays parmi les moins avancés. À des fins de planification, on considère que le taux de réalisation global du FCT atteindra 94 %.

Le programme de CT pour le cycle 2026-2027 met l'accent sur les éléments suivants :

- renforcer le dialogue avec les États Membres, ainsi que la participation de ces derniers, à toutes les étapes du cycle du programme, notamment la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de CT, et l'établissement de rapports ;
- assurer la fourniture d'un appui adéquat pour satisfaire la demande et les besoins croissants des États Membres en matière d'utilisation de la technologie nucléaire aux fins du développement durable, en soutenant notamment les efforts visant à la réalisation des ODD, en particulier les ODD 2, 3, 6, 7, 9, 13, 14, 15 et 17 ;
- aider les États Membres à créer des capacités en matière de détection précoce des zoonoses et de lutte contre celles-ci ;
- aider les États Membres qui demandent une assistance en matière de création et de renforcement de leur capacité de prise en charge du cancer par l'intégration de services de radiothérapie, d'imagerie diagnostique et de médecine nucléaire dans le cadre d'un programme global de lutte contre le cancer ;
- aider les États Membres à répondre à des défis mondiaux, comme les changements climatiques et la pollution par le plastique ;
- aider les États Membres à traiter les questions de la sécurité sanitaire des aliments et de la sécurité alimentaire ;
- aider les États Membres dans les domaines de la planification énergétique, de l'exploitation à long terme des centrales nucléaires et du développement de l'infrastructure électronucléaire, y compris en ce qui concerne les petits réacteurs modulaires (SMR) ;
- aider les États Membres à mettre en place et à renforcer leurs infrastructures de réglementation et de sûreté pour permettre une utilisation sûre et sécurisée de la science et des applications nucléaires ;
- promouvoir la coopération entre les États Membres pour faire face à l'évolution des défis en matière de développement par l'échange d'informations et de connaissances, notamment en tirant parti des compétences spécialisées disponibles au niveau régional ;

Programme sectoriel 6

- assurer la capacité continue de l'Agence à planifier et à exécuter le programme ainsi qu'à répondre rapidement et de manière appropriée aux nouvelles demandes et aux demandes urgentes d'assistance des États Membres dans le cadre du programme de CT ;
- améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité du programme de CT en renforçant encore l'approche axée sur les résultats ainsi que la coordination en interne avec les départements techniques, et en rationalisant les projets de CT pour optimiser leur impact ;
- faciliter l'application à plus grande échelle des résultats obtenus grâce au programme de CT dans le cadre des grandes initiatives axées sur le développement ;
- renforcer les partenariats et les activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs traditionnels et non traditionnels ainsi que les partenariats public-privé ;
- renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec les États Membres, les institutions financières et les organismes officiels de développement pour élaborer et mettre en œuvre des projets liés à l'application de la technologie nucléaire ;
- renforcer la visibilité et le rôle du programme de CT dans le transfert et le développement de la technologie nucléaire grâce à des activités de sensibilisation ; et
- promouvoir la participation des femmes aux activités de CT.

<b>Objectifs :</b>	
— <i>Gérer, élaborer et mettre en œuvre, de manière efficace et efficiente, un programme de coopération technique réactif et axé sur les besoins, afin de renforcer les capacités techniques des États Membres dans les domaines de l'application pacifique et de l'utilisation sûre des technologies nucléaires aux fins du développement durable.</i>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité et efficience accrues du programme de CT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres menant des projets de CT nationaux à avoir un PCN valide.</li> <li>• Nombre de projets de CT clôturés au cours de l'année précédente.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration constante de la qualité du programme de CT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de projets répondant aux critères de qualité.</li> <li>• Pourcentage de projets pour lesquels un rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement a été établi.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats et mobilisation de ressources renforcés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'accords de partenariat valides.</li> <li>• Mobilisation de ressources supplémentaires pour le programme de CT.</li> </ul>

### Changements et tendances concernant le programme

**Sous-programme 6.0.1 Gestion du programme de coopération technique.** Les demandes d'assistance dans le cadre du programme de CT devraient augmenter en 2026-2027, sous l'effet, notamment, de l'augmentation du nombre d'États Membres dans lesquels des projets nationaux de CT sont menés et de l'augmentation de la demande concernant l'application de la technologie nucléaire au service du développement durable. Les efforts des États Membres pour atteindre les ODD – notamment dans les domaines de la santé humaine, en particulier la lutte contre le cancer ; de l'énergie nucléaire, y compris les petits réacteurs modulaires ; de l'alimentation et de l'agriculture, pour favoriser la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire ; et de la gestion des ressources en eau et de l'environnement – contribuent également à la multiplication des demandes d'assistance. Le renforcement des infrastructures de réglementation et de sûreté reste une priorité pour les États Membres, en particulier pour ceux qui ont rejoint l'Agence récemment, et on s'attend à une augmentation des demandes relatives à une assistance pour faire face à des épidémies, notamment en lien avec des zoonoses, ou à des catastrophes naturelles, ainsi que pour répondre à des défis mondiaux, comme les changements climatiques et la pollution par le plastique.

## Principaux produits prévus par projet

<b>Projets</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Principaux produits prévus</b>
<i>6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques</i>	Orientations, critères et procédures relatifs à la coopération technique ; déclarations lors de grandes réunions et manifestations ; rapports aux organes directeurs de l'Agence ; rapports sur la coopération technique ; documentation du Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) ; contribution aux rapports de l'Organisation des Nations Unies pertinents ; rapports sur l'Initiative sur les utilisations pacifiques ; notes conceptuelles et documents ; analyses stratégiques ; taux de réalisation du Fonds de coopération technique élevé ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.002 Coordination du programme de CT et appui à ce dernier</i>	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de CT grâce à la fourniture de services aux divisions régionales de la CT, notamment le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) ; documentation du CACT ; documents d'appui pour les organes directeurs de l'Agence ; partenariats mis en place et renforcés ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; cadre de coopération stratégique régionale ; documentation du CACT ; notes de présentation du programme national ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achat de matériel ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; documentation du CACT ; notes de présentation du programme national ; missions d'experts, bourses, cours, achats traités ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe</i>	Exécution efficace et ponctuelle de toutes les composantes du programme de CT dans la région, notamment les composantes ressources humaines et matériel ; élaboration de tous les documents pertinents, notamment les PCN nouveaux et actualisés ; documentation du CACT, rapports annuels, notes de présentation du programme national ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; cadre de coopération stratégique régionale ; documentation du CACT ; notes de présentation du programme national ; missions d'experts, bourses, cours, achats traités ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.007 Services d'achats</i>	Stratégies d'achat fondées sur la hiérarchisation des priorités, la normalisation et la consolidation ; bons de commande, accords, ordres de service, accords à long terme et accords de prestation de services ; prise en compte des bonnes pratiques d'achat dans les politiques, processus et procédures ; installation et formation sur place.
<i>6.0.1.008 Coordination du PACT et appui à ce dernier</i>	Examens imPACT ; missions consultatives d'experts ; appui technique aux programmes nationaux de lutte contre le cancer ; ressources extrabudgétaires mobilisées ; partenariats établis ; propositions de projets ; dossiers de recherche de financement.

Programme sectoriel 6

**Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2026 aux prix de 2026		2027 aux prix de 2026	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques	1 251 099	-	1 251 099	-
6.0.1.002 Coordination du programme de CT et appui à ce dernier	4 613 122	156 055	4 613 122	156 055
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	5 881 564	373 246	5 881 564	373 246
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	4 813 405	490 930	4 813 405	490 930
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	4 017 780	490 930	4 017 780	490 930
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3 938 561	490 930	3 938 561	490 930
6.0.1.007 Services d'achat	1 951 460	-	1 951 460	-
6.0.1.008 Coordination du PACT et appui à ce dernier	2 801 188	893 550	2 801 188	893 550
<b>6.0.1 Gestion du programme de coopération technique</b>	<b>29 268 180</b>	<b>2 895 641</b>	<b>29 268 180</b>	<b>2 895 641</b>
6.S Services partagés internes	1 807 209	55 013	1 807 209	55 013
<b>6.0 Gestion du programme de coopération technique</b>	<b>31 075 389</b>	<b>2 950 654</b>	<b>31 075 389</b>	<b>2 950 654</b>
<b>Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement</b>	<b>31 075 389</b>	<b>2 950 654</b>	<b>31 075 389</b>	<b>2 950 654</b>

**Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement**  
Activités non financées par le budget ordinaire  
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financés pour 2026	Non financés pour 2027
6.0.1.002 Coordination du programme de CT et appui à ce dernier	Gestion du programme de CT	156 055	156 055
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	Gestion du programme de CT pour l'Afrique	373 246	373 246
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	490 930	490 930
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	Gestion du programme de CT pour l'Europe	490 930	490 930
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	490 930	490 930
6.0.1.008 Coordination du PACT et appui à ce dernier	Coordination et appui pour le PACT	893 550	893 550
6.S Services partagés internes	Services partagés internes	55 013	55 013
<b>Total</b>		<b>2 950 654</b>	<b>2 950 654</b>

---

# ANNEXES

---



**Annexe 1. Liste des abréviations**

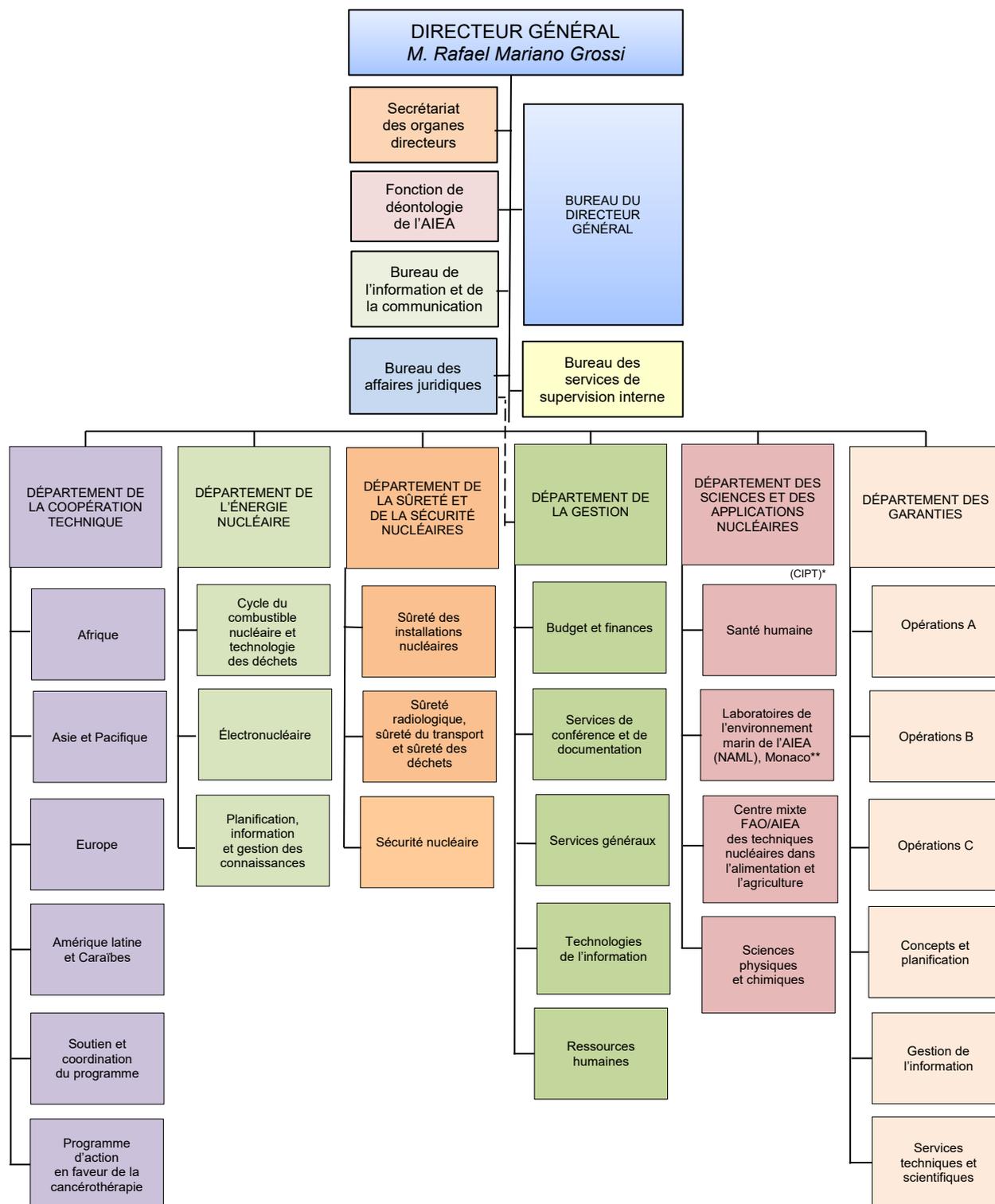
<sup>225</sup> Ac	actinium 225
<sup>64</sup> Cu	cuivre 64
3E	énergie-économie-environnement
<sup>68</sup> Ga	gallium 68
<sup>177</sup> Lu	lutécium 177
<sup>99</sup> Mo	molybdène 99
<sup>99m</sup> Tc	technétium 99m
AC	accès complémentaire
AGG	accord de garanties généralisées
AIP	plan annuel de mise en œuvre
AIPS	Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes
ALMERA	laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement
ANR	autorité nationale ou régionale chargée de l'application des garanties
ARTEMIS	Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassement et la remédiation
ARTIS	Infrastructure technologique avancée de contrôle radiologique
ASHI	assurance maladie après la cessation de service
ASV	accord de soumission volontaire
CACT	Comité de l'assistance et de la coopération techniques
CGCP	cadre de gestion du cycle de programme
CIPT	Centre international de physique théorique
CIV	Centre international de Vienne
COMPASS	Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR
ConvEx-1	exercice de niveau 1 organisé au titre des conventions
ConvEx-3	exercice de niveau 3 organisé au titre des conventions
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
CRN	croissance réelle nulle
CSN	Convention sur la sûreté nucléaire
CT	Département de la coopération technique
EPI	équipement de protection individuel
EPRIMS	Système de gestion de l'information pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence
ETP	équivalent temps plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCT	Fonds de coopération technique
FIM	Fonds pour les investissements majeurs
FSN	Fonds pour la sécurité nucléaire
GNIP	Réseau mondial de mesure des isotopes dans les précipitations
GNIR	Réseau mondial de mesure des isotopes dans les cours d'eau
GSR	Prescriptions générales de sûreté
HALEU	uranium faiblement enrichi à teneur élevée
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique
IA	intelligence artificielle
IACRNE	Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique
ICERR	Centre international désigné par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche
ILNA	Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties
ILSA	Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties
IMAGINE	Base de données de l'AIEA sur les ressources mondiales en imagerie médicale et en médecine nucléaire
INFCIRC	Circulaire d'information
INIR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire
INIR-RR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire pour les réacteurs de recherche
INIS	Système international d'information nucléaire

INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
INSEN	Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire
INSSP	Plan intégré de durabilité en matière de sécurité nucléaire
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation
IRS	Système international de notification pour l'expérience d'exploitation
ITDB	Base de données sur les incidents et les cas de trafic
IUPCR	Examen intégré du cycle de production de l'uranium
IWAVE	Projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau
J-MOX	usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon
MARIS	Système d'information sur l'environnement marin de l'AIEA
MNE	méthode de contrôle au niveau de l'État
MNT	maladie non transmissible
MOX	mélange d'oxydes
MRRF	Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants
MSCFP	Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie
NES	système d'énergie nucléaire
NESA	évaluation des systèmes d'énergie nucléaire
NHSI	Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires
NSIL	Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires
NSS	collection Sécurité nucléaire de l'AIEA
NSSC	centre de formation et de soutien à la sécurité nucléaire
NWAL	Réseau de laboratoires d'analyse
OA-ICC	Centre international de coordination sur l'acidification des océans de l'AIEA
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
OIOS	Bureau des services de supervision interne
OLA	Bureau des affaires juridiques
OMARR	évaluation des opérations et de la maintenance des réacteurs de recherche
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
PA	protocole additionnel
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PAEM	programme d'appui d'États Membres
PAGC	Plan d'action global commun
PCI	préparation et conduite des interventions d'urgence
PCN	programme-cadre national
PET	tomographie à émission de positons
PET-CT	tomographie à émission de positons-tomodensitométrie
PIM	Plan d'investissements majeurs
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPQM	protocole relatif aux petites quantités de matières
PRC	projet de recherche coordonnée
R-D	recherche-développement
REE	rapport d'évaluation au niveau de l'État
RHTRG	réacteur à haute température refroidi par gaz
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SAGNE	Groupe consultatif permanent sur l'énergie nucléaire
SAGSI	Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties
SALTO	questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme
SEED	Site et conception basée sur les événements externes
SGOA	Division des opérations A
SGOB	Division des opérations B
SGOC	Division des opérations C
SMR	réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires
SNCC	système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires

SSG	guide de sûreté particulier
STEP	programme de formation en alternance
TECDOC	document technique de l'AIEA
ThDEPO	Ressources et gisements mondiaux de thorium
TI	technologies de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TIS	technique de l'insecte stérile
TSR	examen technique de la sûreté
UDEPO	Répartition mondiale des gisements d'uranium
UFE	uranium faiblement enrichi
UHE	uranium hautement enrichi
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VRD	vérification des renseignements descriptifs
WASSC	Comité des normes de sûreté des déchets
ZODIAC	Action intégrée contre les zoonoses



## Annexe 2. Organigramme (au 1<sup>er</sup> janvier 2025)



\* Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) exerce ses activités dans le cadre d'un accord tripartite entre le Gouvernement italien, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Agence. Il est administré par l'UNESCO au nom de toutes les organisations.

\*\* Avec la participation du PNUE et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).



### Annexe 3. Économies et gains d'efficience

1. Comme l'a établi le Directeur général, la recherche d'économies et de gains d'efficience a été intégrée à chaque étape de la préparation du programme et budget. Celles-ci ont été réinvesties pour faire face à l'augmentation des coûts et à l'accroissement des demandes.
2. Les résultats de l'évaluation de l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2022-2023 et les recommandations des États Membres ont été pris en considération pour préparer le programme et budget de l'Agence 2026-2027.
3. Dans le prolongement des efforts de rationalisation durable déployés lors des deux derniers programmes et budgets biennaux, de nouvelles mesures d'économies et d'efficience ont été recensées. Parmi ces mesures, représentant environ 4,4 millions d'euros d'économies (aux prix de 2025), figurent les suivantes :
  - Redéfinition rigoureuse des priorités et, partant, suppression d'un certain nombre de postes grâce à la rationalisation et à l'automatisation des processus opérationnels et à la redistribution des tâches. En conséquence, 17,5 ETP des services généraux<sup>1</sup> pourraient être supprimés en 2026-2027. Cette baisse sera compensée par la création de nouveaux postes pour répondre à la demande croissante, ce qui signifie que fin 2027, le niveau des ETP restera inchangé. Ces suppressions viennent s'ajouter aux 47,4 ETP supprimés au cours des deux derniers cycles.
  - Poursuite de la rationalisation des voyages. Le nombre de voyages, leur durée et le nombre de participants seront optimisés et le recours aux technologies numériques continuera de progresser, autant que possible, pour limiter les coûts liés aux événements et aux voyages sans pour autant compromettre la qualité de l'exécution des programmes.
  - Poursuite des efforts d'utilisation des technologies numériques avancées comme l'IA pour gagner en efficacité dans les processus administratifs et commerciaux. En parallèle, mise en place de meilleures solutions pour réduire les coûts de maintenance des logiciels et de leurs licences.
  - Les achats de fournitures et de matériel seront optimisés autant que possible, notamment grâce à la centralisation des achats et à l'amélioration de leur planification.
  - Optimisation des coûts de formation, d'impression et de contrats.

<sup>1</sup> L'équivalent temps plein (ETP) est une mesure du volume prévu de ressources humaines consacrées à la mise en œuvre des activités spécifiques des programmes de l'Agence, un ETP correspondant à un travailleur à plein temps.



# Programme et budget 2026-2027

## Gains d'efficience

À chaque étape de la préparation du programme et budget, l'Agence a cherché à réaliser des économies et à gagner en efficience.

- De nouvelles mesures d'économies et de gains d'efficience permettront de couvrir une partie de la hausse de la demande.
- Les économies et gains d'efficience ne devraient pas compromettre la qualité du travail de l'Agence dans l'accomplissement de son mandat ni ses résultats.

**4,4 millions d'euros (aux prix de 2025) de gains d'efficience supplémentaires pour couvrir la demande croissante :**

**Ressources humaines :** après la suppression de 47,4 ETP sur les deux derniers exercices, une redéfinition rigoureuse des priorités a permis de maintenir le nombre d'ETP au même niveau qu'en 2025. En tout, 1,5 million d'euros d'économies ont été réalisées grâce à des reclassements/déclassements, à la suppression de postes d'agents des services généraux et d'administrateurs et à des redéploiements, afin de répondre à la demande croissante de services que connaît l'Agence.

**869,0**

**ETP d'agents des services généraux**



↓  
**17,5 ETP**  
diminution (2,0 %)

**1 405,3**

**ETP d'administrateurs**



↑  
**17,5 ETP**  
hausse de 1,3 %

Économies et gains d'efficience (2,9 millions d'euros)  
pour les ressources autres que les ressources humaines :



**Voyages et événements**  
Réduction du nombre de jours d'événements, du nombre de participants ou organisation d'événements avec possibilité de participation en ligne



**Améliorations des processus**  
Utilisation des technologies pour gagner en efficience, journaux électroniques, optimisation des processus liés aux consultants et aux achats, etc.



**Dépenses générales de fonctionnement**  
Modernisation et gestion optimale des coûts des licences



Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2025